

# RAPPORT ANNUEL 2023

TSX : IMG | NYSE : IAG | IAMGOLD.COM



**IAMGOLD**<sup>®</sup>  
CORPORATION

**RAPPORT DE GESTION SUR LA  
SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS D'EXPLOITATION**  
Exercice terminé le 31 décembre 2023

**TABLE DES MATIÈRES**

---

Introduction	2
Au sujet d'IAMGOLD	2
Faits saillants	2
Résultats d'exploitation et résultats financiers	2
Perspectives	10
Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance	102
Mises à jour trimestrielles	
Rendement d'exploitation et rendement financier	
Afrique de l'Ouest	15
Amérique du Nord	19
Exploration	25
Activités abandonnées - Rosebel Gold Mines	246
Situation financière	
Liquidités et ressources en capital	24
Flux de trésorerie	28
Risque de marché	30
Capitaux propres	322
Rétrospective financière trimestrielle	33
Contrôles et procédures de communication de l'information et contrôle interne à l'égard de l'information	34
Jugements importants, estimations et hypothèses	355
Mise en garde à l'intention des investisseurs concernant l'utilisation des ressources	35
Nouvelles méthodes comptables	38
Risques et incertitudes	366
Mesures financières hors PCGR	3838
Mise en garde concernant les énoncés prospectifs	47

## INTRODUCTION

Le rapport de gestion suivant d'IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD » ou la « Société »), en date du 15 février 2024, doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés audités d'IAMGOLD et les notes afférentes au 31 décembre 2023 et pour l'exercice financier terminé à cette date. Tous les montants dans le présent rapport de gestion sont en dollars américains et les chiffres des tableaux sont en millions de dollars, sauf indication contraire. Des renseignements supplémentaires concernant IAMGOLD se trouvent sur le site [www.iamgold.com](http://www.iamgold.com). À noter toutefois que les informations figurant sur le site Web ne sont nullement intégrées au présent rapport de gestion ni n'en font partie.

## AU SUJET D'IAMGOLD

IAMGOLD est un producteur d'or de rang intermédiaire et un promoteur de projets établi au Canada qui possède deux mines en exploitation : Essakane (Burkina Faso) et Westwood (Canada). La Société construit actuellement au Canada le projet minier Côté Gold à grande échelle et à longue durée dont la mise en production est prévue à la fin du premier trimestre de 2024 (collectivement appelés les activités poursuivies). De plus, la Société possède un éventail de projets d'exploration à des stades primaires et avancés dans des districts miniers à fort potentiel au Canada.

Le 31 janvier 2023, IAMGOLD a finalisé la vente de sa participation dans Rosebel. Rosebel était comptabilisée dans les actifs détenus en vue de la vente jusqu'à ce qu'elle soit décomptabilisée le 31 janvier 2023, et dans les activités abandonnées pendant la période d'un mois terminée le 31 janvier 2023. Le 20 décembre 2022, la Société a conclu des ententes définitives relativement à la vente de ses participations dans les actifs d'exploration et de mise en valeur en Afrique de l'Ouest (« les actifs de Bambouk ») et autres transactions qui ont été finalisées le 25 avril 2023. La première des deux autres transactions devrait être finalisée au premier trimestre de 2024, et la dernière transaction devrait être conclue au cours de 2024. Les autres actifs qui seront vendus sont comptabilisés dans les actifs détenus en vue de la vente dans les états financiers.

IAMGOLD emploie environ 3 600 personnes et est déterminée à maintenir sa culture d'exploitation minière responsable dans toutes ses activités en adhérant à des normes strictes en matière de protection de l'environnement, de pratiques sociales et de gouvernance, y compris son engagement Zéro Incident®. Les titres d'IAMGOLD sont cotés à la Bourse de New York (NYSE : IAG) et à la Bourse de Toronto (TSX : IMG), et la Société fait partie des entreprises figurant sur l'indice Jantzi Social Index, qui est pondéré selon la capitalisation boursière qui se compose d'actions ordinaires de sociétés choisies en fonction de leur responsabilité sociale selon un vaste ensemble de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

## FAITS SAILLANTS

### Résultats d'exploitation et résultats financiers

- La production d'or attribuable liée aux activités poursuivies a atteint 136 000 onces au quatrième trimestre et 465 000 onces pour l'exercice, s'établissant à la limite supérieure de la fourchette des prévisions établies entre 410 000 et 470 000 onces. Essakane a réalisé une solide production attribuable de 108 000 onces au quatrième trimestre, portant la production de l'exercice à 372 000 onces qui s'approchait de la limite supérieure de la fourchette des prévisions établies entre 340 000 et 380 000 onces. La production de Westwood pour l'exercice a atteint 93 000 onces, dépassant la fourchette des prévisions annuelles qui étaient établies entre 70 000 et 90 000 onces, et comprenait les 12 400 onces produites en décembre, atteignant ainsi un record de production depuis la reprise des activités d'extraction à la mine.
- Les produits liés aux activités poursuivies dégagés de la vente de 147 000 onces d'or (136 000 onces sur une base attribuable) au quatrième trimestre ont atteint 297,6 millions \$ selon un prix moyen réalisé de l'or<sup>1</sup> de 2 005 \$ par once, et les produits liés aux activités poursuivies dégagés de la vente de 503 000 onces (462 000 onces sur une base attribuable) pour l'exercice se sont chiffrés à 987,1 millions \$ selon un prix moyen réalisé de l'or de 1 955 \$ par once.
- Le coût des ventes par once vendue au quatrième trimestre a atteint 1 201 \$, le coût décaissé<sup>1</sup> par once vendue s'est établi à 1 197 \$ et le coût de maintien tout inclus<sup>1</sup> (« CMTI ») à 1 735 \$ par once vendue. Les coûts décaissés par once vendue de 1 261 \$ pour l'exercice se situaient au bas de la fourchette des prévisions révisées entre 1 250 \$ et 1 325 \$ par once vendue, et les CMTI par once vendue de 1 783 \$ pour l'exercice 2023 se trouvaient dans la fourchette des prévisions révisées établies entre 1 750 \$ et 1 825 \$ par once vendue.
- Le résultat net (perte nette) et le résultat net (perte nette) ajusté par action attribuable aux porteurs de capitaux propres<sup>1</sup> se sont chiffrés respectivement à (0,02) \$ et à 0,06 \$ au quatrième trimestre, et le résultat net (perte nette) et le résultat net (perte nette) ajusté, respectivement à 0,18 \$ et 0,09 \$ par action attribuable aux porteurs de capitaux propres<sup>1</sup> pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.
- La trésorerie nette provenant des activités d'exploitation s'élevait à 69,9 millions \$ au quatrième trimestre et à 144,0 millions \$ pour l'exercice. La trésorerie nette provenant des activités d'exploitation, avant les variations du fonds de roulement hors trésorerie et des emplacements de minerai non courants<sup>1</sup>, a totalisé 52,1 millions \$ au quatrième trimestre et 158,9 millions \$ pour l'exercice.
- Le résultat avant intérêts, impôts et amortissement (« RAIIA »)<sup>1</sup> lié aux activités poursuivies s'est élevé à 70,2 millions \$ au quatrième trimestre et à 366,6 millions \$ pour l'exercice, et le RAIIA ajusté<sup>1</sup> s'est chiffré à 110,6 millions \$ au quatrième trimestre et à 315,1 millions \$ pour l'exercice.
- Les flux de trésorerie disponibles générés par les sites d'exploitation minière<sup>1</sup> liés aux activités poursuivies ont totalisé 28,9 millions \$ au quatrième trimestre et 48,2 millions \$ pour l'exercice. Les flux de trésorerie disponibles générés par les sites d'exploitation minière liés aux activités poursuivies et abandonnées ont totalisé 28,9 millions \$ au quatrième trimestre et 54,1 millions \$ pour l'exercice.
- La Société détenait 754,1 millions \$ en liquidités disponibles<sup>1</sup>, qui se composent de trésorerie et équivalents de trésorerie de 367,1 millions \$ et du solde disponible en vertu de la facilité de crédit renouvelable garantie de la Société (la « facilité de crédit ») qui totalisait 387,0 millions \$ au 31 décembre 2023.

1. Il s'agit d'une mesure financière hors PCGR. Voir les « Mesures financières hors PCGR ».

- En matière de santé et de sécurité, la Société a enregistré un taux de fréquence JART (jours d'absence, restrictions, transferts) de 0,39, soit un taux plus élevé que l'exercice précédent, et un taux de fréquence TIE (total d'incidents enregistrables) de 0,69 pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, affichant un meilleur taux qu'à l'exercice précédent.

#### Prévisions – Essakane et Westwood

- La production d'or attribuable d'Essakane et de Westwood en 2024 devrait se situer entre 430 000 et 490 000 onces, et comprend la production d'Essakane qui devrait s'établir entre 330 000 et 370 000 onces et celle de Westwood qui devrait se situer dans une fourchette entre 100 000 et 120 000 onces.
- Les coûts décaissés, à l'exclusion de Côté Gold, devraient se situer entre 1 280 \$ et 1 400 \$ par once vendue, et les CMTI par once vendue, à l'exclusion de Côté Gold, devraient se situer entre 1 780 \$ et 1 940 \$.

#### Côté Gold

- Au 31 décembre 2023, on estimait que l'avancement de la construction de Côté Gold atteignait environ 98 % et que l'ensemble du projet était réalisé à 95,5 %, y compris le retrait des équipes et des installations de construction.
- Sur une base de 100 % de la coentreprise Côté Gold, les dépenses<sup>1</sup> de projet ont totalisé 242,9 millions \$ (soit 170,5 millions \$ sur une base de 70 %) au quatrième trimestre de 2023 et 1 074,2 millions \$ (752,3 millions \$ à 70 %) pour l'exercice.
- Depuis le début de la construction, des dépenses de projet de 2,786 milliards \$ ont été engagées (1,95 milliard \$ sur une base de 70 %). Les dépenses estimatives restantes du projet, sur une base de 100 %, pour parvenir à la première coulée d'or se sont élevées à 179,0 en \$ ( $\pm 5$  %), ce qui porte les dépenses totales du projet jusqu'à la première coulée d'or à 2,965 milliards \$ comme prévu (2,08 milliards \$ représentant 70 %). Les coûts d'achèvement de certains projets d'infrastructure et travaux de terrassement à engager après la première coulée d'or sont estimés à 40,0 millions \$ ( $\pm 5$  %).
- Outre les dépenses du projet, des coûts d'exploitation liés aux coûts d'usinage et aux coûts de surface qui devraient avoisiner les 40,0 millions \$ ( $\pm 5$  %) seront comptabilisés à l'actif pendant la mise en service et l'intensification des activités d'exploitation jusqu'à ce que le projet atteigne la production commerciale.
- La production de Côté Gold, sur une base de 100 %, devrait se situer entre 220 000 et 290 000 onces pour l'exercice. Cette estimation repose sur l'hypothèse qu'à la suite du commencement de la production d'or d'ici la fin mars, les activités d'exploitation s'intensifieront au début du deuxième trimestre de 2024 et atteindront la production commerciale au troisième trimestre de 2024. La Société prévoit qu'à la fin de l'exercice, les activités d'exploitation de Côté Gold généreront un débit d'environ 90 % de la capacité nominale.
- Lorsque le débit de Côté Gold atteindra 90 % à la fin de l'exercice comme prévu, la Société estime que les coûts décaissés devraient alors se situer entre 700 \$ et 800 \$ par once vendue et les CMTI entre 1 100 \$ et 1 200 \$ par once vendue.
- Les coûts en immobilisations estimatifs des exploitations minières pour 2024, à l'exclusion des frais de découverte incorporés, se sont chiffrés à 145,0 millions \$ ( $\pm 5$  %). Les frais de découverte incorporés sont estimés à 50,0 millions \$ ( $\pm 5$  %) pour l'exercice.
- La Société continuera de financer 60,3 % des coûts d'exploitation et des coûts en immobilisations et recevra 60,3 % de la production aurifère. Voir la section « Projet Côté Gold ».

#### Ressources et réserves minérales

- Le 15 février 2024, après la fin du trimestre, la Société a publié son rapport des réserves minérales et des ressources minérales au 31 décembre 2023.
- Les réserves minérales prouvées et probables (« P et P ») (sur une base de 100 %) des actifs courants ont augmenté de 12 % pour atteindre 11 millions d'onces d'or contenues dans les 302 Mt d'une teneur de 1,14 g/t Au (7,8 millions d'onces attribuables).
- Les ressources minérales mesurées et indiquées (« M et I ») (sur une base de 100 %) comptabilisées dans les actifs courants ont augmenté de 16 %, les portant à 25,9 millions d'onces d'or contenues dans 811,7 Mt d'une teneur de 0,99 g/t Au (18,3 millions d'onces attribuables).
- L'estimation des ressources minérales de Gosselin mise à jour (sur une base de 100 %) comprend 4,4 millions d'onces d'or indiquées contenues dans 161,3 millions de tonnes (« Mt ») d'une teneur de 0,85 gramme d'or par tonne (« g/t Au ») et 3,0 millions d'onces présumées (123,9 Mt à 0,75 g/t Au). Cette estimation représente une hausse de 1,1 million d'onces indiquées et de 1,3 million d'onces présumées, soit une augmentation respective de 32 % et de 74 %.

1. Il s'agit d'une mesure financière hors PCGR. Voir les « Mesures financières hors PCGR ».

## Siège social

- Le 18 décembre 2023, la Société a annoncé qu'elle avait conclu un accord de paiement anticipé sur l'or et modifié en partie l'un des accords de paiement anticipé sur l'or en vigueur. Le résultat net de ces accords aura pour effet de modifier les obligations relatives à la livraison d'or prévue au premier trimestre de 2024 et de les reporter au prochain exercice, ce qui devrait faire augmenter les flux de trésorerie d'environ 72,5 millions \$ au premier trimestre de 2024, en supposant que le cours de l'or se maintienne. Voir les « Liquidités et ressources en capital ».
- Le 21 septembre 2023, la Société a annoncé le départ de Maryse Bélanger du conseil d'administration pour des motifs personnels et en raison de ses autres engagements. Immédiatement après son départ, le conseil a nommé David Smith à la présidence du conseil pour lui succéder.
- Le 9 novembre 2023, la Société a conclu un accord visant à prolonger sa facilité de crédit d'un an et à porter son échéance au 31 janvier 2026. Dans le cadre de cette prolongation, la facilité de crédit a été réduite à 425,0 millions \$, selon les exigences de la Société concernant une facilité de crédit renouvelable de premier rang pour ses activités générales.
- Le 9 novembre 2023, la Société a annoncé le départ de Ian Ashby du conseil d'administration et la nomination d'Anne Marie Toutant à titre d'administratrice indépendante.
- Le 14 novembre 2023, la Société a annoncé le dépôt, par l'intermédiaire de sa filiale en propriété exclusive, IAMGOLD France S.A.S. (« IAMGOLD France »), un projet d'offre publique de retrait auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») en France afin d'acquérir la totalité des actions ordinaires en circulation d'EURO Ressources S.A. qu'IAMGOLD France ne détenait pas déjà moyennant un paiement en trésorerie de 3,50 euros l'action qui sera immédiatement suivi d'un retrait obligatoire en vertu du droit français. La transaction a été approuvée par l'AMF le 23 janvier 2024 et elle devrait être finalisée avant la fin février 2024.
- Le 5 décembre 2023, la Société a annoncé la signature d'une convention d'arrangement définitive avec Ressources minières Vanstar inc. (« Vanstar ») aux termes de laquelle IAMGOLD a convenu d'acquérir toutes les actions ordinaires émises et en circulation de Vanstar au moyen d'un plan d'arrangement approuvé par les tribunaux en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Pour les actionnaires et les détenteurs d'options de Vanstar, la valeur totale de la transaction représentait environ 31,1 millions \$. Avant l'annonce, le projet Nelligan était assujéti à une convention de participation conditionnelle dans laquelle IAMGOLD détenait une part de 75 % et Vanstar 25 % dans le cadre de la coentreprise. La transaction a été finalisée le 13 février 2024.
- Le 15 février 2024, la Société a annoncé la nomination de Murray Suey au conseil d'administration entrant en vigueur immédiatement. Il a également été nommé président du comité d'audit et des finances.

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET RÉSULTATS FINANCIERS

Pour de plus amples renseignements sur les perspectives générales de 2024, voir la section « Perspectives », et sur le rendement de chaque mine et projet, voir les « Mises à jour trimestrielles ». Le tableau suivant résume certains résultats d'exploitation et résultats financiers pour les trois mois terminés le 31 décembre 2023 (4<sup>e</sup> t. 2023) et au 31 décembre 2022 (4<sup>e</sup> t. 2022) et pour les exercices terminés le 31 décembre 2023, 2022 et 2021, ainsi que certaines mesures de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, au 31 décembre 2022 et 31 décembre 2021. Les résultats financiers de Rosebel comprennent la période d'un mois qui a pris fin le 31 janvier 2023, avant la clôture de la vente à Zijin Mining Group Co. Ltd. (« Zijin ») annoncée le 18 octobre 2022.

	4 <sup>e</sup> t. 2023	4 <sup>e</sup> t. 2022	2023	2022	2021
<b>Importantes statistiques d'exploitation</b>					
Production aurifère – attribuable (milliers d'onces)					
- Essakane	108	98	372	432	412
- Westwood	28	18	93	67	35
Total des activités poursuivies	136	116	465	499	447
- Rosebel	—	69	25	214	154
Production d'or totale – attribuable (milliers d'onces)	136	185	490	713	601
Ventes d'or – attribuables (milliers d'onces)					
- Essakane	107	97	372	440	408
- Westwood	29	18	90	66	34
Activités poursuivies – totales	136	115	462	506	442
- Rosebel	—	68	24	215	148
Ventes d'or totales – attribuables (milliers d'onces)	136	183	486	721	590
Coût des ventes <sup>1</sup> (\$/once vendue) – attribuable					
- Essakane	1 134	958	1 216	882	1 042
- Westwood	1 446	2 230	1 600	2 093	2 252
Total des activités poursuivies	1 201	1 157	1 291	1 041	1 135
- Rosebel	—	1 085	949	1 269	1 674
Coût des ventes <sup>1</sup> total (\$/once vendue) – attribuable	1 201	1 130	1 274	1 109	1 270
Coûts décaissés <sup>2</sup> (\$/once vendue) – attribuables					
- Essakane	1 132	1 043	1 181	899	945
- Westwood	1 434	2 210	1 591	2 068	2 240
Total des activités poursuivies	1 197	1 226	1 261	1 052	1 045
- Rosebel	—	1 083	949	1 243	1 545
Total des coûts décaissés <sup>2</sup> (\$/once vendue) – attribuables	1 197	1 173	1 246	1 109	1 170
CMTI <sup>2</sup> (\$/once vendue) – attribuables					
- Essakane	1 548	1 456	1 521	1 234	1 074
- Westwood	2 049	2 639	2 344	2 568	2 600
Total des activités poursuivies	1 735	1 741	1 783	1 508	1 281
- Rosebel	—	1 554	1 358	1 753	1 859
Total des CMTI <sup>2</sup> (\$/once vendue) – attribuables	1 735	1 672	1 762	1 581	1 426
Prix moyen réalisé de l'or <sup>2</sup> (\$/once)					
- Activités poursuivies	2 005	1 639	1 955	1 721	1 793
- Activités abandonnées	—	1 725	1 905	1 793	1 777
Prix moyen réalisé de l'or total <sup>2</sup> (\$/once)	2 005	1 670	1 953	1 741	1 790

1. Dans le présent rapport de gestion, le coût des ventes, exception faite de l'amortissement, est présenté dans la note sur le coût des ventes dans les états financiers consolidés.

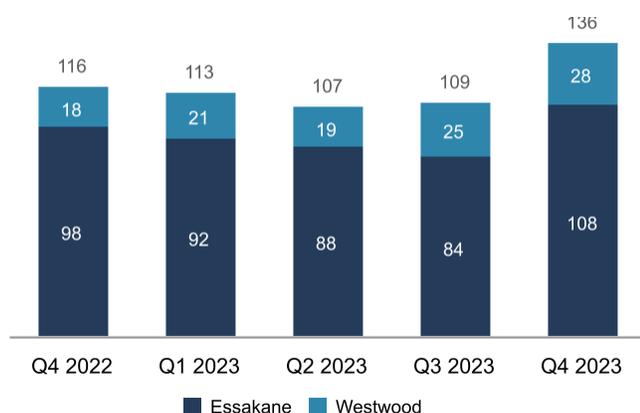
2. Voir la section « Mesures financières hors PCGR » à la fin du présent rapport de gestion pour une description et un calcul de ces mesures.

	4 <sup>e</sup> t. 2023	4 <sup>e</sup> t. 2022	2023	2022	2021
<b>Résultats financiers</b> (millions \$ liés aux activités poursuivies)					
Produits	297,6	207,2	987,1	958,8	875,5
Marge brute	49,8	20,0	124,1	147,9	62,2
RAIIA <sup>1</sup>	70,2	105,4	381,0	300,4	27,1
- Activités poursuivies	70,2	57,8	366,6	292,3	216,6
- Activités abandonnées	—	47,6	14,4	8,1	(189,5)
RAIIA ajusté <sup>1</sup>	110,6	83,6	338,5	434,0	355,7
- Activités poursuivies	110,6	38,9	315,1	313,4	307,0
- Activités abandonnées	—	44,7	23,4	120,6	48,7
Résultat net (perte nette) attribuable aux porteurs de capitaux propres	(9,4)	24,0	94,3	(70,1)	(254,4)
- Activités poursuivies	(9,4)	(3,8)	88,7	(55,5)	(95,8)
- Activités abandonnées	—	27,8	5,6	(14,6)	(158,6)
Résultat net (perte nette) ajusté attribuable aux porteurs de capitaux propres <sup>1</sup>	26,8	16,6	59,3	22,7	26,8
- Activités poursuivies	26,8	(9,0)	44,7	(35,6)	25,0
- Activités abandonnées	—	25,6	14,6	58,3	1,8
Résultat net (perte nette) par action attribuable aux porteurs de capitaux propres – activités poursuivies	(0,02)	(0,01)	0,18	(0,12)	(0,20)
Résultat net (perte nette) ajusté par action attribuable aux porteurs de capitaux propres <sup>1</sup> – activités poursuivies	0,06	(0,02)	0,09	(0,07)	0,05
Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation avant les variations du fonds de roulement <sup>1</sup> – activités poursuivies	52,1	36,2	158,9	298,2	256,0
Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation	69,9	66,8	159,4	408,7	285,0
- Activités poursuivies	69,9	12,3	144,0	257,6	257,8
- Activités abandonnées	—	54,5	15,4	151,1	27,2
Flux de trésorerie disponibles générés par les sites d'exploitation minière <sup>1</sup>	28,9	0,2	54,1	187,6	128,3
- Activités poursuivies	28,9	(21,9)	48,2	167,2	199,6
- Activités abandonnées	—	22,1	5,9	20,4	(71,3)
Coûts en immobilisations <sup>1,2</sup> – maintien	68,6	50,6	200,3	190,4	63,2
Coûts en immobilisations <sup>1,2</sup> – expansion	194,0	135,5	733,9	540,3	430,3
	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021
<b>Situation financière</b> (millions \$)					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	367,1	407,8	367,1	407,8	552,5
Dette à long terme	830,8	918,7	830,8	918,7	464,4
Trésorerie (dette) nette <sup>1</sup>	(649,5)	(605,6)	(649,5)	(605,6)	16,3
Facilité de crédit disponible	387,0	26,6	387,0	26,6	498,3

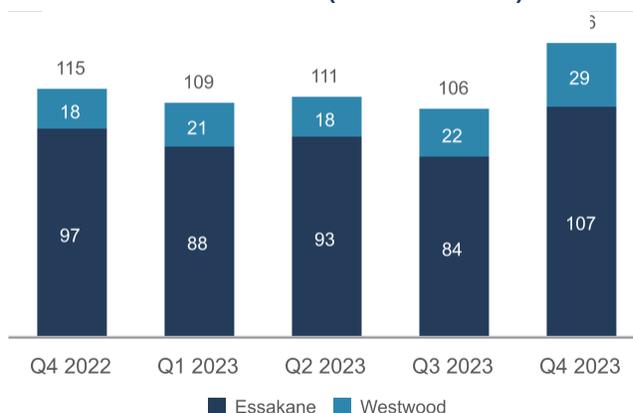
1. Voir la section « Mesures financières hors PCGR » à la fin du présent rapport de gestion pour une description et un calcul de ces mesures.

2. Les coûts en immobilisations représentent les coûts engagés au titre d'immobilisations corporelles et des actifs d'exploration et d'évaluation et ne tiennent pas compte des actifs au titre des droits d'utilisation.

### Production d'or attribuable (milliers d'onces)



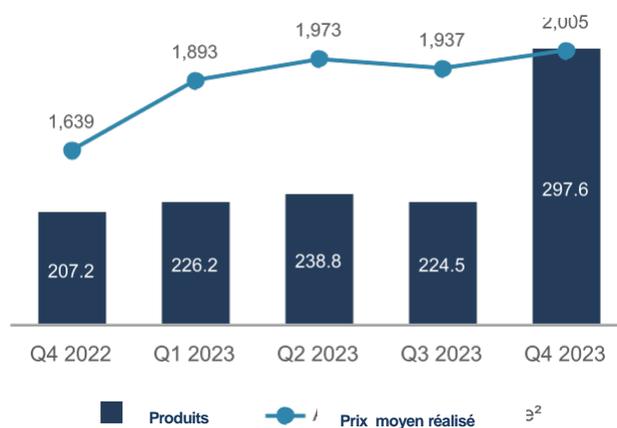
### Ventes d'or attribuable (milliers d'onces)



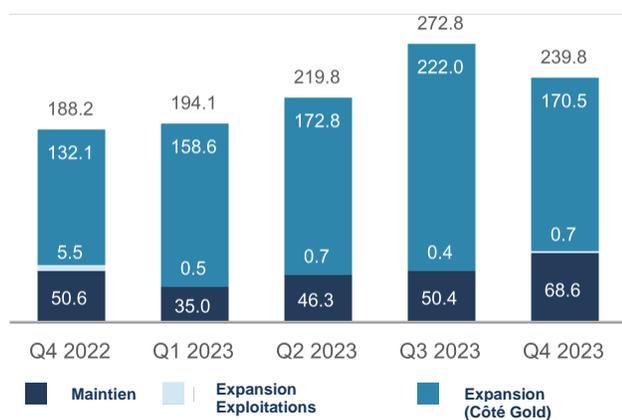
### Coût des ventes<sup>1</sup>, coûts décaissés<sup>1,2</sup> et CMTI<sup>1,2</sup> (\$/once)



### Produits et prix moyen réalisé de l'or



### Coûts en immobilisations



### Flux de trésorerie d'exploitation et RAIIA (activités poursuivies)



1. Le coût des ventes, y compris l'amortissement, les coûts décaissés et les CMTI, sont établis sur une base attribuable d'onces vendues (à l'exclusion de la participation ne donnant pas le contrôle de 10 % à Essakane).  
 2. Il s'agit d'une mesure financière hors PCGR. Voir les « Mesures financières hors PCGR ».

## PERSPECTIVES

### Côté Gold (sur une base de 100 %)

La production annuelle de Côté Gold devrait se situer entre 220 000 et 290 000 onces. Cette estimation repose sur l'hypothèse qu'à la suite de la production d'or initiale, les activités d'exploitation s'intensifieront au deuxième trimestre de 2024 et atteindront la production commerciale au troisième trimestre de 2024. La Société définit la production commerciale comme étant une production qui représente un débit moyen à l'usine de 60 % pendant une période de 30 jours. La Société prévoit qu'à la fin de l'exercice, les activités d'exploitation de Côté Gold généreront un débit d'environ 90 % de la capacité nominale.

Au cours de la période d'intensification des activités et avant l'atteinte d'un débit s'approchant de la capacité de production nominale, les coûts d'exploitation et les coûts unitaires de découverte incorporés devraient être plus élevés que les coûts moyens prévus dans le plan minier long terme, comme il est indiqué dans le rapport technique conforme au Règlement 43-101 (en date du 12 août 2022), puisque les coûts fixes sont absorbés par des volumes plus faibles, la hausse des coûts de certains intrants en raison de l'inflation depuis la publication du rapport technique et de redevances plus élevées attribuables à la hausse des prix de l'or. Lorsque Côté Gold atteindra le débit prévu de 90 % à la fin de l'exercice, la Société s'attend à ce que les coûts décaissés se situent entre 700 \$ et 800 \$ par once vendue et les CMTI entre 1 100 \$ et 1 200 \$ par once vendue.

À des fins comptables, les produits et le coût des ventes seront comptabilisés à compter du commencement de la production.

Pour mener le projet jusqu'à la première coulée d'or, les dépenses estimatives restantes s'élèvent à 179,0 millions \$ ( $\pm 5\%$ ), ce qui porte le total des dépenses du projet jusqu'à la première coulée d'or à 2,965 milliards \$ sur la base des dépenses engagées. L'achèvement de certains projets d'infrastructure et de terrassement prévu qui auront lieu après la première coulée d'or est estimé à 40,0 millions \$ ( $\pm 5\%$ ).

Outre les dépenses du projet qui devraient avoisiner les 40,0 millions \$ ( $\pm 5\%$ ), les coûts d'exploitation relatifs aux coûts d'usinage et aux coûts de surface devraient être incorporés pendant la mise en service et l'intensification des activités d'exploitation jusqu'à ce que le projet atteigne la production commerciale.

Les coûts en immobilisations estimatifs associés activités d'exploitation pour 2024, à l'exclusion des frais de découverte incorporés, devraient se chiffrer à 145,0 millions \$ ( $\pm 5\%$ ). De janvier à décembre, les dépenses à engager comprendront :

- 60,0 millions \$ ( $\pm 5\%$ ) pour l'agrandissement du parc à résidus dans le cadre de la phase 2.
- 50,0 millions \$ ( $\pm 5\%$ ) pour l'achat d'équipement qui comprend quatre camions de transport supplémentaires, des foreuses et autres équipements mobiles.
- 35,0 millions \$ ( $\pm 5\%$ ) pour les projets d'immobilisations qui comprennent les coûts des propriétaires.

Les frais de découverte incorporés sont estimés à 50,0 millions \$ ( $\pm 5\%$ ) pour l'exercice.

Les coûts en immobilisations de Côté Gold en 2024 devraient être supérieurs aux coûts moyens prévus au plan minier à mesure que progresse la construction et que s'achève l'empreinte complète de la digue du parc à résidus pour soutenir la durée de vie de la mine. La classification des coûts en immobilisations au titre du maintien ou de l'expansion en 2024 dépendra du moment où aura lieu la première coulée d'or et de la nature des coûts.

La Société continuera de financer 60,3 % des coûts d'exploitation et des coûts en immobilisations et recevra 60,3 % de la production aurifère.

### Essakane et Westwood

#### Rendement opérationnel

	Réel en 2023	Prévisions pour l'exercice 2024 <sup>1</sup>
Essakane (milliers d'onces)	372	330 à 370
Westwood (milliers d'onces)	93	100 à 120
Total de la production attribuable (milliers d'onces) <sup>2</sup>	465	430 à 490
Coût des ventes <sup>2</sup> (\$/once vendue)	1 291 \$	1 280 \$ à 1 400 \$
Coûts décaissés <sup>2,3</sup> (\$/once vendue)	1 261 \$	1 280 \$ à 1 400 \$
CMTI <sup>2,3</sup> (\$/once vendue)	1 783 \$	1 780 \$ à 1 940 \$
Charge d'amortissement (en millions \$)	216,0 \$	270 \$ à 285 \$
Impôts sur le résultat <sup>4</sup> payés (en millions \$)	82,3 \$	45 \$ à 55 \$

1. Les prévisions pour l'exercice 2024 reposent sur les hypothèses suivantes avant l'incidence des couvertures : un prix moyen réalisé de l'or de 1 900 \$ par once, un taux de change \$ US/\$ CA de 1,32, un taux de change €/ \$ US de 1,10 et un prix moyen du pétrole brut de 83 \$ le baril.

2. Comprend Essakane et Westwood sur une base attribuable respective de 90 % et 100 %.

3. Il s'agit d'une mesure financière hors PCGR. Voir les « Mesures financières hors PCGR ».

4. Les prévisions relatives aux impôts sur le résultat payés ne comprennent pas l'obligation fiscale en trésorerie découlant du processus de vente des actifs de Bambouk. Voir « Afrique de l'Ouest – actifs de Bambouk » pour plus de détails.

## Production

La production d'or attribuable en 2024, à l'exception de celle de Côté Gold, devrait se situer entre 430 000 et 490 000 onces en 2024.

- La production d'or attribuable à Essakane devrait se situer dans une fourchette entre 330 000 et 370 000 onces. La production devrait demeurer relativement stable tout au long de l'exercice puisque l'usine devrait fonctionner à capacité nominale. Les teneurs à l'usine devraient diminuer par rapport à celles de l'exercice précédent, étant donné que le minerai issu des empilements viendra combler l'alimentation de l'usine et soutenir le débit de l'usine, à mesure que l'extraction minière se poursuivra aux phases 5 et 6, puis jusqu'aux bancs initiaux de la phase 7.
- La production d'or à Westwood devrait se situer entre 100 000 et 120 000 onces en 2024 et comportera une proportion croissante de minerai à broyer extrait sous terre à mesure que l'exploitation souterraine se poursuit dans des secteurs à plus forte teneur. La production devrait être supérieure à celle du premier semestre de 2024 en raison de la séquence d'exploitation souterraine puisque le minerai supplémentaire provenant de la fosse Fayolle sera remplacé par du minerai à basse teneur provenant de Grand Duc au second semestre de l'exercice.

## Coûts

Les coûts décaissés consolidés par once vendue pour Essakane et Westwood devraient se situer entre 1 280 \$ et 1 400 \$ et les CMTI par once vendue devraient se chiffrer entre 1 780 \$ et 1 940 \$ par once vendue. Les coûts unitaires à Westwood devraient diminuer par rapport à ceux de 2023 en raison d'un accroissement de la production, d'une réduction des coûts de réhabilitation sous terre prévue et d'une diminution des coûts de développement de Fayolle, un gisement satellite d'une courte vie utile. Cette baisse devrait être contrebalancée par une hausse des coûts unitaires à Essakane attribuable à l'augmentation des activités de maintenance planifiée, aux pressions continues sur le coût au débarquement du carburant au site d'exploitation, et à l'entrée en vigueur de la majoration des redevances annoncée par le gouvernement du Burkina Faso au quatrième trimestre de 2023, tandis que les niveaux de production devraient rester les mêmes, avec une augmentation du débit des usines compensée par une qualité légèrement inférieure à l'alimentation à l'usine.

Bien que les pressions inflationnistes s'atténuent, les prix de certains principaux consommables, notamment le cyanure et les explosifs, devraient correspondre à ceux de 2023, tandis que le prix de certains autres consommables, comme les corps broyants, devrait diminuer.

## Impôts sur le résultat payés

La Société s'attend à payer en trésorerie des impôts se situant entre 45,0 millions \$ et 55,0 millions \$ en 2024. Les paiements d'impôts en trésorerie ne sont pas effectués de manière égale tous les trimestres puisque les paiements peuvent comprendre le solde définitif des impôts exigibles de l'exercice précédent et les paiements d'acomptes provisionnels pour l'exercice en cours, tous deux devant être effectués à des moments prescrits par les différents pays. La norme relative aux impôts sur le résultat payés reflète les activités poursuivies et ne comprend pas l'obligation fiscale en trésorerie découlant du processus de vente de Bambouk. Voir la section « Actifs de Bambouk » pour plus de détails.

## Coûts en immobilisations

Les coûts en immobilisations de maintien<sup>1</sup> de 2024 devraient totaliser environ 215,0 millions \$ ( $\pm 5\%$ ), qui seront en grande partie associés aux frais de découverte incorporés à Essakane et au développement souterrain à Westwood, auxquels s'ajouteront 5,0 millions \$ supplémentaires ( $\pm 5\%$ ) en coûts en immobilisations d'expansion<sup>1</sup> prévus à Essakane.

(en millions \$)	Réel 2023 <sup>1</sup>			Prévisions pour l'exercice 2024 <sup>2</sup>		
	Maintien <sup>3</sup>	Expansion	Total	Maintien <sup>3</sup>	Expansion	Total
Essakane ( $\pm 5\%$ )	134,9	1,7	136,6	150	5	155
Westwood ( $\pm 5\%$ )	65,0	0,6	65,6	65	—	65
	199,9	2,3	202,2	215	5	220
Siège social	0,4	—	0,4	—	—	—
Total <sup>4</sup>	200,3	2,3	202,6	215	5	220

1. Sur une base de 100 %, sauf indication contraire.

2. Prévisions des coûts en immobilisations ( $\pm 5\%$ ) d'Essakane et de Westwood.

3. Coûts en immobilisations de maintien comprenant des frais de découverte incorporés (i) de 32,3 millions \$ à Essakane et de 1,7 million \$ à Westwood au quatrième trimestre de 2023, (ii) de 73,8 millions \$ à Essakane et de 5,8 millions \$ à Westwood pour l'exercice 2023, et (iii) des prévisions pour l'exercice de 100,0 millions \$ à Essakane et de 4,0 millions \$ à Westwood. Voir la section « Perspectives » plus bas.

4. Le tableau des perspectives d'exploration comprend également 3,0 millions \$ en coûts d'actifs d'exploration et d'évaluation incorporés.

## Exploration

Les coûts d'exploration de 2024 devraient se chiffrer à environ 20,0 millions \$, dont 5,0 millions \$ seront affectés au programme de forage de délimitation de la ressource Gosselin, ainsi qu'aux autres programmes d'exploration primaire et à proximité des mines.

(en millions \$)	Réel en 2023			Prévisions pour l'exercice 2024 <sup>1</sup>		
	Incorporés	Dépensés	Total	Incorporés	Dépensés	Total
Projets d'exploration – primaire	—	11,0	11,0	—	15	15
Projets d'exploration – à proximité des mines	4,4	1,9	6,3	3	2	5
	4,4	12,9	17,3	3	17	20

Les prévisions de l'exercice complet ne comprennent pas les coûts relatifs aux actifs de Bambouk détenus en vue de la vente. Voir la section « Afrique de l'Ouest – actifs de Bambouk » pour plus de détails.

1. Il s'agit d'une mesure financière hors PCGR. Voir les « Mesures financières hors PCGR ».

## FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE

La Société est déterminée à :

- maintenir sa culture d'exploitation minière responsable par le respect de normes élevées en matière de pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG »),
- respecter son engagement Zéro Incident®, dans tous les aspects de ses activités, en mettant particulièrement l'accent sur le respect de l'environnement naturel, l'établissement de forts partenariats communautaires et la santé et à la sécurité du personnel, des entrepreneurs et des consultants de la Société.

Le 16 octobre 2023, la Société a publié son 16<sup>e</sup> rapport annuel sur le développement durable, dans lequel elle souligne ses progrès et ses réalisations en 2022 portant sur de nombreux sujets importants et indicateurs. Les politiques, les systèmes et les pratiques en matière de facteurs ESG sont intégrés dans toute l'entreprise. La Société publie tous les ans des rapports sur son rendement relativement aux facteurs ESG par l'intermédiaire de son rapport en développement durable conforme à la Global Reporting Initiative (« GRI ») et au Sustainability Accounting Standards Board (« SASB »). La Société a également publié son premier rapport sur l'action climatique conformément aux recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) le 14 décembre 2023. Le rapport sur l'action climatique met l'accent sur l'objectif de la Société d'atteindre une réduction absolue de 30 % des émissions de gaz à effet de serre (« GES ») de la portée 1 et de la portée 2 d'ici 2030.

En tant que membre de l'Association minière du Canada (« AMC »), la Société veille à ce que toutes ses exploitations minières participent à l'initiative Vers le développement minier durable (« VDMD »), y compris son exploitation minière Essakane à l'internationale qui surpasse les exigences de l'AMC. Les sites d'exploitation de la Société mènent une autoévaluation annuelle pour mesurer leur rendement par rapport aux protocoles d'évaluation du VDMD s'assurant qu'une vérification est menée par un tiers fournisseur de services tous les trois ans. En 2023, la Société a engagé de son propre chef un consultant indépendant pendant le processus d'examen d'autoévaluation annuelle en prévision de la vérification externe à effectuer en 2024. Les résultats de l'autoévaluation de 2023 sont publiés sur le site Web de l'AMC. De plus, en tant que membre du World Gold Council (« WGC »), la Société doit se soumettre à des vérifications externes pour assurer sa conformité aux Principes permettant une exploitation minière aurifère responsable et à la Norme sur l'or libre de conflit. Le rapport sur l'or libre de conflit de la Société a été publié le 21 décembre 2023, accompagné d'une certification de conformité aux Principes permettant une exploitation minière aurifère responsable publiée au début de 2023.

### Environnement

À Essakane, l'élaboration du plan de fermeture de Falagountou, qui comprend des travaux collaboratifs avec l'Institut de l'environnement et des recherches agricoles (« INERA ») sur les meilleures pratiques de phytoremédiation au site minier fermé, se poursuit. Essakane a effectué un examen trimestriel des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de concert avec l'équipe du siège social et élabore également une étude de gestion de l'eau dans le cadre du plan de fermeture d'Essakane.

La mise à jour du plan de fermeture de 2021 à Westwood a été examinée par le ministère des Ressources naturelles et des Forêts du Québec (le « MRNF »), et IAMGOLD a déposé un plan de fermeture modifié le 8 septembre 2023 à la suite de cet examen. Des projets de recyclage de l'eau ont été entamés afin de réduire les prélèvements d'eau de la rivière Bousquet. Westwood poursuit la mise en œuvre d'un projet de biodiversité visant à développer des gîtes d'hibernation pour les serpents et les nids d'hirondelles.

À Côté Gold, les études de surveillance de la biodiversité portant sur les oiseaux et les chauves-souris sont terminées. Au lac Mattagami, une étude des populations de poissons a aussi été réalisée dans le cadre du plan de compensation de l'habitat du poisson. Le premier cycle de surveillance des effets environnementaux a été réalisé conformément au *Règlement sur les effluents des mines de métaux et des mines de diamants*.

### Santé et sécurité

La santé et la sécurité sont au cœur de la quête sans relâche de la Société de réaliser sa vision Zéro Incident®. Au moyen de divers programmes de prévention, la Société promeut en continu un milieu de travail sûr. Elle offre également un programme de mieux-être à tous les sites. Le taux de fréquence JART (jours d'absence, restrictions, transferts) se situait à 0,39 à la fin de l'exercice 2023 (comparativement à 0,31 à la fin de 2022). Le taux de fréquence TIE (total des incidents enregistrables) se chiffrait à 0,69 à la fin de 2023 (comparativement à 0,76 à la fin de 2022). À Côté Gold, le nombre total d'heures travaillées a atteint 14,8 millions et le taux de fréquence des pertes de temps en raison d'accident (PTA) s'est chiffré à 0,12.

L'équipe d'Essakane a réalisé un rendement historique en santé et sécurité en 2023, soit un taux de fréquence JART de 0,06 et un taux de fréquence TIE de 0,18. Ces résultats correspondaient (taux de fréquence TIE) et surpassaient (taux de fréquence de PTA) les meilleurs résultats de l'histoire du site, auxquels s'accompagnait une performance exceptionnelle en activités proactives réalisées en santé et sécurité, telles que des inspections de sécurité et des inspections de la direction.

Des initiatives de sécurité particulières sont mises en œuvre d'après les tendances qui ressortent des incidents et s'ajoutent au programme de prévention en matière de santé et de sécurité de la Société, y compris le programme de prévention et de gestion de la fatigue, le programme de formation sur les risques critiques et le leadership en cascade. À Essakane, une vérification interne en matière de santé et de sécurité a été effectuée en novembre 2023, et des plans d'action ont été mis en place pour donner suite aux constatations. En novembre, à Essakane, un exercice de gestion des situations d'urgence a été mené sur place, et à Côté

Gold, l'équipe d'intervention d'urgence a mené à bien un programme complet de formation de cinq jours en intervention en cas d'incendie, en plus de suivre un cours de secourisme de niveau avancé.

### **Développement social et économique**

La Société explore continuellement les possibilités d'investissement dans les communautés touchées par ses activités et les occasions de partenariat avec ces dernières.

La Société a poursuivi son partenariat visant à apporter un soutien à l'Institut de recherche sur les mines et l'environnement (« RIME ») UQAT-Polytechnique en Abitibi, au Canada. Cet apport permettra de poursuivre et de développer le programme de recherche du RIME consacré à l'élaboration de solutions environnementales durables tout au long du cycle de vie d'une mine.

À Essakane, la Société a poursuivi sa participation au Fonds minier de développement local du Burkina Faso, programme mis en place par le gouvernement dans le cadre duquel la Société s'est engagée à contribuer à hauteur de 1 % de ses produits annuels. La contribution pour les trois mois terminés le 31 décembre 2023 est estimée à 2,4 millions \$ (8,1 millions \$ pour l'exercice).

En soutien aux communautés locales dans la lutte contre la dernière épidémie de dengue, la Société a contribué à la distribution de tests de dépistage et de fournitures aux cliniques à proximité. En décembre, Essakane a donné des denrées alimentaires à 1 000 ménages vulnérables dans la zone d'influence de la mine Essakane. La Société a également investi dans plusieurs projets agricoles durant le trimestre dans les communes de Falagountou et de Gorom-Gorom. Au cours du trimestre, IAMGOLD a aussi conclu un partenariat stratégique avec l'École nationale d'administration et de magistrature (« ENAM ») comprenant un soutien pour sa modernisation et un renforcement des connaissances de l'industrie minière et de la gouvernance locale. En partenariat avec Cowater et Affaires mondiales Canada, le plan de mise en œuvre du projet ESEPV/Sahel a été présenté au gouverneur de la région du Sahel. Les faits saillants des résultats en matière de contributions sociales durant le trimestre comprennent la mise en place d'un programme de stage de trois mois de 19 jeunes locaux et la sélection de 67 projets qui seront financés dans le cadre du programme Fonds Fer.

À Côté Gold, diverses rencontres ont eu lieu en soutien à la mise en œuvre d'ententes sur les répercussions et les avantages (« ERA ») avec les partenaires des Premières Nations de Mattagami et Flying Post ainsi que la Métis Nation of Ontario, Région 3. Les comités de gestion et de suivi socio-économique de Gogama et de FNP se sont également réunis au cours du trimestre. Les représentants de Côté Gold et d'IAMGOLD ont assisté à la cérémonie d'assermentation du chef et du conseil nouvellement élus de la Première Nation de Mattagami. Les représentants de Côté Gold ont également assisté à la journée portes ouvertes trimestrielle de Mattagami le 8 novembre 2023.

Côté Gold a donné son appui à plusieurs événements et initiatives au cours du trimestre par des investissements communautaires, de dons et de parrainages. Parmi les principales initiatives commanditées, on retrouve le programme *Jill of All Trades* du Cambrian College de Sudbury et le *Mine Opportunity Challenge Timmins Edition* de Mine Connect et de la Goodman School of Mines. Des dons ont également été faits à plusieurs organismes de Timmins, de Sudbury et de Gogama (Miner for Cancer, Gogama Local Services Board, Community Living Timmins, Timmins Victim Services, Sports for Kids Timmins). En partenariat avec le Centre écologique du Canada et l'organisme Une mine de renseignements, Côté Gold a accueilli sept enseignants de Timmins, de Sudbury, de North Bay et d'Ottawa afin de les familiariser avec l'exploitation minière et les nombreuses perspectives de carrière et les avancées technologiques dans l'industrie.

L'équipe de Westwood a appuyé sept initiatives communautaires durant le trimestre, notamment : loger des personnes recevant des traitements pour le cancer, offrir des bourses d'études au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et à l'UQAT ainsi que soutenir divers événements culturels et sportifs.

### **Équité, diversité et inclusion**

La Société condamne sans réserve l'iniquité, la discrimination et la haine sous toutes ses formes. L'une des valeurs de la Société consiste à se comporter de façon respectueuse et à valoriser la diversité. La Société a mis en place un comité d'orientation sur l'équité, la diversité et l'inclusion (« ÉDI ») afin de renforcer davantage son engagement ferme en faveur de ces valeurs importantes par le moyen de la collecte de données, de formations, de la sensibilisation et de la création de plans d'action au niveau de toute l'entreprise. Elle a effectué un diagnostic de sa situation actuelle en termes d'ÉDI, et les constatations et recommandations (générales et propres aux sites) ont été communiquées dans l'ensemble de la Société afin d'élaborer des plans d'action. La Société parraine diverses initiatives visant à promouvoir les femmes propriétaires d'entreprise et entrepreneures dans le secteur minier, en plus d'embaucher des membres de groupes sous-représentés au sein d'IAMGOLD. En outre, la Société contribue activement au protocole pour des lieux de travail équitables, diversifiés et inclusifs de l'initiative VDMD de l'Association minière du Canada et travaille étroitement avec le Conseil des ressources humaines de l'industrie minière du Canada sur diverses initiatives, y compris par la représentation d'un membre de la direction en tant que présidente du conseil sur les *Milieux de travail sécuritaires pour tous*.

IAMGOLD figure également parmi les 100 meilleurs employeurs du Grand Toronto grâce aux mesures entreprises en matière d'inclusion, d'engagement et de culture au travail.

### **Gouvernance**

Le conseil d'administration d'IAMGOLD (le « conseil ») a adopté de nouvelles lignes directrices en matière de diversité et de renouvellement en 2021, lesquelles reflètent les pratiques exemplaires en vigueur en matière de gouvernance. En matière de diversité, les membres du conseil ont convenu que le conseil devait être composé, au minimum, du plus élevé de (i) deux et (ii) de 30 % d'administratrices. En ce qui a trait au renouvellement des membres du conseil d'administration, il a été déterminé que la

durée moyenne du mandat de ses membres ne devrait pas dépasser dix (10) ans et que la durée du mandat du président du conseil d'administration et du président de tout comité du conseil ne devrait pas dépasser dix (10) ans consécutifs.

- Le 22 février 2023, Christiane Bergevin a été nommée administratrice indépendante au sein du conseil d'administration de la Société.
- Le 6 mars 2023, Renaud Adams a été nommé président et chef de la direction par le conseil d'administration. Son mandat a débuté le 3 avril 2023. Il remplace Maryse Bélanger, présidente du conseil d'administration, qui assumait le rôle de présidente et chef de la direction par intérim durant le processus de recrutement pour ce poste.
- Le 6 mars 2023, Maarten Theunissen a été nommé chef de la direction financière, poste qu'il occupait par intérim depuis septembre 2022.
- Le 20 juin 2023, Audra Walsh a été nommée administratrice indépendante au sein du conseil d'administration de la Société.
- Le 21 septembre 2023, la Société a annoncé le départ de Maryse Bélanger du conseil d'administration pour des motifs personnels et en raison de ses autres engagements. Immédiatement après son départ, le conseil a nommé David Smith à la présidence du conseil pour lui succéder.
- Le 27 septembre 2023, Bruno Lemelin, qui occupait jusqu'alors le poste de vice-président principal, Exploitations et projets depuis mars 2020, a été nommé chef de l'exploitation.
- Le 9 novembre 2023, la Société a annoncé le départ de Ian Ashby du conseil d'administration et la nomination d'Anne Marie Toutant à titre d'administratrice indépendante.
- Le 31 décembre 2023, Craig MacDougall, premier vice-président, Croissance, et Oumar Toguyeni, vice-président principal, Affaires externes et développement durable, ont pris leur retraite de leur poste respectif dans l'entreprise.
- Le 15 février 2024, la Société a annoncé la nomination de Murray Suey au conseil d'administration en vigueur à compter de cette même date. Il a également été nommé président du comité d'audit et des finances.

À l'heure actuelle, les femmes représentent 44 % des membres du conseil et 50 % des membres indépendants. La durée moyenne d'un mandat des membres du conseil est de moins de deux ans.

## MISES À JOUR TRIMESTRIELLES

### Afrique de l'Ouest

#### District d'Essakane, Burkina Faso

Le district d'Essakane est situé dans le nord-est du Burkina Faso, en Afrique de l'Ouest, à environ 330 km au nord-est de la capitale, Ouagadougou. Le district d'Essakane comprend la mine Essakane et le bail minier et les concessions d'exploration environnantes, totalisant environ 600 kilomètres carrés. La Société détient une participation de 90 % dans la mine d'Essakane et le gouvernement du Burkina Faso possède la participation restante de 10 %.

#### Mine Essakane (participation d'IAMGOLD – 90 %)

	4 <sup>e</sup> t. 2023	4 <sup>e</sup> t. 2022	2023	2022	2021
<b>Importantes statistiques d'exploitation<sup>1</sup></b>					
Minerai extrait (milliers de tonnes)	3 217	1 691	9 586	12 585	16 015
Teneur extraite (g/t)	1,42	1,70	1,35	1,20	0,91
Stériles extraits (milliers de tonnes)	9 693	8 795	33 763	37 100	44 405
Matière extraite (milliers de tonnes) – total	12 910	10 486	43 349	49 685	60 420
Ratio de découverte <sup>2</sup>	3,0	5,2	3,5	2,9	2,8
Minerai usiné (milliers de tonnes)	3 116	2 788	11 283	11 632	12 948
Teneur à l'usine (g/t)	1,32	1,35	1,26	1,44	1,31
Récupération (%)	91	89	90	89	84
Production aurifère (milliers d'onces) – 100 %	120	108	413	480	457
Production aurifère attribuable (milliers d'onces) – 90 %	108	98	372	432	412
Ventes d'or (milliers d'onces) – 100 %	118	108	413	489	453
Prix moyen réalisé de l'or <sup>3</sup> (\$/once)	2 009	1 702	1 957	1 804	1 794
<b>Résultats financiers (millions \$)<sup>1</sup></b>					
Produits <sup>4</sup>	238,3	184,1	809,6	883,3	813,9
Coût des ventes <sup>4</sup>	134,3	103,4	502,4	431,2	472,1
Coûts de production	112,2	94,9	458,6	382,6	433,1
(Augmentation)/diminution des produits finis	6,3	(1,0)	(0,8)	4,8	(1,7)
Redevances	15,8	9,5	44,6	43,8	40,7
Coûts décaissés <sup>3</sup>	134,1	112,7	488,0	439,5	428,3
Coûts en immobilisations de maintien <sup>3</sup>	51,7	42,4	134,9	158,8	51,2
Coûts en immobilisations d'expansion <sup>3</sup>	0,3	1,3	1,7	3,8	84,4
Coûts en immobilisations	52,0	43,7	136,6	162,6	135,6
Résultat provenant des exploitations	14,3	29,0	92,0	219,5	83,4
<b>Mesures de rendement<sup>5</sup></b>					
Coût des ventes exception faite de l'amortissement (\$/once vendue)	1 134	958	1 216	882	1 042
Coûts décaissés <sup>3</sup> (\$/once vendue)	1 132	1 043	1 181	899	945
CMTI <sup>3</sup> (\$/once vendue)	1 548	1 456	1 521	1 234	1 074

1. Sur une base de 100 %, sauf indication contraire.

2. Le ratio de découverte se calcule en divisant les stériles extraits par le minerai extrait.

3. Il s'agit d'une mesure financière hors PCGR. Voir les « Mesures financières hors PCGR ».

4. Conformément à la note 36 des états financiers consolidés concernant les produits et le coût des ventes. Le coût des ventes est présenté déduction faite de la charge d'amortissement.

5. Le coût des ventes, les coûts décaissés et les CMTI par once vendue pourraient ne pas correspondre aux montants présentés dans ce tableau pour des raisons d'arrondissement.

#### Aperçu des activités d'exploitation

- Essakane a enregistré son meilleur trimestre de l'exercice, soit 108 000 onces produites attribuables au quatrième trimestre, et a terminé l'exercice avec un total de 372 000 onces produites attribuables, atteignant le haut de la fourchette des prévisions établies entre 340 000 et 380 000 onces. Il s'agit d'une augmentation de 10 000 onces ou 10 % pour le trimestre comparativement à la même période de l'exercice précédent, essentiellement en raison de l'accroissement du débit attribuable aux améliorations apportées à l'usine. Pour l'exercice, cela représente un déclin de 60 000 onces attribuables ou 14 % par rapport aux niveaux records atteints en 2022, principalement engendré par les teneurs plus basses conformément au débit de l'usine prévu.

- Les activités d'extraction totalisaient 12,9 millions de tonnes au quatrième trimestre de 2023, soit de 2,4 millions de tonnes ou 23 % supérieures par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, et totalisaient 43,3 millions de tonnes pour l'exercice, soit une baisse de 6,3 millions de tonnes ou 13 % comparativement à l'exercice précédent. La diminution des activités d'extraction pour l'exercice s'expliquait par les arrêts des activités survenus aux premier et troisième trimestres provoqués par les contraintes liées à la chaîne d'approvisionnement en raison de la détérioration du contexte de sécurité au pays à compter du quatrième trimestre de 2022. L'allègement des contraintes pesant sur la chaîne d'approvisionnement au quatrième trimestre de 2023 a permis à la flotte d'exploitation minière de fonctionner à plein rendement et d'effectuer l'extraction des bancs plus profonds de la phase 5, puis de reprendre les activités de découverte aux phases 6 et 7 pour assurer l'approvisionnement en minerai en 2024 et 2025. À la fin du trimestre, l'exploitation possédait des quantités suffisantes en carburant et autres consommables pour assurer son fonctionnement normal pendant 50 jours.
- Le débit de l'usine au quatrième trimestre de 2023 a atteint 3,1 millions de tonnes d'une teneur moyenne à l'usine de 1,32 g/t, soit une augmentation du tonnage de 12 % et une diminution de la teneur de 2 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. Pour l'exercice, le débit annuel de l'usine a atteint 11,3 millions de tonnes d'une teneur à l'usine de 1,26 g/t, accusant une baisse du tonnage de 3 % et de 13 % de la teneur par rapport à l'exercice précédent. Au cours du trimestre, l'augmentation du débit était en partie attribuable à la mise en place et à l'utilisation accrue du concasseur MP 1250 qui a été installé en prévision du traitement de proportions accrues de roche dure extraite en raison de l'approfondissement de la fosse. La diminution de la teneur à l'usine pour le trimestre et l'exercice était attribuable aux quantités supérieures de minerai stocké usiné conformément au plan minier, comparativement aux mêmes périodes de l'exercice précédent.
- La récupération à l'usine a atteint 91 % au quatrième trimestre de 2023, soit 2 % de plus qu'à la même période de l'exercice précédent grâce à l'installation et à la mise en service de trois tamis supplémentaires dans le circuit de gravimétrie. L'usine affichait une meilleure disponibilité à 94,8 % au cours du trimestre comparativement à 88,6 % à l'exercice précédent.
- Le contexte de sécurité au Burkina Faso demeure un sujet de première importance pour la Société. Des incidents terroristes surviennent encore dans le pays, notamment aux abords de la mine Essakane et en Afrique de l'Ouest en général. La situation de la sécurité au Burkina Faso et dans les pays avoisinants continue d'exercer des pressions sur les chaînes d'approvisionnement, même si cette incidence s'est atténuée au quatrième trimestre de 2023. La Société continue de prendre des mesures proactives pour assurer la sécurité du personnel dans le pays et ajuste constamment ses protocoles et les niveaux d'activités au site en fonction du contexte de sécurité. La Société poursuit ses investissements dans la sécurité et l'infrastructure de la chaîne d'approvisionnement dans la région et au site minier. Elle doit également absorber des coûts supplémentaires pour le transport du personnel, des entrepreneurs, des fournitures et des stocks à la mine.
- Les réserves minérales P et P d'Essakane, sur une base de 100 %, ont connu une hausse estimative de 7 % par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 2,2 millions d'onces (2,0 millions d'onces attribuables) d'une teneur moyenne de 1,10 g/t Au. Les réserves minérales probables (ciel ouvert) ont été estimées, sur une base de 100 %, à 1,8 million d'onces (1,6 million d'onces attribuables) à une teneur moyenne de 1,32 g/t Au (voir le communiqué de presse en date du 15 février 2024).
- Le 27 octobre 2023, le Président du Burkina Faso a signé un décret engendrant une majoration des redevances sur l'or vendu à des prix supérieurs à 1 500 \$ par once. Le décret porte la redevance de 5 % sur tout l'or vendu à un prix supérieur à 1 500 \$ par once à 6 % sur l'or vendu entre 1 500 \$ et 1 700 \$ par once, à 6,5 % sur l'or vendu entre 1 700 \$ et 2 000 \$ par once et à 7 % sur l'or vendu supérieur à 2 000 \$ par once.
- En 2018, le procureur général du Burkina Faso a intenté une poursuite contre Essakane S.A. et certains de ses employés relativement à son ancienne pratique d'exporter, à partir du Burkina Faso, du charbon fin contenant de l'or et de l'argent et de l'expédier à une installation tierce au Canada pour traitement et vente ultérieure. Cette affaire a fait l'objet d'un procès. Les parties sont enfin parvenues à une entente de règlement, car Essakane S.A. a jugé qu'il était dans l'intérêt des parties concernées de régler la procédure en reconnaissant avoir commis des violations mineures à la réglementation. L'entente de règlement convenue avec le gouvernement du Burkina Faso a mis entièrement et irrévocablement fin à la poursuite. L'entente prévoit la confiscation, directement par l'État, de la cargaison de charbon fin sous embargo et une sanction pécuniaire de 15,0 millions \$ à verser directement à l'État.

#### Rendement financier – 4<sup>e</sup> t. 2023 par rapport au 4<sup>e</sup> t. 2022

- Les coûts de production de 112,2 millions \$ ont augmenté de 17,3 millions \$ ou 18 %, principalement en raison de l'augmentation des activités d'extraction et d'usinage, car la mine a pu fonctionner à plein rendement au quatrième trimestre de 2023, comparativement au quatrième trimestre de 2022 qui avait été affecté par les contraintes de la chaîne d'approvisionnement décrites précédemment. Les pressions sur les coûts en raison du contexte de sécurité et de l'inflation ont persisté au cours du trimestre et ont entraîné une hausse du prix du carburant au débarquement et des autres principaux consommables, du transport et des coûts afférents aux camps.
- Le coût des ventes de 134,3 millions \$, exception faite de l'amortissement, a augmenté de 30,9 millions \$ ou 30 %, principalement en raison de la hausse des coûts de production décrite ci-dessus, d'une réévaluation à la hausse de la VNR de 9,6 millions \$ comptabilisée au quatrième trimestre de 2022, et de l'augmentation des redevances en raison de la hausse des prix de l'or et de la nouvelle structure de redevances décrite ci-dessus. Le coût des ventes par once vendue, exception faite de l'amortissement, de 1 134 \$, a augmenté de 176 \$ ou 18 %, principalement en raison des éléments mentionnés ci-dessus, et a été partiellement contrebalancé par l'accroissement de la production et des volumes des ventes.
- Les coûts décaissés de 134,1 millions \$ ont augmenté de 21,4 millions \$ ou 19 % en raison des coûts de production et des redevances plus élevés mentionnés ci-dessus. Les coûts décaissés par once vendue de 1 132 \$ étaient supérieurs de 89 \$ ou 9 %, principalement en raison de l'augmentation des coûts de production et la hausse des redevances mentionnées ci-dessus, qui ont été en partie contrebalancées par un accroissement de la production et des volumes des ventes.

- Les CMTI par once vendue de 1 548 \$ ont augmenté de 92 \$ ou 6 %, principalement en raison des coûts décaissés supérieurs par once vendue.
- Le total des frais de découverte incorporés de 32,3 millions \$ a augmenté de 2,1 millions \$ ou 7 %, principalement en raison des coûts d'exploitation minière accrus engendrés par les coûts du carburant au débarquement plus élevés.
- Les coûts en immobilisations de maintien de 19,4 millions \$, exception faite des frais de découverte incorporés, comprenaient des pièces de rechange de 6,1 millions \$, de l'équipement de l'usine et de l'équipement mobile de 5,1 millions \$, une gestion des résidus de 1,9 million \$, du développement des ressources de 1,2 million \$, la remise en état des génératrices de 0,4 million \$ et d'autres projets de maintien de 4,7 millions \$. Des coûts en immobilisations d'expansion de 0,3 million \$ ont été engagés pour honorer l'engagement relatif à la réinstallation des villages communautaires.

#### Rendement financier – 2023 par rapport à 2022

- Les coûts de production de 458,6 millions \$ ont augmenté de 76,0 millions \$ ou 20 %, principalement en raison de la hausse des volumes et des ratios de découverte pendant la transition des activités minières entre les différentes phases en milieu d'année et les répercussions du contexte de la sécurité et de l'inflation sur le coût du carburant au débarquement et autres principaux coûts de consommables, les coûts de transport et les coûts relatifs aux camps, l'augmentation des coûts de production d'électricité, puisque le combustible lourd habituel a été périodiquement remplacé par du combustible plus léger, mais plus coûteux pour maintenir les activités lorsque l'approvisionnement était limité.
- Les coûts de production et l'amortissement comprenaient des coûts exceptionnels totalisant respectivement 13,5 millions \$ et 1,0 million \$ (néant et néant en 2022), attribuables à la capacité minière réduite aux premier et troisième trimestres de 2023. Les coûts exceptionnels ont été exclus des coûts décaissés et des CMTI et ont diminué de 33 \$ par once vendue.
- Le coût des ventes, exception faite de l'amortissement, a atteint 502,4 millions \$, soit une augmentation de 71,2 millions \$ ou 17 % en raison des coûts de production accrus et d'une réévaluation à la hausse de la VNR de 9,6 millions \$ comptabilisée en 2022. Le coût des ventes par once vendue, exception faite de l'amortissement, de 1 216 \$, a augmenté de 334 \$ ou 38 %, principalement pour les raisons mentionnées ci-dessus ainsi qu'une baisse de la production et des volumes des ventes.
- Les coûts décaissés de 488,0 millions \$ ont augmenté de 48,5 millions \$ ou 11 %, en raison des coûts de production accrus, exception faite des coûts exceptionnels. Les coûts décaissés par once vendue se sont établis à 1 181 \$, soit une augmentation de 282 \$ ou 31 %, principalement en raison de la hausse des coûts de production et de la baisse de la production et du volume des ventes.
- Les CMTI par once vendue se sont établis à 1 521 \$, en hausse de 287 \$ ou 23 %, en raison des coûts décaissés supérieurs par once vendue, qui ont été partiellement contrebalancés par des coûts en immobilisations de maintien inférieurs.
- Les frais de découverte incorporés totaux de 73,8 millions \$ ont diminué de 22,1 millions \$ ou 23 % en raison d'un déclin des activités minières aux premier et troisième trimestres et d'une proportion supérieure de découverte qui ont été partiellement contrebalancés par les pressions sur les coûts comme il est mentionné ci-dessus.
- Les coûts en immobilisations de maintien, exception faite des frais de découverte incorporés de 61,1 millions \$, comprenaient des pièces de rechange de 18,2 millions \$, de l'équipement mobile et de l'équipement de l'usine de 12,9 millions \$, de la gestion des résidus de 10,0 millions \$, du développement des ressources de 4,3 millions \$, de la remise en état des génératrices de 3,4 millions \$ et autres projets de maintien de 12,3 millions \$. Les coûts en immobilisations d'expansion pour honorer l'engagement relatif à la réinstallation des villages communautaires ont totalisé 1,7 million \$.

#### Perspectives de 2024

La production d'or attribuable à Essakane devrait totaliser entre 330 000 et 370 000 onces. L'usine devrait fonctionner à la capacité nominale, et les teneurs à l'usine devraient diminuer par rapport à celles de l'exercice précédent, car le minerai stocké viendra combler l'alimentation de l'usine pour soutenir le débit à mesure que l'extraction se poursuit dans la phase 5 et la phase 6, puis dans les premiers bancs de la phase 7.

Les coûts décaissés à Essakane devraient se situer entre 1 300 \$ et 1 400 \$ par once vendue et les CMTI par once vendue devraient s'établir entre 1 675 \$ et 1 800 \$, et seront supérieurs à ceux de 2023 en raison de l'augmentation prévue des activités d'entretien planifiées, des pressions constantes sur le coût du carburant au débarquement au site d'exploitation et de l'application des redevances accrues annoncées par le gouvernement burkinabè au quatrième trimestre de 2023. En outre, puisque les activités de découverte et les frais incorporés y afférents reprendront en fonction de l'exploitation minière à plein rendement, les CMTI par once vendue en 2024 devraient augmenter proportionnellement aux coûts en immobilisations de maintien connexes avant les activités de découverte et les coûts devraient diminuer à compter de 2025 et 2026 comme prévu dans le plan minier.

Les coûts en immobilisations devraient totaliser environ 155,0 millions \$, comparativement à 136,6 millions \$ en 2023, et consisteront principalement en des frais incorporés relatifs aux activités de découverte pour accéder au minerai conformément au plan de production de 2024 et de 2025, en supposant qu'aucune perturbation importante ne survienne dans la chaîne d'approvisionnement provoquée par le contexte sécuritaire décrit plus haut.

Des incidents de sécurité répétés ou des préoccupations s'y rapportant pourraient avoir une incidence négative importante sur le rendement opérationnel futur. La Société continue de travailler activement avec les autorités et les fournisseurs pour atténuer les répercussions potentielles et gérer la continuité de l'approvisionnement en raison de la situation de sécurité décrite précédemment, tout en investissant dans des infrastructures supplémentaires et dans l'approvisionnement adéquat en stocks pour assurer la continuité des activités (voir la section des « Risques et incertitudes »)

### Exploration à proximité des mines

En 2023, environ 15 000 mètres de forage au diamant ont été réalisés dans le cadre d'un programme de forage de définition visant à étendre la minéralisation connue et à améliorer la confiance à l'égard des ressources dans certains secteurs de la zone principale d'Essakane et du gisement satellite Lao. Les activités d'exploration dans les concessions minières entourant le bail minier sont toujours suspendues en raison des contraintes de sécurité régionales.

### **Actifs de Bambouk**

Le 20 décembre 2022, la Société a annoncé avoir conclu des ententes définitives avec Managem S.A. (CAS : MNG) (« Managem ») visant la vente des actifs de Bambouk. Conformément aux modalités des ententes, IAMGOLD recevra des paiements en trésorerie d'environ 282,0 millions \$ (avant impôts) au total en contrepartie des actions et des prêts intragroupe accordés par les filiales aux entités détentrices de la participation de 90 % de la Société dans le projet Boto, au Sénégal, et une participation de 100 % dans chacun des projets suivants : le projet Karita et les propriétés d'exploration connexes, en Guinée, le projet Diakha-Siribaya, au Mali, les propriétés au stade d'exploration primaire de Boto Ouest, Senala Ouest et Daorala, de même que le droit acquis dans la coentreprise Senala, également au Sénégal, en vertu d'une convention de participation conditionnelle. La Société a obtenu le consentement du consortium de prêteurs d'IAMGOLD pour clôturer la vente de sa participation dans les actifs de Bambouk.

Le 25 avril 2023, la Société a finalisé la vente de sa participation de 90 % dans le projet Boto, au Sénégal, de sa participation de 100 % dans les propriétés au stade d'exploration primaire Boto Ouest, Senala Ouest et Daorala, de même que du droit acquis dans la coentreprise Senala, également au Sénégal, en vertu d'une convention de participation conditionnelle, pour des produits bruts total en trésorerie de 197,6 millions \$. La Société a comptabilisé un gain de 109,1 millions \$ sur la vente des actifs du Sénégal et payé des impôts de 4,1 millions \$.

Les autres transactions sont assujetties à certaines approbations réglementaires des gouvernements concernés, ainsi qu'à d'autres conditions de clôture habituelles qui font partie des ententes. La première des deux autres transactions devrait être finalisée au premier trimestre de 2024, et la dernière transaction devrait être conclue au cours de 2024.

Selon les modalités des ententes, les coûts d'exploration engagés relativement aux actifs de Bambouk seront recouverts auprès de Managem à la clôture.

## Amérique du Nord

### Complexe Westwood (Canada)

Le complexe Westwood est situé à 35 kilomètres au nord-est de Rouyn-Noranda et à 80 kilomètres à l'ouest de Val-d'Or, dans le sud-ouest du Québec, au Canada. Le complexe Westwood comprend la mine souterraine Westwood, la fosse à ciel ouvert Grand Duc et la fosse à ciel ouvert Fayolle, située à environ 30 kilomètres au nord-ouest du complexe Westwood.

#### Mine Westwood (participation d'IAMGOLD – 100 %)

	4 <sup>e</sup> t. 2023	4 <sup>e</sup> t. 2022	2023	2022	2021
<b>Importantes statistiques d'exploitation</b>					
Développement latéral souterrain (mètres)	1 263	1 297	5 271	4 303	946
Minerai extrait (milliers de tonnes) – sous terre	77	64	280	241	106
Minerai extrait (milliers de tonnes) – autres sources	162	216	742	836	919
Minerai extrait (milliers de tonnes) – total	239	280	1 022	1 077	1 025
Teneur extraite (g/t) – sous terre	7,77	4,76	7,11	5,47	4,67
Teneur extraite (g/t) – autres sources	2,33	1,17	1,71	1,04	0,83
Teneur extraite (g/t) – total	4,08	2,00	3,19	2,03	1,23
Minerai usiné (milliers de tonnes)	245	300	1 034	1 118	965
Teneur à l'usine (g/t) – sous terre	7,92	4,69	7,12	5,42	4,46
Teneur à l'usine (g/t) – autres sources	2,02	1,22	1,51	1,05	0,85
Teneur à l'usine (g/t) – totale	3,90	1,94	3,03	1,99	1,24
Récupération (%)	94	93	93	93	92
Production d'or (milliers d'onces)	28	18	93	67	35
Total des ventes d'or (milliers d'onces)	29	18	90	66	34
Prix moyen réalisé de l'or <sup>1</sup> (\$/once)	1 989	1 718	1 946	1 788	1 789
<b>Résultats financiers (en millions \$)</b>					
Produits <sup>2</sup>	58,6	31,3	176,6	120,6	61,6
Coût des ventes <sup>2</sup>	42,4	40,1	144,6	139,2	77,0
Coûts de production	39,3	41,3	148,5	145,5	86,8
(Augmentation)/diminution des produits finis	2,9	(1,2)	(4,1)	(6,3)	(9,8)
Redevances	0,2	—	0,2	—	—
Coûts décaissés <sup>1</sup>	41,9	39,8	143,7	137,5	76,6
Coûts en immobilisations de maintien <sup>1</sup>	16,8	7,8	65,0	30,3	11,4
Coûts en immobilisations d'expansion <sup>1</sup>	0,4	2,1	0,6	4,8	2,9
Coûts en immobilisations totaux	17,2	9,9	65,6	35,1	14,3
Résultat (perte) provenant des activités d'exploitation	(2,4)	(19,1)	(9,7)	(41,4)	(93,9)
<b>Mesures de rendement<sup>3</sup></b>					
Coût des ventes, exception faite de l'amortissement <sup>4</sup> (\$/onces vendues)	1 446	2 230	1 600	2 093	2 252
Coûts décaissés <sup>1</sup> (\$/once vendue)	1 434	2 210	1 591	2 068	2 240
CMTI <sup>1</sup> (\$/once vendue)	2 049	2 639	2 344	2 568	2 600

1. Il s'agit d'une mesure financière hors PCGR. Voir les « Mesures financières hors PCGR ».

2. Conformément à la note 36 des états financiers consolidés concernant les produits et le coût des ventes. Le coût des ventes est présenté déduction faite de la charge d'amortissement.

3. Le coût des ventes, les coûts décaissés et les CMTI par once vendue pourraient ne pas correspondre aux montants présentés dans ce tableau pour des raisons d'arrondissement.

4. Comprend la dépréciation de la VNR des empilements de minerai hors trésorerie et des stocks de produits finis de néant au quatrième trimestre de 2023 (2,3 millions \$ au quatrième trimestre de 2022) et de 3,2 millions \$ pour 2023 (8,4 millions \$ en 2022 ; 9,9 millions \$ en 2021) qui a eu une incidence sur le coût des ventes par once vendue, à l'exclusion de l'amortissement, de néant au quatrième trimestre de 2023 (125 \$ au quatrième trimestre de 2022) ; et de 36 \$ en 2023 (126 \$ en 2022; 289 \$ en 2021).

## Aperçu opérationnel

- Westwood a enregistré sa meilleure production trimestrielle depuis le redémarrage de l'exploitation souterraine en 2021, qui s'est chiffrée à 28 000 onces produites, et a terminé l'exercice en cumulant 93 000 onces, soit une production dépassant la limite supérieure de 90 000 onces de la fourchette prévue. Cela représente une augmentation respective de 10 000 onces ou 56 % et de 26 000 onces ou 39 % pour le trimestre et pour l'exercice, par rapport aux mêmes périodes de l'exercice précédent. L'augmentation de la production est attribuable à l'intensification de l'exploitation souterraine, qui a produit un volume accru de minerai à plus forte teneur pour alimenter l'usine et du minerai d'une teneur supérieure extrait au gisement Fayolle.
- Les activités d'extraction se sont chiffrées à 239 000 tonnes de minerai au quatrième trimestre de 2023 et comptaient 41 000 tonnes de moins, soit 15 %, par rapport à la même période de l'exercice précédent. Les activités d'extraction ont totalisé 1 022 000 tonnes de minerai pour l'exercice, enregistrant une baisse de 55 000 tonnes ou 5 % comparativement à l'exercice précédent. La diminution des activités d'extraction est attribuable à la baisse du volume de minerai provenant de la fosse à ciel ouvert Grand Duc, qui a été partiellement contrebalancée par le matériel extrait au gisement Fayolle et l'augmentation du volume de minerai extrait sous terre à plus fortes teneurs à la suite des progrès importants réalisés dans le cadre du programme de réhabilitation et de développement souterrain.
- Le développement latéral de 1 263 mètres réalisé au quatrième trimestre de 2023 correspondait à celui mené à la même période de l'exercice précédent, totalisant 5 271 mètres pour l'exercice, soit 968 mètres ou 22 % de plus qu'à l'exercice précédent. L'équipe minière a poursuivi le programme de travaux de réhabilitation et de développement souterrains afin de se doter d'une plus grande flexibilité opérationnelle et de multiples séquences d'abattage pouvant être exploitées simultanément.
- Le programme de travaux de réhabilitation comprend la réparation et la mise à niveau de l'infrastructure souterraine existante conformément à la norme révisée sur la mécanique des roches, qui a été élaborée pour assurer des conditions de travail sécuritaires dans les secteurs sismiques de la mine. Ainsi, la production pourra recommencer en toute sécurité une fois les travaux de réhabilitation terminés à un niveau spécifique. Le programme des travaux de réhabilitation devrait être terminé en 2024.
- Au quatrième trimestre de 2023, l'usine a traité 245 000 tonnes de minerai d'une teneur moyenne à l'usine de 3,90 g/t, soit une quantité inférieure de 18 % et une teneur moyenne à l'usine représentant le double de celle à la même période de l'exercice précédent. Pour l'exercice, le débit annuel de l'usine a atteint 1 034 000 tonnes de minerai d'une teneur moyenne de 3,03 g/t, soit un tonnage inférieur de 8 % et une teneur moyenne à l'usine supérieure de 52 % par rapport à l'exercice précédent. Les volumes moindres à des teneurs à l'usine supérieures sont attribuables à une proportion accrue de minerai à plus forte teneur utilisé pour alimenter l'usine qui provenait de l'exploitation souterraine, puisque les activités de production ont permis de cibler des zones souterraines réhabilitées et d'introduire du minerai de plus haute teneur obtenue au gisement Fayolle, qui a été partiellement contrebalancé par un volume plus faible extrait à la fosse à ciel ouvert Grand Duc.
- L'usine a atteint une récupération de 94 % au quatrième trimestre de 2023, soit une récupération légèrement supérieure à celle à la même période de l'exercice précédent. Au cours du trimestre, la disponibilité de l'usine a baissé à 77,9 % comparativement à 95 % à la même période de l'exercice précédent, en raison d'entretiens non planifiés sur le blindage du broyeur semi-autogène et au distributeur à palettes métalliques. Des mesures correctives sont en cours.
- Les réserves minérales de Westwood, y compris celles de la fosse à ciel ouvert Grand Duc, ont augmenté de 109 %, passant de 582 000 onces à 1,2 million d'onces, déduction faite de l'épuisement, à des teneurs en hausse de 26 % pour atteindre 7,14 g/t Au. À l'exclusion de Grand Duc, les réserves minérales souterraines étaient estimées à 1,1 million d'onces à une teneur moyenne de 10,6 g/t Au. L'accroissement des réserves minérales était attribuable aux efforts de réhabilitation réalisés tout au long de l'exercice, qui ont permis la reprise des activités minières dans des zones qui avaient été fermées (voir le communiqué en date du 15 février 2024).

## Rendement financier – quatrième trimestre de 2023 par rapport au quatrième trimestre de 2022

- Les coûts de production de 39,3 millions \$ étaient inférieurs de 2,0 millions \$ ou 5 % par rapport à la même période de l'exercice précédent en raison des coûts d'exploitation inférieurs et de la dépréciation de la VNR de 2,3 millions \$ comptabilisés au quatrième trimestre de 2022, qui ont été en partie contrebalancés par les coûts de développement de 5,6 millions \$ engagés au gisement Fayolle imputés aux charges en raison de la courte vie utile du projet Fayolle.
- Le coût des ventes, exception faite de l'amortissement, a atteint 42,4 millions \$, ce qui représente une hausse de 2,3 millions \$ ou 6 %, en raison du moment des ventes, partiellement contrebalancé par des coûts de production moindres. Le coût des ventes par once vendue de 1 446 \$, exception faite de l'amortissement, a diminué de 784 \$ ou 35 %, principalement en raison de l'augmentation de la production et du volume des ventes.
- Les coûts décaissés de 41,9 millions \$ étaient supérieurs de 2,1 millions \$ ou 5 % en raison du moment des ventes, qui a été en partie contrebalancé par les coûts de production moindres. Les coûts décaissés par once vendue de 1 434 \$ ont subi une baisse de 776 \$ ou 35 %, essentiellement provoquée par une augmentation de la production et du volume des ventes. Les coûts décaissés par once vendue comprennent l'incidence approximative de 190 \$ par once vendue résultant des coûts de développement engagés au gisement Fayolle.
- Les CMTI par once vendue se sont élevés à 2 049 \$, en baisse de 590 \$ ou 22 %, principalement en raison de la diminution des coûts décaissés par once vendue, qui a été partiellement contrebalancée par la hausse des coûts en immobilisations de maintien, qui comprenaient des activités de réhabilitation non récurrentes effectuées.
- Les coûts en immobilisations de maintien ont totalisé 16,8 millions \$, qui comprenaient des coûts relatifs aux travaux de développement et de réhabilitation souterrains de 8,5 millions \$, des frais de découverte incorporés de 1,6 million \$ et d'autres projets d'investissement de maintien de 6,7 millions \$.

### Comparaison du rendement financier de 2023 par rapport à 2022

- Les coûts de production de 148,5 millions \$ ont augmenté de 3,0 millions \$, ou 2 %, en raison des 11,5 millions \$ en coûts de développement engagés au gisement Fayolle qui ont été passés en charges en raison de la courte durée de vie du projet Fayolle, et qui ont été contrebalancés en partie par des coûts inférieurs d'exploitation minière et d'usinage et une baisse de la dépréciation de la VNR de 3,2 millions \$ (8,4 millions \$ en 2022).
- Le coût des ventes de 144,6 millions \$, exception faite de l'amortissement, a augmenté de 5,4 millions \$ ou 4 %, en raison des coûts de production supérieurs, qui ont été partiellement contrebalancés par le moment des ventes. Le coût des ventes par once vendue de 1 600 \$, exception faite de l'amortissement, a diminué de 493 \$ ou 24 %, en raison de l'augmentation de la production et du volume des ventes.
- Les coûts décaissés de 143,7 millions \$ ont augmenté de 6,2 millions \$ ou 5 % en raison des coûts de production accrus. Les coûts décaissés par once vendue de 1 591 \$ ont enregistré une baisse de 477 \$ ou 23 %, essentiellement attribuable à une augmentation de la production et du volume des ventes. Les coûts décaissés par once vendue comprenaient l'incidence approximative de 128 \$ par once vendue attribuable aux coûts de développement engagés au gisement Fayolle.
- Les CMTI par once vendue se sont élevés à 2 344 \$, en baisse de 224 \$ ou 9 %, principalement en raison de la diminution des coûts décaissés par once vendue, qui a été partiellement contrebalancée par la hausse des coûts en immobilisations de maintien, qui comprenaient des activités de réhabilitation non récurrentes réalisées au cours de l'exercice.
- Les coûts en immobilisations de maintien ont totalisé 65,0 millions \$ et comprenaient des travaux de développement et de réhabilitation souterrains représentant des coûts de 39,4 millions \$, des frais de découverte incorporés de 5,8 millions \$ et d'autres projets d'investissement de maintien de 19,8 millions \$.

### Perspectives de 2024

La production d'or à Westwood devrait se situer entre 100 000 et 120 000 onces en 2024 et comportera une proportion croissante de minerai à des teneurs supérieures provenant de la mine souterraine. La production devrait être supérieure au premier semestre de 2024 en raison de la séquence d'exploitation souterraine et du minerai supplémentaire à plus forte teneur extrait à la fosse Fayolle qui remplacera le minerai à basse teneur provenant de Grand Duc au second semestre de l'exercice.

Les coûts décaissés de Westwood devraient se situer entre 1 250 \$ et 1 375 \$ par once vendue et les CMTI par once vendue devraient se situer entre 1 800 \$ et 2 000 \$. Les coûts unitaires devraient diminuer par rapport à ceux de 2023 pour correspondre à une augmentation de la production, à une réduction prévue des coûts de réhabilitation de la mine souterraine et à une diminution des coûts de développement du gisement satellite Fayolle d'une courte vie utile.

Les coûts en immobilisations de maintien en 2024 devraient totaliser environ 65 millions \$, semblables aux 65,6 millions \$ en 2023, et comprendront principalement 35 millions \$ en coûts de réhabilitation et de développement souterrains, 15 millions \$ pour le renouvellement de la flotte mobile et de l'équipement fixe, 5 millions \$ pour les projets d'intégrité des actifs à l'usine de Westwood et 10 millions \$ pour les autres projets d'investissement.

Au deuxième semestre de l'exercice, la Société prévoit déposer un rapport technique mis à jour conforme au Règlement 43-101 qui comprendra des détails sur les résultats de certaines mesures d'optimisation minières et d'évaluations stratégiques menées au complexe Westwood.

### Exploration à proximité des mines

Au cours de l'exercice, approximativement 27 200 mètres de forage au diamant souterrain (dont environ 1 400 mètres de forage géotechnique) ont été réalisés afin de soutenir l'accroissement des activités minières souterraines.

À la propriété satellite Fayolle, l'extraction minière s'est poursuivie au quatrième trimestre, malgré les problèmes de gestion de l'eau qui ont eu des répercussions intermittentes sur les activités.

## **District de Côté Gold, Canada**

### ***Projet Côté Gold***

Le district de Côté Gold, situé à 125 kilomètres au sud-ouest de Timmins et à 175 kilomètres au nord de Sudbury (Ontario), au Canada, comprend le projet Côté Gold en construction et le gisement adjacent Gosselin. La mise en valeur du projet est réalisée par l'intermédiaire de la coentreprise non constituée en société de Côté Gold (la « coentreprise Côté Gold ») qui se compose d'IAMGOLD, l'exploitant, et de Sumitomo Metal Mining Co Ltd. La coentreprise Côté Gold est régie par la convention de coentreprise Côté Gold.

### ***Financement accordé par Sumitomo***

Le 19 décembre 2022, la Société a annoncé qu'elle avait conclu une entente de financement et de modification de la convention de coentreprise avec SMM. Comme le précise l'entente, le 1<sup>er</sup> mai 2023, SMM a versé 250,0 millions \$ au titre des obligations de financement de la Société dans le cadre du projet Côté Gold. Par conséquent, la Société a transféré 9,7 % de sa participation dans le projet Côté Gold à SMM (la « participation transférée »).

D'un point de vue comptable, l'entente de financement et de modification de la convention de coentreprise ne répond pas aux critères établis dans les IFRS relativement à la comptabilisation de la dilution de la participation de la Société dans la coentreprise Côté Gold au titre d'une vente, et la Société continuera de comptabiliser une participation de 70 % dans les actifs et les passifs de la coentreprise, mais ne financera que 60,3 % des coûts d'exploitation et des coûts en immobilisations au moyen d'appels de liquidités et recevra 60,3 % de la production d'or. La Société a constaté un passif financier égal au prix de rachat actuel et aux frais d'option.

La Société a le droit de racheter la participation transférée à six dates entre le 31 mai 2023 et le 30 novembre 2026, afin de rétablir sa participation à 70 % dans le projet Côté Gold (l'« option de rachat »). La Société peut exercer son option de rachat en

remboursant la totalité des avances faites par SMM au nom de la Société d'un total de 250,0 millions \$, majoré des apports supplémentaires versées, déduction faite de la production d'or supplémentaire reçue par SMM en raison de l'augmentation de sa participation, jusqu'au commencement de la production commerciale. SMM a versé un montant supplémentaire de 77,1 millions \$ au cours de l'exercice correspondant à la participation transférée de 9,7 %. SMM conservera les produits nets ou les paiements exigibles au titre de sa participation accrue à compter de l'atteinte de la production commerciale jusqu'au rachat de la participation transférée.

Jusqu'à la date de l'exercice de l'option de rachat ou au 30 novembre 2026, selon la date la plus rapprochée des deux, la Société payera des frais d'option de rachat à SMM équivalant au taux du financement à un jour garanti à trois mois, majoré de 4 %, relativement aux montants avancés par SMM pendant la construction et jusqu'à l'atteinte de la production commerciale, déduction faite de la valeur de la production d'or différée jusqu'à l'atteinte de la production commerciale. Les frais d'option de rachat courus de 23,7 millions \$ en 2023 seront payables à la date de l'exercice de l'option de rachat par la Société ou le 30 novembre 2026, selon la date la plus rapprochée des deux. Les frais de l'option de rachat seront payables trimestriellement en trésorerie à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. L'entente de financement et de modification de la convention de coentreprise comporte aussi des changements aux frais de l'exploitant, à la structure de gouvernance, y compris le rehaussement du seuil d'approbation du comité d'examen pour les budgets annuels et les dépenses non budgétées dépassant des montants établis. IAMGOLD maintient ses droits portant sur le comité d'examen et demeure l'exploitant.

### **Dépenses du projet**

Sur une base de 100 %, les dépenses du projet engagées dans la coentreprise Côté Gold se sont élevées à 242,9 millions \$ (170,5 millions \$ sur une base de 70 %) selon un taux de change \$ US/\$ CA moyen de 1,37 au quatrième trimestre de 2023 et à 1 074,2 millions \$ (752,3 millions \$ sur une base de 70 %) selon un taux de change \$ US/\$ CA moyen de 1,35 pour l'exercice. Les dépenses engagées comprennent le coût des stocks de fournitures et de l'établissement d'un premier empilement de minerai.

Depuis le début de la construction, des dépenses de 2,786 milliards \$ (1,95 milliard \$ sur une base de 70 %) des 2,965 milliards \$ (2,08 milliards \$ sur une base de 70 %) prévus ont été engagées. Le budget initial prévoyait un taux de change \$ US/\$ CA moyen de 1,25.

Au cours du trimestre, la Société a financé un montant d'environ 173,9 millions \$ dans la coentreprise non constituée en société, et SMM a financé 114,5 millions \$, qui comprenait 28,0 millions \$ supplémentaires proportionnel à sa participation accrue.

### **Perspectives de 2024 – 100 %**

La production annuelle de Côté Gold devrait se situer entre 220 000 et 290 000 onces. Cette estimation repose sur l'hypothèse qu'à la suite de la production d'or initiale, les activités d'exploitation s'intensifieront dès le début du deuxième trimestre de 2024 et atteindront la production commerciale au troisième trimestre de 2024. La Société définit la production commerciale comme représentant un débit moyen de 60 % à l'usine pendant une période de 30 jours. La Société prévoit qu'à la fin de l'exercice, les activités d'exploitation de Côté Gold généreront un débit d'environ 90 % de la capacité nominale.

Au cours de la période d'intensification des activités et avant l'atteinte d'un débit s'approchant de la capacité de production nominale, les coûts d'exploitation et les coûts unitaires de découverte incorporés devraient être plus élevés que les coûts moyens prévus dans le plan minier long terme, comme il est indiqué dans le rapport technique conforme au Règlement 43-101 (en date du 12 août 2022), puisque les coûts fixes sont absorbés par des volumes plus faibles, la hausse des coûts de certains intrants en raison de l'inflation depuis la publication du rapport technique et de redevances plus élevées attribuables à la hausse des prix de l'or. Lorsque Côté Gold atteindra le débit prévu de 90 % à la fin de l'exercice, la Société s'attend à ce que les coûts décaissés se situent entre 700 \$ et 800 \$ par once vendue et les CMTI entre 1 100 \$ et 1 200 \$ par once vendue.

À des fins comptables, le produit et le coût des ventes seront comptabilisés à compter du commencement de la production.

Les dépenses totales prévues du projet à engager jusqu'à la première coulée d'or se chiffrent à 179,0 millions \$ en fonction d'un taux de change hypothétique de 1,34 \$ US/\$ CA. L'achèvement de certains projets d'infrastructure et de terrassement prévus qui auront lieu après la première coulée d'or, est estimé à 40,0 millions \$ ( $\pm 5$  %).

Outre les dépenses du projet qui devraient avoisiner les 40,0 millions \$ ( $\pm 5$  %), les dépenses de fonctionnement liées aux coûts d'usure et de surface seront incorporées pendant la mise en service et l'intensification des activités d'exploitation jusqu'à ce que le projet atteigne la production commerciale.

Les coûts en immobilisations estimatifs liés aux activités d'exploitation pour 2024, à l'exclusion des frais de découverte incorporés, ont totalisé 145 millions \$ ( $\pm 5$  %). De janvier à décembre, les dépenses à engager comprendront :

- 60,0 millions \$ ( $\pm 5$  %) pour l'agrandissement du parc à résidus dans le cadre de la phase 2.
- 50,0 millions \$ ( $\pm 5$  %) pour l'achat d'équipement qui comprend quatre camions de transport supplémentaires, des foreuses et autres équipements mobiles.
- 35,0 millions \$ ( $\pm 5$  %) pour les projets d'immobilisations qui comprennent les coûts des propriétaires.

Les frais de découverte incorporés sont estimés à 50,0 millions \$ ( $\pm 5$  %) pour l'exercice.

Les coûts en immobilisations de Côté Gold en 2024 devraient être supérieurs aux coûts moyens prévus au plan minier à mesure que progresse la construction de l'empreinte complète de la digue du parc à résidus pendant l'exploitation minière. La classification des coûts en immobilisations au titre du maintien ou de l'expansion en 2024 dépendra du moment où aura lieu la première coulée d'or et de la nature des coûts.

En fonction de la participation de 60,3 % de la Société dans la coentreprise non constituée en société, le reste des fonds qu'IAMGOLD devra verser au titre des dépenses de projet et de mise en service jusqu'à l'atteinte de la production commerciale, le paiement de tous les soldes de comptes fournisseurs liés aux dépenses de projet ainsi que le financement restant relatif aux contrats de location au premier trimestre 2024 devraient se chiffrer à 142 millions \$. Après l'atteinte de la production commerciale, IAMGOLD poursuivra le financement des activités courantes de la Société et des coûts en immobilisations par le moyen d'appels de liquidités pour sa participation de 60,3 % et recevra 60,3 % de la production aurifère.

#### **Mise à jour sur les activités du quatrième trimestre**

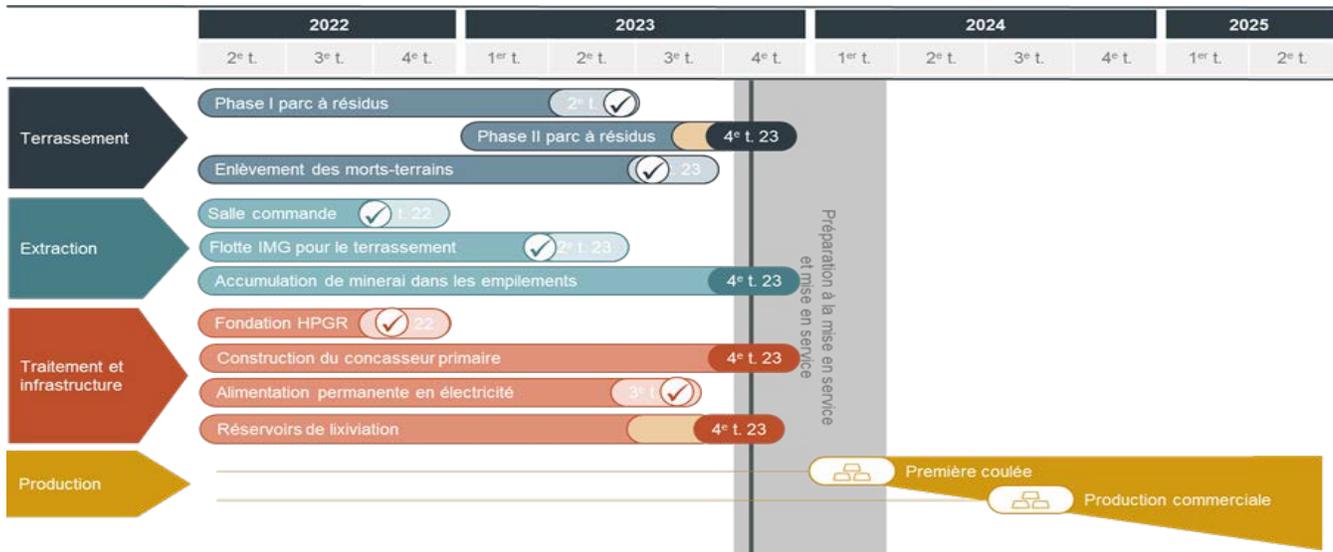
Au 31 décembre 2023, la progression de la construction à Côté Gold était terminée à environ 98 %, tandis que la progression globale du projet était terminée à environ 95,5 %, y compris la démobilisation des équipes et des installations de construction.

Voici une mise à jour sur les activités au projet à la fin du quatrième trimestre de 2024 (sauf indication contraire) :

<b>Activités du projet</b>	<b>Mise à jour</b>
Santé et sécurité	Le projet comptait un nombre total de 14,8 millions d'heures travaillées, un taux de fréquence JART de 0,13 et un taux de fréquence TIE de 0,72.
Main-d'œuvre	Au quatrième trimestre, la main-d'œuvre du projet a poursuivi sa démobilisation dans le cadre du transfert de zones du projet aux équipes d'exploitation. L'accroissement de la main-d'œuvre d'exploitation à Côté Gold s'est poursuivi : à ce jour, 515 postes sont pourvus, y compris tous les postes de direction. La disponibilité et le roulement de la main-d'œuvre demeurent une priorité pour la direction de Côté Gold.
Construction	<p><b>Travaux de terrassement</b> : Tous les importants travaux de terrassement associés à la construction sont essentiellement terminés, y compris la phase 1 du parc à résidus.</p> <p><b>Traitement</b> : Les travaux dans la zone sèche de l'usine de traitement, y compris le concassage primaire et secondaire ainsi que le criblage et les convoyeurs associés, sont essentiellement terminés. Les activités restantes comprennent la poursuite de l'installation et de la configuration de la tuyauterie, des systèmes électriques et de l'instrumentation qui restent, principalement dans l'usine. Le réalignement du broyeur à boulets a été réalisé avec le soutien de l'équipe de service du fabricant en vue d'un démarrage mécanique en février. Enfin, les circuits de détoxification et d'électrolyse sont sur la bonne voie et devraient être terminés au premier trimestre de 2024, et prêts pour la première coulée d'or plus tard dans le trimestre.</p> <p><b>Infrastructure</b> : Toute l'infrastructure nécessaire est presque achevée, et les installations minières tertiaires ont bien progressé durant le trimestre.</p>
Mise en service	<p>La mise en service de la première pelle électrique a été réalisée durant le trimestre, et celle-ci a été déployée aux fins des activités dans la fosse. La deuxième pelle électrique est en cours de mise en service et devrait être déployée durant le premier trimestre 2024.</p> <p>Le transfert du soin, de la garde et du contrôle des livrables du projet a bien progressé durant le trimestre : plus de 50 % des systèmes ont été transférés aux équipes de mise en service.</p> <p>Après la fin du trimestre, le circuit de concassage principal mis en service a concassé de la roche extraite, qui a ensuite été acheminée par convoyeur au dôme de minerai grossier. La mise en service du broyeur à rouleaux à haute pression (HPGR) de la trémie de minerai fin et du circuit du broyeur à boulets est prévue en février, suivie des circuits de lixiviation, comprenant la lixiviation, la détoxification du cyanure et l'affinerie. La première coulée d'or est prévue avant la fin du premier trimestre de 2024.</p>
Préparation opérationnelle	<p>D'ici la fin du quatrième trimestre 2023, quatorze camions de transport au total avaient été mis en service et étaient opérationnels. Les essais des foreuses autonomes se sont poursuivis avec les quatre foreuses Pit Viper opérationnelles. L'équipe de l'exploitation améliore continuellement les voies de transport et les lieux de déchargement afin d'améliorer l'efficacité et la durée des cycles du transport autonome.</p> <p>Les activités minières progressent bien, et un record journalier de 128 000 tonnes de matériel transporté a été atteint vers la fin du trimestre. À la fin de l'exercice, l'empilement de minerai comptait 5 millions de tonnes de minerai, conformément à la cible.</p>

#### **Résumé des étapes importantes à venir et du calendrier**

Côté Gold devrait entrer en production vers la fin du premier trimestre de 2024 et intensifiera ses activités jusqu'à l'atteinte de la production commerciale au troisième trimestre de 2024. Les étapes importantes réalisées récemment et les autres étapes notables à venir sont les suivantes :



La Société met en garde le lecteur que d'autres perturbations potentielles, y compris celles causées par les pressions inflationnistes, les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales, les conditions météorologiques entraînant une productivité limitée ou nulle, comme le froid extrême ou les incendies de forêt pendant les mois d'été secs et chauds, la défaillance d'équipement en début de vie utile, les conflits de travail et le resserrement du marché de l'emploi, pourraient avoir des répercussions sur le calendrier des activités, les coûts, la disponibilité de la main-d'œuvre, la productivité et la chaîne d'approvisionnement et la logistique et, par conséquent, ces éléments pourraient influencer sur le calendrier de l'atteinte de la production commerciale et, conséquemment, sur les coûts du projet et/ou les estimations prévisionnelles.

### Gisement Gosselin

Le gisement Gosselin est situé immédiatement au nord-est du gisement Côté Gold. En 2023, la Société a réalisé environ 24 600 mètres de forage pour délimiter et prolonger davantage les ressources minérales de Gosselin et tester des cibles sélectionnées le long d'un corridor du gisement interprété comme étant favorable.

Le 23 octobre 2023, la Société a présenté les résultats d'analyse de son programme de forage au diamant de 2023, lesquels comprennent : 300,8 mètres d'une teneur de 1,40 g Au/t à GOS23-134, 240,0 mètres d'une teneur de 1,53 g Au/t à GOS23-136 et 500,8 mètres d'une teneur de 0,72 g Au/t à GOS23-144 (voir le communiqué de presse du 23 octobre 2023). Les résultats sont très encourageants et indiquent que l'étendue du gisement Gosselin pourrait être similaire à celle du gisement adjacent Côté Gold. Les intersections de forage de la brèche ouest récemment découvertes ont considérablement augmenté la taille du corps bréchique, qui correspond maintenant à 250 mètres sur 170 mètres et à une profondeur d'environ 400 mètres.

Elles ont permis de mettre en relief un corridor hautement prometteur en profondeur et d'une longueur latérale pouvant atteindre 850 mètres, qui devra faire l'objet de tests, entre la brèche ouest de Gosselin et le corps bréchique hydrothermal du gisement Côté Gold.

Ces résultats ont été intégrés au modèle du gisement, et le 15 février 2024, la Société a publié une mise à jour de l'estimation des ressources minérales (sur une base de 100 %) de 161,3 millions de tonnes de ressources minérales indiquées d'une teneur moyenne de 0,85 g/t Au représentant 4,42 millions d'onces d'or, et de 123,9 millions de tonnes de ressources minérales présumées d'une teneur moyenne de 0,75 g/t Au représentant 2,98 millions d'onces d'or (sur une base de 100 %) (voir le communiqué de presse en date du 15 février 2024).

Des études techniques sont prévues pour faire progresser les essais métallurgiques, de même que des études relatives à l'exploitation minière et aux infrastructures, afin d'examiner les possibilités d'inclure le gisement Gosselin dans un plan de cycle minier éventuel de Côté Gold.

### District de Chibougamau, Canada

Le district de Chibougamau comprend le projet Nelligan, le projet Monster Lake et le projet Anik.

#### Projet Nelligan

Le projet Nelligan (« Nelligan ») est situé à environ 45 kilomètres au sud de Chapais-Chibougamau, au Québec.

Le 5 décembre 2023, la Société a annoncé qu'elle a conclu une convention d'arrangement définitive avec Vanstar aux termes de laquelle IAMGOLD accepte d'acquérir toutes les actions ordinaires émises et en circulation de Vanstar au moyen d'un plan d'arrangement approuvé par les tribunaux en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*.

Aux termes de la convention d'arrangement, les actionnaires de Vanstar recevront 0,2008 action ordinaire d'IAMGOLD pour chaque action de Vanstar. Selon un prix moyen pondéré en fonction du volume des actions d'IAMGOLD calculé sur 5 jours à la Bourse de Toronto au 1<sup>er</sup> décembre 2023, la contrepartie aux actionnaires et aux titulaires d'options de Vanstar totalise une transaction d'une valeur d'environ 31,1 millions \$ (selon le taux de change quotidien de la Banque du Canada au 1<sup>er</sup> décembre). La transaction a été finalisée le 13 février 2024.

Vanstar est une société d'exploration aurifère détenant des propriétés dans le nord du Québec à divers stades de mise en valeur. L'actif principal de Vanstar est une participation de 25 % dans Nelligan, détenu en vertu d'une convention de participation conditionnelle avec IAMGOLD (IAMGOLD : 75 % ; Vanstar : 25%). Vanstar détient aussi une redevance sur le rendement net de fonderie de 1 % dans certains claims du projet qui sera révoquée par suite de la transaction.

En 2023, environ 10 300 mètres ont été forés à Nelligan dans le but d'améliorer la classification des ressources et d'accroître la minéralisation au-delà de l'enveloppe actuelle de la fosse délimitant la ressource du gisement Nelligan et de tester des cibles d'exploration sélectionnées ailleurs sur la propriété. Les résultats du deuxième volet du programme d'exploration de 2023 ont été annoncés au quatrième trimestre et comprenaient les principaux résultats suivants : 35,3 mètres d'une teneur de 1,21 g Au/t, 34,4 mètres d'une teneur de 2,55 g Au/t et 28,5 mètres d'une teneur de 1,92 g Au/t (voir le communiqué de presse de Vanstar en date du 4 décembre 2023).

Le 15 février 2024, IAMGOLD a annoncé une mise à jour de l'estimation des ressources minérales de Nelligan dans le cadre du processus de communication d'informations financières de fin d'exercice. La mise à jour de l'estimation des ressources minérales (sur une base à 100 %) fait état de 74,5 millions de tonnes de ressources minérales indiquées d'une teneur moyenne de 0,84 g/t Au représentant 2,01 millions d'onces d'or et de 142,6 millions de tonnes de ressources minérales présumées d'une teneur moyenne de 0,85 g Au/t représentant 3,89 millions d'onces d'or (voir le communiqué de presse en date du 15 février 2024).

### Projet Monster Lake

La Société détient une participation de 100 % dans le projet Monster Lake, situé à environ 15 kilomètres au nord du projet Nelligan, dans la région de Chapais-Chibougamau, au Québec.

La Société a déclaré des ressources minérales présumées au 31 décembre 2023, de 1,1 million de tonnes d'une teneur de 12,1 g/t Au représentant 433 300 onces contenues, d'après un scénario d'exploitation minière souterraine (voir le communiqué de presse du 15 février 2024). Une mise à jour de l'estimation des ressources minérales sera effectuée au cours du premier semestre de 2024 à partir des résultats de forage obtenus depuis la dernière estimation.

### Projet Anik

Le projet Anik, adjacent au projet Nelligan au nord et à l'est, appartient en propriété exclusive à Kintavar Exploration Inc. (« Kintavar »). La Société a la possibilité d'acquérir une participation de 80 % dans le projet si elle satisfait certains engagements (voir le communiqué de Kintavar en date du 28 mai 2020).

Environ 1 750 mètres de forage au diamant ont été réalisés pour tester diverses cibles d'exploration pendant l'exercice.

## Exploration

Au quatrième trimestre de 2023, les coûts d'exploration et d'études de projets totalisaient 3,4 millions \$ comparativement à 3,7 millions \$ à la même période de l'exercice précédent, dont 2,1 millions \$ étaient imputés aux charges et 1,3 million \$ aux coûts d'exploration incorporés. Au cours de l'exercice, les activités de forage aux projets actifs et aux sites miniers totalisaient environ 80 300 mètres. Pour de plus amples renseignements au sujet des projets d'exploration primaire et à proximité des mines, voir la section « Mises à jour trimestrielles ». La Société prévoit des coûts d'exploration totalisant 20 millions \$ en 2024.

(en millions \$)	4 <sup>e</sup> t. 2023	4 <sup>e</sup> t. 2022	2023	2022	2021
Projets d'exploration – primaire	1,7	1,4	11,0	9,8	27,8
Projets d'exploration – à proximité des mines	1,7	2,3	6,3	8,4	10,1
Total – activités poursuivies	3,4	3,7	17,3	18,2	37,9
Activités abandonnées	—	1,4	0,1	3,9	9,5
Total – toutes les exploitations	3,4	5,1	17,4	22,1	47,4

1. Projets d'exploration – l'exploration à proximité des mines, la mise en valeur et le développement des ressources totalisant 1,3 million \$ au quatrième trimestre de 2023 (1,8 million \$ au quatrième trimestre de 2022) et 4,4 millions \$ en 2023 (5,4 millions \$ en 2022 et 4,2 millions \$ en 2021).

## EURO Ressources

EURO Ressources (« EURO ») est une société française de redevances minières et de production dont les titres sont cotés sur le marché NYSE Euronext Paris sous le symbole EUR. Les principaux actifs d'EURO sont une redevance de 10 % d'IAMGOLD sur la mine d'or Rosebel (à l'exclusion de Saramacca) au Suriname (la « redevance Rosebel »), une production d'argent auprès d'une filiale d'Orezone Gold Corporation, une redevance relative aux concessions Paul Isnard en Guyane et à des titres négociables. IAMGOLD détient 90 % de EURO par l'intermédiaire de sa filiale détenue en propriété exclusive IAMGOLD France.

Le 14 novembre 2023, la Société a annoncé le dépôt, par l'intermédiaire d'IAMGOLD France, un projet d'offre publique de retrait auprès de l'Autorité des marchés financiers en France afin d'acquérir la totalité des actions ordinaires en circulation de EURO qu'IAMGOLD France ne détient pas déjà, moyennant un paiement en trésorerie de 3,50 € par action de EURO qui sera immédiatement suivi d'un retrait obligatoire en vertu des lois françaises. L'objectif de l'offre était de permettre à IAMGOLD d'acquérir, par l'intermédiaire d'IAMGOLD France, la totalité des actions de EURO en circulation. À la clôture de l'offre, les actions de EURO seront radiées d'Euronext Paris. Le 23 janvier 2024, l'AMF a approuvé la transaction qui devrait être finalisée d'ici la fin de février.

IAMGOLD verse une redevance trimestrielle à EURO et reçoit un dividende annuel de EURO, net des impôts sur le résultat en France et des retenues d'impôt. Les paiements au titre de la redevance Rosebel effectués par IAMGOLD s'appliquent aux sept premiers millions d'onces d'or produits à Rosebel et sont calculés à partir du cours de l'or à Londres l'après-midi, déduction faite d'environ 300 \$ à 350 \$ par once.

Après la vente de la mine Rosebel à Zijin et l'acquisition des actions restantes d'EURO, IAMGOLD continuera à effectuer des paiements trimestriels à EURO au titre de la redevance, sur la base de la production de Rosebel déclarée par Zijin, et recevra une part de 100 % de tout dividende annuel d'EURO, déduction faite des impôts sur le résultat en France et des retenues d'impôts. Au 31 décembre 2023, Rosebel avait produit plus de 5,9 millions d'onces d'or et il lui restait moins de 1,1 million d'onces d'or dans le cadre de l'entente de redevance de Rosebel.

## Activités abandonnées – Rosebel Gold Mines

### District Brokopondo, Suriname

Le 31 janvier 2023, la Société a finalisé la vente de sa participation dans la mine Rosebel à Zijin. Avant la clôture de la vente, la production d'or attribuable et les ventes d'or attribuables totalisaient respectivement 26 000 onces et 25 000 onces.

À la clôture, la Société a constaté une perte sur cession de 7,4 millions \$, déduction faite des impôts sur le résultat, laquelle a été incluse dans le résultat net provenant des activités abandonnées.

## SITUATION FINANCIÈRE

### Liquidités et ressources en capital

Au 31 décembre 2023, la trésorerie et équivalents de trésorerie liés aux activités poursuivies de la Société se sont établis à 367,1 millions \$ et la dette nette, à 649,5 millions \$. Environ 387,0 millions \$ étaient disponibles en vertu de la facilité de crédit de la Société, portant ainsi les liquidités au 31 décembre 2023 à environ 754,1 millions \$.

Côté Gold détenait un montant de 81,7 millions \$ et Essakane un montant de 70,9 millions \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie. La convention de coentreprise Côté Gold stipule que les partenaires en coentreprise doivent financer à l'avance deux mois de dépenses futures estimées et les appels de liquidités doivent être effectués au début de chaque mois, ce qui fait que le solde de fin de mois se rapproche du montant des dépenses du mois suivant.

Le 15 février 2024, la Société a effectué un placement privé de 1,9 million d'actions ordinaires accréditatives de la Société (les « actions accréditatives ») qui seront considérées comme des « actions accréditatives » (au sens du paragraphe 66(15) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada)). Les actions accréditatives ont été émises à un prix de 4,20 \$ CA par action accréditative pour des produits bruts au total pouvant atteindre jusqu'à 8,0 millions \$ CA.

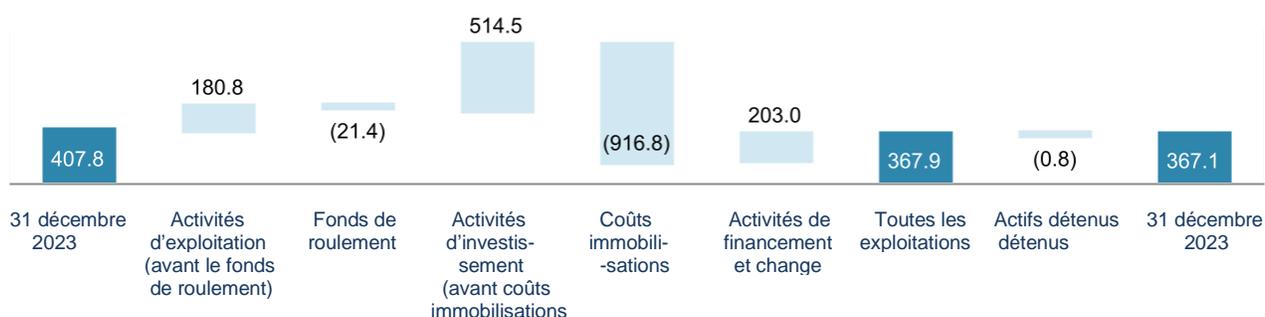
La Société utilise des dividendes et des prêts intragroupe pour rapatrier les fonds provenant de ses activités d'exploitation. Le moment du versement de ces dividendes pourrait avoir une incidence sur le moment et le montant du financement nécessaire, y compris les sommes prélevées par la Société sur sa facilité de crédit. La trésorerie excédentaire à Essakane est principalement rapatriée au moyen de paiements de dividendes correspondant à la participation de 90 % de la Société, déduction faite de l'impôt sur les dividendes. En 2023, Essakane a déclaré un dividende de 120,0 millions \$ qu'IAMGOLD a reçu au troisième trimestre, déduction faite de la participation minoritaire et des retenues d'impôt. Pendant le reste de la construction et de la mise en service, la Société acquittera sa portion du financement de la coentreprise Côté Gold de 142,0 millions \$ à même ses soldes de trésorerie disponibles.

La trésorerie soumise à restrictions relative aux obligations environnementales des coûts de fermeture d'Essakane, de la division Doyon et du projet Côté Gold totalisait 66,1 millions \$, et comprenait 24,4 millions \$ placés en dépôt fiduciaire jusqu'à la finalisation de la transaction d'EURO Ressources.

Voici les variations du solde de trésorerie du 30 septembre 2023 au 31 décembre 2023 et du 31 décembre 2022 au 31 décembre 2023 :



**Solde de trésorerie**  
**31 décembre 2022 comparativement au 30 septembre 2022**  
(millions \$)



Les actifs courants ont totalisé 753,7 millions \$ au 31 décembre 2023, en baisse de 767,6 millions \$ comparativement au 31 décembre 2022. Cette baisse était principalement attribuable à une réduction des actifs détenus en vue de la vente de 751,0 millions \$, puisque la Société a finalisé la vente de Rosebel au premier trimestre de 2023 et la vente des actifs du Sénégal au deuxième trimestre de 2023, auxquelles s'est ajouté un remboursement de la facilité de crédit de 455,0 millions \$, qui ont été contrebalancés par les produits en trésorerie reçus de la vente des actifs reçu de Rosebel de 389,2 millions \$, les produits en trésorerie reçus de la vente des actifs du Sénégal de 197,6 millions \$ et les produits nets de 379,0 millions \$ reçus de l'émission du prêt à terme.

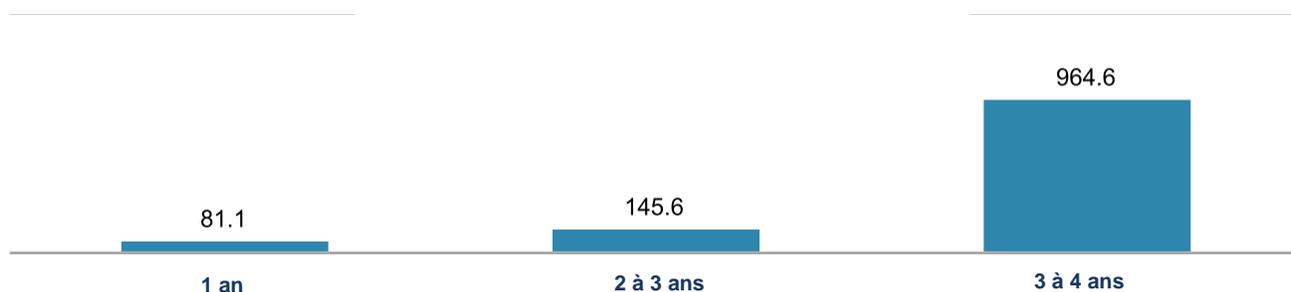
Les passifs courants se sont chiffrés à 630,8 millions \$ au 31 décembre 2023, en baisse de 15,4 millions \$ comparativement au 31 décembre 2022. La diminution est attribuable à une réduction du passif détenu en vue de la vente de 270,7 millions \$ pour la même raison mentionnée ci-dessus, compensée par une augmentation de la portion courante des produits différés de 240,7 millions \$ dans le cadre de l'accord de paiement anticipé sur la vente d'or de 2022 de la Société (l'« accord de paiement anticipé de 2022 »). La Société a reclassé la portion des passifs courants qui sera réglée en 2024 des produits différés de 240,7 millions \$ qui étaient dans les passifs à long terme.

Le tableau suivant résume la valeur comptable de la dette à long terme de la Société :

(millions \$) <sup>1</sup>	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Facilité de crédit	—	455,0	—
Billets de premier rang de 5,75 %	448,0	447,6	445,7
Prêt à terme	375,6	—	—
Prêts pour équipement	7,2	16,1	18,7
	<b>830,8</b>	<b>918,7</b>	<b>464,4</b>

1. La dette à long terme ne comprend pas les contrats de location en vigueur liés aux activités poursuivies de 121,3 millions \$ au 31 décembre 2023 (73,8 millions \$ au 31 décembre 2022, 11,4 millions \$ au 31 décembre 2021).

**Échéancier des dettes**



1. Comprend les paiements du capital et des intérêts de la facilité de crédit, du prêt à terme, des billets de premier rang de 5,75 % et des prêts pour équipement. Ne comprend ni le remboursement au titre des accords de paiement anticipé de 2022 (définis ci-après), qui seront physiquement réglés en 2024, ni les contrats de location.

**Facilité de crédit**

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable garantie de 425 millions \$ (« facilité de crédit ») qui a été conclue en décembre 2017 et dont divers éléments ont été modifiés, y compris l'obtention du consentement pour la vente de Rosebel, la vente des actifs de Bambouk, l'entente de financement conclue avec SMM et le prêt à terme garanti de privilège de deuxième rang. Le 9 novembre 2023, la Société a conclu un accord visant à prolonger sa facilité de crédit d'un an et à porter son échéance

au 31 janvier 2026. Dans le cadre de cette prolongation, la facilité de crédit a été réduite de 490 millions \$ à 425 millions \$, selon les exigences de la Société concernant une facilité de crédit renouvelable de premier rang pour ses activités générales. La Société a des engagements pour la totalité de la facilité de 425 millions \$ jusqu'au 31 janvier 2025 et pour 372 millions \$ jusqu'au 31 janvier 2026.

La facilité de crédit prévoit une marge de taux d'intérêt supérieure au taux du financement à un jour garanti, le taux préférentiel d'acceptation du banquier et les avances au taux de base qui varient, ainsi que les frais connexes, selon le ratio de la dette nette au RAIIA total de la Société. La facilité de crédit est garantie par certains actifs réels de la Société, par des garanties de certaines filiales de la Société et par des nantissements d'actions de certaines filiales de la Société. Les principales modalités de la facilité de crédit comprennent des restrictions de financement supplémentaire par emprunt, des restrictions applicables aux distributions et des clauses restrictives financières, y compris la dette nette par rapport au RAIIA, la couverture de l'intérêt et des liquidités minimales de 150 millions \$.

Au 31 décembre 2023, la facilité de crédit était inutilisée. La Société avait émis des lettres de crédit d'un montant de 22,6 millions \$ comme garantie de cautionnement, 11,3 millions \$ en garantie de certaines indemnités environnementales consenties à des organismes gouvernementaux et 4,1 millions \$ à titre de garantie de paiement de fournisseurs. Un montant de 387,0 millions \$ reste disponible dans le cadre de la facilité de crédit.

#### *Billets de premier rang de 5,75 %*

En septembre 2020, la Société a clôturé l'émission de billets de premier rang d'une valeur nominale de 450 millions \$ portant intérêt au taux de 5,75 % par année (les « billets »). Les billets sont libellés en dollars américains et viennent à échéance le 15 octobre 2028. L'intérêt est exigible à terme échu en versements égaux semi-annuels le 15 avril et le 15 octobre de chaque année à compter du 15 avril 2021 représentant un montant approximatif de 12,9 millions \$ pour chaque paiement. Les billets sont garantis par certaines filiales de la Société.

La Société a engagé des coûts de transaction de 7,5 millions \$ qui ont été inscrits à l'actif et comptabilisés en diminution de la valeur comptable des billets dans la dette à long terme aux états consolidés de la situation financière et amortis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

#### *Prêt à terme*

Le 16 mai 2023, la Société a conclu un prêt à terme de 400,0 millions \$. Le prêt à terme compte une réduction sur émission originale de 3 %, il porte intérêt à un taux variable correspondant au taux du financement à un jour garanti sur un mois ou trois mois plus 8,25 % par année et vient à échéance le 16 mai 2028. Le prêt à terme est libellé en dollars américains et les intérêts sont payables à chaque date d'échéance du taux du financement à un jour garanti. Les billets au titre du prêt à terme sont garantis par certaines filiales de la Société et sont subordonnés à la facilité de crédit.

En plus d'une réduction de 3 %, la Société a engagé des coûts de transaction de 11,0 millions \$, qui ont été inscrits à l'actif en diminution de la valeur comptable du prêt à terme, dans la dette à long terme, aux états consolidés de la situation financière, et qui sont amortis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le prêt à terme peut être remboursé en tout temps, par tranches de 20 millions \$, et compte une prime de remboursement anticipé s'il est remboursé au cours des deux premières années, une prime de 104 % s'il est remboursé après la deuxième année, une prime de 101 % s'il est remboursé après la troisième année et une prime de 100 % par la suite.

Le prêt à terme comporte une clause relative aux liquidités minimales de 150 millions \$ et un ratio de couverture des intérêts (1,5 fois le RAIIA consolidé par rapport aux intérêts consolidés). Il n'est assorti d'aucune exigence relative aux activités de couverture liées à l'or ou autre, aux réserves pour dépassements de coûts ou à l'utilisation des flux de trésorerie disponibles aux fins de remboursement des dettes.

#### *Contrats de location*

Au 31 décembre 2023, la Société avait des obligations de contrats de location de 121,3 millions \$ à un taux d'emprunt moyen pondéré de 7,20 %.

Le 29 avril 2022, la Société, au nom de la coentreprise Côté Gold, a conclu un accord de bail principal avec Caterpillar Financial Services Limited pour la location de certains équipements mobiles, qui ont été livrés au cours de 2023 et qui continueront de l'être au cours de 2024, d'une valeur approximative de 125 millions \$. En lien avec cet accord, SMM a garanti 30 % des obligations.

#### *Prêts pour équipement*

Au 31 décembre 2023, la Société avait des prêts pour équipement d'une valeur comptable de 7,3 millions \$ garantis par certains équipements mobiles, à des taux d'intérêt entre 5,23 % et 5,95 % venant à échéance en 2026. Les prêts pour équipement sont comptabilisés au coût amorti aux états consolidés de la situation financière.

#### *Accords de paiement anticipé de l'or*

En 2021, la Société a conclu des accords de paiement anticipé sur la vente à terme d'or (les « accords de paiement anticipé de 2022 ») à un coût moyen pondéré de 4,45 % par année en contrepartie de 150 000 onces d'or. Ces accords établissent un prix de vente préfinancé à terme moyen de 1 753 \$ par once sur 50 000 onces d'or et un tunnel se situant entre 1 700 \$ et 2 100 \$ par once sur 100 000 onces d'or. La Société a reçu 236,0 millions \$ en 2022 en échange de la livraison de 150 000 onces au cours de 2024.

En décembre 2023, la Société a conclu un accord de paiement anticipé sur la vente à terme d'or (l'« accord de paiement anticipé du premier trimestre de 2025 ») et une modification partielle de l'un des accords de paiement anticipé existants sur la vente à terme d'or (« accord de paiement anticipé et de report de livraison d'or »). En vertu de l'accord de paiement anticipé du premier trimestre de 2025, la Société recevra un paiement par anticipation de 59,9 millions \$ au premier trimestre de 2024 selon un prix de l'or de 1 916 \$ par once, qui sera versé en trois mensualités égales en contrepartie de la livraison de 31 250 onces d'or entre

janvier 2025 et mars 2025. L'accord de paiement anticipé a permis de reporter la livraison des 6 250 onces initialement prévue au premier trimestre de 2024 conformément aux accords de paiement anticipé conclus en 2022 et dont la livraison aura lieu au premier trimestre de 2025. Au moment de la livraison, la Société versera un paiement total de 0,5 million \$ en trésorerie pour tenir compte du report. Ces accords auront pour effet de modifier les obligations relatives à la livraison d'or actuellement prévue au premier trimestre de 2024 et de les reporter au premier trimestre de 2025, ce qui devrait faire augmenter les flux de trésorerie d'environ 72,5 millions \$ au premier trimestre de 2024, selon des prix de l'or estimatifs au moment de conclure des accords.

#### *Cautionnements et cautions de bonne exécution*

Au 31 décembre 2023, la Société avait consenti (i) des cautionnements totalisant 201,4 millions \$ CA (152,5 millions \$) en vertu d'ententes avec des compagnies d'assurance pour garantir certaines obligations environnementales relatives aux coûts de fermeture de la division Doyon et de Côté Gold, et (ii) des cautionnements de bonne exécution de 37,3 millions \$ CA (28,2 millions \$) pour garantir certaines obligations liées à la construction de Côté Gold.

Au 31 décembre 2023, la Société avait consenti des lettres de crédit et des dépôts en trésorerie totalisant 33,6 millions \$. Le solde de 118,9 millions \$ est sans garantie.

La Société s'attend à ce que les cautionnements relatifs à la division Doyon augmentent pour garantir les obligations environnementales relatives aux coûts de fermeture du plan de fermeture mis à jour, une fois que ce plan aura été approuvé par les organismes de réglementation compétents.

La Société a consenti des cautionnements en guise de garantie couvrant l'intégralité de réhabilitation de Côté Gold. Les exigences en matière de cautionnements pour Côté Gold passeront de 36,7 millions \$ à 53,9 millions \$ (sur une base de 100 %) au commencement de la production. Après la fin de l'exercice, SMM a garanti par cautionnement un montant de 21,4 millions \$ qui correspond à sa participation de 39,7 % dans le projet Côté Gold. Étant donné que SMM a garanti sa part de la réhabilitation, la Société n'a pas à verser de garantie supplémentaire pour satisfaire aux exigences accrues à compter du début de la production.

#### *Dérivés*

En plus des accords de paiement anticipé sur la vente à terme d'or mentionnés précédemment, la Société a conclu des dérivés visant certaines ventes d'or futures et taux de change afin d'atténuer la volatilité de ces éléments pendant la construction de Côté Gold. De plus, la Société gère l'exposition à certaines autres marchandises, comme le pétrole, au moyen de dérivés. Voir la section « Risque de marché – Sommaire des contrats de change et des dérivés sur marchandises » pour obtenir des renseignements sur les contrats de dérivés sur marchandises en vigueur de la Société, y compris les dérivés sur marchandises associés à Côté Gold.

#### *Prévisions de liquidités*

Au 3 décembre 2023, la Société disposait de liquidités de 754,1 millions \$, soit 367,1 millions \$ en trésorerie et équivalents de trésorerie et 387,0 millions \$ disponibles en vertu de la facilité de crédit.

IAMGOLD devrait financer une somme de 142,0 millions \$ en dépenses de projet et en fonds de roulement pendant le reste de la construction et de la mise en service selon sa participation de 60,3 % dans la coentreprise Côté Gold.

Le 25 avril 2023, la Société a finalisé la vente de sa participation de 90 % dans le projet Boto, au Sénégal, de sa participation de 100 % dans les propriétés au stade d'exploration primaire Boto Ouest, Senala Ouest et Daorala, de même que du droit acquis dans la coentreprise Senala, également au Sénégal, en vertu d'une convention de participation conditionnelle, pour des produits bruts au total en trésorerie de 197,6 millions \$. Les produits bruts comprennent des paiements différés de 32,0 millions \$, qui ont été reçus le 26 octobre 2023. Les produits bruts attendus des autres transactions relatives aux actifs en Guinée et au Mali, se chiffrent à environ 84,4 millions \$.

La Société doit aussi livrer 150 000 onces de sa production de 2024 dans le cadre des accords de paiement anticipé de 2022. En décembre 2023, la Société a conclu un autre accord de paiement anticipé de l'or qui a eu pour effet de reporter la livraison d'or prévue au premier trimestre 2024 au premier trimestre 2025.

Selon l'échéancier actuel de construction et de mise en service du projet Côté Gold, les conditions du marché qui pourraient avoir une incidence sur le projet, les dépenses liées à la mise en service et à l'augmentation de la production et les flux de trésorerie provenant des exploitations existantes d'IAMGOLD, la Société croit que ses liquidités disponibles au 31 décembre 2023, combinées aux flux de trésorerie d'exploitation, aux produits attendus de la vente du reste des actifs de Bambouk et aux liquidités disponibles en raison des sommes inutilisées sur la facilité de crédit, sont suffisantes pour financer l'achèvement de la construction, la mise en service et l'intensification des activités au projet Côté Gold.

Les résultats financiers de la Société dépendent grandement du cours de l'or, du prix du pétrole et des taux de change et les variations futures de ces prix influenceront par conséquent sur son rendement. La capacité de la Société à utiliser la facilité de crédit dépend du respect des clauses relatives au ratio de la dette nette au RAIIA et des intérêts.

La Société comptera sur les flux de trésorerie générés par le projet Côté Gold pour rembourser ses dettes actuelles ou futures ainsi que tout autre emprunt contracté pour financer le reste des coûts de construction, de mise en service et d'intensification des activités au projet Côté Gold. Les lecteurs sont priés de lire les sections « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » et « Facteurs de risque » contenus dans la notice annuelle 2023 de la Société, disponible sur SEDAR à l'adresse [www.sedar.com](http://www.sedar.com), ainsi que les sections « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs » et « Risques et incertitudes » du rapport de gestion.

## **Obligations contractuelles**

Au 31 décembre 2023, les obligations contractuelles liées aux activités poursuivies assorties de diverses échéances s'élevaient à environ 2,1 milliards \$. Elles comprenaient principalement les paiements contractuels futurs prévus au titre de la dette à long terme, y compris le capital et les intérêts, les obligations d'achat, les obligations liées aux coûts en immobilisations, les obligations

liées à la mise hors service d'immobilisations et les obligations locatives, en partie contrebalancés par des lettres de crédit non garanties et de la trésorerie soumise à restrictions pour garantir les obligations environnementales relatives aux coûts de fermeture de certaines mines. La Société croit que ces obligations seront respectées grâce aux ressources en trésorerie disponibles et à la trésorerie nette provenant des activités d'exploitation. La Société a mis en place des dérivés à des fins de gestion des risques. Ces dérivés ne sont pas inclus dans les obligations contractuelles. Les détails de ces contrats se trouvent dans « Risque de marché – Sommaire des monnaies et des dérivés sur marchandises ».

Au 31 décembre 2023	Échéance des paiements par période <sup>1</sup>				
	Total	Moins d'un an	1 à 2 ans	3 à 4 ans	Plus de 4 ans
Dette à long terme	1 209,5	76,0	145,1	979,6	8,8
Prêt pour équipement	7,6	5,1	2,5	—	—
Obligations d'achats	209,9	196,8	5,2	2,4	5,5
Obligations au titre des coûts en immobilisations	158,8	115,3	23,5	20,0	—
Obligations locatives	130,4	28,3	57,7	31,6	12,8
Total des obligations contractuelles	1 716,2	421,5	234,0	1 033,6	27,1
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	393,4	5,5	43,4	35,1	309,4
	2 109,6	427,0	277,4	1 068,7	336,5

1. Les obligations contractuelles totales excluent les accords de paiement anticipé de 2022, qui seront physiquement réglés en 2024.

## Flux de trésorerie

(en millions \$)	4 <sup>e</sup> t. 2023	4 <sup>e</sup> t. 2022	2023	2022	2021
Trésorerie nette provenant (utilisée dans les) selon les états financiers consolidés :					
Activités d'exploitation	69,9	66,8	159,4	408,7	285,0
Activités d'investissement	(272,2)	(233,3)	(402,3)	(891,9)	(630,7)
Activités de financement	16,9	64,2	201,7	404,0	(41,2)
Incidence des variations des cours de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	3,6	15,3	1,3	(17,1)	(9,7)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(181,8)	(87,0)	(39,9)	(96,3)	(396,6)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	548,9	535,6	407,8	544,9	941,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de la période – toutes les exploitations	367,1	448,6	367,9	448,6	544,9
Moins : Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie – détenus en vue de la vente	—	(40,8)	(0,8)	(40,8)	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de la période – activités poursuivies	367,1	407,8	367,1	407,8	544,9

## Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation liées aux activités poursuivies se sont élevés à 69,9 millions \$ au quatrième trimestre de 2023, soit une hausse de 57,6 millions \$ par rapport à la même période de l'exercice précédent, principalement en raison de ce qui suit :

- une hausse du résultat en trésorerie de 81,8 millions \$ en raison de l'accroissement du volume des ventes et de l'augmentation du prix de l'or réalisé ;
- une augmentation des créiteurs et charges à payer de 33,1 millions \$ principalement attribuable au moment du paiement des fournitures ;
- une diminution des comptes clients et autres débiteurs de 7,0 millions \$.

Contrebalancé par :

- Les produits nets dégagés des accords de paiement anticipé de 2022 de 59,0 millions \$ inclus dans les résultats du quatrième trimestre de 2022.

- Une augmentation des impôts sur le résultat payés de 6,6 millions \$.

Les flux de trésorerie nets générés par les activités d'exploitation se sont établis à 159,4 millions \$ en 2023 et comprenaient des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation de 144,0 millions \$ liés aux activités poursuivies et de 15,4 millions \$ liés aux activités abandonnées. La trésorerie nette provenant des activités d'exploitation liées aux activités poursuivies a diminué de 113,6 millions \$ comparativement à celle de la période correspondante de l'exercice précédent, principalement attribuable à :

- Un accroissement des stocks et des stocks de minerai non courants de 44,0 millions \$ principalement attribuable à l'augmentation des stocks de fournitures au projet Côté Gold et à Essakane, ainsi que la création d'empilement pour stocker le minerai au projet Côté Gold ;
- Une augmentation des impôts sur le résultat payé de 14,8 millions \$ ;
- Des produits nets de 236,0 millions constatés en 2022 relatifs aux accords de paiement anticipé de 2022.

Contrebalancé par :

- Un résultat en trésorerie plus élevé, de 109,7 millions \$ ;
- Une baisse des comptes clients et autres débiteurs de 51,1 millions \$ principalement attribuable à la taxe sur la valeur ajoutée à Essakane ;
- Une hausse des fournisseurs et autres créditeurs de 14,7 millions \$.

### Activités d'investissement

La trésorerie nette utilisée dans les activités d'investissement liées aux activités poursuivies au quatrième trimestre de 2023 s'est élevée à 272,2 millions \$, en hausse de 66,8 millions \$ comparativement à la même période de l'exercice précédent principalement en raison de :

- Une augmentation de 63,8 millions \$ des coûts en immobilisations relative aux immobilisations corporelles principalement liées à la construction de Côté Gold ;
- Une augmentation de l'apport en trésorerie soumise à restrictions de 24,4 millions \$ relative au dépôt d'une garantie pour acquérir la participation ne donnant pas le contrôle dans Euro Ressources ;
- Une augmentation des coûts d'emprunt incorporés de 7,3 millions \$.

Contrebalancé par :

- Produits nets en trésorerie de 32,0 millions \$ issus de la vente des actifs du Sénégal.

La trésorerie nette utilisée dans les activités d'investissement en 2023 a atteint 402,3 millions \$ et comprenait des flux de trésorerie utilisés dans les activités d'investissement liées aux activités poursuivies de 394,1 millions \$ et des flux de trésorerie liés aux activités abandonnées de 8,2 millions \$.

Comparativement à l'exercice 2022, la trésorerie nette utilisée dans les activités d'investissement liées aux activités poursuivies a diminué de 367,1 millions \$, principalement attribuable à :

- Des produits de 389,2 millions \$ à l'issue de la disposition de l'actif Rosebel et des produits en trésorerie de 197,6 millions \$ réalisés à la suite de la vente des actifs du Sénégal ;
- Une augmentation des produits d'intérêts de 17,8 millions \$ ;

Contrebalancé par :

- Une augmentation des coûts en immobilisations des immobilisations corporelles de 164,6 millions \$ attribuables à la progression constante du projet Côté Gold ;
- Une augmentation des coûts d'emprunt incorporés de 30,5 millions \$ ;
- Une augmentation de l'apport en trésorerie soumise à restrictions de 15,0 millions \$ ;
- Les activités d'investissement de l'exercice précédent comprenaient également les produits de la cession de titres négociables de 28,0 millions \$.

### Activités de financement

La trésorerie nette générée par les activités de financement liées aux activités poursuivies a totalisé 16,9 millions \$ au quatrième trimestre de 2023. Comparativement au quatrième trimestre de 2022, la trésorerie nette générée par les activités de financement liées aux activités poursuivies a diminué de 51,7 millions \$, essentiellement en raison des 75,0 millions \$ prélevés sur la facilité de crédit au quatrième trimestre de 2022, le tout contrebalancé par la somme de 28,0 millions \$ avancée par SMM conformément à l'entente de financement au quatrième trimestre de 2023.

La trésorerie nette générée par les activités de financement en 2023 s'est chiffrée à 201,7 millions \$ et comprenait la trésorerie provenant des activités de financement liées aux activités poursuivies de 203,7 millions \$ et la trésorerie nette de 2,0 millions \$ utilisée aux fins des activités de financement liées aux activités abandonnées. La trésorerie nette générée par les activités de financement liées aux activités poursuivies en 2023 qui comprenaient 379,0 millions \$ des produits nets reçus de 327,1 millions \$ relatifs au prêt à terme et aux produits reçus aux termes de l'entente de financement conclue avec SMM et le remboursement de la facilité de crédit de 455,0 millions \$, comparativement à 2022, qui était essentiellement composée de l'avance de 455,0 millions \$ sur la facilité de crédit.

## Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix en vigueur sur le marché. Pour les activités de couverture, il s'agit du risque que la juste valeur d'un dérivé subisse l'effet négatif d'une variation des prix des produits de base ou des taux de change sous-jacents et, par ricochet, qu'il y ait un effet négatif sur la situation financière de la Société. La Société signe des ententes de marché avec des contreparties en vertu desquelles il n'y a pas d'obligations de fournir de garanties ni d'effectuer des appels de marge sur les dérivés. Les contreparties ne peuvent exiger le règlement seulement en raison d'une variation défavorable de la juste valeur du dérivé.

## Risque de change

La monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar américain et les produits de la Société sont principalement libellés en dollars américains et comportent un risque de change portant principalement sur les coûts libellés en dollars canadiens et en euros. Pour gérer ce risque, la Société utilise diverses stratégies de couverture, y compris des comptes bancaires en dollars canadiens ou en euros pour sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie qui engendre une compensation naturelle par rapport à l'exposition et aux dérivés, comme des contrats à terme et des contrats d'options.

	4 <sup>e</sup> t. 2023	4 <sup>e</sup> t. 2022	2023	2022	2021
Taux moyens du marché					
\$ US /\$ CA	1,3624	1,3573	1,3497	1,3019	1,2537
€/ \$ US	1,0762	1,0220	1,0816	1,0533	1,1828
Cours de clôture du marché					
\$ US/\$ CA	1,3205	1,3533	1,3205	1,3533	1,2656
€/ \$ US	1,1060	1,0694	1,1060	1,0694	1,1377

## Risque lié aux contrats sur le pétrole et au prix de marché du carburant

Le pétrole brut Brent et le pétrole brut West Texas Intermediate (« WTI ») sont des composants du diesel et du mazout qui comptent parmi les principaux intrants ayant une incidence sur les coûts de la Société. Pour gérer le risque associé à la fluctuation des coûts de ces marchandises, la Société utilise diverses stratégies de couverture, comme les options. Les contrats d'options peuvent également être combinés et prendre la forme de contrats d'options d'achat et de vente (sous forme de tunnels) assortis de différentes dates d'échéance et de différents prix d'exercice.

L'exposition de la Société au risque relatif au pétrole s'applique principalement aux exploitations minières en Afrique de l'Ouest et au Canada. La stratégie de couverture de la Société est conçue pour atténuer le risque lié à l'appréciation du prix du pétrole puisqu'il s'agit de coûts d'intrants importants dans la production d'or.

	4 <sup>e</sup> t. 2023	4 <sup>e</sup> t. 2022	2023	2022	2021
Prix moyen du Brent (\$/baril)	83	89	82	99	71
Prix de clôture du Brent (\$/baril)	77	86	77	86	78
Prix moyen du WTI (\$/baril)	79	83	78	94	68
Prix de clôture du WTI (\$/baril)	72	80	72	80	75

## Risque lié aux contrats sur l'or et au prix de marché de l'or

La principale source de revenus de la Société est l'or. La stratégie de couverture de la Société est conçue pour atténuer le risque relatif au prix de l'or pendant la construction du projet Côté Gold. Pour gérer un tel risque, la Société utilise diverses stratégies de couverture, comme des contrats d'options d'achat. Les contrats d'options peuvent également inclure des contrats d'options d'achat et de vente (sous forme de tunnels) assortis de différentes dates d'échéance et de différents prix d'exercice.

	4 <sup>e</sup> t. 2023	4 <sup>e</sup> t. 2022	2023	2022	2021
Prix moyen de l'or sur le marché (\$/once)	1 973	1 726	1 941	1 801	1 799
Prix moyen réalisé de l'or <sup>1,2</sup> (\$/once)	2 005	1 639	1 955	1 721	1 793
Prix moyen de l'or sur le marché à la clôture	2 062	1 814	2 062	1 814	1 806

1. Il s'agit d'une mesure financière hors PCGR. Voir les « Mesures financières hors PCGR ».

2. À l'exclusion de l'incidence de l'accord de paiement anticipé de 2019, le prix moyen de l'or réalisé s'est chiffré à 1 704 \$ au quatrième trimestre de 2022 et à 1 802 \$ pour l'exercice 2022.

## Sommaire des dérivés de change et dérivés sur marchandises

Au 31 décembre 2023, les contrats de change et les contrats dérivés sur le pétrole en vigueur s'établissaient comme suit :

	2024
<b>Monnaie<sup>1</sup></b>	
Contrats en dollars canadiens <sup>2</sup> (millions \$ CA)	316
Fourchette de taux (\$ US/\$ CA)	1,30 à 1,41
Ratio de couverture <sup>3</sup>	32 %
<b>Marchandises<sup>4</sup></b>	
Contrats sur le pétrole Brent (milliers de barils)	270
Fourchette de prix du contrat (\$/baril de pétrole brut)	41 à 55
Ratio de couverture <sup>3</sup>	36 %

Le sommaire du portefeuille de couvertures de change et de contrats dérivés sur les marchandises comprend d'autres instruments que la Société considère comme des couvertures économiques.

1. Les couvertures en dollars canadiens de 2024 excluent les fonds en main en dollars canadiens qui servent de couverture naturelle aux dépenses de la Société en dollars canadiens pour 2024. Les couvertures en dollars américains et en dollars canadiens sont des couvertures de montants notionnels qui sont en partie en dollars canadiens et en partie en dollars américains.
2. La Société s'est prévalué de tunnels d'options sur le dollar canadien composés d'options d'achat et de vente en dollars canadiens se situant dans une fourchette donnée en 2024. La Société comptabilisera un gain résultant de la différence entre un prix de marché plus bas et le prix d'exercice de l'option d'achat en dollars canadiens. La Société assumera une perte résultant de la différence entre un prix de marché plus haut et le prix d'exercice de l'option de vente en dollars canadiens. En 2024, les couvertures comprennent le contrat à terme appelé *Target Redemption Forward* (« TARF »), les contrats à terme et une option de prolongation dont il est question ci-dessous. La Société prévoit que le calendrier des barrières désactivantes futures du contrat à terme TARF reposeront sur un consensus des analystes quant aux estimations et aux taux de change. Le ratio de couverture est établi en partant du principe que toutes les couvertures sont exercées à l'achat et que toutes les couvertures de type contrat à terme structuré TARF sont exercées par la contrepartie.
3. La Société calcule les ratios de couverture d'après les coûts d'exploitation et les coûts en immobilisations estimatifs futurs prévus au budget, soit les coûts d'exploitation et les coûts en immobilisations en dollars canadiens de Westwood, de Côté Gold et du siège social ainsi que de l'utilisation estimative future des marchandises et de la production future. Les contrats de dérivés en vigueur sont répartis en appliquant une méthodologie de répartition précise.
4. La Société a conclu des tunnels d'options sur le pétrole brut Brent, qui sont composés d'options d'achat et de vente sur le pétrole brut dont les prix d'exercice se situent dans la fourchette prévue pour 2023 et 2024. La Société subira une perte découlant de la différence entre un prix de marché plus bas et le prix d'exercice de l'option de vente et un gain résultant de la différence entre un prix du marché plus élevé et le prix d'exercice de l'option d'achat.

Relativement à la construction de Côté Gold, la Société a conclu un contrat à terme structuré TARF en 2021 dans le cadre de sa stratégie de gestion de l'exposition au dollar canadien. La Société n'a pas désigné de contrat à terme structuré TARF comme instrument de couverture à des fins comptables, bien qu'elle le considère comme une couverture économique efficace. La structure du dérivé comporte une clause de résiliation et un effet de levier. Le contrat structuré à terme TARF comprend les modalités suivantes :

- Il existe quatre contrats sous-jacents dont les prix d'exercice se situent entre 1,30 et 1,31.
- À la date mensuelle fixée de l'option, si le taux de change \$ US/\$ CA est inférieur au prix d'exercice, la Société compte exercer son option, livrer 7,7 millions \$ et recevoir 10 millions \$ CA.
- À la date mensuelle fixée de l'option, si le taux de change \$ US/\$ CA est supérieur au prix d'exercice, la Société s'attend à ce que la contrepartie exerce son option et dans un tel cas, la Société devra livrer 15,3 millions \$ et recevra 20 millions \$ CA.
- La durée du contrat est de 30 mois, soit de janvier 2022 à juin 2024. Si le contrat est exercé au total 12 fois et que le taux de change \$ US/\$ CA est inférieur au prix d'exercice, le contrat sera annulé. Trois contrats ont été exercés huit fois et quatre autres contrats ont été exercés sept fois quand le taux de change \$ US/\$ CA était inférieur au prix d'exercice.
- La Société a subi une perte de 1,8 million \$ au cours du trimestre et une perte de 5,5 millions \$ pour l'exercice sur le contrat à terme structuré TARF, y compris les produits d'intérêts et les gains (pertes) sur dérivés et autres placements comptabilisés dans les états consolidés des résultats (perte).

Dans le cadre de la construction du projet Côté Gold, la Société a conclu un contrat à terme qui prévoit une option de prolongation pour acheter 10 millions \$ CA par mois en 2022, pour un total de 120 millions \$ à un taux de change à terme de 1,32 \$ US/\$ CA. La contrepartie peut, à son entière discrétion, prolonger le contrat de douze mois, ce qui obligerait la Société à acheter 10 millions \$ CA par mois en 2024 au taux de change à terme. En décembre 2023, la contrepartie a prolongé l'option.

Au 31 décembre 2023, les contrats sur l'or et les accords de paiement anticipé sur la vente d'or en vigueur s'établissaient comme suit :

	Vente	Achat	2024	2025
	Moyenne pondérée en \$/once		Milliers d'onces	
Dollars canadiens <sup>1</sup> (millions \$ CA)				
Tunnels à coût nul	1 950	2 167	30	—
Tunnels à coût nul	1 950	2 170	15	—
Tunnels à coût nul	1 975	2 192	15	—
Contrats de linçots d'or – sous-total			60	—
Accords de paiement anticipé de 2022 – tunnel	1 700	2 100	100	—
Accords de paiement anticipé de 2022 – contrat à terme	1 753	1 753	44	6
Accords de paiement anticipé de 2024 – contrat à terme	1 916	1 916	—	31
Accords de paiement anticipé sur la vente d'or – sous-total	—	—	144	37
Total <sup>1</sup>	—	—	204	37

1. Les tunnels à coût nul de la Société portent exclusivement sur la production du premier trimestre de 2024 qui représentent un total de 20 000 onces par mois. La Société a conclu des tunnels d'options sur l'or qui consistent en des options d'achat et de vente sur l'or dont les prix d'exercice se situent dans une fourchette donnée en 2023. La Société assumera une perte résultant de la différence entre un prix de marché plus haut et le prix d'exercice de l'option d'achat. La Société comptabilisera un gain résultant de la différence entre un prix de marché plus bas et le prix d'exercice de l'option de vente.

### Analyse de la sensibilité

Le tableau suivant présente la sensibilité relative aux coûts estimatifs par once relativement à certains intrants, hormis l'incidence du programme de couverture de la Société, qui peut avoir une incidence sur ses résultats d'exploitation en fonction des prévisions de production et des coûts de 2024, à l'exception de Côté Gold.

	Variation de	Incidence annualisée sur le coût des ventes (\$/once)	Incidence annualisée sur les coûts décaissés <sup>1</sup> (\$/once)	Incidence annualisée sur les CMTI <sup>1</sup> (\$/once)
Prix de l'or <sup>2</sup>	100 \$/once	6 \$	6 \$	6 \$
Prix du pétrole	10 \$/baril	12 \$	12 \$	14 \$
\$ US/\$ CA	0,10 \$	27 \$	27 \$	43 \$
€/ \$ US	0,10 \$	21 \$	21 \$	31 \$

1. Il s'agit d'une mesure financière hors PCGR. Voir la section « Mesures financières hors PCGR ». Les coûts décaissés et les CMTI par once d'or vendue comprennent ceux d'Essakane et de Westwood sur une base attribuable respective de 90 % et de 100 %.

2. La sensibilité relative au prix de l'or comprend les redevances et les coûts additionnels ayant un lien avec le prix de l'or, qui sont compris dans le total du coût des ventes, des coûts décaissés et des CMTI.

### Rémunération des gestionnaires clés

La rémunération du personnel clé de gestion, qui comprend les membres du conseil d'administration et de la haute direction, se répartit comme suit :

	2023	2022	2021
Salaires et autres avantages	7,2	5,8	6,0
Avantages de retraite	2,1	2,4	0,3
Paiements fondés sur des actions	4,2	2,6	3,1
	13,5	10,8	9,4

### Capitaux propres

Nombre émis et en circulation (millions)	31 décembre 2023	14 février 2024
Actions ordinaires	481,3	493,6
Options <sup>1</sup>	5,2	5,1

1. Se reporter à la note 26 des états financiers consolidés où figurent toutes les attributions d'actions en cours.

Le 15 février 2024, la Société a réalisé un placement privé de 1,9 million de ses actions ordinaires accréditatives. Les actions accréditatives ont été émises à un prix de 4,20 \$ CA par action accréditative pour un produit brut total pouvant atteindre jusqu'à 8,0 millions \$ CA.

## RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE TRIMESTRIELLE

(en millions \$, sauf indication contraire)	2023				2022			
	4 <sup>e</sup> t.	3 <sup>e</sup> t.	2 <sup>e</sup> t.	1 <sup>er</sup> t.	4 <sup>e</sup> t.	3 <sup>e</sup> t.	2 <sup>e</sup> t.	1 <sup>er</sup> t.
Produits	297,6	224,5	238,8	226,2	207,2	254,5	232,1	265,0
Résultat net (perte nette) lié aux activités poursuivies	(7,6)	(0,8)	95,2	10,7	(0,2)	(43,5)	(16,5)	23,8
Résultat net (perte nette) lié aux activités abandonnées	—	—	—	6,3	29,0	(66,4)	13,0	8,0
Résultat net (perte nette) attribuable aux porteurs de capitaux propres	(9,4)	(0,8)	92,6	6,3	(3,8)	(45,5)	(22,2)	16,0
Résultat net (perte nette) de base et dilué par action attribuable aux porteurs de capitaux propres	(0,02)	0,00	0,19	0,01	(0,01)	(0,09)	(0,05)	0,03

Au troisième trimestre de 2022, les pertes nettes liées aux activités abandonnées ont connu une hausse attribuable aux pertes de valeur comptabilisées en lien avec Rosebel Gold Mines.

### Produits

Les produits liés aux activités poursuivies dégagé de la vente de 147 000 onces (136 000 onces sur une base attribuable) à un prix moyen de l'or réalisé de 2 005 \$ par once a atteint 297,6 millions \$ au quatrième trimestre de 2023, soit une hausse de 90,4 millions \$ ou 44 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent en raison du volume des ventes supérieur et d'un prix de l'or réalisé plus élevé.

Les produits liés aux activités poursuivies dégagés de la vente de 503 000 onces (462 000 onces sur une base attribuable) à un prix moyen de l'or réalisé de 1 955 \$ par once a totalisé 987,1 millions \$ pour l'exercice, soit une hausse de 28,3 millions \$ ou 3 % par rapport à l'exercice précédent en raison du prix de l'or réalisé plus élevé qui a contrebalancé les volumes de ventes moindres.

### Coût des ventes

Le coût des ventes, exception faite de l'amortissement, s'est établi à 176,7 millions \$ au quatrième trimestre de 2023, affichant une hausse de 33,2 millions \$ ou 23 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. Le coût des ventes, exception faite de l'amortissement, a totalisé 647,0 millions \$ pour l'exercice, soit une hausse de 76,6 millions \$ ou 13 % par rapport à l'exercice précédent.

L'augmentation des coûts est attribuable à l'intensification des activités minières à Westwood et aux répercussions de la situation sécuritaire au Burkina Faso qui ont entraîné une hausse des prix du carburant au débarquement, des coûts de transport et du camp ainsi que les coûts de main-d'œuvre plus élevés en raison de l'appréciation de la monnaie locale. En plus des pressions sur les prix du carburant, les coûts de production d'électricité ont augmenté, car le combustible lourd utilisé normalement a été remplacé périodiquement par du carburant léger plus coûteux pour maintenir les activités d'exploitation lorsque l'offre était limitée.

### Charge d'amortissement

Les charges d'amortissement se sont élevées à 71,1 millions \$ au quatrième trimestre de 2023, soit une hausse de 27,4 millions \$ ou 63 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent principalement en raison des volumes de production plus élevés et de l'amortissement des frais de découverte incorporés différés à mesure que les séquences d'exploitation minière se poursuivent à la phase 5 à Essakane.

La charge d'amortissement s'est élevée à 216,0 millions \$ pour l'exercice, soit une baisse de 24,5 millions \$ ou 10 % par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la diminution des volumes de production à Essakane pour l'exercice.

### Coûts d'exploration

Les coûts d'exploration se sont élevés à 3,6 millions \$ au quatrième trimestre de 2023, soit une baisse de 2,4 millions \$ ou 40 % par rapport à l'exercice précédent en raison de la vente de certains actifs d'exploration.

Les coûts d'exploration se sont élevés à 26,3 millions \$ pour l'exercice, soit une baisse de 2,1 millions \$ ou 7 % par rapport à l'exercice précédent en raison de la vente de certains actifs d'exploration.

### Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs se sont élevés à 10,7 millions \$ au quatrième trimestre de 2023, en hausse de 0,1 million \$ ou 1 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison des frais de soutien au site de 0,8 million \$ de l'exercice précédent reclassés en activités abandonnées, et des frais de consultation plus élevés de 0,4 million \$ qui ont été partiellement contrebalancés par la diminution des primes de rendement à payer de 0,8 million \$ et les paiements fondés sur les actions de 0,3 million \$.

Les frais généraux et administratifs se sont élevés à 48,6 millions \$ pour l'exercice, soit une baisse de 3,4 millions \$ ou 7 % par rapport à l'exercice précédent, principalement en raison de la diminution des primes de rendement à payer de 4,2 millions \$, des coûts d'indemnités de départ de 2,4 millions \$ et des frais de consultation de 1,6 million \$, qui ont été contrebalancés en partie par les frais de soutien au site de 3,5 millions \$ de l'exercice précédent reclassés dans les activités abandonnées, les paiements fondés sur les actions de 0,9 million \$ et les gains inférieurs réalisés sur les couvertures de flux de trésorerie de 0,4 million \$.

## Charge d'impôts sur le résultat

La Société est assujettie à l'impôt dans divers territoires, notamment au Burkina Faso et au Canada. Il existe un certain nombre de facteurs qui peuvent avoir une incidence considérable sur le taux d'imposition effectif de la Société, notamment la répartition géographique du résultat, les taux variables dans différentes juridictions, la non-reconnaissance des actifs fiscaux, les allocations minières, les mouvements du taux de change des monnaies, l'évolution des lois fiscales et l'impact de certaines transactions et évaluations. Puisque ces facteurs pourraient avoir une incidence sur le taux d'imposition effectif et la sensibilité de la provision d'impôt, on s'attend à ce que le taux d'imposition effectif de la Société fluctue d'une période à l'autre.

La charge d'impôts sur le résultat s'est élevée à 1,1 million \$ au quatrième trimestre de 2023, soit une baisse de 9,9 millions \$ ou 90 % par rapport à l'exercice précédent. Elle comprenait une charge d'impôts exigibles de 14,4 millions \$ qui a été contrebalancée par un recouvrement d'impôts sur le résultat différés de 13,3 millions \$, en hausse de 7,9 millions \$ ou 122 % par rapport à la charge d'impôts exigibles à la même période de l'exercice précédent, et un recouvrement d'impôts différés en baisse de 17,8 millions \$ ou 396 %, respectivement.

La charge d'impôts s'est chiffrée à 30,7 millions \$ pour l'exercice, soit une baisse de 47,4 millions \$ ou 61 % par rapport à l'exercice précédent. Elle comprenait une charge d'impôts sur le résultat exigibles de 51,9 millions \$, qui a été contrebalancée par un recouvrement d'impôts sur le résultat différés de 21,2 millions \$, soit une baisse de 25,7 millions \$ ou 33 % par rapport à la charge d'impôts exigibles à l'exercice précédent et une baisse de 21,7 millions \$ ou 4 340 % du recouvrement d'impôts différés, respectivement. La charge d'impôts sur le résultat exigibles pour l'exercice a diminué, principalement en raison d'une baisse des produits à Essakane. L'écart d'impôt différé entre les exercices reflète une variété de facteurs, y compris le taux de change, les comptes de régularisation des fonds disponibles, les différences entre les frais d'amortissement et les variations dans les règles de comptabilisation en vertu des PCGR et des IFRS à l'échelle locale

## CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

### Contrôles et procédures de communication de l'information

Les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société sont conçus pour fournir une assurance raisonnable que toute l'information pertinente est communiquée à la haute direction afin de permettre la prise de décisions en temps opportun quant à l'information à fournir. Une évaluation de l'efficacité des contrôles et procédures de communication de l'information de la Société, selon la définition comprise dans les règles des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, a été menée au 31 décembre 2023, sous la supervision du comité de communication de l'information de la Société, avec la participation de la direction. À la lumière des résultats de cette évaluation, le chef de la direction et le chef de la direction financière ont conclu que les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société étaient efficaces au 31 décembre 2023, fournissant une assurance raisonnable que l'information devant être communiquée dans les documents annuels, les documents provisoires ou les autres rapports déposés ou soumis par la Société en vertu de la législation sur les valeurs mobilières est consignée, traitée, résumée et communiquée conformément à la législation sur les valeurs mobilières.

### Contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de la présentation de l'information financière et de la préparation des états financiers de la Société conformément aux IFRS publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société comprend des politiques et procédures qui :

- concernent la tenue de dossiers qui donnent une image fidèle des opérations et transactions de la Société ;
- fournissent une assurance raisonnable que les opérations et transactions sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux IFRS publiées par l'IASB ;
- fournissent une assurance raisonnable que les recettes et les dépenses de la Société ne sont faites qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la Société ;
- fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute opération non autorisée qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés.

Une évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société, y compris une évaluation des changements importants qui pourraient avoir influé sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière, ou qui pourraient vraisemblablement avoir influé sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière d'après les critères établis dans le rapport intitulé Internal Control – Integrated Framework (2013), publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. Cette évaluation a été menée au 31 décembre 2023 par la direction de la Société, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière. À la lumière de cette évaluation, les membres de la direction, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, ont conclu que le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société était efficace au 31 décembre 2023.

Aucun changement important n'a été apporté au contrôle interne de la Société en matière de rapports financiers ou autres facteurs qui pourraient avoir une incidence sur les contrôles internes au quatrième trimestre de 2023 et leur efficacité.

### Limites du contrôle et des procédures

Les membres de la direction de la Société, y compris le chef de la direction et le chef de la direction financière, estiment que les contrôles et procédures de communication de l'information et le contrôle interne à l'égard de l'information financière peuvent comporter des limites inhérentes, même s'ils sont bien conçus. Par conséquent, même les systèmes jugés efficaces ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable que les objectifs des contrôles sont atteints.

## JUGEMENTS IMPORTANTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

La direction de la Société porte des jugements dans le cadre du processus d'application des méthodes comptables de la Société lors de la préparation de ses états financiers consolidés. De plus, la préparation des données financières exige que la direction de la Société ait recours à des hypothèses et à des estimations quant aux effets d'événements futurs incertains sur les valeurs comptables des actifs et des passifs de la Société à la fin de la période de présentation de l'information financière, ainsi que sur les montants déclarés des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations, car le processus d'estimation est fondamentalement incertain. Les estimations sont examinées de façon continue en fonction de l'expérience historique et d'autres facteurs jugés pertinents dans les circonstances. Les révisions des estimations et les effets qui en découlent sur les valeurs comptables des actifs et des passifs de la Société sont comptabilisés de manière prospective. Les jugements importants, les estimations et les hypothèses appliqués à la préparation des états financiers consolidés de la Société sont indiqués à la note 3 des états financiers consolidés annuels audités de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

### Personnes qualifiées et informations techniques

Les renseignements techniques et scientifiques concernant les activités d'exploration contenus dans le présent document sont préparés sous la supervision de Marie-France Bugnon, géo., vice-présidente, Exploration, pour IAMGOLD et sont revus et vérifiés par cette dernière. M<sup>me</sup> Bugnon est une personne qualifiée au sens donné à cette expression dans le Règlement 43-101. La vérification des données comprend l'entrée et la revue des données par les géologues principaux du projet sur le site, la présentation de rapports hebdomadaires et mensuels à l'intention de la haute direction de l'exploration et la tenue de visites des sites par la haute direction de l'exploration pour examiner l'état d'avancement des activités du projet en cours et les données sous-jacentes aux résultats déclarés. Tous les résultats de forage des projets d'exploration et estimations concernant les ressources et les réserves connexes dont il est question dans le présent rapport de gestion ont été communiqués précédemment dans des communiqués de presse publiés par la Société ou par l'exploitant, selon le cas (voir les communiqués de presse mentionnés), et ont été préparés conformément au Règlement 43-101. L'échantillonnage et les résultats d'analyse des programmes de forage sont soumis à un programme d'assurance qualité et de contrôle de la qualité (AQ-CQ) adhérant aux meilleures pratiques de l'industrie. Les échantillons de carottes de sondages (taille HQ et NQ) sont sélectionnés par les géologues du projet et coupés en deux à l'aide d'une scie à lame diamantée au site du projet. Une moitié de la carotte est habituellement conservée au site à des fins de référence. En général, la longueur des intervalles d'échantillonnage varie de 1,0 à 1,5 mètre, et les trous de forage en circulation inverse sont échantillonnés à des intervalles de 1,0 mètre à l'installation de forage. Les échantillons sont préparés et analysés sur place pour les mines productrices de la Société et dans des laboratoires régionaux accrédités pour les projets d'exploration de la Société au moyen de techniques d'analyse telles que la pyroanalyse standard d'une charge de 50 grammes, la pyroanalyse avec fini gravimétrique ou la lixiviation rapide au cyanure LeachWELL avec pyroanalyse d'une charge de 50 grammes.

## MISE EN GARDE À L'INTENTION DES INVESTISSEURS AMÉRICAINS CONCERNANT LA DIVULGATION D'ESTIMATIONS DE RÉSERVES MINÉRALES ET DE RESSOURCES MINÉRALES

Les estimations des ressources et des réserves minérales contenues dans le présent rapport ont été préparées conformément au Règlement 43-101 et aux normes de définitions pour les ressources minérales et les réserves minérales de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (« ICM »), adoptées par le conseil de l'ICM, telles qu'elles sont modifiées (les « normes de l'ICM »). Ces normes sont similaires à celles énoncées dans le guide appelé *Industry Guide No. 7* de la Securities and Exchange Commission (la « SEC »), aux États-Unis, selon l'interprétation qu'en fait le personnel de la SEC (le « guide »). Toutefois, les définitions du Règlement 43-101 et celles des normes de l'ICM diffèrent à certains égards de celles du *Industry Guide No. 7*. Par conséquent, les renseignements sur les ressources et les réserves minérales contenus dans le présent rapport pourraient ne pas être comparables aux renseignements similaires présentés par des sociétés américaines. Aux termes du guide, une minéralisation ne peut être classée comme « réserve » que s'il a été déterminé que la minéralisation pourrait être produite ou extraite de manière économique et légale au moment où la détermination de la réserve est faite.

Par suite de l'adoption des modifications aux règles de divulgation de la SEC (les « règles de modernisation de la SEC »), qui alignent plus étroitement ses exigences et politiques de divulgation pour les propriétés minières sur les pratiques et normes des autorités de réglementation actuelles globales et celles de l'industrie, y compris le Règlement 43-101 et les Normes de l'ICM, et qui sont entrées en vigueur le 25 février 2019, la SEC reconnaît désormais les estimations des « ressources minérales mesurées », des « ressources minérales indiquées » et des « ressources minérales présumées ». En outre, la SEC a modifié les définitions des « réserves minérales prouvées » et des « réserves minérales probables » dans ses règles modifiées, qui sont désormais essentiellement semblables aux règles énoncées dans le Règlement 43-101 et les Normes de l'ICM. Les émetteurs doivent commencer à se conformer à ces règles de modernisation de la SEC au cours de leur premier exercice commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 ou après, bien que les émetteurs canadiens qui déclarent leurs activités aux États-Unis en utilisant le système d'information appelé *Multijurisdictional Disclosure System* (« MJDS ») puissent toujours appliquer le Règlement 43-101 plutôt que les règles de modernisation de la SEC lorsqu'ils utilisent les formulaires de déclaration d'enregistrement et de rapport annuel du MJDS de la SEC.

Les investisseurs américains sont prévenus que, bien que la SEC reconnaisse désormais les « ressources minérales mesurées », les « ressources minérales indiquées » et les « ressources minérales présumées » aux termes des règles de modernisation de la SEC, ils ne doivent pas supposer qu'une partie ou la totalité des gisements minéraux de ces catégories seront un jour converties en une catégorie supérieure de ressources minérales ou en réserves minérales. Ces termes comportent une grande part d'incertitude quant à leur faisabilité économique et juridique. En vertu de la réglementation canadienne, les estimations des

ressources minérales présumées ne peuvent constituer la base des études de faisabilité ou préfaisabilité, sauf dans des circonstances bien précises.

Les investisseurs sont avertis de ne pas supposer que les « ressources minérales mesurées », les « ressources minérales indiquées » ou les « ressources minérales présumées » que la Société déclare dans le présent rapport sont ou seront économiquement ou légalement exploitables. Par ailleurs, les « ressources minérales présumées » comportent une grande part d'incertitude quant à leur existence et à leur faisabilité économique et juridique. On ne peut supposer qu'une partie ou l'ensemble d'une ressource minérale présumée passera à une catégorie supérieure.

Les estimations des ressources minérales contenues dans le présent rapport de gestion ont été préparées conformément au Règlement 43-101 et au Joint Ore Reserves Committee Code.

Lisa Ragsdale, géologue (directrice principale, Géologie minière, IAMGOLD Corporation), est la personne qualifiée responsable de l'examen et de l'approbation de toutes les estimations des ressources minérales contenues dans le présent document, au 31 décembre 2023. Guy Bourque, ing., (directeur principal, Exploitation minière, IAMGOLD Corporation) est la personne qualifiée responsable de l'examen et de l'approbation de toutes les estimations des réserves minérales contenues dans les présentes au 31 décembre 2023.

Les personnes qualifiées mentionnées plus haut ont approuvé les informations techniques aux présentes et ont préalablement examinées celles-ci. Elles ont vérifié les données divulguées et les données soutenant l'information ou les opinions exprimées dans les présentes.

## **NOUVELLES MÉTHODES COMPTABLES**

Pour consulter les commentaires sur les nouvelles méthodes comptables adoptées et les nouvelles méthodes émises, mais non encore en vigueur pouvant avoir une incidence sur la Société, veuillez vous reporter à la note 3 des états financiers consolidés de la Société.

## **RISQUES ET INCERTITUDES**

La Société est assujettie à divers risques commerciaux, géopolitiques, financiers et opérationnels et des risques de sécurité et de marché qui pourraient avoir une incidence négative importante sur ses affaires, ses activités et sa situation financière futures, et qui pourraient faire en sorte que ses affaires, ses activités et sa situation financière futures diffèrent considérablement des énoncés et renseignements prospectifs contenus dans le présent rapport de gestion et tels qu'ils sont décrits à la section « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs ».

Les lecteurs du présent rapport de gestion doivent tenir compte de l'information incluse ou intégrée par renvoi aux présentes ainsi que des états financiers consolidés de la Société et des notes y afférentes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

La nature intrinsèquement volatile des activités de la Société, de la géographie internationale et des économies émergentes et sous-développées dans lesquelles elle exerce ses activités signifie que les affaires, les activités et la situation financière de la Société sont généralement exposées à des facteurs de risques importants, connus et inconnus, stables et instables, dont bon nombre sont indépendants de sa volonté. La gestion de ces risques est un élément clé de la stratégie d'affaires de la Société et s'appuie sur une culture de gestion des risques et un système efficace de gestion des risques d'entreprise (« GRE »). Le point de vue de la Société à l'égard des risques n'est pas figé. L'une des composantes importantes de l'approche de GRE consiste à déterminer quels sont les risques clés en évolution ou émergents, à gérer ces risques et à les intégrer aux processus existants d'évaluation, de mesure, de surveillance et de production de rapports en matière de GRE. Ces pratiques visent à assurer que la direction évalue les risques de façon prospective. La détermination des principaux risques se fait dans le cadre des activités d'affaires, en réalisant les stratégies approuvées, conformément aux responsabilités de la direction et du conseil d'administration en matière de surveillance des risques.

Les principaux risques et incertitudes qui ont trait aux affaires, aux activités et à la situation financière de la Société relevés par la direction et qui sont considérés comme nouveaux ou accrus au quatrième trimestre de 2023, sont décrits à la section « Risque de marché ». Les lecteurs sont avertis qu'aucun cadre ou système de GRE, y compris celui qu'utilise la Société, ne peut garantir que tous les risques auxquels la Société est exposée, à tout moment, sont correctement déterminés, évalués quant à leur importance ou leur incidence, gérés ou efficacement contrôlés ou atténués. Par conséquent, au quatrième trimestre de 2023, la Société pourrait être exposée à d'autres risques, nouveaux ou accrus, qui ne sont pas décrits à la section « Risque de marché » ou ci-après.

Pour obtenir une analyse détaillée des facteurs de risque susceptibles d'avoir une incidence sur la Société, ses affaires, ses activités commerciales et son rendement financier, se reporter aux renseignements sur les risques communiqués dans la plus récente notice annuelle de la Société, ainsi que dans les états financiers consolidés et les rapports de gestion pour les trimestres terminés le 31 mars 2023, le 30 juin 2023 et le 30 septembre 2023, déposés auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières, au [www.sedar.com](http://www.sedar.com), et dans le formulaire 40-F, déposé auprès de la Securities Exchange Commission des États-Unis, au [www.sec.gov](http://www.sec.gov), qui est intégré par renvoi aux présentes.

### **Risque politique et risque de sécurité**

Le contexte politique et la sécurité au Burkina Faso et dans les pays avoisinants sont difficiles et la volatilité demeure élevée, y compris dans la région du Sahel où se trouve la mine Essakane de la Société. Au Burkina Faso, deux coups d'État militaires sont survenus en 2022 ; le Niger, son voisin, a connu des coups d'État militaires similaires en juillet 2023. La stabilité de façon générale dans la région de l'Afrique de l'Ouest a été bouleversée par des coups d'État militaires qui ont pratiquement mené à la suspension de toute aide militaire de la France et des États-Unis et à l'exclusion des gouvernements militaires dans la force opérationnelle martiale interarmées avec d'autres pays d'Afrique occidentale établie pour empêcher la propagation d'attaques et menaces

militantes dans le reste de la région. En septembre 2023, une alliance régionale entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger a été annoncée dont l'incidence sur l'activité militante reste incertaine. Pendant ce temps, les attaques et les menaces des militants à l'encontre des chaînes d'approvisionnement et des routes de transport multiplient les enjeux économiques dans le pays, comme à Essakane dont les activités d'exploitation minières ont été touchées et réduites en 2023. La Société accorde une importance capitale à la sécurité du personnel et des actifs matériels, c'est pourquoi elle ajuste continuellement ses activités d'exploitation en fonction de l'instabilité du contexte de sécurité qui sévit actuellement. Les activités, les actifs, les résultats financiers et le personnel de la Société au Burkina Faso dans un avenir prévisible sont exposés à un degré de risque élevé. Les chaînes d'approvisionnement et les routes de transport de la région avec les pays limitrophes demeurent particulièrement vulnérables et hautement à risque d'être la cible de nouvelles attaques militantes. Une attaque terroriste réelle, potentielle ou imminente, contre l'exploitation, le personnel ou les chaînes d'approvisionnement pourrait avoir une incidence négative importante sur les affaires, les activités et la situation financière de la Société. Les activités de la Société à Essakane faisaient partie de l'ensemble du cumul des flux de trésorerie disponibles générés par les sites d'exploitation de la Société en 2023.

Étant donné l'apport important que représente Essakane dans la situation financière de la Société, toute condition problématique ou défavorable touchant l'extraction, le traitement, les infrastructures, l'équipement, la main-d'œuvre, la chaîne d'approvisionnement, la fiscalité, le statut juridique ou la réputation du site pourraient engendrer des conséquences néfastes considérables sur les affaires, les activités, les liquidités et les ressources en capital de la Société.

### **Liquidités et ressources en capital**

Les produits nets résultant de la vente de la mine Rosebel et de la vente des actifs sénégalais, de l'accord de financement avec Sumitomo, du prêt à terme, des produits prévus de l'achèvement de la vente des autres actifs de Bambouk et des montants non utilisés en vertu de la facilité de crédit serviront aux besoins de financement actuellement estimés ou prévus de la Société pour l'achèvement de la construction, la mise en service et l'intensification des activités au projet Côté Gold. L'incapacité à générer les liquidités attendues de ses activités, des perturbations importantes dans la mise en service et l'intensification des activités à Côté Gold, des restrictions imprévues empêchant l'accès aux fonds actuellement disponibles en vertu de la facilité de crédit de la Société, ou l'indisponibilité de ces fonds, tout retard dans la finalisation de la vente du reste des actifs de Bambouk ou le défaut de clôturer la vente, des perturbations imprévues touchant les initiatives de rapatriement de la trésorerie ou la capacité de transférer la trésorerie ou d'autres actifs entre la Société et ses filiales et les demandes des gouvernements locaux dans les territoires où la Société exerce ses activités de leur vendre de l'or au lieu des contreparties habituelles de la Société dans le cours normal des affaires, pourraient restreindre la capacité de la Société à financer ses exploitations efficacement et la forcer à avoir recours à d'autres sources de financement non prévues selon des modalités défavorables pour atteindre ces objectifs.

La Société, dans le cadre de ses diverses initiatives visant à accroître ses liquidités et à s'assurer de pouvoir financer les coûts estimatifs actuels pour achever la construction du projet Côté Gold, a contracté une dette importante. La disponibilité de nouveaux capitaux supplémentaires et leurs coûts pour la Société sont assujettis aux considérations économiques générales et à l'intérêt des prêteurs et des investisseurs à l'égard de la Société et de ses projets en fonction du degré de confiance dans la capacité de la Société à atteindre ses objectifs stratégiques. Le coût du capital a également augmenté en 2023 en raison de la hausse des taux d'intérêt. La facilité de crédit comporte des engagements relatifs au ratio de la dette nette par rapport au RAIIA et au ratio financier de couverture des intérêts qui régissent le montant pouvant être prélevé sur la facilité de crédit. Le RAIIA est tributaire du rendement des activités de la Société et de la conjoncture du marché.

Le coût de la dette de la Société est lié aux taux d'intérêts du marché et d'autres augmentations des taux d'intérêt ou changements défavorables de la performance attendue des activités de la Société ou des conditions du marché qui ont une incidence négative sur la production ou le montant des flux de trésorerie ou des résultats de ses activités pourraient avoir une incidence sur la capacité de la Société à utiliser la facilité de crédit en raison de l'incidence sur les engagements de tenue financière précédents; ce qui réduirait les liquidités disponibles pour la Société et pourrait avoir des conséquences négatives importantes pour la Société. Un défaut ou une violation aux termes de la facilité de crédit en raison du non-respect de ses engagements financiers ou autres clauses restrictives, pourrait non seulement révoquer la disponibilité de liquidités en vertu de la facilité de crédit dont la Société a besoin et pourrait déclencher des clauses d'exigibilité liées en vertu des modalités d'autres dettes de la Société et ces manquements pourraient entraîner des conséquences néfastes considérables pour la Société.

### **Mise en service du projet et intensification des activités**

Les coûts de mise en service et d'intensification des activités actuellement prévus et la période nécessaire à l'achèvement d'un projet ou ultérieurement pour le mener à la production commerciale peuvent être influencés par de nombreux facteurs connus et inconnus, incontrôlables, notamment les problèmes de production inattendus, l'échantillonnage du minerai et des stériles, l'indisponibilité de l'équipement, les pressions inflationnistes, les perturbations dans la chaîne d'approvisionnement, les conditions météorologiques extrêmes, les différends contractuels, les conflits de travail ou les conflits communautaires, l'indisponibilité de la main-d'œuvre qualifiée requise et les retards dans la délivrance des permis. Les dépenses et le temps nécessaires pour achever la mise en service et l'intensification des activités au projet Côté Gold sont considérables. De l'équipement qui ne fonctionne pas comme prévu, des variations de coûts attribuables à l'inflation, à la disponibilité et à la productivité de la main-d'œuvre, à la disponibilité de l'équipement et des matériaux, aux difficultés relatives à la chaîne d'approvisionnement et à la logistique, aux conditions défavorables du marché ou autres événements qui ont une incidence défavorable sur l'échéancier de mise en service peuvent influencer de manière importante sur le moment prévu du commencement de la production commerciale, les résultats d'exploitation et les liquidités de la Société. Les coûts réels et les rendements économiques du projet Côté Gold peuvent différer sensiblement des estimations ou des projections de la Société, et les écarts par rapport aux attentes pourraient avoir un effet négatif important sur les activités, les conditions financières et les résultats d'exploitation de la Société, ainsi que les liquidités.

### **Modifications aux lois et aux règlements**

En octobre 2023, le Burkina Faso, où se trouve la mine en exploitation Essakane, a modifié son Code minier portant le taux de redevances minimum de 5 % à 6 % au prix au comptant de l'or au-dessus de 1 500 \$/oz, à 6,5 % au prix de l'or au comptant entre 1 700 \$/oz et 2 000 \$/oz, et à 7 % au prix de l'or au comptant au-dessus de 2 000 \$/oz. En outre, le gouvernement du Burkina

Faso a introduit une contribution spéciale à un taux de 2 % imposée aux bénéficiaires après impôt, y compris ceux qui sont exonérés des impôts sur le résultat, sur les bénéficiaires déclarés à partir de janvier 2024, qui peuvent s'appliquer à Essakane. Compte tenu de la contribution importante d'Essakane à la situation financière de la Société, toute modification supplémentaire des règles et réglementations fiscales ou de l'interprétation des règles et réglementations fiscales par les tribunaux ou les autorités fiscales pourrait avoir un impact négatif important sur les activités de la Société, la situation financière et les résultats d'exploitation.

### Gestion des coûts

L'inflation et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement causées par la situation sécuritaire au Burkina Faso continuent d'avoir un impact négatif sur les coûts et la disponibilité des intrants de production de la Société, y compris les prix élevés du carburant et des produits de consommation. Toute incapacité à contenir les coûts d'exploitation, comme les coûts de la main-d'œuvre, de l'énergie, du carburant et des consommables, comme le cyanure, la chaux et les corps broyants, ou toute augmentation des redevances et des impôts, peut avoir une incidence négative sur les résultats et les flux de trésorerie, et pourrait avoir un effet négatif important sur les activités de la Société, ses liquidités et ses ressources en capital. Peu importe la qualité de sa gestion, la Société ne peut pas entièrement maîtriser tous les coûts. Des retards dans l'entrée en production ou dans l'atteinte de la production commerciale à la mine Côté Gold, la sous-estimation des coûts, les importants coûts non prévus, les augmentations considérables de certains coûts et l'incapacité de réaliser la production attendue pourraient avoir des répercussions néfastes considérables pour la Société.

### MESURES FINANCIÈRES HORS PCGR<sup>1</sup>

La Société présente certaines mesures financières hors PCGR en complément de ses états financiers consolidés qui sont établis conformément aux normes IFRS, notamment les mesures suivantes :

- Prix moyen réalisé de l'or par once vendue
- Coûts décaissés, coûts décaissés par once vendue, coûts de maintien tout inclus et coûts de maintien tout inclus par once vendue.
- Résultat net (perte nette) attribuable aux porteurs de capitaux propres et Résultat net (perte nette) ajusté attribuable aux porteurs de capitaux propres
- Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation avant les variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et des empilements de minerai non courants
- Résultat avant intérêts, impôts et amortissements (« RAIIA »)
- Flux de trésorerie disponibles générés par les sites d'exploitation minière
- Coûts en immobilisations de maintien et d'expansion
- Dépenses du projet

La Société croit que, outre les mesures financières conventionnelles établies conformément aux IFRS, certains investisseurs utilisent les présentes mesures de rendement financier non conformes aux PCGR pour évaluer le rendement sous-jacent de la Société. Ces mesures de rendement financier hors PCGR n'ont pas de signification normalisée prescrite par les IFRS, peuvent ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés et ne doivent pas être envisagées hors contexte ni remplacer les mesures de rendement établies conformément aux IFRS.

La définition de ces mesures, le rapprochement des montants présentés dans les états financiers consolidés et les raisons de la présentation de ces mesures sont compris ci-dessous. La détermination par la direction des composantes des mesures hors PCGR et des mesures supplémentaires est évaluée périodiquement en fonction des nouveaux éléments et des nouvelles transactions, de l'examen des utilisations par les investisseurs et des nouvelles réglementations, le cas échéant. Toute modification des mesures est dûment notée et appliquée rétrospectivement le cas échéant.

### Prix moyen réalisé de l'or par once vendue

Le prix moyen réalisé de l'or par once vendue permet à la direction de mieux comprendre le prix moyen réalisé de l'or vendu pour chaque période de présentation de l'information financière, déduction faite de l'incidence des produits non aurifères et des crédits de sous-produits, qui, dans le cas de la Société, ne sont pas considérables, et permet aux investisseurs de comprendre le rendement financier de la Société sur la base des produits moyens réalisés de la vente de la production d'or au cours de la période considérée.

(en millions \$, activités poursuivies, sauf indication contraire)	4 <sup>e</sup> t. 2023	4 <sup>e</sup> t. 2022	2023	2022	2021
Produits	297,6	207,2	987,1	958,8	875,5
Crédits de sous-produits et autres produits	(1,3)	(0,6)	(2,6)	(2,9)	(1,3)
Produits aurifères	296,3	206,6	984,5	955,9	874,2
Ventes (milliers d'onces) – 100 %	147	126	503	555	487
Prix moyen réalisé de l'or par once <sup>1,2,3</sup> (\$/once)	2 005	1 639	1 955	1 721	1 793

1. Le prix moyen réalisé de l'or par once vendue pourrait ne pas correspondre aux montants présentés dans ce tableau pour des raisons d'arrondissement.

2. Le prix moyen réalisé de l'or par once vendue est calculé en fonction des ventes provenant des mines Westwood et Essakane de la Société.

3. Le prix moyen réalisé de l'or par once vendue au quatrième trimestre de 2022 comprend 37 500 onces (cumul annuel de 2022 de 150 000 onces) à 1 500 \$ par once, conformément aux onces livrées prévues à l'accord de paiement anticipé de 2019.

1. PCGR – Principes comptables généralement reconnus.

## Coûts décaissés, coûts décaissés par once vendue, CMTI et CMTI par once vendue

La Société présente les coûts décaissés, coûts décaissés par once vendue, CMTI et CMTI par once vendue afin de fournir aux investisseurs des informations sur les mesures clés utilisées par la direction pour surveiller le rendement des sites miniers en production commerciale et leur capacité à générer des flux de trésorerie positifs.

Les coûts décaissés comprennent les coûts d'exploitation minière d'un site, y compris l'extraction, le traitement, l'administration, les redevances et les taxes sur la production, ainsi que les gains ou les pertes réalisés sur dérivés, mais ne comprennent pas l'amortissement, les coûts de réhabilitation, les coûts en immobilisations, ni les coûts d'exploration et d'évaluation. Les CMTI comprennent le coût des ventes, exception faite de la charge d'amortissement, les coûts en immobilisations de maintien, qui sont nécessaires au maintien des exploitations existantes, les coûts d'exploration incorporés, la portion de maintien des paiements du principal, les charges d'amortissement et de désactualisation de réhabilitation environnementale, les crédits de sous-produits et les frais généraux et administratifs. Ces coûts sont ensuite divisés par onces d'or attribuables de la Société et vendues par les sites miniers en production commerciale au cours de la période pour obtenir les coûts décaissés par once vendue et les coûts de maintien tout inclus par once vendue. La Société présente la mesure des CMTI, avec ou sans déduction des crédits de sous-produits des mines Essakane, Rosebel et Westwood.

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les coûts décaissés et les coûts décaissés par once vendue sur une base attribuable et le coût des ventes indiqué aux états financiers consolidés.

(en millions \$, activités poursuivies, sauf indication contraire)	4 <sup>e</sup> t. 2023	4 <sup>e</sup> t. 2022	2023	2022	2021
Coût des ventes	247,8	187,2	863,0	810,9	813,3
Charge d'amortissement <sup>1</sup>	(71,1)	(43,7)	(216,0)	(240,5)	(264,2)
Ajustements :					
Autres coûts d'exploitation minière	(0,7)	(0,5)	(1,8)	(2,8)	(1,3)
Ajustement des empilements et produits finis	—	9,5	—	9,5	(42,9)
Portion des coûts d'exploitation exceptionnels à Essakane	—	—	(13,5)	—	—
Coûts attribuables à des participations ne donnant pas le contrôle <sup>2</sup>	(13,4)	(11,3)	(48,8)	(44,0)	(42,8)
Coûts décaissés – attribuables	162,6	141,2	582,9	533,1	462,1
Ventes d'or totales (milliers d'onces) – attribuables	136	115	462	506	442
Coûts décaissés <sup>3</sup> (\$/once vendue) – attribuables	1 197	1 226	1 261	1 052	1 045
Coûts décaissés de Rosebel – attribuables	—	73,2	22,4	266,6	228,0
Ventes d'or de Rosebel (milliers d'onces) – attribuables	—	68	24	215	148
Total des coûts décaissés <sup>3</sup> – toutes les exploitations – attribuables	162,6	214,4	605,3	799,7	690,1
Ventes d'or <sup>4</sup> totales – toutes les exploitations (milliers d'onces) – attribuables	136	183	486	721	590
Coûts décaissés <sup>3</sup> – toutes les exploitations (\$/once vendue) – attribuables	1 197	1 173	1 246	1 109	1 170

1. Conformément à la note 36 des états financiers consolidés concernant le coût des ventes et la charge d'amortissement.

2. Les ajustements à la consolidation d'Essakane (90 %) en fonction de sa part du coût des ventes.

3. Les coûts décaissés par once vendue pourraient ne pas correspondre aux montants présentés dans ce tableau pour des raisons d'arrondissement.

4. Comprend Essakane, Rosebel et Westwood sur une base attribuable respective de 90 %, 95 % et 100 %.

Le tableau suivant présente un rapprochement entre les CMTI et les CMTI par once vendue sur une base attribuable et le coût des ventes dans les états financiers consolidés.

(en millions \$, activités poursuivies, sauf indication contraire)	4 <sup>e</sup> t. 2023	4 <sup>e</sup> t. 2022	2023	2022	2021
Coût des ventes	247,8	187,2	863,0	810,9	813,3
Charge d'amortissement <sup>1</sup>	(71,1)	(43,7)	(216,0)	(240,5)	(264,2)
Coût des ventes <sup>1</sup> , exception faite de la charge d'amortissement	176,7	143,5	647,0	570,4	549,1
<b>Ajustements :</b>					
Coûts en immobilisations de maintien <sup>2</sup>	63,9	50,6	196,0	190,4	63,2
Frais généraux et administratifs du siège social <sup>3</sup>	10,5	11,0	45,7	48,3	38,2
Ajustement des empilements et des produits finis	—	9,5	—	9,5	(42,9)
Autres coûts <sup>4</sup>	3,2	1,6	11,8	5,5	7,3
Portion des coûts d'exploitation exceptionnels à Essakane	—	—	(13,5)	—	—
Coûts attribuables à des participations ne donnant pas le contrôle <sup>5</sup>	(18,4)	(15,7)	(62,9)	(60,3)	(48,7)
<b>CMTI – attribuables</b>	<b>235,9</b>	<b>200,5</b>	<b>824,1</b>	<b>763,8</b>	<b>566,2</b>
Ventes d'or totales (milliers d'onces) – attribuables	136	115	462	506	442
CMTI <sup>6</sup> (\$/once vendue) – attribuables	1 735	1 741	1 783	1 508	1 281
CMTI, exception faite du crédit de sous-produits <sup>6</sup> (\$/once vendue) – attribuables	1 740	1 746	1 787	1 513	1 284
CMTI de Rosebel – attribuables	—	105,2	32,0	376,3	274,4
Ventes d'or de Rosebel (milliers d'onces) – attribuables	—	68	24	215	148
<b>CMTI – toutes les exploitations – attribuables</b>	<b>235,9</b>	<b>305,7</b>	<b>856,1</b>	<b>1 140,1</b>	<b>840,6</b>
Ventes d'or totales <sup>7</sup> – toutes les exploitations (milliers d'onces) – attribuables	136	183	486	721	590
<b>CMTI<sup>6</sup> – toutes les exploitations (\$/once vendue) – attribuables</b>	<b>1 735</b>	<b>1 672</b>	<b>1 762</b>	<b>1 581</b>	<b>1 426</b>
<b>CMTI – toutes les exploitations, exception faite des crédits de sous-produits<sup>6</sup> (\$/once vendue) – attribuables</b>	<b>1 740</b>	<b>1 675</b>	<b>1 766</b>	<b>1 585</b>	<b>1 428</b>

1. Conformément à la note 36 des états financiers consolidés concernant le coût des ventes et la charge d'amortissement.

2. Les coûts en immobilisations de maintien représentent les coûts nécessaires pour soutenir les niveaux de production actuels d'un site minier, exception faite de tous les coûts relatifs aux projets de mise en valeur de la Société, ainsi que certains coûts engagés aux sites d'exploitation de la Société qualifiés comme étant à des fins d'expansion qui entraînent une forte hausse de la production annuelle ou de la production d'onces d'or sur le plan minier long terme, de la valeur actualisée nette ou des réserves. Les coûts en immobilisations de maintien sont détaillés plus loin.

3. Les frais généraux et administratifs excluent la charge d'amortissement et des charges ponctuelles importantes d'indemnités de départ.

4. Les autres coûts comprennent la portion de maintien des paiements du principal, la désactualisation de réhabilitation environnementale et l'épuisement, les produits de l'assurance, qui ont été en partie contrebalancés par les crédits de sous-produits.

5. Les ajustements à la consolidation d'Essakane (90 %) en fonction de sa part attribuable du coût des ventes.

6. Le calcul des CMTI par once vendue pourrait ne pas correspondre aux montants présentés dans ce tableau pour des raisons d'arrondissement.

7. Comprend Essakane, Rosebel et Westwood sur une base attribuable respective de 90 %, 95 % et 100 %.

## Coûts en immobilisations de maintien et d'expansion

Les coûts en immobilisations de maintien représentent les coûts nécessaires pour soutenir les niveaux de production actuels d'un site minier, exception faite de tous les coûts relatifs aux projets de mise en valeur de la Société, ainsi que certains coûts engagés aux sites d'exploitation de la Société qualifiés comme étant à des fins d'expansion qui entraînent une forte hausse de la production annuelle ou de la production d'onces d'or sur le plan minier long terme, de la valeur actualisée nette ou des réserves. Les distinctions entre les coûts en immobilisations de maintien et les coûts en immobilisations d'expansion utilisées par la Société sont conformes aux lignes directrices établies par le World Gold Council. Les coûts en immobilisations d'expansion représentent les coûts en immobilisations engagés au titre de nouveaux projets et les coûts en immobilisations liés à des projets d'envergure ou à l'expansion d'exploitations existantes lorsque ces projets apporteront des avantages importants aux exploitations. Cette mesure financière hors PCGR confère aux investisseurs une transparence concernant les coûts en immobilisations nécessaires pour soutenir les activités courantes à ses mines relativement aux coûts en immobilisations globaux.

(en millions \$, sauf indication contraire)	4 <sup>e</sup> t. 2023	4 <sup>e</sup> t. 2022	2023	2022	2021
Coûts en immobilisations corporelles <sup>1</sup>	262,6	186,1	934,2	730,7	493,5
Moins : Coûts en immobilisations – expansion	194,0	135,5	733,9	540,3	430,3
Côté Gold	193,3	132,1	731,6	531,7	343,0
Essakane	0,3	1,3	1,7	3,8	84,4
Westwood	0,4	2,1	0,6	4,8	2,9
Coûts en immobilisations – maintien	68,6	50,6	200,3	190,4	63,2
Coûts en immobilisations des actifs d'exploration et d'évaluation	—	0,7	—	1,9	1,9
Ajustements du fonds de roulement	(4,7)	(0,7)	(4,3)	(1,9)	(1,9)
Coûts en immobilisations – maintien compris dans les CMTI	63,9	50,6	196,0	190,4	63,2

1. Coûts en immobilisations selon la note sectorielle sur la base des dépenses engagées.

## Dépenses du projet

Les dépenses relatives au projet Côté Gold représentent tous les coûts en immobilisations de construction engagés au cours de la phase de construction et de mise en service du projet Côté Gold correspondant à ceux prévus dans le rapport technique établi conformément au Règlement 43-101. Elles comprennent les coûts en immobilisations de construction engagés relatifs à l'expansion, les actifs au titre des droits d'utilisation acquis dans le cadre de contrats de location, les stocks de fournitures et les coûts de constitution d'un empilement de minerai, déduction faite de certains ajustements généraux en trésorerie et hors trésorerie compris dans les coûts en immobilisations.

## RAIIA et RAIIA ajusté

Le RAIIA (résultat avant intérêts, impôts et amortissements) est un indicateur de la capacité de la Société à générer des flux de trésorerie d'exploitation suffisants pour financer les besoins en fonds de roulement, le service de la dette et les coûts en immobilisations.

Le RAIIA ajusté représente le RAIIA exclusion faite de certaines incidences, comme des changements dans l'estimation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations des sites fermés, une perte (gain) non réalisée sur dérivés non utilisés à des fins de couverture, des pertes de valeur et des reprises de perte de valeur, une dépréciation d'actifs et des pertes (gains) de change qui sont des éléments hors trésorerie et certains éléments de trésorerie non récurrents ou temporaires par nature, ces éléments n'étant pas représentatifs du rendement opérationnel récurrent. La direction estime que ces informations supplémentaires sont utiles aux investisseurs pour comprendre la capacité de la Société à générer des flux de trésorerie d'exploitation en excluant du calcul les montants hors trésorerie et les montants en trésorerie qui ne sont pas représentatifs du rendement récurrent des activités sous-jacentes pour les périodes présentées.

Le tableau suivant présente un rapprochement entre le RAIIA et le RAIIA ajusté par rapport aux états financiers consolidés :

(en millions \$, sauf indication contraire)	4 <sup>e</sup> t. 2023	4 <sup>e</sup> t. 2022	2023	2022	2021
Résultat (perte) avant impôts sur le résultat – activités poursuivies	(6,5)	10,8	128,2	41,7	(54,5)
Majoré de ce qui suit :					
Amortissement	71,4	44,0	217,4	242,0	265,9
Frais financiers	5,3	3,0	21,0	8,6	5,2
<b>RAIIA – activités poursuivies</b>	<b>70,2</b>	<b>57,8</b>	<b>366,6</b>	<b>292,3</b>	<b>216,6</b>
Éléments ajustés :					
Perte (gain) non réalisée sur les dérivés non liés à des instruments de couverture	(8,4)	(25,3)	(8,7)	(1,4)	8,0
Dépréciation (reprise) de la VNR des empilements de minerai/stocks de produits finis	—	(7,3)	3,2	(1,3)	55,0
Portion des coûts d'exploitation exceptionnels à Essakane	—	—	13,5	—	—
Dépréciation de la propriété Jubilee	—	—	1,3	—	—
Perte de valeur (reprise de perte de valeur)	—	17,1	—	17,1	15,0
Perte (gain) de change	4,3	(10,9)	12,8	5,0	6,0
Gain sur la vente des actifs de Bambouk	—	—	(109,1)	—	—
Recouvrements d'assurance	—	—	(0,6)	(1,2)	—
Dépréciation d'actifs	0,1	1,9	1,3	2,0	3,7
Changements dans l'estimation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations des sites fermés	8,0	6,1	9,7	1,6	40,7
Juste valeur de la contrepartie différée de la vente de Sadiola	6,0	(0,5)	4,3	(0,7)	(4,6)
Gain sur la vente des projets Pitangui et Acurui	—	—	(15,5)	—	—
Gain sur la vente de redevances	—	—	—	—	(45,9)
Dépenses liées à la COVID-19, déduction faite de la subvention	—	—	—	—	3,1
Coûts de surveillance et maintien à Westwood	—	—	—	—	24,5
Gain sur la vente d'INV Metals	—	—	—	—	(16,1)
Confiscation des stocks de charbon fin	13,5	—	13,5	—	—
Règlement du dossier du charbon fin	15,0	—	15,0	—	—
Autre	1,9	—	7,8	—	1,0
<b>RAIIA ajusté – activités poursuivies</b>	<b>110,6</b>	<b>38,9</b>	<b>315,1</b>	<b>313,4</b>	<b>307,0</b>
Comprend les activités abandonnées :					
RAIIA – activités abandonnées	—	47,6	14,4	8,1	(189,5)
Éléments ajustés :					
Perte (gain) non réalisée sur dérivés non utilisés à des fins de couverture	—	2,7	—	(5,5)	5,9
Dépréciation des empilements de minerai/stocks de produits finis	—	—	—	5,8	38,3
Perte sur la vente de Rosebel	—	—	7,4	—	—
Indemnités de cessation d'emploi	—	—	1,5	—	—
(Gain) perte de change	—	(0,1)	—	(0,4)	—
Dépréciation d'actifs	—	0,2	0,1	2,5	1,2
Perte de valeur (reprise de perte de valeur)	—	(5,7)	—	110,1	190,1
Dépenses liées à la COVID-19	—	—	—	—	12,9
Recouvrements d'assurance et autre	—	—	—	—	(10,2)
<b>RAIIA ajusté provenant d'activités abandonnées</b>	<b>—</b>	<b>44,7</b>	<b>23,4</b>	<b>120,6</b>	<b>48,7</b>
<b>RAIIA – toutes les exploitations</b>	<b>70,2</b>	<b>105,4</b>	<b>381,0</b>	<b>300,4</b>	<b>27,1</b>
<b>RAIIA ajusté – toutes les exploitations</b>	<b>110,6</b>	<b>83,6</b>	<b>338,5</b>	<b>434,0</b>	<b>355,7</b>

## Résultat net (perte nette) ajusté attribuable aux porteurs de capitaux propres

Le résultat net (perte nette) ajusté attribuable aux porteurs de capitaux propres représente le résultat net (perte nette) attribuable aux porteurs de capitaux propres, exclusion faite de certaines incidences, nettes d'impôts, comme des changements dans l'estimation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations des sites fermés, un gain (perte) non réalisé sur dérivés et bons de souscription non utilisés à des fins de couverture, des charges d'amortissement et des reprises de pertes de valeur, une dépréciation d'actifs et une perte (gain) de change qui sont des éléments hors trésorerie et certains éléments de trésorerie qui sont non récurrents ou temporaires par nature, ces éléments ne sont pas représentatifs du rendement opérationnel récurrent. Cette mesure ne représente pas nécessairement le Résultat net (perte nette) ou les flux de trésorerie établis conformément aux IFRS. La direction estime que cette mesure reflète mieux le rendement de la Société pour la période courante ainsi que le rendement prévu pour les périodes futures. Par conséquent, la Société croit que cette mesure est utile aux investisseurs pour évaluer le rendement sous-jacent de la Société. Le tableau suivant présente un rapprochement du Résultat (perte) avant les charges d'impôts sur le résultat et les participations ne donnant pas le contrôle dans les états consolidés des résultats (perte) et du résultat net (perte nette) ajusté attribuable aux porteurs de capitaux propres de la Société.

(en millions \$, sauf indication contraire)	4 <sup>e</sup> t. 2023	4 <sup>e</sup> t. 2022	2023	2022	2021
Résultat (perte) avant impôts sur le résultat et participations ne donnant pas le contrôle – activités poursuivies	(6,5)	10,8	128,2	41,7	(54,5)
Éléments ajustés :					
Gain (perte) non réalisé sur dérivés non utilisés à des fins de couverture	(8,4)	(25,3)	(8,7)	(1,4)	8,0
Dépréciation (reprise) de la VNR des empilements de minerai/stocks de produits finis	—	(14,7)	3,4	(8,2)	88,5
Portion des coûts d'exploitation exceptionnels à Essakane	—	—	14,5	—	—
Dépréciation de la propriété Jubilee	—	—	1,3	—	—
Gain sur la vente des projets Pitangui et Acurui	—	—	(15,5)	—	—
Autres frais financiers	1,0	—	7,9	—	—
Perte de valeur (reprise de perte de valeur)	—	17,1	—	17,1	15,0
(Gain) perte de change	4,3	(10,9)	12,8	5,0	6,0
Gain sur la vente des actifs de Bambouk	—	—	(109,1)	—	—
Recouvrement d'assurance	—	—	(0,6)	(1,2)	—
Dépréciation d'actifs	0,1	1,9	1,3	2,0	3,7
Changements dans l'estimation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations des sites fermés	8,0	6,1	9,7	1,6	40,7
Juste valeur de la contrepartie différée de la vente de Sadiola	6,0	(0,5)	4,3	(0,7)	(4,6)
Gain sur la vente de redevances	—	—	—	—	(45,9)
Dépenses liées à la COVID-19, déduction faite de la subvention	—	—	—	—	3,1
Coûts de surveillance et maintien à Westwood	—	—	—	—	24,5
Gain sur la vente d'INV Metals	—	—	—	—	(16,1)
Confiscation des stocks de charbon fin	13,5	—	13,5	—	—
Règlement du dossier du charbon fin	15,0	—	15,0	—	—
Autre	1,9	—	7,8	—	1,0
Résultat ajusté avant impôts sur le résultat et participations ne donnant pas le contrôle – activités poursuivies	34,9	(15,5)	85,8	55,9	69,4
Impôts sur le résultat	(1,1)	(11,0)	(30,7)	(78,1)	(33,4)
Impôts sur l'écart de conversion des soldes d'impôts différés sur le résultat	(5,3)	24,7	(2,2)	9,0	11,2
Incidence fiscale des éléments ajustés	0,1	(3,6)	0,6	(3,3)	(14,3)
Participations ne donnant pas le contrôle	(1,8)	(3,6)	(8,8)	(19,1)	(7,9)
Résultat net (perte nette) ajusté attribuable aux porteurs de capitaux propres – activités poursuivies	26,8	(9,0)	44,7	(35,6)	25,0

Résultat net (perte nette) ajusté par action attribuable aux porteurs de capitaux propres – activités poursuivies	0,06	(0,02)	0,09	(0,07)	0,05
Comprend les activités abandonnées :					
Résultat net (perte nette) avant impôts sur le résultat et les participations ne donnant pas le contrôle – activités abandonnées	—	43,0	14,3	(37,0)	(265,1)
Éléments ajustés :					
(Gain) non réalisé sur dérivés non utilisés à des fins de couverture	—	2,7	—	(5,5)	5,9
Dépréciation de la VNR des empilements de minerai/stocks de produits finis	—	—	—	8,0	50,1
Perte sur la vente de Rosebel	—	—	7,4	—	—
Perte de valeur (reprise de perte de valeur)	—	(5,7)	—	110,1	190,1
Indemnités de cessation d'emploi	—	—	1,5	—	—
Perte (gain) de change	—	(0,1)	—	(0,4)	—
Dépréciation d'actifs	—	0,2	0,1	2,5	1,2
Dépenses liées à la COVID-19	—	—	—	—	12,9
Autre	—	—	—	—	(10,2)
Résultat ajusté avant impôts sur le résultat et participations ne donnant pas le contrôle – activités abandonnées	—	40,1	23,3	77,7	(15,1)
Impôts sur le résultat	—	(14,0)	(8,0)	20,6	97,9
Incidence fiscale des éléments ajustés	—	0,7	—	(41,8)	(89,6)
Participations ne donnant pas le contrôle	—	(1,2)	(0,7)	1,8	8,6
Résultat net ajusté attribuable aux porteurs de capitaux propres – activités abandonnées	—	25,6	14,6	58,3	1,8
Résultat net ajusté par action attribuable aux porteurs de capitaux propres – activités abandonnées	—	0,05	0,03	0,12	0,00
Résultat net ajusté attribuable aux porteurs de capitaux propres – toutes les exploitations	26,8	16,6	59,3	22,7	26,8
Résultat net ajusté par action attribuable aux porteurs de capitaux propres – toutes les exploitations	0,06	0,03	0,12	0,05	0,1
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de base en circulation (en millions)	481,3	479,0	480,6	478,6	476,5

## Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation avant les variations du fonds de roulement

La Société fait référence à la trésorerie nette provenant des activités d'exploitation avant les variations du fonds de roulement, qui est calculée comme la trésorerie nette provenant des activités d'exploitation diminuée des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et des empilements de minerai non courants. Plusieurs facteurs peuvent rendre le fonds de roulement volatil, notamment une accumulation ou une diminution des stocks. La direction estime que cette mesure hors PCGR, qui exclut ces éléments hors trésorerie, permet aux investisseurs de mieux évaluer le rendement de la Société en matière de flux de trésorerie d'exploitation.

Le tableau suivant présente un rapprochement entre la trésorerie nette provenant des activités d'exploitation avant les variations du fonds de roulement et la trésorerie nette provenant des activités d'exploitation.

(en millions \$, sauf indication contraire)	4 <sup>e</sup> t. 2023	4 <sup>e</sup> t. 2022	2023	2022	2021
Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation – activités poursuivies	69,9	12,3	144,0	257,6	257,8
Éléments ajustés des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et des empilements de minerai non courants					
Créances et autres actifs courants	19,8	31,6	(18,0)	36,9	(16,7)
Stocks et empilements de minerai non courants	10,9	7,7	76,6	32,6	23,1
Fournisseurs et autres créditeurs	(48,5)	(15,4)	(43,7)	(28,9)	(8,2)
Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation avant les variations du fonds de roulement – activités poursuivies	52,1	36,2	158,9	298,2	256,0
Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation avant les variations du fonds de roulement – activités abandonnées	—	45,7	21,9	120,3	37,0
Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation avant les variations du fonds de roulement	52,1	81,9	180,8	418,5	293,0

## Flux de trésorerie disponibles générés par les sites d'exploitation minière

Les flux de trésorerie disponibles générés par les sites d'exploitation minière correspondent aux flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation des sites miniers, déduction faite des coûts en immobilisations des sites miniers en exploitation. La Société croit que cette mesure est utile aux investisseurs pour évaluer la capacité de la Société d'exploiter ses sites miniers sans avoir à emprunter ou à utiliser la trésorerie existante.

(en millions \$, sauf indication contraire)	4 <sup>e</sup> t. 2023	4 <sup>e</sup> t. 2022	2023	2022	2021
Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation – activités poursuivies	69,9	12,3	144,0	257,6	257,8
Majoré de ce qui suit :					
Flux de trésorerie d'exploitation utilisés à des fins autres que les activités des sites d'exploitation minière	23,3	19,4	102,3	107,3	91,7
Flux de trésorerie générés par les sites d'exploitation minière – activités poursuivies	93,2	31,7	246,3	364,9	349,5
Coûts en immobilisations – activités poursuivies	251,3	188,2	907,3	744,6	527,1
Moins :					
Coûts en immobilisations liés à la construction, aux projets de mise en valeur et au siège social	(187,0)	(134,6)	(709,2)	(546,9)	(377,2)
Coûts en immobilisations des sites d'exploitation minière – activités poursuivies	64,3	53,6	198,1	197,7	149,9
Flux de trésorerie des sites d'exploitation minière – activités poursuivies	28,9	(21,9)	48,2	167,2	199,6
Flux de trésorerie générés par les sites miniers – activités abandonnées	—	54,5	15,4	151,1	27,3
Coûts en immobilisations générés par les activités abandonnées	—	(32,4)	(9,5)	(130,7)	(98,6)
Flux de trésorerie des sites d'exploitation minière – activités abandonnées	—	22,1	5,9	20,4	(71,3)
Total des flux de trésorerie disponibles générés par les sites d'exploitation minière	28,9	0,2	54,1	187,6	128,3

## Liquidités disponibles et trésorerie (dette) nette

Les liquidités correspondent à la trésorerie et équivalents de trésorerie, aux placements à court terme et au crédit disponible en vertu de la facilité de crédit. La trésorerie (dette) nette correspond à la trésorerie et équivalents de trésorerie et aux placements à court terme diminués de la dette à long terme, des obligations locatives et de la portion de la facilité de crédit utilisée. La Société estime que cette mesure fournit aux investisseurs des informations supplémentaires sur les liquidités de la Société.

(en millions \$, activités poursuivies, sauf indication contraire)	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	367,1	407,8	544,9
Placements à court terme	—	—	7,6
Facilité de crédit disponible	387,0	26,6	498,3
Liquidités disponibles	754,1	434,4	1 050,8

(en millions \$, activités poursuivies, sauf indication contraire)	31 décembre 2023	31 décembre 2022	31 décembre 2021
Trésorerie et équivalents de trésorerie	367,1	407,8	544,9
Placements à court terme	—	—	7,6
Obligations locatives	(121,3)	(73,8)	(65,6)
Dette à long terme <sup>1</sup>	(857,3)	(921,2)	(468,9)
Lettres de crédit consenties aux termes de la facilité de crédit	(38,0)	(18,4)	(1,7)
Trésorerie (dette) nette	(649,5)	(605,6)	16,3

1. Comprend le capital des billets de 450,0 millions \$, le prêt à terme de 400,0 millions \$, la facilité de crédit de néant et les prêts pour équipement de 7,3 millions \$ (établis respectivement à 450,0 millions \$, à néant et à 455,0 millions \$ et à 16,2 millions \$ au 31 décembre 2022 et respectivement à 450,0 millions \$, à néant, à néant et à 18,9 millions \$ au 31 décembre 2021). Exclut les coûts de transaction différés et le dérivé incorporé aux billets.

## MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Tous les renseignements contenus dans le présent rapport de gestion, y compris les renseignements relatifs au rendement financier ou opérationnel futurs de la Société et les autres déclarations exprimant les attentes ou les estimations de la direction concernant le rendement futur, notamment les déclarations relatives aux perspectives et/ou au développement des projets de la Société, autres que les déclarations de faits historiques, constituent des énoncés prospectifs, au sens donné à cette expression dans les lois sur les valeurs mobilières applicables (collectivement appelés ci-après les « énoncés prospectifs »), et ces énoncés prospectifs reposent sur des anticipations, des estimations et des projections formulées à la date du présent rapport de gestion. Ils sont généralement reconnaissables par l'utilisation, entre autres, des termes « pouvoir », « devoir », « continuer », « s'attendre à », « anticiper », « estimer », « croire », « avoir l'intention de », « compter », « prévoir », « projeter », « planifier », « viser », « couvrir », « potentiel », « sous réserve de », « futur », « objectifs », « occasions », « engager », « prospectif », « budget », « prévisions », « perspectives », « cibles », « stratégie », « projet », y compris dans une tournure négative des variantes de ces termes ou une terminologie comparable. Par exemple, les énoncés prospectifs dans le présent communiqué de presse comprennent ceux qui se retrouvent notamment sous les rubriques intitulées « Au sujet d'IAMGOLD », « Faits saillants », « Perspectives », « Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance », « Revues trimestrielles », « Situation financière » et « Revue financière trimestrielle » et comprennent des énoncés relatifs à ce qui suit : l'estimation des réserves et des ressources minérales et la réalisation de celle-ci ; le rendement opérationnel et financier, y compris les prévisions et les résultats réels de la Société quant à la production, les dépenses, les coûts en immobilisations et d'autres dépenses comme la exploration, y compris la charge d'amortissement et le taux d'imposition effectif ; les coûts attendus et le calendrier pour achever la construction et la mise en service du projet Côté Gold ; la mise à jour du plan minier long terme, les hypothèses liées à l'accroissement des activités et d'autres paramètres du projet, y compris les coûts d'exploitation liés au projet Côté Gold ; la production prévue du projet Côté Gold ; les avantages attendus des stratégies d'amélioration opérationnelle et d'atténuation des risques mises en œuvre ou à mettre en œuvre par la Société ; les activités de développement minier ; l'affectation du capital et des liquidités de la Société ; la composition de l'éventail des actifs de la Société, y compris ses mines en exploitation et ses projets de mise en valeur et d'exploration ; la finalisation de la vente des actifs de Bambouk ; l'achèvement de l'acquisition de EURO Ressources S.A. ; les délais d'obtention des permis et la réception prévue des permis ; l'inflation et les pressions inflationnistes ; les contraintes liées aux chaînes d'approvisionnement mondiales ; les projets de vérification environnementale, de biodiversité et de développement social ; la capacité à obtenir d'autres sources de produits de consommation de qualité comparable et selon des modalités raisonnables ; la disponibilité de la main-d'œuvre et des entrepreneurs, les coûts de main-d'œuvre et d'autres effets sur la main-d'œuvre ; les effets des conditions météorologiques ; le cours futur de l'or et d'autres marchandises ; les taux de change et les fluctuations des monnaies ; les instruments financiers ; les stratégies de couverture ; les évaluations des pertes de valeur et les estimations des valeurs comptables des actifs ; les préoccupations de sécurité et de sûreté dans les territoires où la Société exerce ses activités et leurs répercussions sur le rendement opérationnel et financier et sur sa situation financière ; et la réglementation gouvernementale des activités d'exploitation minière.

La Société met en garde le lecteur que les énoncés prospectifs reposent nécessairement sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que considérées comme raisonnables par la direction, sont intrinsèquement soumises à des risques commerciaux, financiers, opérationnels et autres risques, à des incertitudes, à des éventualités et à d'autres facteurs, y compris ceux décrits ci-dessous, qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société soient considérablement différents des résultats, du rendement ou des réalisations exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs et, par conséquent, qu'il ne faut pas s'y fier indûment. Les énoncés prospectifs sont également fondés sur de nombreux facteurs et hypothèses importants, y compris ceux décrits dans le présent communiqué de presse, notamment en ce qui concerne les stratégies commerciales actuelles et futures de la Société ; la capacité de dégager un rendement opérationnel tombant dans les fourchettes prévues ; la production et les flux de trésorerie futurs prévus ; la conjoncture locale et mondiale et l'environnement dans lequel la Société exercera ses activités ; le prix des métaux précieux, d'autres minéraux et d'autres marchandises clés ; les teneurs minérales prévues ; les taux de change internationaux ; les coûts en immobilisations et les coûts d'exploitation prévus ; ainsi que l'obtention des autorisations gouvernementales et autres autorisations requises et le moment auquel elles seront obtenues pour la construction des projets de la Société.

Les risques, incertitudes, imprévus et autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations réels de la Société soient considérablement différents des résultats, du rendement ou des réalisations exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs comprennent ce qui suit : la capacité de la Société à réaliser la construction et la mise en service de Côté Gold et commencer la production commerciale ; la capacité de la Société à réaliser la vente des actifs Bambouk ; les stratégies d'affaires de la Société et sa capacité de les mettre en œuvre ; la capacité de la Société à clore les transactions en attente ; les risques de sûreté, notamment les troubles civils, la guerre ou le terrorisme et les perturbations de la chaîne d'approvisionnement de la Société en raison de ces risques de sûreté, en particulier au Burkina Faso et dans la région du Sahel où se situe la mine Essakane de la Société ; la disponibilité de la main-d'œuvre et d'entrepreneurs qualifiés ; la disponibilité des intrants clés pour les activités de la Société et les perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales ; la volatilité des titres de la Société ; les litiges ; les contestations de titres de propriété, particulièrement les titres de propriétés non mises en valeur ; les risques liés à la fermeture et à la réhabilitation des mines ; la gestion de certains actifs de la Société par d'autres sociétés ou partenaires de coentreprise ; l'absence d'assurance couvrant tous les risques associés aux activités d'une société minière ; les conditions géologiques inattendues ; la concurrence et la consolidation dans le secteur minier ; l'assujettissement considérable de la rentabilité de la Société à la situation et aux résultats de l'industrie minière dans son ensemble, et de l'industrie minière aurifère en particulier ; les fluctuations des cours mondiaux de l'or et d'autres marchandises utilisées dans le cadre des activités de la Société (comme le diesel et l'électricité) ; les risques de litiges ; les risques juridiques, législatifs, politiques ou économiques ; les nouveaux développements dans les territoires dans lesquels la Société exerce ses activités ; les changements touchant les taxes et les impôts, y compris les régimes fiscaux miniers ; l'incapacité d'obtenir en temps voulu auprès des autorités les principaux permis, autorisations ou approbations nécessaires à l'exploration, à la mise en valeur, au développement ou à l'exploitation ; les

difficultés opérationnelles ou techniques liées aux activités d'exploitation minière ou de développement, y compris les difficultés géotechniques et les défaillances majeures de l'équipement ; l'incapacité de la Société d'appliquer une hausse du cours de l'or excédant le plafond d'un tunnel de taux conclu dans le cadre de certains accords de paiement anticipé sur la vente à terme d'or ; la disponibilité du capital ; le niveau de liquidités et de ressources en capital ; l'accès aux marchés de capitaux et au financement ; le niveau d'endettement de la Société ; la capacité de la Société à satisfaire aux clauses restrictives de ses facilités de crédit ; les changements des taux d'intérêt ; les changements défavorables de la notation de crédit de la Société ; les choix de la Société en ce qui a trait à l'allocation du capital ; l'efficacité des efforts continus de la Société en matière de contrôle des coûts ; la capacité de la Société à exécuter les activités de réduction des risques et les mesures d'amélioration des activités ; la disponibilité d'actifs spécifiques pour répondre aux obligations contractuelles ; les risques liés aux entrepreneurs tiers, y compris la réduction du contrôle sur certains aspects des activités de la Société et/ou l'inexécution et/ou l'efficacité, par les entrepreneurs, de leurs obligations contractuelles ; les risques liés à la détention de dérivés ; les fluctuations des taux de change du dollar américain et d'autres monnaies ou des taux d'emprunt de l'or ; les contrôles des capitaux et des monnaies dans les territoires étrangers ; l'évaluation des valeurs comptables des actifs de la Société, y compris la possibilité permanente d'une dépréciation et/ou d'une perte de valeur importante de la valeur de ces actifs ; la nature spéculative de l'exploration et du développement, y compris les risques de diminution des quantités ou des teneurs des réserves ; l'éventuel besoin de réviser les estimations des réserves, des ressources, de la récupération métallurgique, des coûts en immobilisations et des coûts d'exploitation ; la présence de contenu nuisible dans les gisements de minerai, notamment l'argile et l'or grossier ; les inexactitudes dans les plans de durée de vie d'une mine ; l'incapacité à atteindre les objectifs opérationnels ; les défaillances de l'équipement ; les menaces à la sécurité des systèmes d'information et à la cybersécurité ; les lois et règlements régissant la protection de l'environnement ; les relations avec le personnel et les conflits de travail ; l'entretien des parcs à résidus et la possibilité d'un déversement majeur ou d'une défaillance des parcs à résidus en raison d'événements incontrôlables ; le manque d'infrastructures fiables, y compris l'accès aux routes, aux ponts, aux sources d'énergie et à l'approvisionnement en eau ; les risques physiques et réglementaires liés au changement climatique ; les régimes climatiques imprévisibles et les conditions météorologiques difficiles aux sites miniers ; les perturbations causées par des événements météorologiques entraînant une productivité limitée ou nulle, comme les feux de forêt, les inondations, les chutes de neige abondantes, la mauvaise qualité de l'air et la chaleur et le froid extrêmes ; l'attraction et la rétention des talents clés et autre personnel qualifié ; la disponibilité de la main-d'œuvre et des intrants miniers et la hausse des coûts connexes ; la possibilité que les nouvelles conventions collectives ne puissent pas être conclues selon des modalités raisonnables ; la capacité des entrepreneurs à achever les projets en temps voulu et selon des modalités acceptables ; la relation avec les communautés entourant les activités et les projets de la Société ; les droits ou les revendications des Autochtones ; l'exploitation minière illégale ; les éventuelles répercussions directes ou indirectes de facteurs externes sur les activités, y compris les maladies infectieuses ou autres urgences de santé publique ; et les risques inhérents à l'exploration, à la mise en valeur, au développement et aux activités minières en général. Veuillez consulter la notice annuelle ou le formulaire 40-F, qui se trouvent sur [www.sedarplus.com](http://www.sedarplus.com) et sur [www.sec.gov/edgar](http://www.sec.gov/edgar), pour obtenir une analyse détaillée des risques auxquels la Société est exposée et qui peuvent entraîner des écarts importants entre les résultats financiers, le rendement ou les accomplissements réels de la Société et ceux contenus explicitement ou implicitement dans ces énoncés prospectifs.

Même si la Société a tenté de déceler les principaux facteurs qui pourraient occasionner un écart important entre les résultats réels et ceux mentionnés dans les énoncés prospectifs, d'autres facteurs pourraient faire en sorte que les résultats réels ne correspondent pas aux résultats anticipés, estimés ou prévus. La Société n'a pas l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser ces énoncés prospectifs par suite de nouveaux faits ou renseignements ou autrement, sauf si les lois l'exigent.

## ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

**Au 31 décembre 2023**

### TABLE DES MATIÈRES

---

Responsabilité de la direction à l'égard de la présentation de l'information financière	50
Rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière	51
Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant	52 à 53
Rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant	54
États financiers consolidés	
États consolidés de la situation financière	55
États consolidés des résultats (perte)	56
États consolidés du résultat global (perte)	577
États consolidés des flux de trésorerie	588
États consolidés des variations des capitaux propres	59
Notes afférentes aux états financiers consolidés	60 à 108

### Aux actionnaires et au conseil d'administration d'IAMGOLD Corporation

Les états financiers consolidés d'IAMGOLD Corporation (la « Société ») ci-joints, leur présentation et l'information contenue dans le rapport de gestion, y compris les renseignements établis par des spécialistes, sont la responsabilité de la direction. Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

L'information financière de la Société qui figure dans le rapport de gestion est conforme à celle contenue dans les états financiers consolidés.

La direction est responsable de l'intégrité du processus lié à la présentation de l'information financière consolidée. La direction maintient des systèmes de contrôles internes conçus pour fournir une assurance raisonnable quant à l'autorisation adéquate des transactions, la protection des actifs et la production d'une information financière fiable. La direction choisit les principes et les méthodes comptables appropriés qui s'appliquent aux contextes dans lesquels évolue la Société, et détermine certains montants divulgués à partir d'estimations ou de jugements.

Le conseil d'administration a la responsabilité de s'assurer que la direction remplit ses obligations en ce qui a trait à la présentation de l'information financière. Le conseil d'administration s'acquitte de cette responsabilité principalement au moyen de son comité d'audit et des finances, qui se compose de membres du conseil indépendants. Le conseil d'administration a également désigné le président du comité d'audit et des finances à titre d'expert financier du conseil d'administration. Le comité d'audit et des finances rencontre périodiquement la direction et les auditeurs externes afin de discuter de questions touchant les contrôles internes, l'audit et les exigences en matière de présentation de l'information financière. Le comité d'audit et des finances s'assure que chaque partie s'acquitte adéquatement de ses obligations, passe en revue les états financiers consolidés trimestriels et annuels et tout rapport produit par les auditeurs externes et émet ses recommandations au sujet de la nomination des auditeurs externes pour examen par le conseil d'administration et l'approbation des actionnaires.

Les auditeurs externes vérifient les états financiers consolidés annuellement au nom des actionnaires de la Société. Les auditeurs externes ont plein et libre accès à la direction et au comité d'audit et des finances.



**Renaud Adams**

Président et chef de la direction

15 février 2024



**Maarten Theunissen**

Chef de la direction financière

15 février 2024

## RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

---

La responsabilité de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne adéquat à l'égard de l'information financière incombe à la direction. Le contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière est conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de la présentation de l'information financière et de la préparation des états financiers consolidés à des fins externes conformément aux IFRS publiées par l'IASB.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

La chef de la direction et le chef de la direction financière ont évalué la conception, la mise en place et l'efficacité du contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2023. Cette évaluation incluait l'examen de la documentation des contrôles, l'évaluation de l'efficacité de la conception des contrôles, les tests portant sur l'efficacité du fonctionnement des contrôles, ainsi qu'une conclusion de cette évaluation. Selon cette évaluation, la direction a conclu à l'efficacité du contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2023, d'après les critères établis dans le rapport intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

L'efficacité du contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2023 a été auditée par KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., comptables professionnels agréés, comme indiqué dans leur rapport à la page 51 des états financiers consolidés.

Aux actionnaires et au conseil d'administration d'IAMGOLD Corporation

### **Opinion sur les états financiers consolidés**

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière d'IAMGOLD Corporation (la « Société ») au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, des états consolidés des résultats (perte), du résultat global (perte), des variations des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que des notes afférentes ci-jointes (collectivement appelés les « états financiers consolidés »). À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, ainsi que de son rendement financier et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

Nous avons également audité, selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (« PCAOB ») (États-Unis), le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société en date du 31 décembre 2023, d'après les critères établis dans le document intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission, et notre rapport daté du 15 février 2024 exprime une opinion sans réserve de l'efficacité du contrôle interne de la Société à l'égard de l'information financière.

### **Fondement de l'opinion**

La direction de la Société est responsable de ces états financiers consolidés. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société, conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, ainsi qu'aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons mené nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'inexactitudes importantes, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits comprennent la mise en œuvre de procédures pour évaluer les risques d'inexactitudes importantes dans les états financiers consolidés, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures qui correspondent à ces risques. Ces procédures comprenaient l'examen, par sondages, des éléments probants relatifs aux montants et à l'information divulguée dans les états financiers consolidés. Nos audits comportent également l'appréciation des principes comptables retenus et des estimations comptables importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que notre audit fournit une base raisonnable pour fonder notre opinion.

### **Question critique de l'audit**

La question critique de l'audit présentée ci-après découle de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui a été communiquée au comité d'audit et des finances, ou qui doit l'être, et qui : 1) porte sur les comptes ou les informations à fournir qui sont importants par rapport aux états financiers consolidés; 2) fait intervenir des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La présentation d'une question critique de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et, en présentant la question critique de l'audit ci-après, nous n'exprimons pas d'opinion distincte sur la question critique de l'audit ni sur les comptes ou informations fournies auxquels elle se rapporte.

### **Évaluation des indicateurs de perte de valeur et de reprise de perte de valeur des immobilisations corporelles**

Tel qu'il est indiqué à la note 11 des états financiers consolidés, le solde des immobilisations corporelles au 31 décembre 2023 s'est chiffré à 3 496,5 millions \$. La valeur comptable des immobilisations corporelles de la Société est évaluée à chaque date de présentation de l'information financière pour déterminer s'il y a des indices de perte de valeur. Une évaluation a lieu à chaque date de présentation de l'information financière pour déterminer s'il y a une indication que des pertes de valeur comptabilisées antérieurement pourraient ne plus exister ou pourraient avoir été réduites. Si de tels indicateurs existent, la Société effectue un test de dépréciation. Le jugement est aussi requis pour déterminer s'il existe des indices d'une perte de valeur ou d'une reprise d'une perte de valeur à la fin de la période. Les sources d'information internes et externes doivent être prises en compte pour déterminer la présence d'un indice de perte de valeur ou d'un indice de reprise d'une perte de valeur antérieure. Les principaux facteurs externes pris en compte sont les variations des prévisions des prix des métaux et la capitalisation boursière de la Société par rapport à la valeur comptable de ses actifs nets. Nous avons déterminé que l'évaluation des indices d'une perte de valeur ou d'une reprise d'une perte de valeur des immobilisations corporelles (collectivement, les « indices de perte de valeur ») est une question critique d'audit. L'évaluation de la façon dont la Société établit si divers facteurs, pris isolément et regroupés, donnent lieu à des indices de perte de valeur nécessite l'application de jugements importants de la part de l'auditeur. Il faut particulièrement faire preuve de jugement pour évaluer la différence entre la capitalisation boursière de la Société et la valeur comptable de ses actifs nets et des prix des métaux.

Les principales procédures que nous avons mises en œuvre afin de traiter cette question critique de l'audit comprennent ce qui suit. Nous avons évalué la conception et testé l'efficacité de certains contrôles internes à l'égard des processus d'évaluation des indices de perte de valeur de la Société. Cela comprenait les contrôles portant sur l'évaluation de la différence entre sa capitalisation boursière et la valeur comptable de ses actifs nets et des indicateurs macroéconomiques, comme les prix des métaux. Nous avons mesuré l'évaluation faite par la Société de l'évolution des prix de l'or à long terme en les comparant au consensus sur les prix de l'or à long terme émis par des tierces parties et accessibles au public. Nous avons analysé les éléments du rapprochement de la capitalisation boursière de la

Société par rapport aux actifs nets. Nous avons fait appel à des professionnels possédant des compétences et des connaissances spécialisées de l'industrie pour nous aider à évaluer la différence entre la capitalisation boursière de la Société et la valeur comptable de ses actifs nets en examinant l'information sur le marché.

/s/KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Nous sommes les auditeurs de la Société depuis 1998.

Toronto (Canada)  
15 février 2024

Aux actionnaires et au conseil d'administration d'IAMGOLD Corporation

### **Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière**

Nous avons effectué l'audit du contrôle interne à l'égard de l'information financière d'IAMGOLD Corporation (la « Société ») au 31 décembre 2023, d'après les critères établis dans le rapport intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission. À notre avis, la Société maintenait, à tous égards importants, un contrôle interne efficace en ce qui a trait à l'information financière au 31 décembre 2023, d'après les critères établis dans le rapport intitulé *Internal Control – Integrated Framework (2013)*, publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board (« PCAOB ») des États-Unis, les états consolidés de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022, les états consolidés des résultats (perte), le résultat global (perte), les variations des capitaux propres et les flux de trésorerie s'y rapportant pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes afférentes (collectivement appelés les « états financiers consolidés »), et notre rapport en date du 15 février 2024 exprime une opinion sans réserve sur ces états financiers consolidés.

### **Fondement de l'opinion**

Il incombe à la direction de la Société de maintenir l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière et de procéder à l'évaluation de l'efficacité de celui-ci, et cette évaluation est incluse dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société, en nous fondant sur notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et nous sommes tenus d'être indépendants de la Société, conformément aux lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières, ainsi qu'aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons mené notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes exigent que l'audit soit planifié et réalisé de façon à fournir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace en ce qui a trait à l'information financière est maintenu, à tous égards importants. Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse notable, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne en fonction de notre évaluation du risque. Notre audit comportait également la mise en œuvre des autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit fournit une base raisonnable pour fonder notre opinion.

### **Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière**

Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière est un processus conçu pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de la présentation de l'information financière et de la préparation des états financiers à des fins externes conformément aux principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société comprend les politiques et les procédures qui : 1) concernent la tenue de dossiers suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des transactions et des cessions d'actifs de la Société ; 2) fournissent une assurance raisonnable que les transactions sont enregistrées comme il se doit pour établir les états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus et que les recettes et les dépenses de la Société ne sont faites qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration de la Société et 3) fournissent une assurance raisonnable concernant la prévention ou la détection à temps de toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée d'actifs de la Société qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines inexactitudes. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles internes deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou de la diminution du niveau de respect des politiques ou des procédures.

/s/KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto (Canada)  
15 février 2024

## ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(En millions de dollars américains)	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>Actifs</b>			
<b>Actifs courants</b>			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		367,1	407,8
Créances et autres actifs courants	9	85,7	128,0
Stocks	10	266,3	199,9
Actifs détenus en vue de la vente	6	34,6	785,6
		753,7	1 521,3
<b>Actifs non courants</b>			
Immobilisations corporelles	11	3 496,5	2 598,0
Actifs d'exploration et d'évaluation	12	14,4	28,3
Trésorerie soumise à restrictions	8	90,5	56,3
Stocks	10	106,5	92,4
Autres actifs	13	76,3	128,8
		3 784,2	2 903,8
		4 537,9	4 425,1
<b>Passifs et capitaux propres</b>			
<b>Passifs courants</b>			
Fournisseurs et autres créditeurs		317,6	294,1
Impôts sur le résultat à payer		5,8	37,8
Autres passifs courants	14	35,0	24,2
Partie courante des obligations locatives	16	21,1	5,1
Partie courante de la dette à long terme	19	5,0	8,7
Partie courante de produits différés	20	240,7	—
Passifs détenus en vue de la vente	6	5,6	276,3
		630,8	646,2
<b>Passifs non courants</b>			
Passifs d'impôts différés sur le résultat	17	0,7	22,6
Provisions	15	360,1	310,4
Obligations locatives	16	100,2	68,7
Dette à long terme	19	825,8	910,0
Option de rachat dans Côté Gold	7	345,3	—
Produits différés	20	10,9	240,8
Autres passifs	18	—	19,6
		1 643,0	1 572,1
		2 273,8	2 218,3
<b>Capitaux propres</b>			
<b>Attribuables aux porteurs de capitaux propres</b>			
Actions ordinaires		2 732,1	2 726,3
Surplus d'apport		59,2	58,2
Déficit cumulé		(538,3)	(632,4)
Cumul des autres éléments du résultat global (perte)		(47,0)	(21,3)
		2 206,0	2 130,8
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>		58,1	76,0
		2 264,1	2 206,8
<b>Engagements et éventualités</b>	15(b), 37		
Événements postérieurs	39		
		4 537,9	4 425,1

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

Signés au nom du conseil d'administration



David Smith, président du conseil d'administration



Christiane Bergevin, administratrice

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES RÉSULTATS (PERTE)

(En millions de dollars américains, sauf les données par action)	Notes	Exercices terminés le 31 décembre	
		2023	2022
Activités poursuivies :			
Produits		987,1	958,8
Coût des ventes	27	(863,0)	(810,9)
Profit brut		124,1	147,9
Frais généraux et administratifs	28	(48,6)	(52,0)
Coûts d'exploration		(26,3)	(28,4)
Perte de valeur		—	(17,1)
Autres charges	30	(49,5)	(9,1)
Résultat (perte) provenant des activités d'exploitation		(0,3)	41,3
Frais financiers	31	(21,0)	(8,6)
Perte de change		(12,8)	(5,0)
Gain sur la vente des actifs de Bambouk	6	109,1	—
Produits d'intérêts, gains sur dérivés et autres placements	32	53,2	14,0
Résultat avant impôts sur le résultat		128,2	41,7
Charge d'impôts sur le résultat	17	(30,7)	(78,1)
Résultat net (perte nette) provenant des activités poursuivies		97,5	(36,4)
Résultat net (perte nette) lié aux activités abandonnées, déduction faite des impôts	5	6,3	(16,4)
Résultat net (perte nette)		103,8	(52,8)
Résultat net (perte nette) provenant des activités poursuivies attribuable aux :			
porteurs de capitaux propres		88,7	(55,5)
Participations ne donnant pas le contrôle		8,8	19,1
Résultat net (perte nette) provenant des activités poursuivies		97,5	(36,4)
Résultat net (perte nette) attribuable aux :			
porteurs de capitaux propres		94,3	(70,1)
Participations ne donnant pas le contrôle		9,5	17,3
Résultat net (perte nette)		103,8	(52,8)
Attribuable aux porteurs de capitaux propres			
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires en circulation (en millions)			
De base	34	480,6	478,6
Diluée	34	484,6	478,6
Résultat (perte) par action lié aux activités poursuivies (\$ par action)			
De base	34	0,18	(0,12)
Diluée	34	0,18	(0,12)
Résultat (perte) par action lié aux activités abandonnées (\$ par action)			
De base	34	0,01	(0,03)
Diluée	34	0,01	(0,03)
Résultat (perte) de base par action	34	0,19	(0,15)
Résultat (perte) dilué par action	34	0,19	(0,15)

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL (PERTE)

(En millions de dollars américains)	Notes	Exercices terminés le 31 décembre	
		2023	2022
Résultat net (perte nette)		103,8	(52,8)
Autres éléments du résultat global (perte), déduction faite des impôts sur le résultat			
Éléments qui ne seront pas reclassés dans les états des résultats (perte)			
Variation dans la réserve de la juste valeur des titres négociables			
Variation nette non réalisée de la juste valeur des titres négociables		(0,7)	(4,2)
Variation nette réalisée de la juste valeur des titres négociables	21(b)	(1,3)	(2,9)
Incidence fiscale	17	—	(0,1)
		(2,0)	(7,2)
Éléments qui pourraient être reclassés en résultat (perte)			
Variation dans la réserve de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie liés aux activités poursuivies			
Partie efficace de la variation de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	21(c)(i)	(1,4)	29,7
Valeur temps des contrats d'options exclus de la relation de couverture	21(c)(i)	(6,3)	(7,4)
Variation nette de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie reclassées en résultat (perte)	21(c)(ii)	(12,2)	(34,0)
Gain non réalisé reclassé ou ajusté à partir de la réserve des couvertures de flux de trésorerie n'étant plus désignés comme des couvertures	21(c)(i)	(0,2)	(17,3)
Incidence fiscale	17	0,7	0,9
		(19,4)	(28,1)
Total des autres éléments du résultat global (perte)		(21,4)	(35,3)
Résultat global (perte)		82,4	(88,1)
Résultat global (perte) attribuable aux :			
porteurs de capitaux propres		72,9	(105,4)
participations ne donnant pas le contrôle		9,5	17,3
Résultat global (perte)		82,4	(88,1)
Total du résultat global (perte) attribuable aux porteurs de capitaux propres lié aux :			
Activités poursuivies		67,3	(90,8)
Activités abandonnées		5,6	(14,6)
Résultat global (perte) attribuable aux porteurs de capitaux propres		72,9	(105,4)

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

(En millions de dollars américains)	Notes	Exercices terminés le 31 décembre	
		2023	2022
Activités d'exploitation			
Résultat net (perte nette) provenant des activités poursuivies		97,5	(36,4)
Ajustements :			
Charge d'amortissement		221,7	242,0
Gain sur la vente des actifs de Bambouk	6	(109,1)	—
Gain sur la vente des projets Pitangui et Acurui	32	(15,5)	—
Produits différés comptabilisés	20	—	(195,0)
Perte de valeur		—	17,1
Charge d'impôts sur le résultat	17	30,7	78,1
Gain sur dérivés		(22,9)	(21,9)
Dépréciation des stocks		5,9	1,3
Frais financiers	31	21,0	8,6
Autres éléments hors trésorerie	35(a)	(10,0)	15,8
Ajustements des éléments de trésorerie :			
Produits liés au paiement anticipé sur l'or	20	—	236,0
Produits d'une demande d'indemnisation d'assurance		0,6	1,2
Règlement de dérivés		23,3	20,9
Déboursés relatifs aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	15(a)	(2,0)	(2,0)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et des emplacements de minerais non courants	35(b)	(14,9)	(40,6)
Trésorerie provenant des activités d'exploitation, avant les impôts sur le résultat payés		226,3	325,1
Impôts sur le résultat payés	17	(82,3)	(67,5)
Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation liées aux activités poursuivies		144,0	257,6
Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation liées aux activités abandonnées		15,4	151,1
Trésorerie nette provenant des activités d'exploitation		159,4	408,7
Activités d'investissement			
Coûts en immobilisations corporelles		(907,3)	(742,7)
Coûts d'emprunts incorporés	31	(68,3)	(37,8)
Cession de titres négociables (nette)		(0,4)	27,6
Produits de la vente de Rosebel	5	389,2	—
Produits de la vente des actifs de Bambouk	6	197,6	—
Autres activités d'investissement	35(c)	(4,9)	(8,3)
Trésorerie nette utilisée dans les activités d'investissement liées aux activités poursuivies		(394,1)	(761,2)
Trésorerie nette utilisée dans les activités d'investissement liées aux activités abandonnées		(8,2)	(130,7)
Trésorerie nette utilisée dans les activités d'investissement		(402,3)	(891,9)
Activités de financement			
Produits de la facilité de crédit (remboursement)	35(e)	(455,0)	455,0
Produits d'un prêt à terme assorti d'un privilège de deuxième rang	35(e)	379,0	—
Financement accordé par Sumitomo Metal Mining Co. Ltd.	7	327,1	—
Dividendes payés à des participations ne donnant pas le contrôle		(13,7)	(18,4)
Autres activités de financement	35(d)	(33,7)	(15,7)
Trésorerie nette provenant des activités de financement liées aux activités poursuivies		203,7	420,9
Trésorerie nette utilisée dans les activités de financement liées aux activités abandonnées		(2,0)	(16,9)
Trésorerie nette provenant des activités de financement		201,7	404,0
Incidence des variations des cours de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		1,3	(17,1)
Diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie – toutes les activités d'exploitation		(39,9)	(96,3)
Diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie – détenus en vue de la vente		(0,8)	(40,8)
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie – activités poursuivies		(40,7)	(137,1)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		407,8	544,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice		367,1	407,8

Les notes afférentes font partie intégrante de ces états financiers consolidés.

## ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Attribuable aux porteurs de capitaux propres de la Société

(En millions de dollars américains)	Actions ordinaires	Surplus d'apport	Déficit	Cumul des autres éléments du résultat global (perte)			Participations ne donnant pas le contrôle	Total des capitaux propres
				Réserve de la juste valeur des titres négociables	Réserve de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie	Total		
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	2 726,3	58,2	(632,4)	(43,2)	21,9	2 130,8	76,0	2 206,8
Résultat net (perte nette)	—	—	94,3	—	—	94,3	9,5	103,8
Autres éléments du résultat global (perte)	—	—	—	(2,0)	(19,4)	(21,4)	—	(21,4)
Total des autres éléments du résultat global (perte)	—	—	94,3	(2,0)	(19,4)	72,9	9,5	82,4
Émission d'actions ordinaires aux fins des paiements fondés sur des actions	5,8	(5,8)	—	—	—	—	—	—
Paiements fondés sur des actions	—	6,5	—	—	—	6,5	—	6,5
Variation nette de la juste valeur et de la valeur temps dans les immobilisations corporelles	—	—	—	—	(4,3)	(4,3)	—	(4,3)
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	(13,7)	(13,7)
Élimination des participations ne donnant pas le contrôle à la cession des actifs de Rosebel	—	—	—	—	—	—	(13,7)	(13,7)
Autres	—	0,3	(0,2)	—	—	0,1	—	0,1
Solde au 31 décembre 2023	2 732,1	59,2	(538,3)	(45,2)	(1,8)	2 206,0	58,1	2 264,1
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	2 719,1	59,1	(562,2)	(36,0)	59,8	2 239,8	77,3	2 317,1
Résultat net (perte nette)	—	—	(70,1)	—	—	(70,1)	17,3	(52,8)
Autres éléments du résultat global (perte)	—	—	—	(7,2)	(28,1)	(35,3)	—	(35,3)
Total des autres éléments du résultat global (perte)	—	—	(70,1)	(7,2)	(28,1)	(105,4)	17,3	(88,1)
Émission d'actions ordinaires aux fins des paiements fondés sur des actions	7,2	(7,2)	—	—	—	—	—	—
Paiements fondés sur des actions	—	5,7	—	—	—	5,7	—	5,7
Variation nette de la juste valeur et de la valeur temps dans les immobilisations corporelles	—	—	—	—	(9,8)	(9,8)	—	(9,8)
Dividendes payés aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	(18,4)	(18,4)
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle	—	—	(0,5)	—	—	(0,5)	(0,2)	(0,7)
Autre	—	0,6	0,4	—	—	1,0	—	1,0
Solde au 31 décembre 2022	2 726,3	58,2	(632,4)	(43,2)	21,9	2 130,8	76,0	2 206,8

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Pour les exercices terminés le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022

(Les montants dans les notes et les tableaux sont en millions de dollars américains, sauf indication contraire.)

### 1. Renseignements sur la Société et nature des activités

IAMGOLD Corporation (« IAMGOLD » ou la « Société ») est une société régie par la Loi canadienne sur les sociétés par actions, domiciliée au Canada et dont les actions sont inscrites à la Bourse de New York (NYSE : IAG) et à la Bourse de Toronto (TSX : IMG). L'adresse du siège social de la Société est : 150 King Street West, bureau 2200, Toronto (Ontario) M5H 1J9, Canada.

La Société possède deux mines en exploitation : Essakane (Burkina Faso) et Westwood (Canada). Elle construit actuellement le projet à grande échelle et à longue durée Côté Gold (Canada), dont la production devrait commencer en mars 2024. La Société possède un éventail établi de projets à des stades primaires et avancés dans des districts miniers à fort potentiel dans les Amériques. Le 18 octobre 2022, la Société a conclu une entente définitive visant la vente de sa participation dans Rosebel (Suriname). La conclusion de la transaction a eu lieu le 31 janvier 2023. Rosebel a été comptabilisée dans les actifs détenus en vue de la vente jusqu'à ce qu'elle soit décomptabilisée le 31 janvier 2023, et au titre d'activités abandonnées pendant la période d'un mois terminée le 31 janvier 2023 (note 5). Le 20 décembre 2022, la Société a conclu des ententes définitives relativement à la vente de sa participation dans les actifs d'exploration et de mise en valeur en Afrique de l'Ouest (« les actifs de Bambouk ») et certaines des transactions ont été clôturées le 25 avril 2023. Les deux dernières transactions devaient être finalisées en 2024. Les actifs restants de Bambouk ont été comptabilisés dans les actifs détenus en vue de la vente jusqu'à leur décomptabilisation (note 6).

La Société assume actuellement des dépenses en trésorerie importantes dans le cadre du projet Côté Gold. La Société compte utiliser sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie, les montants non utilisés en vertu de la facilité de crédit renouvelable et les produits résiduels anticipés de la vente des actifs de Bambouk en Afrique de l'Ouest pour financer le reste des dépenses du projet Côté Gold pendant l'achèvement de la construction, la mise en service et l'intensification de la production.

### 2. Mode de préparation

#### (a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés d'IAMGOLD et de toutes ses filiales et de sa coentreprise au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 et pour les exercices terminés à ces dates ont été préparés conformément aux IFRS publiées par l'IASB.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation. Les principales méthodes comptables appliquées aux présents états financiers consolidés sont présentées à la note 3 et ont été appliquées de façon uniforme au cours de chaque exercice présenté.

La publication des états financiers consolidés d'IAMGOLD a été autorisée par résolution du conseil d'administration le 15 février 2024.

#### (b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception des éléments évalués à la juste valeur présentés à la note 22.

#### (c) Principes de consolidation

Les filiales et les divisions rattachées aux principales propriétés de la Société sont comptabilisées selon les indications suivantes :

Nom	Propriété (emplacement)	31 décembre 2023	31 décembre 2022	Type de participation	Méthode comptable
IAMGOLD Essakane S.A. (« Essakane S.A. »)	Mine Essakane (Burkina Faso)	90 %	90 %	Filiale	Consolidation
Division Doyon, y compris la mine Westwood <sup>1</sup>	Division Doyon (Canada)	100 %	100 %	Division	Consolidation
Division Côté Gold <sup>1,2</sup>	Projet Côté Gold (Canada)	70 %	70 %	Division	Participation proportionnelle
Euro Ressources S.A. <sup>3</sup>	France	90 %	90 %	Filiale	Consolidation
Merrex Gold Inc.	Projet Diakha-Siribaya (Mali) <sup>4</sup>	100 %	100 %	Filiale	Consolidation
Rosebel Gold Mines N.V. <sup>5</sup>	Mine Rosebel (Suriname)	—%	95 %	Filiale	Consolidation
IAMGOLD Boto S.A. <sup>6</sup>	Projet Boto (Sénégal)	— %	90 %	Filiale	Consolidation

1. Fait partie d'IAMGOLD Corporation.

2. Avant de conclure une entente de financement avec Sumitomo Metal Mining Co. Ltd. (« SMM ») en décembre 2022 (note 7), la Société détenait une participation de 70 % dans les actifs, les passifs, les produits et les charges dans le cadre d'une coentreprise non constituée en société formée avec SMM dans le cadre du projet Côté Gold (la « coentreprise Côté Gold »). La participation de la Société a été diluée à 60,3 % au 31 décembre 2023. La Société continuera toutefois de comptabiliser une participation de 70 % jusqu'à l'expiration de son option de rachat de la participation transférée (note 7). Une tierce partie détient une participation de 7,5 % du résultat net dans le titre minier visant le projet.

3. La Société effectue des démarches en vue d'acheter les actions détenues par les actionnaires minoritaires (note 39).

4. Au 31 décembre 2023, le projet Diakha-Siribaya satisfaisait aux critères pour être classé comme détenu en vue de la vente (note 6).

5. La vente de la mine Rosebel, qui comprend le projet Saramacca, a été finalisée le 31 janvier 2023 (note 5).

6. La vente du projet Boto a été conclue le 25 avril 2023 (note 6).

(i) Filiales

Les filiales sont des entités sur lesquelles la Société peut exercer un contrôle. La Société exerce le contrôle d'une entité lorsqu'elle est exposée à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ce rendement par le pouvoir qu'elle exerce sur cette dernière. En particulier, la Société contrôle une entité si tous les facteurs suivants sont présents : elle exerce un pouvoir sur l'entité (c'est-à-dire les droits existants qui donnent à la Société la capacité de diriger les activités pertinentes de l'entité) ; elle est exposée, ou a droit aux rendements variables en raison de ses liens avec l'entité ; et elle a la capacité d'influer sur ces rendements par le pouvoir qu'elle exerce sur cette dernière. Les filiales sont comprises dans les états financiers consolidés à compter de la date d'acquisition, qui est la date à laquelle la Société obtient le contrôle de l'entité acquise. Si la participation de la Société dans une filiale est inférieure à 100 %, la Société comptabilise une participation ne donnant pas le contrôle. Tous les soldes, les produits, les charges, le résultat net découlant des transactions intragroupe ont été éliminés à la consolidation.

(ii) Partenariats non constitués en société

La Société détient des participations dans des partenariats non constitués en société et a droit à sa part des actifs, des passifs, des produits et des charges indivis des propriétés, sous réserve des modalités du partenariat, au lieu d'un droit au rendement net. Tous ces montants sont mesurés conformément aux modalités des partenariats qui correspondent habituellement à la participation de la Société dans les actifs, les passifs, les produits et les charges des propriétés. Ces montants sont comptabilisés dans les états financiers consolidés de la Société aux rubriques appropriées.

**(d) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation**

La monnaie fonctionnelle de la Société est le dollar américain. La monnaie de présentation des états financiers consolidés de la Société est le dollar américain.

Les opérations libellées en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle de l'entité comme suit :

- Les actifs et les passifs monétaires sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière ;
- Les actifs et les passifs non monétaires sont convertis au cours de change historique en vigueur à la date où l'opération a eu lieu ;
- Les actifs et les passifs d'impôts différés comptabilisés pour Essakane sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière, et les gains et pertes de change sont comptabilisés dans la charge d'impôts sur le résultat ;
- Les produits et les charges sont convertis au cours de change moyen tout au long de la période de présentation de l'information financière, à l'exception des charges d'amortissement, qui sont converties au cours de change applicable aux actifs auxquels ils sont liés, et les charges au titre de paiements fondés sur les actions à la date d'octroi des paiements fondés sur les actions.

Les gains ou les pertes de change sur la conversion d'opérations sont inclus dans les états consolidés des résultats (perte). Lorsqu'un gain ou une perte sur des éléments non monétaires, comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« AERG »), est constaté dans les AERG, les écarts de change sont aussi comptabilisés dans les AERG.

### 3. Résumé des méthodes comptables significatives

Les méthodes comptables décrites ci-dessous ont été appliquées systématiquement par la Société, ses filiales, sa coentreprise et son entreprise associée à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés.

**(a) Instruments financiers**

La Société constate les actifs et les passifs financiers à partir de la date à laquelle la Société devient partie aux dispositions contractuelles des instruments. Un actif financier est décomptabilisé lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de cet actif financier a été transférée ou lorsque les flux de trésorerie liés à l'actif ont expiré. Un passif financier est décomptabilisé lorsque l'obligation indiquée au contrat est acquittée, résiliée ou expirée. Certains instruments financiers sont comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière à leur juste valeur. Se reporter à la note 22 concernant la détermination de la juste valeur.

(i) Instruments financiers non dérivés

Les instruments financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur, et majorés des coûts de transaction attribuables, le cas échéant, en ce qui a trait aux instruments financiers non classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Après la constatation initiale, les instruments financiers non dérivés sont classés et évalués comme suit :

*Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net*

La trésorerie et équivalents de trésorerie, la trésorerie soumise à restrictions, les placements à court terme, les placements dans des fonds obligataires et les bons de souscription sont classés comme des actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et sont évalués à leur juste valeur. Les équivalents de trésorerie sont des placements à court terme dont l'échéance initiale est de trois mois ou moins. Les placements à court terme ont une échéance initiale supérieure à trois mois, mais inférieure à douze mois. Les gains ou les pertes non réalisés liés aux variations de la juste valeur sont présentés sous les produits d'intérêts et gains (pertes) sur dérivés et autres placements dans les états consolidés des résultats (perte).

### *Coût amorti*

Les créances clients, les autres débiteurs et les placements à taux fixe sont classés et évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des pertes de valeur, le cas échéant.

### *Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global*

Les placements de la Société dans des titres négociables sont désignés comme étant des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« AERG ») et comptabilisés à leur juste valeur à la date de transaction et comprennent les coûts de transaction directement associés dans le montant comptabilisé. Les variations futures de la juste valeur sont comptabilisées par le biais des autres éléments du résultat global.

### *Passifs financiers non dérivés*

Les comptes fournisseurs, les autres créiteurs, les billets de premier rang, les prêts pour équipement et les emprunts en vertu de la facilité de crédit sont comptabilisés au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des coûts d'émission des billets de premier rang et des coûts de transaction des prêts pour équipement est calculé en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, et l'amortissement des coûts d'émission de la facilité de crédit est calculé sur une base linéaire sur la durée de la facilité de crédit.

## (ii) Dérivés non utilisés à des fins de couverture

La Société peut détenir des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de fluctuation des autres monnaies par rapport au dollar américain et aux risques de fluctuation des prix de marchandises, comme l'or, le pétrole et le carburant. Tous les instruments financiers dérivés non définis dans une relation de couverture qui satisfait aux exigences liées à la comptabilité de couverture sont classés dans les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net. Les instruments financiers dérivés à la juste valeur par le biais du résultat net, y compris les dérivés incorporés, devant être séparés de leurs contrats hôtes, sont comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière à leur juste valeur.

Les variations de la juste valeur des dérivés non utilisés à des fins de couverture, qui sont estimées chaque date de présentation de l'information financière, sont incluses dans les gains ou les pertes sur dérivés non utilisés à des fins de couverture dans les états consolidés des résultats (perte).

Les dérivés incorporés des passifs financiers évalués au coût amorti sont séparés du contrat hôte et comptabilisés séparément si les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte.

## (iii) Dérivés utilisés à des fins de couverture

La Société utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux fluctuations des cours de change de ses produits, ses coûts d'exploitation et ses achats d'actifs non financiers libellés en monnaie étrangère, et son exposition aux fluctuations de prix rattachées aux achats de marchandises.

La Société consigne officiellement toutes les relations entre les instruments de couverture et les éléments couverts ainsi que ses stratégies et objectifs de gestion du risque justifiant les transactions de couverture. Ce processus comprend de rattacher tous les dérivés de couverture aux transactions prévues. L'efficacité d'une couverture est évaluée selon le degré de compensation des flux de trésorerie issus des contrats dérivés par rapport aux flux de trésorerie des transactions couvertes sous-jacentes.

Lorsqu'un dérivé est désigné comme étant un instrument de couverture de flux de trésorerie, la partie efficace des variations de la juste valeur est inscrite dans les autres éléments du résultat global, déduction faite des impôts. Pour les éléments couverts autres que l'acquisition d'actifs non financiers, les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés aux états consolidés des résultats (perte) lorsque la transaction couverte sous-jacente, qui est déterminée au moment de la passation du contrat, a une incidence sur le résultat net. Lorsque le fait de couvrir une transaction prévue conduit à la comptabilisation d'un actif non financier, les montants cumulés dans les capitaux propres sont retirés et ajoutés dans la valeur comptable de l'actif non financier.

Toute partie inefficace d'une relation de couverture est immédiatement comptabilisée dans les états consolidés des résultats (perte). La Société a choisi d'exclure des relations de couverture l'élément de valeur temps des contrats d'options et de l'élément report des contrats à terme, et les variations de ces montants sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global comme frais de couverture. Pour les éléments couverts autres que l'achat d'actifs non financiers, le coût des montants de couverture est reclassé dans les états consolidés des résultats (perte) lorsque la transaction couverte sous-jacente a une incidence sur le résultat net. Lorsque le fait de couvrir une transaction prévue conduit à la comptabilisation d'un actif non financier, les frais de couverture sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif non financier.

Lorsque des contrats dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie sont résiliés, expirés, vendus ou ne satisfont plus à la comptabilité de couverture, la comptabilité de couverture cesse de manière prospective. Tout montant comptabilisé dans les autres éléments du résultat global jusqu'au moment où les contrats ne satisfont plus à la comptabilité de couverture demeure dans les autres éléments du résultat global. Les montants inscrits dans les autres éléments du résultat global sont comptabilisés dans les états consolidés des résultats (perte) pendant la période à laquelle la transaction couverte sous-jacente est réalisée. Les gains ou les pertes survenant après que les contrats dérivés ne satisfont plus à la comptabilité de couverture sont comptabilisés pendant la période où ils ont été engagés dans les états consolidés des résultats (perte).

Si la transaction prévue ne devait plus se produire, alors les montants cumulés dans les autres éléments du résultat global sont immédiatement reclassés dans les états consolidés des résultats (perte).

## **(b) Stocks**

Les produits finis et les emplacements de minerai sont évalués au moindre du coût de production moyen pondéré et de la valeur nette de réalisation. Les stocks de fournitures minières sont évalués au moindre du coût d'achat moyen et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation représente la différence entre le prix de vente estimé et les coûts estimés pour rendre le produit commercialisable, majorés de divers frais de vente.

Les coûts de production comprennent les coûts des matériaux, de main-d'œuvre, les coûts indirects de production au site minier et l'amortissement à l'étape applicable de traitement. Les coûts indirects de production sont imputés aux stocks selon la capacité normale des installations de production.

Le coût des emplacements de minerai augmente en fonction des coûts de production actuels connexes pour la période, et les diminutions des emplacements sont imputées au coût des ventes en utilisant le coût moyen pondéré par tonne. Les emplacements sont séparés entre les stocks courants et les stocks non courants dans les états consolidés de la situation financière selon la période prévue de leur utilisation.

Le coût des stocks est réduit à la valeur nette de réalisation afin de refléter les variations des teneurs, de la quantité ou d'autres facteurs économiques et les intentions actuelles concernant l'utilisation des articles excédentaires ou à rotation lente. Les provisions pour le stock de fourniture excédentaires ou à rotation lente sont effectuées en fonction d'éléments de stocks en particulier. La Société reprend les dépréciations lorsqu'une augmentation de la valeur nette de réalisation se produit par la suite et si les stocks sont toujours disponibles.

Les pièces de rechange, les pièces de réserve et le matériel d'entretien sont généralement classés dans les stocks. Les principales pièces de rechange et de réserve sont inscrites comme faisant partie des immobilisations corporelles.

## **(c) Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût moins le cumul des amortissements et le cumul des pertes de valeur.

Le coût d'origine d'un actif comprend le coût de son acquisition ou de sa construction, tous les coûts directement attribuables à la mise en service de l'actif pour l'usage auquel il est destiné, l'estimation à l'origine de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisation (« OMHS ») et les coûts d'emprunt pour les actifs qualifiés.

Le prix d'acquisition ou le coût de construction est la somme totale payée en trésorerie et la juste valeur de toute autre contrepartie donnée pour faire l'acquisition de l'actif.

Les gains ou les pertes à la sortie d'une immobilisation corporelle sont établis en comparant le produit de la sortie avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, et sont comptabilisés dans les états consolidés des résultats (perte) dans les autres charges.

Le coût de remplacement d'une immobilisation corporelle est comptabilisé dans la valeur comptable de l'immobilisation corporelle s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront à la Société et si son coût peut être évalué de façon fiable. La valeur comptable du composant remplacé est décomptabilisée. Les coûts d'entretien courant des immobilisations corporelles sont comptabilisés dans les états consolidés des résultats (perte) au moment où ils sont engagés.

Les immobilisations corporelles présentées dans les états consolidés de la situation financière représentent les coûts en immobilisations incorporés liés à la construction en cours, aux propriétés minières, aux frais de découverte, aux usines et aux équipements, y compris les équipements généraux.

### **(i) Construction en cours**

Une fois la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale démontrées, les actifs d'exploration et d'évaluation connexes (note 3(e)) sont transférés à la construction en cours. Ces montants et tous les coûts de développement subséquents sont inscrits à l'actif. Les coûts ne sont amortis que lorsque le projet est prêt à être utilisé, comme prévu par la direction.

Les coûts de construction minière comprennent les coûts liés à la mise en valeur de nouveaux gisements, à la définition de davantage de minéralisation dans les corps minéralisés existants, et à la construction, l'installation et l'achèvement des infrastructures.

Les coûts d'emprunt sont inscrits et imputés spécifiquement aux actifs qualifiés au moment de l'emprunt, et servent à financer un projet ou comme emprunts généraux pendant la période de construction.

Les actifs qualifiés sont des actifs qui exigent plus de six mois de préparation pour arriver jusqu'à l'endroit et dans l'état prévus par la direction. L'incorporation des coûts d'emprunt cesse lorsque de tels actifs sont prêts pour l'usage auquel ils sont destinés.

La date de transition de la comptabilité de construction à la comptabilité de production est fondée sur des critères qualitatifs et quantitatifs, notamment l'achèvement substantiel du projet, un niveau soutenu de production, un niveau soutenu d'activités de traitement et une certaine période de temps raisonnable. À l'achèvement des activités de construction de la mine (selon l'établissement du commencement de la production), les coûts sont retirés des actifs de construction en cours et reclassés dans les catégories appropriées des immobilisations corporelles.

Les produits tirés de la vente découlant de toute production, y compris de la production à l'étape de la mise en service, sont comptabilisés dans les états consolidés des résultats (perte).

### **(ii) Propriétés minières**

Les coûts d'évaluation incorporés des sites ou adjacents aux sites où la Société possède des gisements miniers sont classés comme des propriétés minières incluses dans les immobilisations corporelles.

(iii) Frais de découverte

Les coûts liés aux activités de découverte d'une mine à ciel ouvert sont imputés au coût des ventes, à moins qu'il soit possible de démontrer que les activités de découverte procurent un meilleur accès à des quantités additionnelles de minerai à extraire au cours de périodes futures. Dans un tel cas, les frais de découverte sont inscrits à l'actif au titre des propriétés minières figurant aux immobilisations corporelles. De plus, les frais de découverte sont inscrits dans les stocks dans la mesure où les avantages tirés de l'activité de découverte portent sur les stocks de production d'or ou des empilements de minerai.

(iv) Usines et équipements

Les usines et équipements situés aux sites administratifs de l'entreprise comprennent les catégories d'actifs suivants : le mobilier et l'équipement, le matériel informatique, les logiciels, les instruments et le matériel scientifiques, les véhicules et les améliorations locatives. Au site minier, ils comprennent notamment les terrains et bâtiments, les usines et les équipements, les pièces de rechange et autre matériel.

**(d) Amortissement**

À partir du moment où un actif est disponible pour l'usage auquel il est destiné, les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire ou selon la méthode des unités de production sur la plus courte des deux périodes suivantes : la durée de vie économique de l'actif ou celle de l'exploitation minière. L'amortissement est établi selon la méthode qui représente le mieux l'utilisation des actifs.

Les estimations des réserves et des ressources de chaque exploitation minière constituent des facteurs déterminants de la durée de vie d'une mine. En général, lorsque la durée d'utilité d'une immobilisation corporelle équivaut à la durée d'utilité de l'exploitation minière et que la minéralisation du corps minéralisé est raisonnablement bien définie, l'actif est amorti selon la méthode des unités de production sur la base de ses réserves minérales prouvées et probables. Les ressources ne faisant pas partie des réserves peuvent être incluses dans les calculs d'amortissement dans de rares cas où il existe un degré élevé de certitude quant à l'extraction économique. La Société évalue l'estimation des réserves et des ressources minérales au moins une fois par année et ajuste le calcul selon la méthode des unités de production de manière prospective. En 2023 et en 2022, la Société n'a inclus aucune ressource ne faisant pas partie des réserves dans ses calculs d'amortissement selon la méthode des unités de production. Lorsque l'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en utilisant la méthode linéaire, la durée d'utilité de l'exploitation minière est établie en fonction du plus récent plan minier à long terme (« PMLT »). Les PMLT sont habituellement élaborés annuellement d'après les meilleures estimations à jour de la direction concernant les plans optimisés de la mine et du traitement, des coûts d'exploitation futurs et de l'évaluation des coûts en immobilisations d'un site minier.

Les durées d'utilité estimatives varient habituellement de trois à quinze ans pour les usines et les équipements de production, et peuvent atteindre un maximum de vingt ans pour les bâtiments.

Les montants qui concernent les conversions économiques prévues de ressources en réserves comptabilisées lors d'une acquisition d'actif ou d'un regroupement d'entreprises ne sont amortis qu'à la conversion des ressources en réserves. Les montants liés aux coûts comptabilisés dans des actifs d'exploration et d'évaluation et aux coûts comptabilisés dans des constructions en cours ne sont pas amortis, car les actifs ne sont pas prêts à être utilisés.

Les frais de découverte incorporés sont amortis en fonction des réserves bénéficiant directement des activités spécifiques de découverte en utilisant la méthode des unités de production.

Les coûts d'emprunt incorporés sont amortis sur la durée d'utilité de l'actif correspondant.

Les valeurs résiduelles, les durées d'utilité et les méthodes d'amortissement sont examinées au moins une fois par année et ajustées au besoin. L'incidence des modifications à la durée d'utilité estimée, au mode d'amortissement ou aux valeurs résiduelles est comptabilisée prospectivement.

**(e) Coûts d'exploration minérale et coûts d'évaluation**

Les activités d'exploration correspondent à la collecte des données d'exploration qui comprennent les renseignements sur la géologie, la géophysique, la géochimie, l'échantillonnage, le forage, le creusement de tranchées, les essais analytiques, les analyses, la minéralogique, la métallurgie ou des renseignements semblables qui proviennent d'activités visant à localiser, à prospecter, à définir ou à délimiter une zone d'intérêt ou un gisement minéral. Les coûts d'exploration minérale doivent être passés en charges au moment où ils ont été engagés.

Les coûts d'évaluation sont inscrits à l'actif et portent sur les activités d'évaluation de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale potentielle de l'extraction d'une ressource minérale aux sites où la Société ne possède pas de gisements déjà en exploitation ou de site en construction. La faisabilité technique et la viabilité commerciale sont établies d'après l'évaluation de la direction des propriétés géologiques d'un corps minéralisé selon l'information obtenue des activités d'évaluation, notamment les essais métallurgiques, les estimations des réserves et des ressources et l'évaluation économique à savoir si le corps minéralisé peut être extrait économiquement. Les propriétés d'exploration acquises au moyen d'acquisitions d'actifs sont aussi comptabilisées comme actifs d'exploration et d'évaluation.

**(f) Actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées**

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés sont classés comme détenus en vue de la vente si on s'attend à ce que leur valeur comptable soit recouvrée dans le cadre d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Le critère pour le classement comme étant détenu en vue de la vente est satisfait seulement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif ou les groupes destinés à être cédés sont disponibles pour vente immédiate dans leur état actuel. Les

mesures nécessaires pour réaliser la vente doivent indiquer qu'il est peu probable que des changements importants liés à la vente surviendront ou que la décision de vendre soit annulée. La direction doit s'être engagée à l'égard d'un plan de vente de l'actif ou du groupe détenu en vue de la vente, et la vente devrait être réalisée dans l'année suivant la date de son classement.

Les actifs non courants ou groupes destinés à être cédés classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au moindre de leur valeur comptable ou de leur juste valeur, déduction faite des coûts de la vente. Si la juste valeur moins les coûts de la vente est inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée dans les états consolidés des résultats (perte). Les actifs non courants ne sont pas amortis une fois classés comme détenus en vue de la vente. La mise en équivalence cesse pour la participation dans une entreprise associée et une coentreprise incorporée une fois classée comme détenue en vue de la vente. Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente sont présentés séparément en tant qu'éléments courants dans les états consolidés de la situation financière de la Société.

Un groupe détenu en vue de la vente est considéré comme une activité abandonnée s'il s'agit d'une composante dont la Société s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente et qui : (i) représente un important secteur d'activité distinct ou des activités menées dans une région géographique; (ii) fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'un important secteur d'activité distinct ou des activités menées dans une région géographique, ou (iii) est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente. Une composante d'une entité comprend des activités et des flux de trésorerie qui peuvent être clairement distingués, sur le plan opérationnel et pour la communication d'information financière, du reste de la Société. De plus, une activité abandonnée doit être une composante de la Société qui était une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») lorsqu'elle était retenue pour utilisation.

Les activités abandonnées sont exclues des résultats des activités poursuivies et sont présentées dans un seul montant comme le profit ou la perte après impôts lié aux activités abandonnées dans les états consolidés des résultats (perte).

#### **(g) Perte de valeur et reprise de perte de valeur**

##### **(i) Actifs financiers**

La Société comptabilise une correction de valeur pour pertes de crédit attendues sur les actifs financiers qui sont évalués et amortis au coût. Chaque date de présentation de l'information financière, la Société établit la correction de valeur de l'actif financier à un montant égal aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie si le risque de crédit de l'actif financier a considérablement augmenté depuis la date de comptabilisation initiale. Si, à la date de présentation de l'information financière, le risque de crédit de l'actif financier n'a pas considérablement augmenté depuis la date de comptabilisation initiale, la Société établit la correction de la valeur de l'actif financier à un montant égal à douze mois de pertes de crédit attendues. Les pertes de valeur sur les actifs financiers comptabilisées au coût amorti sont reprises lors de périodes ultérieures si l'actif financier n'est plus déprécié et si cette amélioration peut objectivement être associée à un événement survenu après la comptabilisation de la perte de valeur.

##### **(ii) Actifs non financiers**

La valeur comptable des actifs non courants de la Société, y compris les immobilisations corporelles et les actifs d'exploration et d'évaluation, est évaluée chaque date de présentation de l'information financière pour déterminer s'il y a des indices de perte de valeur. Si de tels indicateurs existent, la Société effectue un test de dépréciation.

Un test de dépréciation nécessite que la Société détermine la valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs. Concernant les actifs non courants, y compris les immobilisations corporelles et les actifs d'exploration et d'évaluation, la valeur recouvrable est déterminée individuellement pour un actif, à moins que l'actif ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Dans ce cas, les actifs pris individuellement sont regroupés dans une UGT aux fins des tests de dépréciation. Un site minier ou un projet de mise en valeur distinct sont habituellement réputés comme étant des UGT assujetties au test de dépréciation.

La valeur recouvrable est établie à la valeur la plus élevée entre la juste valeur moins les coûts de sortie (« JVDCS ») de l'UGT et la valeur d'utilité (« VU »). Si la valeur comptable de l'actif ou de l'UGT excède sa valeur recouvrable, une perte de valeur est alors comptabilisée au prorata dans les autres actifs non courants de l'UGT.

Une évaluation a lieu chaque date de présentation de l'information financière pour déterminer s'il y a une indication que des pertes de valeur comptabilisées antérieurement pourraient ne plus exister ou pourraient avoir été réduites. S'il est établi qu'une perte de valeur est reprise, la valeur comptable de l'actif est augmentée à sa valeur recouvrable qui ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des périodes antérieures. Une reprise de perte de valeur est comptabilisée dans les états consolidés des résultats (perte). Les pertes de valeur comptabilisées liées au goodwill ne peuvent pas être reprises à la suite d'augmentations subséquentes de la valeur recouvrable de l'UGT.

En l'absence d'information comparative de marché, la JVDCS est généralement déterminée d'après la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés pour chaque actif à long terme ou UGT. Les hypothèses importantes utilisées dans le calcul de la JVDCS des UGT sont généralement les données de production au cours de la durée prévue du PMLT, les prix des marchandises à long terme, les réserves et les ressources, les taux d'actualisation, les taux de change, les valeurs des réserves et ressources connues non comprises dans le PMLT (soit la minéralisation non modélisée), les coûts d'exploitation et les coûts en immobilisations, les multiples de la valeur nette de l'actif (« VNA ») et le commencement prévu de la production des projets d'exploration et d'évaluation et des projets de mise en valeur. Les hypothèses et les estimations de la direction concernant les flux de trésorerie futurs sont assujetties à des risques et incertitudes, notamment dans des conditions de marché à plus forte volatilité, qui peuvent être en partie ou totalement indépendantes de la volonté de la Société. Ainsi, il est raisonnablement possible que des changements liés à la conjoncture surviennent qui pourraient avoir une incidence sur le montant recouvrable des actifs à long terme. Si la Société n'arrive pas à réaliser les hypothèses liées

à ses évaluations ou si la juste valeur de l'un de ses actifs à long terme ou UGT connaît un déclin, une perte de valeur dans les périodes subséquentes susceptible de réduire les résultats de la Société pourrait s'ensuivre.

**(h) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations**

La Société enregistre les obligations légales et implicites nécessaires pour réhabiliter les sites au cours de la période où l'obligation est engagée par une augmentation correspondante de la valeur comptable des immobilisations corporelles afférentes et si l'incidence de l'actualisation est importante, elle l'évalue à sa valeur actualisée. Concernant les emplacements où les activités minières ont cessé, les modifications aux obligations sont imputées directement aux états consolidés des résultats (perte). Généralement, l'obligation est réputée engagée quand les actifs miniers sont construits ou quand les conditions du terrain sont perturbées au site de production. Le passif actualisé est ajusté à la fin de chaque période pour refléter le passage du temps en utilisant un taux d'actualisation sans risque qui doit tenir compte de l'évaluation actuelle du marché et des changements des flux de trésorerie estimés futurs en vertu de l'obligation.

La Société estime aussi les échéanciers des déboursés qui sont assujettis à des changements en fonction de l'exploitation continue ou de la découverte de nouvelles réserves.

La désactualisation périodique doit être comptabilisée dans les résultats comme charge de désactualisation comprise dans les frais financiers dans les états consolidés des résultats (perte). Des perturbations supplémentaires ou des changements dans les coûts de réhabilitation ou dans les taux d'actualisation sont comptabilisés comme des changements aux actifs correspondants et aux OMHS d'immobilisations lorsqu'ils surviennent. Les coûts en réhabilitation environnementale liés aux mines en exploitation ainsi que les changements des coûts estimés et des taux d'actualisation pour les mines fermées sont imputés aux résultats dans la période au cours de laquelle ils sont survenus.

**(i) Autres provisions**

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation actuelle légale ou implicite résultant d'un événement passé, pour lequel il est probable que des sorties de ressources financières seront nécessaires pour éteindre l'obligation et estimer de manière fiable le montant de l'obligation.

Les provisions sont réévaluées à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles de la direction des dépenses nécessaires pour régler l'obligation actuelle à la fin de la période de présentation de l'information financière. Si une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques nécessaires à l'extinction d'une obligation n'est plus probable, la provision doit être reprise. Les provisions sont réduites des dépenses actuelles relatives à l'obligation pour laquelle la provision a été constatée à l'origine.

Il est possible qu'à la date des états financiers consolidés, il existe certaines conditions pouvant engendrer une perte pour la Société, mais qui sera réglée seulement quand un ou plusieurs événements futurs se produiront ou non. Si l'évaluation d'une éventualité indique la probabilité d'une perte et que le montant peut être estimé de manière fiable, une provision est alors comptabilisée. Lorsqu'une perte éventuelle n'est pas probable, mais raisonnablement possible, alors le passif éventuel est divulgué dans les états financiers consolidés.

**(j) Impôts sur le résultat**

**(i) Impôts sur le résultat exigibles**

Les actifs et les passifs d'impôts sur le résultat exigibles pour la période courante et les périodes antérieures sont évalués au montant recouvrable ou payable prévu auprès des autorités fiscales. Les taux d'imposition et les réglementations fiscales utilisés pour déterminer ces montants sont ceux qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'état de la situation financière.

Les actifs et les passifs d'impôts sur le résultat exigibles sont compensés uniquement s'il existe un droit exécutoire de compenser les actifs et les passifs d'impôts exigibles, et si la Société entend régler pour un montant net, ou réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

Les impôts sur le résultat exigibles liés aux éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres sont comptabilisés directement en capitaux propres.

**(ii) Impôts différés sur le résultat**

Les impôts différés sont comptabilisés à l'égard des différences temporaires entre la valeur comptable des montants d'actifs et de passifs dans les états consolidés de la situation financière et les bases fiscales.

Les passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, sauf :

- Lorsque le passif d'impôts différés est généré à partir de la comptabilisation initiale du goodwill ou d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'influe ni sur le bénéfice comptable ni sur le bénéfice imposable (perte fiscale);
- À l'égard des différences temporaires imposables liées à des participations dans des filiales, une entreprise associée et une coentreprise, lorsque la société mère ou la coentreprise est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporaire s'inversera, et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles, les reports en avant des crédits d'impôt non utilisés et des pertes fiscales non utilisées, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel les différences temporaires déductibles, les reports en avant des crédits d'impôts non utilisés ou des pertes fiscales non utilisées pourront être imputés, sera disponible, sauf :

- Lorsque la différence temporaire est générée par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice (perte fiscale) ;
- À l'égard des différences temporaires déductibles liées à des participations dans des filiales, une entreprise associée et une coentreprise, les actifs d'impôts différés sont comptabilisés seulement dans la mesure où il est probable que les différences temporaires s'inverseront dans un avenir prévisible et qu'il y aura un bénéfice imposable auquel pourront être imputées les différences temporaires.

La valeur comptable des actifs d'impôts différés est révisée chaque date de l'état de la situation financière et elle est réduite dans la mesure où il n'est plus probable de dégager des bénéfices imposables suffisants pour permettre l'utilisation totale ou partielle de l'actif d'impôts différés. Les actifs d'impôts différés non comptabilisés sont réappréciés chaque date de clôture de l'état de la situation financière et sont comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable que des bénéfices imposables futurs permettront de les recouvrer.

Une monnaie d'imposition locale qui n'est pas la même que la monnaie fonctionnelle peut engendrer un écart de conversion lié aux impôts différés sur le résultat. Un actif ou un passif d'impôts différés est comptabilisé en fonction de la différence entre la valeur comptable (qui reflète le coût historique dans la monnaie fonctionnelle de l'entité) et la valeur fiscale sous-jacente (qui reflète le coût d'imposition actuel dans la monnaie locale, convertie dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change actuel). L'écart de conversion est comptabilisé dans les impôts sur le résultat dans les états consolidés des résultats (perte).

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'imposition applicables de l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'imposition (et de la législation fiscale) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de l'état de la situation financière.

Les impôts sur le résultat différés liés aux éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres sont comptabilisés dans les capitaux propres.

Les actifs et les passifs d'impôts différés sont compensés s'il existe un droit exécutoire de compenser les actifs d'impôts exigibles avec les passifs d'impôts exigibles et si les impôts différés sont liés à la même entité imposable et à la même administration fiscale.

Il n'existe aucune certitude que les taux d'imposition futurs sur le résultat correspondront aux estimations actuelles.

#### **(k) Résultat (perte) par action**

La Société présente les données du résultat (perte) de base et dilué par action pour ses actions ordinaires. Le calcul du résultat (perte) de base par action est effectué en divisant le résultat (perte) attribuable aux porteurs de capitaux propres par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat dilué par action est calculé selon la méthode du rachat d'action pour les options d'achat d'actions et les bons de souscription et selon la méthode de la conversion pour les unités d'actions réglées en actions. La méthode du rachat d'action suppose que les options sur actions et les bons de souscription en circulation dont le prix d'exercice moyen est inférieur au prix du marché des actions sous-jacentes sont censés être exercés et que le produit présumé est utilisé pour acheter des actions ordinaires de la Société au prix moyen du marché des actions ordinaires pour la période. La méthode de la conversion hypothétique suppose que toutes les unités d'actions réglées en instruments de capitaux propres ont été converties pour déterminer le résultat (perte) dilué par action si elles sont dans la monnaie, sauf si cette conversion a un effet antidilutif.

#### **(l) Paiements fondés sur des actions**

La Société possède les régimes de paiements suivants fondés sur des actions dont les coûts connexes sont compris dans les frais généraux et administratifs.

##### **(i) Régime incitatif d'achat d'actions**

La Société dispose de plusieurs régimes de paiements fondés sur des actions à l'intention des membres de son conseil d'administration et de son personnel, qui sont réglés en instruments de capitaux propres. Les coûts des paiements fondés sur des actions sont calculés à la juste valeur des instruments de capitaux propres à la date d'attribution et sont comptabilisés dans les états consolidés des résultats (perte) et crédités au surplus d'apport dans les capitaux propres à partir de la date d'octroi sur la durée de service connexe. La Société utilise la méthode d'acquisition graduelle des droits pour affecter les frais liés aux paiements fondés sur des actions sur la période d'acquisition des droits.

La juste valeur à la date d'octroi est basée sur le cours boursier sous-jacent des actions ordinaires de la Société et prend en considération les modalités selon lesquelles les instruments de capitaux propres ont été octroyés. La juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés est évaluée en utilisant le modèle Black-Scholes ou d'autres méthodes ou hypothèses appropriées à la date d'octroi. Les attributions réglées en instruments de capitaux propres ne sont pas réévaluées après la date d'octroi initiale.

La détermination de la juste valeur à la date d'octroi repose sur certaines estimations faites par la direction, comme le taux d'intérêt sans risque, la volatilité et la durée de vie moyenne pondérée attendue. Les frais liés aux options sur actions comprennent un taux d'extinction prévu qui est estimé selon les taux d'extinction historiques et les taux d'extinction futurs prévus. La Société effectue des ajustements si le taux d'extinction réel diffère du taux prévu.

La juste valeur moyenne pondérée à la date d'octroi sert de base aux fins de l'établissement des paiements fondés sur des actions, qui est comptabilisée dans les résultats.

Lors de l'exercice d'options ou de l'émission d'actions, la contrepartie versée par les employés ainsi que la juste valeur à la date d'octroi du règlement en instruments de capitaux propres sont transférées aux actions ordinaires.

(ii) Régime d'achat d'actions

La Société a adopté un régime d'achat d'actions selon lequel la Société contribue à l'achat d'actions sur le marché. La cotisation patronale s'acquiert le 31 décembre de chaque année et est imputée aux résultats au cours de l'année de cotisation.

**(m) Constatation des produits**

Les produits comprennent les ventes d'or et de sous-produits.

La Société comptabilise les produits d'activités ordinaires au moment où elle transfère le contrôle d'un bien au client. L'activité principale de laquelle la Société tire ses produits est la vente d'or à des tiers. La livraison de l'or représente la seule obligation de prestation. Les produits sont évalués selon la contrepartie indiquée dans le contrat avec le client.

**(n) Produits différés**

Les produits différés sont comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière lors de la réception d'un paiement anticipé d'un client avant la vente de l'or. Les produits sont constatés par la suite dans les états consolidés des résultats (perte) lors du transfert du contrôle au client.

La Société comptabilise la valeur temps de l'argent lorsqu'il y a une composante importante de financement et que la période entre le paiement, par le client, et le transfert des biens contractés dépasse un an. La charge d'intérêts sur les produits différés est comptabilisée dans les frais financiers dans les états consolidés des résultats (perte), à moins qu'elle soit inscrite dans la construction en cours conformément à la politique de la Société à l'égard des coûts d'emprunts incorporés.

La Société détermine la partie courante des produits différés d'après les quantités anticipées à recevoir au cours des douze prochains mois.

**(o) Contrats de location**

À la date de passation d'un contrat, la Société doit apprécier si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Un actif au titre des droits d'utilisation et une obligation locative sont comptabilisés à la date de début du contrat de location. Au début, l'actif au titre des droits d'utilisation est évalué au coût, ce qui comprend le montant initial de l'obligation locative ajustée de tout paiement de loyer versé à la date de début ou avant cette date, ainsi que de tout coût direct engagé, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

L'actif au titre des droits d'utilisation est amorti ultérieurement en utilisant la méthode linéaire à compter de la date de début jusqu'à la fin de la durée du contrat de location, y compris les périodes couvertes par une option de prolongation du contrat de location si la Société a la certitude raisonnable d'exercer cette option. En outre, l'actif au titre des droits d'utilisation est périodiquement réduit par des pertes de valeur, le cas échéant, et ajusté pour tenir compte des réévaluations de l'obligation locative.

À la date de début, l'obligation locative doit être évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés. La valeur actualisée des paiements de loyers doit être calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location. Les paiements de loyers variables qui ne sont pas tributaires d'un indice ou d'un taux ne sont pas compris dans l'évaluation de l'obligation locative. S'il n'est pas possible de déterminer facilement ce taux, la Société utilise son taux d'emprunt marginal. En règle générale, la Société utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation.

L'obligation locative est ultérieurement évaluée au coût amorti en utilisant la méthode d'intérêt effectif en fonction de laquelle le solde est augmenté des frais d'intérêts et diminué des paiements de loyers. Elle est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation de l'indice ou du taux utilisé pour déterminer ces paiements, s'il y a un changement dans les sommes que la Société s'attend à devoir payer au titre d'une garantie de valeur résiduelle, ou si la Société change son appréciation à savoir si elle exercera une option d'acquisition, de prolongation ou de résiliation.

La Société présente les actifs au titre des droits d'utilisations dans les immobilisations corporelles.

La Société a décidé de ne pas comptabiliser les actifs au titre des droits d'utilisation et les obligations locatives ayant une durée de 12 mois ou moins et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. La Société comptabilise les paiements de loyers associés à ces contrats de location comme des charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

**(p) Informations sectorielles**

Les secteurs opérationnels de la Société sont ceux dont les résultats d'exploitation sont examinés par le principal décideur opérationnel de la Société en vue de prendre des décisions sur les ressources à allouer aux secteurs et d'évaluer le rendement de ceux-ci. Le principal décideur opérationnel de la Société est son équipe de la haute direction. Les secteurs opérationnels dont les produits, les résultats nets ou les actifs sont supérieurs à 10 % du total consolidé des produits, des résultats nets ou des actifs sont des secteurs à présenter.

La détermination des secteurs à présenter nécessite de prendre en considération divers facteurs, y compris l'emplacement géographique et la structure dirigeante. Il a été établi que le secteur aurifère de la Société est divisé et présenté en secteurs géographiques. Les autres secteurs à présenter de la Société sont le projet Côté Gold ainsi que les secteurs opérationnels d'exploration et d'évaluation, de mise en valeur et du siège social, et comprennent les droits de redevance et les participations dans une entreprise associée et une coentreprise.

**(q) Jugements, estimations et hypothèses comptables importants**

Pour dresser les états financiers consolidés conformément aux IFRS, la direction doit poser des jugements, faire des estimations et établir des hypothèses qui ont une incidence sur les montants divulgués des actifs, des passifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés et sur les montants des produits et des charges présentés au cours de la période de présentation de l'information financière. Ces estimations et hypothèses, qui sont évaluées continuellement, reposent sur l'expérience de la direction et d'autres facteurs, y compris l'anticipation des événements futurs qui sont jugés raisonnables dans les circonstances.

Les hypothèses liées à l'avenir et aux autres sources majeures d'incertitudes relatives aux estimations à la fin de la période de présentation de l'information financière présentent un risque considérable d'entraîner un ajustement important des valeurs comptables des actifs et des passifs au cours de l'exercice suivant. Les plus importants jugements et les sources majeures d'incertitudes de la Société qui pourraient avoir une incidence considérable sur les montants comptabilisés dans ses états financiers consolidés sont décrits ci-après.

(i) Réserves et ressources minérales

*Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations*

Les réserves et ressources minérales ont été estimées par des personnes qualifiées selon les exigences concernant la présentation de l'information de projets miniers du Règlement 43-101 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les estimations des réserves et des ressources minérales comportent un certain degré d'incertitudes et dépendent largement des interprétations géologiques et des inductions statistiques tirées du forage et d'autres données et nécessitent des estimations du prix futur de la marchandise et des coûts d'exploitation futurs. Les estimations des réserves et des ressources minérales sont sujettes à des incertitudes, et les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les résultats de forages, de tests et de production, de même que des changements importants dans les prix des métaux et des coûts d'exploitation après la date d'estimation, peuvent justifier la révision de telles estimations.

Les estimations des réserves et des ressources minérales, sur lesquelles reposent les PMLT de la Société, ont une incidence sur un certain nombre d'estimations comptables, telles qu'elles sont décrites dans les notes sur les méthodes comptables pertinentes :

- l'incorporation et l'amortissement des frais de découverte (note 3(c)(iii));
- la détermination de la durée d'utilité des immobilisations corporelles et l'évaluation de la charge d'amortissement (note 3(d));
- la prospection et évaluation des ressources minérales et faisabilité technique et de la viabilité commerciale (note 3(e)). L'application de la méthode comptable à l'égard des coûts d'exploration et d'évaluation requiert un jugement afin de déterminer si les avantages économiques futurs peuvent être réalisés, lesquels sont établis selon des hypothèses concernant les événements et les circonstances futurs ;
- L'analyse de la dépréciation et de la reprise de perte de valeur des actifs non financiers, y compris l'évaluation des flux de trésorerie estimés futurs des UGT (note 3(g)(ii)) ;
- Les estimations des échéanciers des déboursés relatifs aux OMHS (note 3(h)).

(ii) Perte de valeur et reprise de perte de valeur des actifs non financiers

*Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations*

Les hypothèses et les estimations de la direction concernant les flux de trésorerie futurs utilisées dans l'évaluation de la Société de la dépréciation d'actifs non financiers sont assujetties à des risques et incertitudes, notamment dans des conditions de marché à forte volatilité, qui peuvent être en partie ou totalement indépendantes de la volonté de la Société.

S'il existe des indices de perte de valeur ou de reprise d'une perte de valeur antérieure, ou si la faisabilité technique ou la viabilité commerciale d'un actif d'exploration et d'évaluation est établie, une estimation de la valeur recouvrable de l'UGT est calculée. La valeur recouvrable est établie selon la valeur la plus élevée entre la JVDCS et la VU en utilisant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie qui prend en considération les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient, à moins qu'il existe un prix du marché disponible d'après un achat récent ou une vente récente d'une mine. Les flux de trésorerie couvrent les périodes jusqu'à la fin prévue de l'exploitation, qui varie selon un nombre de variables, y compris les réserves et les ressources minérales récupérables, les projets d'expansion et les prix de vente prévus de la production (note 29).

L'estimation de la valeur nette de réalisation des stocks requiert des estimations importantes concernant la quantité de métaux vendables contenus dans les empilements selon la quantité de minerai, la teneur du minerai, le pourcentage estimé de récupération, les coûts d'achèvement et les prix des marchandises à long terme. Il ne peut y avoir aucune garantie que les quantités réelles ne différeront pas de façon importante des estimations utilisées (note 10).

### *Jugements*

Le jugement est nécessaire pour déterminer s'il existe un indice de perte de valeur ou de reprise de perte de valeur à la fin de la période. Les sources d'information internes et externes doivent être prises en compte pour déterminer la présence d'un indice de perte de valeur ou d'un indice de reprise d'une perte de valeur antérieure. La Société prend en considération les sources d'information externes comme les changements dans le marché, l'environnement économique et juridique dans lequel la Société exerce ses activités qui échappent à son contrôle et qui devraient avoir une incidence sur le montant recouvrable des UGT. Les sources d'information internes que la Société prend en considération comprennent la façon dont les propriétés minérales et les immobilisations corporelles sont utilisées ou devraient être utilisées et les mesures du rendement économique des actifs.

Les principaux facteurs externes pris en compte sont les variations des prix prévus des métaux, les modifications des lois et des règlements et la capitalisation boursière de la Société par rapport à sa valeur comptable nette. Les principaux facteurs internes pris en compte sont le rendement actuel de la mine par rapport aux attentes, les changements dans les réserves et les ressources minérales et la durée des plans miniers.

Le jugement est nécessaire pour déterminer s'il existe des indications que la valeur comptable d'un projet d'exploration ne puisse probablement pas être récupérée dans sa totalité à la suite de la réalisation de la mise en valeur ou de la vente du projet.

#### (iii) Instruments financiers dérivés

##### *Jugements*

La détermination de l'existence d'une relation de couverture efficace tout au long de la période de présentation de l'information financière requiert le jugement de la direction pour que les instruments financiers dérivés soient classés comme des couvertures de flux de trésorerie. La direction évalue continuellement les relations de couverture afin de déterminer si la comptabilité de couverture est adéquate.

##### *Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations*

La Société surveille régulièrement sa position de couverture liée à son exposition aux risques de fluctuation du dollar américain par rapport aux autres monnaies et aux risques de fluctuation des prix de marchandises, comme le pétrole et l'or. Les projections sont fondées sur des estimations de transactions futures. En ce qui concerne ses contrats dérivés, les évaluations sont établies selon des taux à terme et prennent en considération le prix du marché, le taux d'intérêt et la volatilité ainsi que le risque de crédit de l'instrument financier. Se reporter à la note 21 pour de plus amples renseignements et les analyses de sensibilité en fonction des fluctuations des monnaies et des prix des marchandises.

#### (iv) Provisions et comptabilisation d'un passif pour pertes éventuelles

##### *Jugements*

La direction utilise son jugement pour déterminer s'il existe une obligation actuelle à la fin d'une période de présentation de l'information financière et elle évalue toute l'information disponible, y compris l'avis d'experts. Les provisions les plus importantes qui nécessitent le jugement de la direction afin de déterminer s'il existe une obligation sont les provisions pour pertes éventuelles découlant de litiges ou des OMHS. Ceci inclut l'évaluation sur la façon de comptabiliser les obligations selon les plus récents plans de fermeture et la réglementation environnementale.

##### *Principales sources d'incertitudes relatives aux estimations*

Les provisions liées aux obligations actuelles, y compris les OMHS, sont établies d'après les meilleures estimations de la direction des montants probables des sorties de fonds futures, des dates prévues des paiements et des taux d'actualisation si l'incidence de l'actualisation est importante. Se reporter à la note 15(a).

#### (v) Produits différés

##### *Jugements*

Dans la détermination de la comptabilisation des accords de vente à terme d'or (note 20), la Société a établi que les paiements anticipés en trésorerie reçus ne constituent pas un passif financier, puisque la vente sera réglée en ayant recours à la livraison de l'or, qui est un élément non financier, plutôt que par de la trésorerie ou d'autres actifs financiers. La Société a l'intention de régler cet accord au moyen de sa production. S'il est prévu qu'un tel arrangement ne puisse pas se produire, l'accord de vente à terme deviendrait un passif financier, et un règlement en trésorerie pourrait être nécessaire.

#### 4. Adoption de nouvelles méthodes comptables, nouvelles méthodes comptables publiées, mais non entrées en vigueur

##### (a) Adoption de nouvelles méthodes comptables

Les nouvelles prises de position comptables ci-après sont entrées en vigueur pour les périodes annuelles à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et ont été intégrées dans les états financiers consolidés :

- Informations à fournir sur les méthodes comptables (modifications d'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2).
- Définition des estimations comptables (modifications d'IAS 8).
- Impôts différés liés aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique (modifications d'IAS 12, Impôts sur le résultat).
- Réforme fiscale internationale – Modèle de règles du Pilier 2 Des modifications d'IAS 12 sur les impôts sur le résultat ont été publiées pour donner aux entités un allègement obligatoire temporaire en ce qui a trait à la comptabilisation des impôts différés découlant de la réforme fiscale internationale de l'Organisation de coopération et de développement économiques (« OCDE »). Les modifications sont entrées en vigueur au moment de leur publication, à l'exception de certaines exigences concernant l'information à fournir qui sont entrées en vigueur pour les périodes de présentation de l'information annuelle à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

L'adoption de ces prises de position n'a pas eu d'incidence importante.

##### (b) Nouvelles méthodes comptables publiées, mais non entrées en vigueur

L'IASB a publié certaines prises de position devant obligatoirement être appliquées pour les périodes comptables à compter du 31 décembre 2023 :

- Classement des passifs comme des passifs courants ou non courants (modifications d'IAS 1) entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- Obligations locatives découlant d'une cession-bail (modifications d'IFRS 16, Contrats de location) pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et son entreprise associée ou sa coentreprise (modifications d'IFRS 10 et d'IAS 28), devant s'appliquer de manière prospective aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le 17 décembre 2015, l'IASB a décidé de reporter l'entrée en vigueur de ces modifications pour une période indéterminée. L'application anticipée est permise. La Société ne compte pas se prévaloir d'une adoption anticipée de ces méthodes.
- Accords de financement de fournisseurs (modifications d'IAS 7 et d'IFRS 7) entrant en vigueur pour les périodes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.
- Absence de convertibilité (modifications d'IAS 21) entrant en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Les prises de position relatives à IAS 1, IFRS 16, IFRS 10, IAS 21, IAS 28, IAS 7 et IFRS 7 ne devraient pas avoir d'incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société à leur adoption.

#### 5. Activités abandonnées

##### *Mine Rosebel*

Le 18 octobre 2022, la Société a annoncé la signature d'une entente définitive avec Zijin Mining Group Co. Ltd. (« Zijin ») visant la vente de sa participation de 95 % dans la mine Rosebel. Le 31 janvier 2023, la Société a finalisé la vente de sa participation de 95 % dans la mine Rosebel à Zijin. La Société a reçu des produits en trésorerie de 396,0 millions \$ en 2023, constitué des produits de la vente de 360,0 millions \$, auxquels s'ajoutent 39,4 millions \$ en trésorerie détenue par Rosebel au 31 janvier 2023, déduction faite d'ajustements du fonds de roulement finaux de 3,4 millions \$. À la clôture de la transaction, la Société a comptabilisé une perte sur cession de 7,4 millions \$, déduction faite des impôts sur le résultat, comprise dans le résultat (perte) lié aux activités abandonnées. La Société conserve l'obligation relative à Euro Ressources S.A. (« EURO ») qui détient un droit de redevance en vigueur sur la production de Rosebel.

La mine Rosebel figure dans le secteur Rosebel, et ses actifs et passifs ont été classés comme détenus en vue de la vente au 31 décembre 2022. Les résultats d'exploitation ont été retraités pour l'exercice visé et les exercices comparatifs à des fins de reclassement du résultat (perte) dans le résultat (perte) lié aux activités abandonnées.

La Société a comptabilisé une perte sur cession de 7,4 millions \$, déduction faite des impôts sur le résultat qui est calculée comme suit :

	31 janvier 2023
Produits reçus à la clôture	360,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie transférés depuis la clôture	39,4
Fonds de roulement	(3,4)
Coûts de transaction	(8,7)
<b>Produits nets</b>	<b>387,3</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	39,8
Créances et autres actifs courants	26,7
Stocks	153,7
Immobilisations corporelles	446,2
Autres actifs non courants	10,5
Fournisseurs et autres créditeurs	(76,0)
Provisions	(103,8)
Autres passifs	(89,1)
Valeur comptable au 31 janvier 2023	408,0
Participation ne donnant pas le contrôle	(13,3)
<b>Actifs nets attribuables à IAMGOLD</b>	<b>394,7</b>
Moins : produits nets	387,3
<b>Perte sur la vente de Rosebel</b>	<b>7,4</b>

Le résultat net (perte nette) lié aux activités abandonnées de la mine Rosebel, qui comprend les résultats des activités d'exploitation des exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022, s'établit comme suit :

	Exercices terminés le 31 décembre	
	2023 <sup>1</sup>	2022
Produits	47,2	405,2
Coût des ventes	(23,8)	(330,7)
Frais généraux et administratifs	—	(3,5)
Coûts d'exploration	(0,1)	(1,2)
Perte de valeur	—	(110,1)
Autres charges	(1,3)	(2,5)
Frais financiers	(0,1)	(1,2)
Gain (perte) de change	(0,2)	0,4
Produits d'intérêts, gains sur dérivés et autres placements	—	6,6
	21,7	(37,0)
<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>(8,0)</b>	<b>20,6</b>
<b>Résultat net (perte nette) lié aux activités abandonnées avant cession</b>	<b>13,7</b>	<b>(16,4)</b>
<b>Perte sur la vente de Rosebel</b>	<b>(7,4)</b>	<b>—</b>
<b>Résultat net (perte nette) lié aux activités abandonnées</b>	<b>6,3</b>	<b>(16,4)</b>

1. Les montants présentés en 2023 correspondent à la période jusqu'au 31 janvier 2023, soit la date de finalisation de la transaction.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, une perte de valeur de 110,1 millions \$ (perte de valeur après impôts de 70,5 millions \$) a été comptabilisée dans les états consolidés des résultats (perte) pour que la valeur comptable de la mine Rosebel corresponde au prix de vente.

Les actifs et passifs de la mine Rosebel sont compris dans les catégories détenues en vue de la vente présentées ci-dessous :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
<b>Actifs détenus en vue de la vente</b>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	—	38,5
Créances et autres actifs courants	—	4,9
Stocks	—	155,8
Immobilisations corporelles	—	435,8
Autres actifs non courants	—	34,6
	—	669,6
<b>Passifs détenus en vue de la vente</b>		
Fournisseurs et autres créditeurs	—	84,2
Partie courante des provisions	—	4,2
Passifs d'impôts différés sur le résultat	—	17,4
Contrats de location	—	39,5
Provisions	—	103,8
Autres passifs	—	19,5
	—	268,6

## 6. Actifs et passifs détenus en vue de la vente

### Actifs de Bambouk

Le 20 décembre 2022, la Société a annoncé la conclusion d'une entente définitive avec Managem, S.A. relativement à la vente de la participation de la Société dans ses projets d'exploration et de mise en valeur au Sénégal, au Mali et en Guinée (les « actifs de Bambouk »). En vertu de l'entente, la Société recevra des paiements en trésorerie d'environ 282,0 millions \$ au total en contrepartie des actions et des prêts intragroupe/filiales consentis par les entités qui détiennent la participation de 90 % de la Société dans le projet Boto (« Boto »), au Sénégal, et une participation de 100 % dans les projets suivants : i) le projet Diakha-Siribaya, au Mali, le projet Karita et les propriétés d'exploration connexes en Guinée, ii) les propriétés d'exploration préliminaire de Boto Ouest, Senala Ouest et Daorala, et iii) la participation acquise dans le cadre de la convention de participation conditionnelle de Senala, au Sénégal. La contrepartie totale de 282,0 millions \$ est assujettie aux modifications des prêts intragroupe associés à l'avancement continu des projets réalisé entre le 20 décembre 2022 et la clôture de la vente des actifs s'y rapportant. La Société a reçu le consentement du syndicat de prêteurs d'IAMGOLD concernant la vente.

Le 25 avril 2023, la Société a finalisé la vente de sa participation de 90 % dans le projet Boto, au Sénégal, de sa participation de 100 % dans les propriétés à un stade d'exploration primaire, soit Boto Ouest, Senala Ouest et Daorala, de même que le droit acquis dans la coentreprise Senala, également au Sénégal, en vertu d'une convention de participation conditionnelle (les « actifs du Sénégal »), totalisant des produits bruts en trésorerie de 197,6 millions \$. Les produits bruts comprennent les produits différés d'environ 32,0 millions \$ reçus le 26 octobre 2023. Le gouvernement du Sénégal conserve la participation restante de 10 % dans Boto.

Les transactions restantes sont assujetties à certaines approbations des autorités de réglementation, y compris, le cas échéant, l'approbation du transfert des permis et licences des gouvernements du Mali et de la Guinée, ainsi que les autres modalités usuelles de clôture. Les deux dernières transactions devraient être clôturées en 2024.

La Société a comptabilisé un gain sur la cession des actifs du Sénégal de 109,1 millions \$ calculé comme suit :

	25 avril 2023
Produits reçus à la clôture	165,6
Produits différés	32,0
Coûts de transaction	(3,7)
Produits nets	193,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1,4
Immobilisations corporelles	83,3
Autres actifs non courants	1,1
Fournisseurs et autres créditeurs	(0,6)
Valeur comptable nette au 25 avril 2023	85,2
Participation ne donnant pas le contrôle	(0,4)
Actifs nets attribuables à IAMGOLD	84,8
Moins : produits nets	193,9
Gain avant impôts sur la vente des actifs du Sénégal	109,1

Au 31 décembre 2023, les actifs résiduels de Bambouk satisfaisaient aux critères de comptabilisation comme étant détenus en vue de la vente, conformément à IFRS 5. Tous les actifs et passifs se rapportant aux actifs de Bambouk ont été classés comme étant des actifs et des passifs courants détenus en vue de la vente.

Un sommaire des actifs et passifs du reste des actifs restants de Bambouk inclus dans les catégories détenues en vue de la vente est présenté ci-dessous :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Actifs détenus en vue de la vente		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,5	2,3
Actifs d'exploration et d'évaluation	34,1	34,1
Immobilisations corporelles	—	78,5
Autres actifs non courants	—	1,1
	34,6	116,0
Passifs détenus en vue de la vente		
Fournisseurs et autres créditeurs	5,6	7,7
	5,6	7,7

## 7. Partenariat non constitué en société et entente de financement avec SMM

La Société détient une participation de 70 % dans le projet Côté Gold, une coentreprise non constituée en société (la « coentreprise Côté Gold ») formée avec SMM pour construire et exploiter la mine Côté Gold. La coentreprise est régie par la convention de coentreprise Côté Gold (la « convention de coentreprise »). La convention de coentreprise confère à la Société et à SMM des participations et des obligations sur les actifs, passifs, produits et charges sous-jacents.

Le 19 décembre 2022, la Société a annoncé qu'une modification a été apportée à la convention de coentreprise intervenue entre elle et SMM. Aux termes de la convention de coentreprise modifiée, SMM a versé, depuis janvier 2023, la somme maximale de 250,0 millions \$ au titre des obligations de financement de la Société relativement au projet Côté Gold. Par suite du versement par SMM de cet apport en financement, la Société a transféré 9,7 % de sa participation dans le projet Côté Gold à SMM (la « participation transférée »). SMM ne versera aucune autre somme au nom de la Société.

SMM a versé une somme supplémentaire de 77,1 millions \$ au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2023 qui correspondent à la participation accrue transférée de 9,7 %.

La Société peut racheter la participation transférée à six dates entre le 31 mai 2024 et le 30 novembre 2026, afin de rétablir sa participation à 70 % dans le projet Côté Gold (l'« option de rachat »). La Société peut exercer son option de rachat en remboursant la totalité des sommes versées par SMM au nom de la Société d'un total de 250,0 millions \$, majorée des apports supplémentaires versés, déduction faite de la production d'or supplémentaire reçue par SMM en raison de sa participation accrue jusqu'au commencement de la production commerciale. SMM conservera les produits nets ou les paiements correspondant à sa participation accrue à compter de l'atteinte de la production commerciale jusqu'au rachat de la participation transférée.

Jusqu'à l'exercice de l'option de rachat ou au 30 novembre 2026, selon la date la plus rapprochée des deux, la Société doit payer des frais d'option de rachat à SMM conformément aux modalités établies dans la convention de coentreprise modifiée. Les frais à payer de 2023 seront inclus dans le montant payable à l'exercice de l'option de rachat. À compter de 2024, les frais seront payables trimestriellement en trésorerie.

La convention de coentreprise Côté Gold modifiée comporte aussi des changements aux frais de l'exploitant, à la structure de gouvernance, y compris l'augmentation du seuil d'approbation du comité d'examen des budgets annuels et des dépenses non budgétées dépassant les montants établis. IAMGOLD maintient ses droits portant sur le comité d'examen et demeure l'exploitant.

La transaction est comptabilisée comme un passif financier conformément à IFRS 15, car le contrôle n'est pas réputé passer à SMM en raison du droit de la Société d'exercer l'option de rachat ultérieurement. Par conséquent, la Société continuera de comptabiliser une participation de 70 % dans la coentreprise Côté Gold, car la participation transférée n'a pas été comptabilisée comme une vente.

Le passif lié à l'option de rachat de Côté Gold au 31 décembre 2023 comprend :

	Notes	
Solde au 31 décembre 2022		—
Obligations de financement assumées par SMM		250,0
Financement additionnel assumé par SMM correspondant à sa participation accrue		77,1
Frais d'option de rachat <sup>1</sup>	31	23,7
Prix de rachat de Côté Gold au 31 décembre 2023		350,8
Coût différé sur la renonciation des frais de l'exploitant		(6,5)
Amortissement des frais différés de l'exploitant		1,0
Solde au 31 décembre 2023		345,3

1. Frais d'option de rachat de 23,7 millions \$ incorporés dans la construction en cours de Côté Gold.

## 8. Trésorerie soumise à restrictions

Au 31 décembre 2023, la Société disposait d'une trésorerie à long terme soumise à restrictions se chiffrant à 31,2 milliards FCFA (soit 52,6 millions \$ au 31 décembre 2023; 27,8 milliards FCFA, soit 45,3 millions \$ au 31 décembre 2022,) pour garantir certaines obligations environnementales relatives aux coûts de fermeture de la mine Essakane. Un montant de 21,9 millions € (24,2 millions \$ au 31 décembre 2023) a été déposé comme garantie pour acquérir la participation détenue par les actionnaires minoritaires dans EURO (note 39), et un montant de 11,4 millions \$ (11,0 millions \$ au 31 décembre 2022) a été déposé comme garantie en trésorerie à titre de cautionnement de certaines obligations environnementales liées aux coûts de fermeture de la division Doyon et du projet Côté Gold. De plus, la Société a déposé 3,0 millions \$ CA (2,3 millions \$ au 31 décembre 2023 ; néant au 31 décembre 2022) à titre de garantie pour certaines obligations relatives aux coûts de fermeture environnementale à la division Doyon. La trésorerie à long terme soumise à restrictions de la mine Essakane est libellée en franc CFA (ou FCFA) ouest-africain émis par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO).

## 9. Créances et autres actifs courants

	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Montants à recevoir des gouvernements <sup>1</sup>		61,0	78,5
Contrepartie différée de la vente de Sadiola		1,2	1,2
Autres créances		5,6	4,5
Total des créances		67,8	84,2
Frais payés d'avance		10,6	13,4
Dérivés utilisés à des fins de couverture	21(c)(i)	7,3	21,3
Dérivés non utilisés à des fins de couverture		—	9,1
		85,7	128,0

1. Montants à recevoir des gouvernements portant principalement sur les taxes sur la valeur ajoutée au Burkina Faso et aux taxes de vente harmonisées au Canada.

## 10. Stocks

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Produits finis	33,8	42,6
Empilements de minerai	55,7	30,4
Fournitures minières	176,8	126,9
	266,3	199,9
Empilements de minerai non courants	106,5	92,4
	372,8	292,3

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, la Société a comptabilisé une dépréciation de la valeur nette de réalisation (« VNR ») des produits finis de 1,7 million \$ (6,7 millions \$ au 31 décembre 2022).

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, la Société a comptabilisé une dépréciation de la VNR des empilements de minerai non courants de 1,7 million \$ (2,1 millions \$ au 31 décembre 2022) et une dépréciation de la VNR des empilements de minerai non courants de néant (reprise nette de dépréciation de la VNR comptabilisée précédemment de 17,0 millions \$ au 31 décembre 2022).

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, la Société a comptabilisé une dépréciation des stocks de fournitures minières de 2,5 millions \$ (2,4 millions \$ au 31 décembre 2022).

Les produits finis de l'année précédente comprenaient les stocks d'or de 13,5 millions \$ faisant partie d'une cargaison de charbon fin confisquée en 2018. La Société et le gouvernement du Burkina Faso sont parvenus à une entente de règlement concernant la cargaison de charbon fin confisquée qui appartient désormais à l'État du Burkina Faso (note 15(b)). Par conséquent, une dépréciation des stocks de produits finis a été enregistrée dans autres charges.

## 11. Immobilisations corporelles

	Construction En cours	Propriétés minières	Usines et équipement	Actif au titre du droit d'utilisation <sup>1</sup>	Total
Coût					
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	1 078,6	3 305,0	1 977,9	108,6	6 470,1
Ajouts	638,7	221,7	100,8	75,5	1 036,7
Variations dans les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	—	(22,4)	—	—	(22,4)
Cessions	—	—	(49,6)	(4,8)	(54,4)
Reclassement à même les immobilisations corporelles	(73,8)	25,1	52,6	(3,9)	—
Reclassés dans les actifs détenus en vue de la vente	(79,6)	(1 022,6)	(583,5)	(90,0)	(1 775,7)
Solde au 31 décembre 2022	1 563,9	2 506,8	1 498,2	85,4	5 654,3
Ajouts	866,5	138,9	56,2	79,7	1 141,3
Variations dans les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	—	36,2	—	—	36,2
Ajustement aux contrats de location de la coentreprise Côté Gold <sup>2</sup>	(4,0)	—	—	(25,4)	(29,4)
Cessions	(5,5)	—	(11,6)	(0,5)	(17,6)
Reclassement à même les immobilisations corporelles	(11,5)	(0,1)	11,8	(0,2)	—
Reclassement d'actifs d'exploration et d'évaluation	—	11,1	—	—	11,1
Solde au 31 décembre 2023	2 409,4	2 692,9	1 554,6	139,0	6 795,9

	Construction En cours	Propriétés minières	Usines et équipement	Actif au titre du droit d'utilisation <sup>1</sup>	Total
Amortissement et perte de valeur cumulés					
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	—	2 419,3	1 418,6	44,3	3 882,2
Charge d'amortissement <sup>3</sup>	—	183,8	126,9	15,9	326,6
Cessions	—	—	(46,7)	(4,4)	(51,1)
Perte de valeur	—	109,1	39,5	11,4	160,0
Reclassement à même les immobilisations corporelles	—	—	2,0	(2,0)	—
Reclassement dans les actifs détenus en vue de la vente	—	(749,1)	(461,4)	(50,9)	(1 261,4)
Solde au 31 décembre 2022	—	1 963,1	1 078,9	14,3	3 056,3
Charge d'amortissement <sup>3</sup>	—	141,4	90,8	22,7	254,9
Cessions	—	—	(11,3)	(0,5)	(11,8)
Reclassement à même les immobilisations corporelles	—	(11,5)	11,5	—	—
Solde au 31 décembre 2023	—	2 093,0	1 169,9	36,5	3 299,4
Valeur comptable au 31 décembre 2022	1 563,9	543,7	419,3	71,1	2 598,0
Valeur comptable au 31 décembre 2023	2 409,4	599,9	384,7	102,5	3 496,5

1. Les actifs au titre des droits d'utilisation sont constitués d'immobilisations corporelles liées à des actifs loués et comptabilisés conformément à IFRS 16. La Société a conclu des conventions de crédit-bail pour le compte du projet Côté Gold à titre d'exploitant dans le cadre de la coentreprise non constituée en société.

2. Conformément à IFRS 16, la Société a comptabilisé 100 % de l'obligation locative et des actifs au titre des droits d'utilisation au 31 décembre 2022 dans le cadre de l'entente conclue à titre d'exploitant relativement à sa participation de 70 % dans la coentreprise Côté Gold. L'entente ne prévoit pas de responsabilité solidaire. La Société a modifié les modalités du contrat-cadre de location avec Caterpillar Financial Services Limited et a comptabilisé 70 % de l'obligation locative et de l'actif au titre du droit d'utilisation au 31 décembre 2023 (note 16).

3. Exclut la charge d'amortissement liée aux équipements généraux comprise dans les autres actifs non courants, qui font partie des frais généraux et administratifs.

En 2023, les coûts d'emprunt attribuables aux actifs qualifiés associés au projet Côté Gold et aux mines Essakane et Westwood totalisant 113,5 millions \$ (49,0 millions \$ en 2022) ont été incorporés au taux d'intérêt moyen pondéré de 7,38 % (5,82 % en 2022) (note 31). Le taux d'intérêt moyen pondéré a été établi d'après les billets de premier rang de 5,75 %, la facilité de crédit, le prêt à terme assorti d'un privilège de deuxième rang, les prêts pour équipement, les paiements anticipés sur l'or, les frais d'option de rachat et les contrats de location.

Au 31 décembre 2023, les propriétés minières comprenaient des frais de découverte incorporés de 199,2 millions \$ (196,6 millions \$ au 31 décembre 2022). Des frais de découverte de 87,9 millions \$ ont été incorporés en 2023 (109,7 millions \$ en 2022), et 85,3 millions \$ ont été amortis en 2023 (105,0 millions \$ en 2022).

## 12. Actifs d'exploration et d'évaluation

	Projet Diakha-Siribaya	Propriété Fayolle	Projet Monster Lake	Gisement Gosselin	Projet Nelligan	Autre	Total
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	36,6	9,2	7,8	5,0	1,8	1,3	61,7
Reclassement dans les actifs détenus en vue de la vente	(34,1)	—	—	—	—	—	(34,1)
Dépréciation	(1,2)	—	—	—	—	—	(1,2)
Reclassement dans la catégorie autre	(1,3)	—	—	—	—	1,3	—
Coûts d'exploration et d'évaluation	—	1,9	—	—	—	—	1,9
Solde au 31 décembre 2022	—	11,1	7,8	5,0	1,8	2,6	28,3
Reclassement à même les immobilisations corporelles <sup>1</sup>	—	(11,1)	—	—	—	—	(11,1)
Transfert au partenaire en coentreprise	—	—	—	(1,5)	—	—	(1,5)
Dépréciation	—	—	—	—	—	(1,3)	(1,3)
Solde au 31 décembre 2023	—	—	7,8	3,5	1,8	1,3	14,4

1. En 2023, des coûts incorporés relatifs à la propriété Fayolle ont été transférés des actifs d'exploration et d'évaluation aux immobilisations corporelles – propriétés minières (note 11). Aucune perte de valeur n'a été enregistrée au moment du transfert.

## 13. Autres actifs non courants

	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Avances pour l'achat d'équipements immobilisés <sup>1</sup>		18,5	66,4
Contrepartie différée de la vente de Sadiola	22(a)	15,2	19,6
Droits de redevance	(a)	13,5	7,2
Titres négociables	22(a), (a)	14,2	6,1
Paieement anticipé à long terme		3,3	3,6
Impôts sur le résultat à recevoir		3,7	2,7
Placements dans des fonds obligataires	22(a)	2,0	2,0
Dérivés utilisés à des fins de couverture		—	7,0
Dérivés non utilisés à des fins de couverture		0,4	6,7
Autre		5,5	7,5
		76,3	128,8

1. Comprend les avances liées au projet Côté Gold de 14,5 millions \$ (59,0 millions \$ au 31 décembre 2022).

### (a) Droits de redevance

Le 1<sup>er</sup> août 2023, la Société a conclu une entente visant la vente de sa participation de 100 % dans le projet Pitangui et de sa participation dans le projet Acurui à Jaguar Mining Inc. (« Jaguar ») aux termes d'une convention d'achat d'actions en contrepartie de 6,3 millions d'actions ordinaires de Jaguar, ainsi que d'une redevance sur le rendement net de fonderie sur les deux projets. Les actions avaient une valeur globale de 9,0 millions \$ et sont par la suite comptabilisées dans les AERG. La redevance sur le rendement net de fonderie est évaluée à une juste valeur de 7,0 millions \$ et sera par la suite amortie en unités de production (note 32).

La Société, par l'intermédiaire de sa filiale détenue à 90 % EURO, détient une redevance selon laquelle EURO est en droit de recevoir 50 % de la production d'argent payable pendant la durée de vie de la mine de Bomboré, un projet qui appartient à une filiale d'Orezone Gold Corporation. L'accord est comptabilisé au titre d'un droit de redevance. Le droit de redevance est comptabilisé au coût et évalué au coût par la suite moins l'amortissement cumulé. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la Société a comptabilisé une perte de valeur de 5,6 millions \$ relativement aux droits de redevance de Paul Isnard sur le projet Montagne d'Or, appartenant à Orea Mining et détenus par EURO (note 39).

## 14. Autres passifs courants

	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Partie courante des provisions	15	5,4	5,6
Partie courante des autres passifs	18	29,6	18,6
		35,0	24,2

## 15. Provisions

	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	(a)	347,4	298,5
Autre		18,1	17,5
		365,5	316,0
Partie courante des provisions		5,4	5,6
Partie non courante des provisions		360,1	310,4
		365,5	316,0

### (a) Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Les activités de la Société sont soumises à différentes lois et différents règlements concernant la réhabilitation environnementale et la fermeture pour lesquelles la Société estime des coûts futurs et comptabilise des provisions. Ces provisions peuvent être revues en fonction des modifications à ces lois et règlements et de la disponibilité de nouvelles informations telles que des modifications apportées aux réserves correspondant à un changement dans le PMLT, aux taux d'actualisation, aux plans de fermeture approuvés, aux coûts estimés des activités de réhabilitation et à l'acquisition ou la construction d'une nouvelle mine. La Société calcule des provisions basées sur la meilleure estimation des coûts futurs de réhabilitation des sites miniers et des installations de production connexes sur une base actualisée.

Un plan de fermeture mis à jour de la division Doyon, y compris la mine Westwood, a été soumis au ministère des Richesses naturelles et des Forêts du Québec au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2023. Le plan mis à jour comprenait des ajustements apportés aux estimations de coûts en fonction des commentaires reçus à la suite de l'examen du plan de fermeture précédent, dont les estimations de coûts et les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ont été revues à la hausse. Les coûts estimatifs plus élevés ont été partiellement contrebalancés par un taux d'actualisation à long terme supérieur utilisé dans l'estimation de l'obligation liée à la mise hors service de Doyon et de Westwood.

Le tableau suivant présente le rapprochement des provisions pour les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations :

	Notes	Exercices terminés le 31 décembre	
		2023	2022
Solde au début de l'exercice		298,5	460,4
Révision des flux de trésorerie et des taux d'actualisation estimés :			
Incorporés aux immobilisations corporelles	11	36,2	(22,4)
Variations des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations des mines fermées	30	9,7	(36,8)
Charge de désactualisation	31	5,0	3,1
Déboursés		(2,0)	(2,0)
Reclassement des obligations liées à la mine Rosebel dans les passifs détenus en vue de la vente	5	—	(103,8)
Solde à la fin de l'exercice		347,4	298,5
Moins partie courante	14	(5,4)	(5,6)
Partie non courante		342,0	292,9

Au 31 décembre 2023, la Société disposait d'une trésorerie à long terme soumise à restrictions se chiffrant à 31,2 milliards F CFA (soit 52,6 millions \$ au 31 décembre 2023; 27,8 milliards FCFA, soit 45,3 millions \$ au 31 décembre 2022) pour garantir certaines obligations environnementales relatives aux coûts de fermeture de la mine Essakane (note 8).

Au 31 décembre 2023, la Société avait consenti 167,4 millions \$ CA (soit 126,7 millions \$; 167,4 millions \$ CA (123,7 millions \$) au 31 décembre 2022) en cautionnements en vertu d'ententes avec des compagnies d'assurance pour garantir les obligations environnementales relatives aux coûts de fermeture de la division Doyon (note 19(e)).

Au 31 décembre 2023, la Société avait consenti 34,0 millions \$ CA (soit 25,8 millions \$; 48,4 millions \$ CA (35,8 millions \$) au 31 décembre 2022) de cautionnements en vertu d'ententes avec des compagnies d'assurance pour garantir les obligations environnementales relatives aux coûts de fermeture de la division Côté Gold (note 19(e)).

Un montant de 29,8 millions \$ CA (soit 22,6 millions \$) au 31 décembre 2023 a été consenti en lettres de crédit (24,9 millions \$ CA, soit 18,4 millions \$ au 31 décembre 2022) en vertu de la facilité de crédit et 11,0 millions \$ (10,9 millions \$ au 31 décembre 2022) et des dépôts en trésorerie comme garantie à titre de cautionnements. Le solde de 118,9 millions \$ est sans garantie (note 19(e)).

Au 31 décembre 2023, le calendrier des versements non actualisés futurs estimatifs pour la réhabilitation est présenté comme suit :

	millions \$ CA <sup>1</sup>	millions \$ <sup>1</sup>
2024	2,8	3,4
2025	29,7	8,0
2026	16,2	0,6
2027	12,6	3,9
2028	2,8	19,5
2029 et par la suite	311,6	73,4
	375,7	108,8

1. Les déboursés en dollars américains (\$ US) se rapportent à la mine Essakane; les déboursés en dollars canadiens (\$ CA) se rapportent à la division Doyon, y compris la mine Westwood, Côté Gold et les autres sites canadiens fermés.

Au 31 décembre 2023, les montants non actualisés des flux de trésorerie estimatifs requis pour régler les obligations et le calendrier de paiements prévus pour l'évaluation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations étaient comme suit :

	Montants requis non actualisés (\$ CA)	Montants requis non actualisés —	Calendrier des paiements prévus
Mine Essakane	—	108,8	2024 à 2073
Division Doyon, y compris la mine Westwood	278,3	—	2024 à 2049
Projet Côté Gold	92,0	—	2024 à 2187
Autres sites canadiens	5,4	—	2024 à 2123
	375,7	108,8	

**(b) Provisions pour litiges et évaluations réglementaires**

La Société est, de temps à autre, en cause dans des procédures judiciaires et des demandes des autorités de réglementation dans le cours normal de ses activités. En règle générale, le montant de l'obligation finale à l'égard de ces actions n'aura pas, de l'avis de la direction, d'incidence importante sur la situation financière, les résultats d'exploitation ou les flux de trésorerie de la Société.

En 2018, le procureur général du Burkina Faso a intenté une poursuite contre Essakane S.A. et certains des membres de son personnel relativement à ses pratiques d'exportation de charbon fin contenant de l'or et de l'argent depuis le Burkina Faso à destination d'une tierce partie au Canada pour le traitement et ultimement la vente. À partir de la vente de l'or et de l'argent extraits du charbon fin, l'installation tierce avait effectué des paiements relativement aux expéditions de charbon fin en 2015 et 2016 aux autorités burkinabè au nom d'Essakane S.A. (et aurait payé en lien à la cargaison expédiée en 2018 qui a été confisquée) conformément à la redevance applicable en vertu du Code minier du Burkina Faso à l'or et à l'argent produits par Essakane S.A. La Société s'est vigoureusement défendue, ainsi que ses employés, contre de telles poursuites. Le 26 décembre 2023, Essakane S.A. est parvenue à une entente de règlement avec le gouvernement du Burkina Faso et a consenti à la confiscation directement par l'État de la cargaison du charbon fin expédiée en 2018, en plus d'une amende d'environ 15,0 millions \$ à verser directement à l'État. La valeur comptable des stocks de produits finis confisqués représentait 13,5 millions \$ (note 10).

## 16. Contrats de location

	Notes	Exercices terminés le 31 décembre	
		2023	2022
Solde au début de l'exercice		73,8	65,6
Ajouts		79,7	72,1
Frais d'intérêts		7,5	3,1
Incidence du taux de change		1,0	(2,9)
Paiements en principal des loyers	35(d)	(6,0)	(21,3)
Paiements d'intérêts		(5,3)	(3,3)
Ajustement aux contrats de location de la coentreprise Côté Gold	11	(29,4)	—
Reclassement des contrats de location de la mine Rosebel dans les passifs	5	—	(39,5)
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>		<b>121,3</b>	<b>73,8</b>
Partie courante		21,1	5,1
Partie non courante		100,2	68,7
		<b>121,3</b>	<b>73,8</b>

Les contrats de location sont conclus pour répondre à certaines exigences d'affaires, en prenant en considération la durée appropriée et la nature de l'actif loué.

### Options de prolongation

Certains contrats de location immobilière comprennent des options de prolongation qui peuvent être exercées par la Société jusqu'à un an avant la fin de la période de contrat non résiliable. Les options de prolongation détenues peuvent être exercées seulement par la Société, et non par les bailleurs. La Société évalue, à la date de début du contrat de location, si elle a la certitude raisonnable d'exercer ces options de prolongation. La Société effectue une nouvelle appréciation si elle a la certitude raisonnable d'exercer les options lorsqu'un événement ou un changement de circonstances important sur lequel elle exerce un contrôle survient.

Certains contrats de location d'équipement mobile comprennent des options de prolongation qui peuvent être exercées par la Société, mais doivent faire l'objet d'une renégociation ou d'un accord commun avec le prêteur. Puisque la Société n'est pas la seule à pouvoir exercer ces options, la durée des contrats de location ne reflète pas les options de prolongation et, par conséquent, certains contrats de location sont classés comme étant à court terme.

### Contrats de location à court terme et dont le bien sous-jacent est de faible valeur et paiements de loyers variables

Les contrats de location à court terme ont une durée de douze mois ou moins, et les contrats de biens sous-jacents de faible valeur comprennent de l'équipement divers. Ces éléments sont comptabilisés dans le coût des ventes et les frais généraux et administratifs dans les états consolidés des résultats (perte).

Certains paiements de loyers dépendent de taux variables qui sont établis d'après le temps, l'utilisation ou une combinaison des deux. Les paiements de loyers variables ne sont pas compris dans l'obligation locative et sont comptabilisés dans le coût des ventes ou les coûts d'exploration dans les états consolidés des résultats (perte) au moment où ils sont engagés.

	Exercices terminés le 31 décembre	
	2023	2022
Montants comptabilisés dans les états des résultats (perte) :		
Contrats de location à court terme et dont le bien sous-jacent est de faible valeur	25,6	35,6
Paiements de loyers variables	12,0	24,3

### Contrats de location conclus pour le compte d'une coentreprise

Le 29 avril 2022, la Société a conclu, au nom de la coentreprise Côté Gold, un contrat-cadre de location d'une valeur d'environ 125 millions \$ avec Caterpillar Financial Services Limited visant certains équipements mobiles dont la livraison est prévue en 2022 et 2023. À cet égard, SMM a conclu une garantie visant 30 % des obligations en vertu de ce contrat avec Caterpillar Financial Services Limited, qui correspond au prorata de sa participation dans la coentreprise Côté Gold. Les IFRS exigent que la Société comptabilise 100 % de l'obligation locative et des actifs au titre des droits d'utilisation de la coentreprise Côté Gold et des actifs au titre des droits d'utilisation de Côté Gold dans son état de la situation financière, y compris la portion garantie par SMM qui représente sa participation de 30 % dans la coentreprise non constituée en société puisque la responsabilité en vertu de l'entente était conjointe et non solidaire.

Au cours du quatrième trimestre de 2023, la Société a conclu une modification au contrat de location de CAT dans le cadre de laquelle la responsabilité en vertu de l'entente a été modifiée pour être solidaire, mais pas conjointe. Par conséquent, la Société a comptabilisé 70 % du passif de l'obligation locative et des actifs liés au droit d'utilisation de la coentreprise Côté Gold au 31 décembre 2023.

## 17. Impôts sur le résultat

Les taux d'imposition effectifs pour les exercices terminés le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022 étaient respectivement de 23,9 % et de 187,3 %.

La charge d'impôts sur le résultat comprend les éléments suivants :

	Exercices terminés le 31 décembre	
	2023	2022
Impôts sur le résultat exigibles :		
Impôts canadiens sur le résultat exigibles	3,6	1,6
Impôts étrangers sur le résultat exigibles	48,3	76,0
	51,9	77,6
Impôts différés sur le résultat :		
Impôts étrangers différés sur le résultat – naissance et résorption des différences temporaires	(21,2)	0,5
	(21,2)	0,5
<b>Total de la charge d'impôts sur le résultat</b>	<b>30,7</b>	<b>78,1</b>

La Société est assujettie aux impôts sur le résultat dans différents territoires, selon différents taux d'imposition. Un nombre de facteurs autres que les taux d'imposition en vigueur ont une incidence sur la corrélation existant entre le résultat (perte), dans un territoire aux fins de la présentation de l'information financière et la provision d'impôts sur le résultat qui doit être comptabilisée pour les mêmes raisons.

Ces facteurs sont illustrés ci-dessous pour tous les résultats (perte) consolidés avant impôts sur le résultat après application d'un taux d'imposition de 26,5 %, qui correspond au taux d'imposition des sociétés prévu par la loi canadienne applicable à la Société en tant qu'entité juridique pour les exercices terminés le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2022

	Exercices terminés le 31 décembre	
	2023	2022
Résultat avant impôts sur le résultat	128,2	41,7
Provision d'impôts sur le résultat – 26,5 %	34,0	11,0
Augmentation (diminution) d'impôts sur le résultat provenant de :		
Résultats réalisés dans des territoires étrangers assujettis à des taux d'imposition autres que 26,5 %	(31,9)	(7,4)
Éléments permanents non compris dans le résultat (perte) à des fins fiscales :		
Dépenses non déductibles	(0,9)	(3,3)
Résultat (perte) non comptabilisé à des fins fiscales	(3,5)	1,0
Provisions fiscales non établies sur le résultat (perte) de l'entité juridique pour l'exercice :		
Impôt provincial sur les droits miniers	3,8	1,4
Retenues d'impôts pour les non-résidents	5,5	15,8
Surestimation (sous-estimation) des provisions fiscales	0,3	2,8
Autre	0,3	0,8
Autres ajustements :		
Recouvrements non comptabilisés dans les provisions d'impôts différés	21,4	46,7
Change lié aux impôts différés sur le résultat	(2,2)	9,0
Impôts payés relativement à la vente d'actifs	4,1	—
Autre	(0,2)	0,3
<b>Total de la charge d'impôts sur le résultat</b>	<b>30,7</b>	<b>78,1</b>

Les éléments qui engendrent les actifs et les passifs d'impôts différés sur le résultat sont les suivants :

	Exercices terminés le 31 décembre	
	2023	2022
Actifs d'impôts différés sur le résultat :		
Actifs d'exploration et d'évaluation	442,4	307,7
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	—	2,5
Option de rachat dans Côté Gold	91,5	—
Autres actifs	43,8	34,3
	577,7	344,5
Passifs d'impôts différés sur le résultat :		
Immobilisations corporelles	(572,8)	(355,3)
Autres passifs	(5,6)	(11,8)
	(578,4)	(367,1)
<b>Passifs nets d'impôts différés sur le résultat</b>	<b>(0,7)</b>	<b>(22,6)</b>
Classification :		
Actifs non courants	—	—
Passifs non courants	(0,7)	(22,6)
	(0,7)	(22,6)

Les charges (recouvrements) d'impôts sur le résultat liés aux AERG comprennent les éléments suivants :

	Exercices terminés le 31 décembre	
	2023	2022
Variation non réalisée de la juste valeur des titres négociables	—	0,1
Couvertures	(0,7)	(0,9)
<b>Total des impôts sur le résultat liés aux AERG</b>	<b>(0,7)</b>	<b>(0,8)</b>

#### **Actifs d'impôts différés sur le résultat non comptabilisés**

Au 31 décembre 2023, la Société n'a pas comptabilisé l'avantage lié aux actifs d'impôts différés suivants relativement aux éléments ci-dessus dans ses états financiers consolidés, puisque la direction considèrerait qu'il n'est pas probable que la Société soit capable de réaliser ces actifs d'impôts différés à l'avenir.

Les actifs d'impôts différés sur le résultat n'ont pas été comptabilisés à l'égard des différences temporaires déductibles suivantes :

	Exercices terminés le 31 décembre	
	2023	2022
Pertes autres qu'en capital	1 099,1	1 186,5
Pertes nettes en capital	104,4	66,2
Actifs d'exploration et d'évaluation	338,6	380,8
Déduction pour impôts sur les droits miniers futurs	18,9	15,1
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	265,3	213,3
Autres différences temporaires déductibles	0,1	13,0
	1 826,4	1 874,9

Les pertes nettes en capital reportées peuvent seulement être portées en réduction des gains en capital, mais elles peuvent être reportées en avant indéfiniment. Les actifs d'exploration et d'évaluation peuvent être reportés en avant indéfiniment. Au 31 décembre 2023, l'échéance des pertes autres qu'en capital reportées à des exercices ultérieurs se résume comme suit :

Date d'échéance	2024	2025	2026	2027	2028 et au-delà	Aucune échéance	Total
Total des pertes non comptabilisées	13,5	44,3	21,7	15,5	974,3	29,8	1 099,1

La Société n'a pas constaté un passif d'impôts différés sur les différences temporaires de 527,0 millions \$ (593,6 millions \$ au 31 décembre 2022) associées aux participations dans certaines filiales et coentreprises parce que la Société peut contrôler la reprise des différences temporaires, et la reprise de ces dernières n'est pas envisagée dans un avenir prévisible.

La Société désigne tous les dividendes versés à ses actionnaires comme étant des dividendes admissibles.

En 2023, la variation des passifs nets d'impôts différés sur le résultat se résumait comme suit :

	31 décembre 2022	Activités abandonnées	États des résultats (perte)	Autres éléments du résultat global	31 décembre 2023
<b>Actifs d'impôts différés sur le résultat :</b>					
Actifs d'exploration et d'évaluation	307,7	—	134,7	—	442,4
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	2,5	—	(2,5)	—	—
Option de rachat dans Côté Gold	—	—	91,5	—	91,5
Autres actifs	34,3	—	8,8	0,7	43,8
<b>Passifs d'impôts différés sur le résultat :</b>					
Immobilisations corporelles	(355,3)	—	(217,5)	—	(572,8)
Autres passifs	(11,8)	—	6,2	—	(5,6)
	(22,6)	—	21,2	0,7	(0,7)

En 2022, la variation des passifs nets d'impôts différés sur le résultat se résumait comme suit :

	31 décembre 2021	Activités abandonnées	États des résultats (perte)	Autres éléments du résultat global	31 décembre 2022
<b>Actifs d'impôts différés sur le résultat :</b>					
Actifs d'exploration et d'évaluation	—	—	307,7	—	307,7
Pertes autres qu'en capital	210,4	(37,8)	(172,6)	—	—
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	1,7	—	0,8	—	2,5
Autres actifs	37,2	—	(0,7)	0,9	37,4
<b>Passifs d'impôts différés sur le résultat :</b>					
Immobilisations corporelles	(281,0)	66,1	(140,4)	—	(355,3)
Droits de redevance	(0,4)	—	0,1	—	(0,3)
Titres négociables	—	—	0,1	(0,1)	—
Stocks et réserves	(7,4)	10,0	(5,7)	—	(3,1)
Autres passifs	(21,7)	—	10,2	—	(11,5)
	(61,2)	38,3	(0,5)	0,8	(22,6)

### **Impôt complémentaire minimum mondial**

La Société exerce ses activités en France, qui a promulgué une législation pour mettre en œuvre l'impôt complémentaire minimum mondial qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Le Canada a également proposé la mise en œuvre de l'impôt complémentaire minimum à l'échelle mondiale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, mais jusqu'à maintenant, le Canada n'a publié qu'un avant-projet de loi à cet égard.

La Société exerce également ses activités à la Barbade pour laquelle un projet de loi a été publié afin d'appliquer un taux d'imposition effectif de 15 % par l'imposition d'un impôt complémentaire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Aucune des entités de la Société ne devrait avoir à payer des sommes importantes au titre de l'impôt complémentaire minimum dans un avenir prévisible.

La Société a appliqué un allègement obligatoire temporaire de la comptabilisation de l'impôt différé pour toute incidence d'un impôt complémentaire et tiendra compte de cet impôt complémentaire à titre d'impôt exigible lorsqu'il entrera en vigueur.

Aucune des activités de la Société n'aurait été assujettie à un tel impôt complémentaire s'il était entré en vigueur en 2023.

### **Restriction des dépenses excessives d'intérêts et de financement**

Le Canada propose un régime de restriction des dépenses excessives d'intérêts et de financement (« RDEIF ») aux fins des impôts sur le résultat qui serait rétroactif à compter de 2024. À la lumière (a) des importants soldes fiscaux disponibles à la Société et (b) du report de la déductibilité de ces limites au cours d'un exercice donné, les propositions relatives au RDEIF ne devraient pas constituer une exposition à un risque fiscal en trésorerie dans un avenir prévisible.

## 18. Autres passifs

	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Dérivés utilisés à des fins de couverture	21(c)(i)	9,2	4,8
Dérivés non utilisés à des fins de couverture		1,9	13,9
Passif lié à Yatéla	(a)	18,5	18,5
Autres passifs		—	1,0
		29,6	38,2
Partie courante des autres passifs		29,6	18,6
Partie non courante des autres passifs		—	19,6
		29,6	38,2

### (a) Passif lié à Yatéla

Le 14 février 2019, Sadiola Exploration Limited (« SADEX »), filiale détenue conjointement par la Société et AGA, a conclu une convention d'achat d'actions avec le gouvernement du Mali, en sa version modifiée de temps à autre, aux termes de laquelle SADEX accepte de vendre au gouvernement du Mali sa participation de 80 % dans la Société d'Exploitation des Mines d'Or de Yatéla (« Yatéla ») en contrepartie de 1 \$. La transaction reste conditionnelle à la réalisation d'un certain nombre de conditions préalables, tel qu'il a été précisé dans les documents de la transaction. Dans le cadre de cette transaction et au moment de sa mise en œuvre, SADEX paiera un montant forfaitaire d'environ 37,0 millions \$ au compte étatique dédié qui correspond aux coûts estimés de la réhabilitation et de la fermeture de la mine Yatéla et du financement de certains programmes sociaux. Lorsque cette transaction sera réalisée et que le paiement sera effectué, SADEX et les membres de son groupe seront dégagés de toute obligation se rapportant à la mine Yatéla. La Société financera environ 18,5 millions \$ du paiement. La Société continue de financer sa part proportionnelle des dépenses de Yatéla.

## 19. Dette à long terme et facilité de crédit

	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Facilité de crédit	(a)	—	455,0
Billets de premier rang de 5,75 %	(b)	448,0	447,6
Prêt à terme assorti d'un privilège de deuxième rang	(c)	375,6	—
Prêts pour équipement	(d)	7,2	16,1
		830,8	918,7
Partie courante de la dette à long terme		5,0	8,7
Partie non courante de la dette à long terme		825,8	910,0
		830,8	918,7

Les échéances contractuelles des dettes à long terme, y compris les paiements d'intérêts, se présentent comme suit :

### Échéance des paiements par période

31 décembre 2023	Notes	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Un an	2 à 3 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Notes <sup>1</sup>	(b)	450,0	579,5	25,9	51,8	501,8	—
Prêt à terme <sup>2</sup>	(c)	400,0	604,2	50,1	91,3	462,8	—
Prêts pour équipement <sup>3</sup>	(d)	7,3	7,6	5,1	2,5	—	—

1. La valeur comptable exclut les coûts de transaction différés non amortis de 4,5 millions \$ au 31 décembre 2023 et le dérivé incorporé.

2. La valeur comptable exclut les coûts de transaction différés non amortis de 8,2 millions \$ au 31 décembre 2023, la décote initiale de 3 % et le dérivé incorporé.

3. La valeur comptable exclut les coûts de transaction différés non amortis de 0,1 million \$ au 31 décembre 2023.

### Échéance des paiements par période

31 décembre 2022	Notes	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Un an	2 à 3 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Notes <sup>1</sup>	(b)	450,0	605,3	25,9	51,8	51,8	475,8
Prêts pour équipement <sup>2</sup>	(d)	16,2	17,3	9,1	6,8	1,4	—

1. La valeur comptable exclut des coûts de transaction différés non amortis de 5,5 millions \$ et le dérivé incorporé.

2. La valeur comptable exclut des coûts de transaction différés non amortis de 0,1 million \$.

**(a) Facilité de crédit**

La Société dispose d'une facilité de crédit renouvelable garantie de 425,0 millions \$ (la « facilité de crédit ») conclue en décembre 2017 et dont divers éléments ont été modifiés par la suite, notamment l'obtention du consentement pour la vente de Rosebel (note 5), la vente des actifs de Bambouk (note 6), l'entente de financement conclue avec SMM (note 7) et le prêt à terme assorti d'un privilège de deuxième rang (note 19(c)). Le 9 novembre 2023, la Société a conclu un accord visant à prolonger sa facilité de crédit d'un an et à porter son échéance au 31 janvier 2026. Dans le cadre de cette prolongation, la facilité de crédit renouvelable de premier rang a été réduite de 490,0 millions \$ à 425,0 millions \$ pour répondre aux besoins d'affaires généraux de la Société. La Société a des engagements pour la totalité de la facilité de 425,0 millions \$ jusqu'au 31 janvier 2025 et de 372,0 millions \$ jusqu'au 31 janvier 2026.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2023, la Société a remboursé 455,0 millions \$ sur sa facilité de crédit (néant au 31 décembre 2022) et n'avait prélevé aucun montant (455,0 millions \$ au 31 décembre 2022). Au 31 décembre 2023, la Société avait consenti 50,1 millions \$ CA en lettres de crédit aux termes de sa facilité de crédit (soit 38,0 millions \$; 24,8 millions \$ CA, soit 18,4 millions \$ au 31 décembre 2022). Le montant disponible en vertu de la facilité de crédit s'élevait à 387,0 millions \$ au 31 décembre 2023.

La facilité de crédit prévoit une marge de taux d'intérêt supérieure au taux préférentiel *Secured Overnight Financing Rate* (« SOFR ») (taux de financement à un jour garanti des avances au taux de base et des avances Canadian Overnight Repo Rate ou CORRA qui varient, ainsi que les frais connexes, selon le ratio de la dette nette par rapport au résultat avant intérêts, impôts et amortissements (« RAIIA ») total de la Société. La facilité de crédit et le prêt à terme assorti d'un privilège de deuxième rang sont garantis par certains actifs réels de la Société, par certaines filiales de la Société et par des nantissements d'actions de certaines filiales de la Société. Les principales modalités de la facilité de crédit comprennent des restrictions de financement supplémentaire par emprunt, des restrictions applicables aux distributions et des clauses restrictives financières, y compris la dette nette par rapport au RAIIA, la couverture de l'intérêt et des liquidités minimales de 150 millions \$. Au 31 décembre 2023, la Société satisfaisait aux clauses restrictives de la facilité de crédit.

**(b) Billets de premier rang de 5,75 % (« billets »)**

Le 23 septembre 2020, la Société a réalisé l'émission de billets d'un montant en capital total de 450,0 millions \$ portant intérêt au taux de 5,75 % par année. Les billets sont libellés en dollars américains et viennent à échéance le 15 octobre 2028. L'intérêt est exigible à terme échu en versements égaux ou semi-annuels le 15 avril et le 15 octobre de chaque année depuis le 15 avril 2021. Les billets sont garantis par certaines filiales de la Société.

La Société a engagé des coûts de transaction de 7,5 millions \$ qui ont été inscrits à l'actif et comptabilisés en diminution de la valeur comptable des billets dans la dette à long terme dans les états consolidés de la situation financière et amortis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Avant le 15 octobre 2023, la Société avait le droit de racheter certains ou tous les billets à un prix égal à 100 % du montant en capital des billets, auquel s'ajoutent une prime de réparation et les intérêts cumulés et non payés, le cas échéant, jusqu'à la date de rachat.

À partir du 15 octobre 2023, la Société a le droit de racheter les billets, en totalité ou en partie, au prix de rachat pertinent (exprimé en pourcentage du montant en capital des billets), majoré des intérêts cumulés et non payés, le cas échéant, jusqu'à la date du rachat. Le prix de rachat des billets au cours de la période de 12 mois commençant le 15 octobre de chaque année est : 104,313 % en 2023 ; 102,875 % en 2024 ; 101,438 % en 2025 et 100 % en 2026 et par la suite.

Les options de paiement anticipé représentent un actif dérivé incorporé pour la Société et sont présentées en contrepartie des billets dans les états consolidés de la situation financière. La composante dette a initialement été comptabilisée à 454,2 millions \$, ce qui représentait la différence entre la juste valeur de l'instrument financier dans son ensemble et la juste valeur du dérivé incorporé à l'origine.

Par la suite, la composante dette est comptabilisée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le dérivé incorporé est classé comme un actif financier évalué à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur des dérivés incorporés au 31 décembre 2023 s'élevait à néant (néant au 31 décembre 2022) (note 22(a)).

**(c) Prêt à terme assorti d'un privilège de deuxième rang (« prêt à terme »)**

Le 16 mai 2023, la Société a conclu un prêt à terme garanti de deuxième rang de cinq ans (le « prêt à terme ») de 400 millions \$ auprès de trois prêteurs institutionnels. Le prêt à terme est augmenté d'une décote initiale de 3 %. Il porte intérêt à un taux variable correspondant au taux du financement à un jour garanti sur un mois ou trois mois majoré de 8,25 % par année et vient à échéance le 16 mai 2028. Le prêt est libellé en dollars américains et les intérêts sont payables à chaque date d'échéance au taux du financement à un jour garanti.

En plus d'une décote initiale de 3 %, la Société a engagé des coûts de transaction de 11,0 millions \$, qui ont été inscrits à l'actif en diminution de la valeur comptable du prêt à terme qui figure dans la dette à long terme dans les états consolidés de la situation financière, et qui ont été amortis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations en vertu du prêt à terme sont garanties par certains actifs corporels de la Société, par des garanties accordées par certaines filiales de la Société et par des nantissements d'actions de certaines filiales de la Société. Les privilèges garantissant le prêt à terme figurent derrière les privilèges garantissant la facilité de crédit et sont assujettis à une entente entre créanciers.

Le prêt à terme est remboursable en tout temps et comporte une prime de réparation, qui comprend la valeur actualisée des intérêts perdus et une prime de 104 % sur le capital s'il est remboursé au cours des deux premières années, une prime de 104 % s'il est remboursé après la deuxième année, et une prime de 101 % s'il est remboursé après la troisième année et 100 %

par la suite. Le dérivé intégré qui consiste en des modalités de paiement anticipé a été comptabilisé séparément à sa juste valeur de 1,0 million \$ lors de la comptabilisation initiale du prêt à terme et présenté en compensation du prêt à terme dans les états consolidés de la situation financière. Le dérivé incorporé est comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net. La juste valeur du dérivé incorporé au 31 décembre 2023 consistait en un actif de 5,1 millions \$ (note 22a)).

Le prêt à terme comporte un engagement minimal relatif aux liquidités et aux clauses restrictives. Au 31 décembre 2023, la Société satisfaisait aux clauses restrictives.

**(d) Prêts pour équipement**

La Société détient des prêts pour équipement dont la valeur comptable s'élevait à 7,2 millions \$ au 31 décembre 2023 (16,1 millions \$ au 31 décembre 2022), garantis par certains équipements mobiles, à des taux d'intérêt compris entre 5,23 % et 5,95 %, qui arrivent à échéance en 2026. Les prêts pour équipement sont comptabilisés au coût amorti dans les états consolidés de la situation financière.

**(e) Cautionnements**

Au 31 décembre 2023, la Société avait 201,4 millions \$ CA (152,5 millions \$ au 31 décembre 2022; 215,8 millions \$ CA, soit 159,5 millions \$ au 31 décembre 2022) en cautionnements en vertu d'ententes avec des compagnies d'assurance pour garantir des obligations environnementales liées aux coûts de fermeture de la division Doyon et du projet Côté Gold. La Société a consenti des lettres de crédit totalisant 29,8 millions \$ CA (soit 22,6 millions \$; 24,9 millions \$ CA, soit 18,4 millions \$ au 31 décembre 2022) aux termes de la facilité de crédit et a fourni 11,0 millions \$ (10,9 millions \$ au 31 décembre 2022) en dépôts en trésorerie à titre de garantie pour les cautionnements. Le solde de 118,9 millions \$ est sans garantie.

**(f) Cautionnements de bonne exécution**

Au 31 décembre 2023, les cautionnements de bonne exécution totalisaient 37,3 millions \$ CA (28,2 millions \$ au 31 décembre 2022; 37,3 millions \$ CA, soit 27,6 millions \$ au 31 décembre 2022), pour garantir certaines obligations liées à la construction du projet Côté Gold.

**20. Produits différés**

En 2019, la Société a conclu un accord de paiement anticipé sur la vente à terme d'or (l'« accord de paiement anticipé de 2019 ») avec un consortium d'institutions financières qui comportait un tunnel d'options se situant entre 1 300 \$ et 1 500 \$ par once. Aux termes de l'accord de paiement anticipé de 2019, la Société a reçu un paiement anticipé de 169,8 millions \$, en contrepartie de la livraison de 12 500 onces d'or par mois en 2022, pour un total de 150 000 onces. Les frais d'intérêts de l'accord de paiement anticipé de 2019 s'élèvent à 5,38 % par année. Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2022, la Société a livré 150 000 onces conformément à l'accord de paiement anticipé de 2019, et a reçu 30,0 millions \$ en trésorerie relativement au tunnel. Au 31 décembre 2022, toutes les livraisons prévues à l'accord de paiement anticipé de 2019 ont été effectuées.

En 2021, la Société a conclu d'autres accords de paiement anticipé sur la vente à terme d'or (les « accords de paiements anticipés de 2022 ») à un coût moyen pondéré de 4,45 % par année en contrepartie de 150 000 onces d'or. Ces accords établissaient un prix moyen du contrat de vente à terme de gré à gré de 1 753 \$ par once sur 50 000 onces et un tunnel dont la fourchette est établie entre 1 700 \$ et 2 100 \$ par once sur 100 000 onces. Au cours de 2022, la Société a reçu un paiement anticipé total de 236,0 millions \$ en vertu de l'accord de paiement anticipé de 2022. La Société a l'obligation de livrer les onces convenues aux contreparties en 2024.

En 2023, la Société a reporté la livraison de 6 250 onces d'or du premier trimestre 2024 au premier trimestre de 2025 dans le cadre des accords de paiement anticipé de 2022. Le prix des onces dont la livraison a été reportée avait été précédemment établi à 1 753 \$ par once. La Société a conclu un nouvel accord de paiement anticipé sur la vente à terme d'or (l'« accord de paiements anticipés de 2024 ») à un coût moyen pondéré de 11,3 % par année portant sur 31 250 onces d'or. Le prix moyen du contrat à terme de gré à gré de l'accord est établi à 1 916 \$ par once. Au cours du premier trimestre de 2024, la Société recevra 59,9 millions \$ en vertu de l'accord de paiement anticipé de 2024 et devra livrer les onces convenues à la contrepartie au cours du premier trimestre de 2025. L'accord de paiement anticipé de 2024 reporte au premier trimestre de 2025 la livraison de 37 500 onces d'or prévue au premier trimestre 2024 aux termes des accords de paiement anticipé de 2022.

Conformément au champ d'application d'IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, les paiements anticipés en trésorerie aux termes de ces accords sont comptabilisés dans les produits différés dans les états consolidés de la situation financière lorsqu'ils sont reçus, puis comptabilisés dans les produits au moment de la livraison.

Des frais d'intérêts représentant la composante financière du paiement anticipé en trésorerie ont été comptabilisés au titre des frais financiers.

Le tableau suivant résume les modifications des produits différés :

	Notes	Accord de paiement anticipé de 2019	Accords de paiements anticipés de 2022	Total
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2022		189,7	—	189,7
Produits liés au paiement anticipé sur l'or		—	236,0	236,0
Produits comptabilisés		(195,0)	—	(195,0)
Frais financiers	31	5,3	4,8	10,1
Solde au 31 décembre 2022		—	240,8	240,8
Frais financiers	31	—	10,8	10,8
Solde au 31 décembre 2023		—	251,6	251,6
Partie courante des produits différés		—	240,7	240,7
Partie non courante des produits différés		—	10,9	10,9
		—	251,6	251,6

## 21. Instruments financiers

### (a) Risques

La Société est assujettie à différents risques financiers qui pourraient avoir une incidence importante sur sa rentabilité, ses flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et sa situation financière. La conjoncture des marchés financiers pourrait avoir une incidence sur les taux d'intérêt, les prix de l'or et les taux de change.

La Société est exposée à divers risques de liquidité, de crédit et de marché liés aux instruments financiers qu'elle gère de la façon suivante :

#### (i) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers qui sont réglés par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier. La Société gère ce risque en surveillant régulièrement ses besoins en trésorerie afin de soutenir ses activités courantes et ses projets d'expansion. La Société s'assure d'avoir en place des facilités de prêt garanties suffisantes pour répondre à ses besoins sur le plan opérationnel, en tenant compte des flux de trésorerie anticipés provenant des activités d'exploitation et de la trésorerie et équivalents de trésorerie dont elle dispose. La Société s'assure de disposer d'une trésorerie et d'équivalents de trésorerie et de facilités de prêt suffisantes pour honorer ses obligations à court terme.

Le tableau suivant résume les dates d'échéance et les montants du capital des obligations de la Société au 31 décembre 2023 :

	Notes	2024	2025	2026	2027 et par la suite	Total
Fournisseurs et autres créditeurs		317,6	—	—	—	317,6
Accord de paiement anticipé sur la vente	20	240,7	10,9	—	—	251,6
Obligations locatives	16	27,6	29,9	26,2	37,6	121,3
Prêts pour équipement	19(d)	4,9	1,6	0,8	—	7,3
Facilité de crédit	19(a)	—	—	—	—	—
Notes	19(b)	—	—	—	450,0	450,0
Prêt à terme	19(c)	—	—	—	400,0	400,0
		590,8	42,4	27,0	887,6	1 547,8

1. La Société est tenue de livrer 143 750 onces d'or au cours de 2024 et 6 250 onces d'or au premier trimestre de 2025 aux termes des accords révisés de paiements anticipés de 2022. La valeur figurant au tableau représente la valeur comptable des produits différés (note 20).

Le solde de trésorerie et équivalents de trésorerie de 367,1 millions \$ au 31 décembre 2023 comprend 81,7 millions \$ détenus par la coentreprise Côté Gold et 70,9 millions \$ détenus par Essakane. La coentreprise Côté Gold exige des partenaires en coentreprise de financer à l'avance deux mois des dépenses futures. La Société utilise des dividendes et des prêts intragroupe pour rapatrier les fonds générés par ses activités d'exploitation. Le moment du versement de ces dividendes pourrait avoir une incidence sur la position de liquidités de la Société.

La Société s'est dotée d'une politique de trésorerie qui encadre la gestion du risque de liquidité à laquelle elle doit :

- Évaluer, analyser et surveiller régulièrement les cotes et les limites de crédit des contreparties auprès de qui des fonds sont investis;
- Suivre les soldes de trésorerie de chaque entité exploitante;
- Établir des prévisions de flux de trésorerie à court et à moyen terme ainsi que des prévisions à moyen et à long terme qui tiennent compte des informations budgétaires pertinentes;
- Déterminer les risques de marché inhérents aux affaires, y compris les risques liés aux monnaies, au carburant, à l'or et aux marchandises et analyser, mettre en œuvre et surveiller les stratégies de couverture au moyen de dérivés.

Selon les modalités des contrats dérivés conclus par la Société, les contreparties ne peuvent demander le règlement immédiat des dérivés en cours, sauf s'il advient des situations de défaut habituelles, comme le non-respect de clauses restrictives, y compris les clauses restrictives financières, ou encore l'insolvabilité ou la faillite. La Société atténue généralement le risque de liquidité en échelonnant l'échéance de ses dérivés dans le temps.

(ii) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le montant maximal du risque de crédit est égal au solde de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances, des placements à court terme, des actifs dérivés et de la trésorerie soumise à restrictions. Le cas échéant, la juste valeur des dérivés a été évaluée pour tenir compte du risque de crédit des contreparties.

La Société place la trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements à court terme et la trésorerie soumise à restrictions auprès d'institutions financières solvables qui correspondent aux exigences et aux paramètres de risque de crédit établis dans sa norme sur les placements.

Quant aux dérivés, la Société atténue les risques de crédit en concluant des contrats dérivés avec des contreparties de premier rang, limitant ainsi les risques auxquels chaque partie est exposée, et en suivant la situation financière des contreparties.

Le risque de crédit lié aux ventes d'or à recevoir est faible du fait que l'or est vendu à des contreparties jugées solvables qui les règlent rapidement, et habituellement dans les deux jours suivant la conclusion de la vente.

Le risque de crédit est également associé aux autres créances, soit les montants à recevoir des gouvernements et la contrepartie différée à recevoir de la vente de Sadiola. Les montants à recevoir des gouvernements portent principalement sur la taxe sur la valeur ajoutée et les taxes de vente. La Société détient des droits sur ces créances d'après l'application des lois fiscales et effectue un suivi périodique sur la perception de ces sommes, et la réception des sommes pourrait se prolonger.

(iii) Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix en vigueur sur le marché. Pour les activités de couverture, il s'agit du risque que la juste valeur d'un dérivé subisse l'effet négatif d'une variation des prix des marchandises ou des taux de change et, par ricochet, qu'il y ait un effet négatif sur la situation financière de la Société.

La Société atténue le risque de marché en établissant et en surveillant des paramètres qui limitent les types et le niveau de risque de marché éventuels en signant des ententes de marché avec des contreparties en vertu desquelles il n'y a pas d'obligations de fournir de garanties ni d'appels de marge sur les dérivés. Les contreparties ne peuvent exiger le règlement seulement en raison d'une variation défavorable de la juste valeur du dérivé. Le risque de marché comprend les types de risques suivants : le risque du prix des actions et des marchandises sur le marché, le risque de change et le risque lié aux taux d'intérêt.

*Risque de change*

Les fluctuations du dollar canadien (\$ CA) par rapport au dollar américain (\$ US) ont une incidence directe sur les états financiers consolidés de la Société.

La Société gère son exposition aux fluctuations du dollar canadien en mettant en place des contrats d'options et des contrats à terme. La Société cherche à couvrir son exposition aux fluctuations du dollar canadien qui découle de ses besoins liés aux coûts d'exploitation et en immobilisations à certaines de ses mines et à certains de ses bureaux administratifs et projets de mise en valeur.

La Société a désigné les contrats d'options et les contrats à terme, comme des couvertures de flux de trésorerie, pour ses besoins prévus et hautement probables en dollars canadiens. La Société a choisi de désigner seulement la variation dans la valeur intrinsèque des options dans les relations de couverture. La variation de la juste valeur de la valeur temps des options est comptabilisée dans les AERG comme frais de couverture (note 21(c)).

Au 31 décembre 2023, les contrats dérivés en vigueur de la Société qui satisfaisaient aux critères de la comptabilité de couverture et les périodes pendant lesquelles les flux de trésorerie sont susceptibles de se produire et d'avoir une incidence sur les états consolidés des résultats (perte) et le solde des immobilisations corporelles dans les états consolidés de la situation financière sont les suivants :

	2024
Couvertures de flux de trésorerie	
Risque de change	
Contrats à terme et contrats d'options en dollars canadiens (millions \$ CA)	75
Fourchette de taux (\$ US/\$ CA) <sup>1</sup>	1,36 à 1,41

1. La Société a conclu un tunnel de taux sur le dollar canadien qui consiste en des options d'achat et de vente sur le dollar canadien dont les prix se situent dans la fourchette donnée en 2024. La Société comptabilisera un gain résultant de la différence entre un prix de marché plus bas et le prix d'exercice de l'option d'achat en dollars canadiens. La Société assumera une perte résultant de la différence entre un prix de marché plus haut et le prix d'exercice de l'option de vente en dollars canadiens.

Le tableau ci-dessous établit la juste valeur des contrats dérivés en vigueur de la Société qui satisfaisaient aux critères de la comptabilité de couverture au 31 décembre 2023 et la juste valeur en fonction d'une augmentation ou d'une diminution de 10 % du taux de change du dollar américain. L'intégralité de la variation de la juste valeur serait comptabilisée dans les états consolidés du résultat global (perte) au titre des AERG.

	31 décembre 2023	Augmentation de 10 %	Diminution de 10 %
Dollar canadien (\$ CA)	1,6	(1,7)	7,6

#### Risque lié aux prix de marché du pétrole et du carburant

Le diesel à faible teneur en soufre et le mazout sont des intrants importants dans l'extraction du minerai et, dans certains cas, dans l'alimentation partielle ou totale en énergie des activités d'exploitation, de construction et de mise en valeur. Les prix du pétrole brut Brent et West Texas Intermediate (« WTI ») sont des composantes respectives du coût du diesel et du mazout et, par conséquent, les variations des prix du pétrole brut ont des incidences directes sur les coûts en diesel et en mazout. La Société a établi une stratégie de couverture pour protéger sur le plan économique la consommation future de diesel et de mazout à la mine Essakane à des fins d'exploitation et au projet Côté Gold à des fins de construction et d'intensification de la production. La Société a désigné des contrats d'options comme couverture de flux de trésorerie sur le prix du pétrole brut relativement à ses besoins en approvisionnement anticipé et hautement probable en diesel à faible teneur en soufre et en mazout.

Au 31 décembre 2023, les contrats dérivés sur le pétrole brut en cours de la Société, qui satisfaisaient aux critères de la comptabilité de couverture, et les périodes pendant lesquelles les flux de trésorerie sont susceptibles de se produire et d'avoir une incidence sur les états consolidés des résultats (perte) sont les suivants :

	2024
Contrats d'options sur le pétrole brut Brent (barils) <sup>1</sup>	270
Contrats d'options dont les prix d'exercice se situent entre (\$/baril) <sup>2</sup>	41 et 55

1. Les quantités de barils sont exprimées en milliers.

2. La Société a conclu des tunnels sur le pétrole Brent qui consistent en des options d'achat et de vente dont les prix d'exercice se situent dans une fourchette donnée en 2024. La Société assumera une perte résultant de la différence entre un prix de marché plus bas et le prix d'exercice de l'option de vente. La Société comptabilisera un gain résultant de la différence entre un prix de marché plus haut et le prix d'exercice d'achat.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des contrats dérivés sur le pétrole brut en cours qui satisfaisaient aux critères de la comptabilité de couverture au 31 décembre 2023 et la juste valeur en fonction d'une augmentation ou d'une diminution de 10 % du prix. L'intégralité de la variation de la juste valeur serait comptabilisée dans les états consolidés du résultat global (perte) au titre des AERG.

	31 décembre 2023	Augmentation de 10 %	Diminution de 10 %
Contrats d'options sur le pétrole brut Brent	5,7	7,8	3,9

#### Risques liés aux prix de marché des lingots d'or

Les fluctuations du prix de l'or au comptant ont une incidence directe sur les états financiers consolidés de la Société puisque le lingot d'or est vendu aux prix en vigueur, qui varient selon les forces du marché. La stratégie de couverture de la Société est conçue pour atténuer le risque lié au prix de l'or pendant la construction et l'intensification des activités du projet Côté Gold.

La Société a désigné les contrats d'options comme des couvertures de flux de trésorerie, pour ses ventes prévues hautement probables de lingots d'or. La Société a choisi de désigner seulement la variation dans la valeur intrinsèque des options dans les relations de couverture. Les variations de la juste valeur de la valeur de temps des options sont comptabilisées dans l'AERG à titre de frais de couverture et reclassées en résultat (perte) au moment de la comptabilisation des produits de la vente d'or sous-jacente. En 2021, la Société a conclu un accord de paiement anticipé de l'or (note 20), qui comprenait un dérivé sous forme d'un tunnel dans le cadre de l'entente élargie. Ce tunnel d'options comporte un prix plancher de l'or de 1 700 \$ par once et un prix plafond de 2 100 \$ par once, ce qui permet à la Société de profiter d'augmentations de prix jusqu'à 2 100 \$ par once. La Société a désigné ce tunnel d'options comme une couverture de flux de trésorerie relativement aux engagements de vente d'or hautement probables au cours de l'année 2024.

Au 31 décembre 2023, les contrats dérivés de lingots d'or en cours de la Société, qui satisfaisaient aux critères de la comptabilité de couverture, et les périodes pendant lesquelles les flux de trésorerie sont susceptibles de se produire et d'avoir une incidence sur les états consolidés des résultats (perte) sont les suivants :

	2024
Contrats d'options sur l'or (onces) <sup>1</sup>	160
Fourchette de prix (\$/once) <sup>2</sup>	1 700 et 2 192

1. Les quantités d'or sont exprimées en milliers d'onces.

2. La Société a conclu des tunnels d'options sur l'or qui consistent en des options d'achat et de vente sur l'or dont les prix d'exercice se situent dans une fourchette donnée en 2024. La Société assumera une perte résultant de la différence entre un prix de marché plus haut et le prix d'exercice de l'option d'achat. La Société comptabilisera un gain résultant de la différence entre un prix de marché plus bas et le prix d'exercice de vente.

Le tableau ci-dessous présente la juste valeur des contrats dérivés sur les lingots d'or en cours de la Société qui satisfaisaient aux critères de la comptabilité de couverture au 31 décembre 2023 et la juste valeur en fonction d'une augmentation ou d'une diminution de 10 % du prix de l'or. L'intégralité de la variation de la juste valeur serait comptabilisée dans les états consolidés du résultat global (perte) au titre des AERG.

	31 décembre 2023	Augmentation de 10 %	Diminution de 10 %
Contrats d'options sur l'or	(9,2)	(34,3)	3,5

**(b) Réserve de la juste valeur des titres négociables**

Le risque d'exposition aux prix du marché des actions est associé à la fluctuation du cours du marché des titres négociables. Le portefeuille des titres négociables de la Société ne fait pas partie de ses principales activités et, de ce fait, les gains réalisés et les pertes subies par ces titres négociables ne sont pas représentatifs du rendement de la Société pendant l'exercice. Par conséquent, la Société a désigné tous ses placements dans des titres négociables à évaluer à la juste valeur par le biais des AERG. Le portefeuille de titres négociables de la Société porte principalement sur le secteur minier et se concentre entièrement sur des titres de capitaux propres.

	Exercices terminés le 31 décembre	
	2023	2022
Produits de la vente de titres négociables	0,4	27,6
Juste valeur à la date d'acquisition des titres négociables vendus	(0,2)	(27,9)
Gain (perte) sur la vente de titres négociables comptabilisé dans les AERG	0,2	(0,3)
Perte de valeur sur les AERG subie sur les titres négociables vendus	(1,5)	(2,6)
Variation nette réalisée de la juste valeur des titres négociables	(1,3)	(2,9)

Au 31 décembre 2023, l'incidence d'une augmentation de 10 % de la juste valeur des titres négociables aurait fait augmenter les gains non réalisés, déduction faite des impôts de 1,3 million \$, qui auraient été compris dans les AERG, sans effet sur le résultat net (perte nette). L'incidence d'une diminution de 10 % de la juste valeur des titres négociables aurait fait diminuer les gains non réalisés, déduction faite des impôts de 1,3 million \$ qui auraient été compris dans les AERG, sans effet sur le résultat net (perte nette).

**(c) Réserve de la juste valeur des couvertures de flux de trésorerie****(i) Rapprochement des actifs (passifs) de couvertures de flux de trésorerie**

	Contrats en dollars canadiens	Contrats sur le pétrole	Contrats sur le cours de l'or	Total
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	24,5	38,5	1,0	64,0
Gain (perte) non réalisé comptabilisé dans la réserve des couvertures de flux de trésorerie	(13,1)	41,4	1,4	29,7
Perte (gain) réalisée reclassée ou ajustée provenant de la réserve des couvertures de flux de trésorerie	(7,2)	(37,5)	(0,8)	(45,5)
Perte (gain) non réalisée reclassée ou ajustée à partir de la réserve des couvertures de flux de trésorerie en raison de l'annulation de la désignation de couvertures	—	(17,3)	—	(17,3)
Valeur temps exclue de la relation de couverture	(1,0)	(4,7)	(1,7)	(7,4)
Solde au 31 décembre 2022	3,2	20,4	(0,1)	23,5
Gain (perte) non réalisé comptabilisé dans la réserve des couvertures de flux de trésorerie	2,9	(1,4)	(2,9)	(1,4)
Perte (gain) réalisée reclassée ou ajustée à partir de la réserve des couvertures de flux de trésorerie	(4,4)	(12,2)	0,2	(16,4)
Perte (gain) non réalisée reclassée ou ajustée à partir de la réserve des couvertures de flux de trésorerie en raison de l'annulation de la désignation de couvertures	—	(0,2)	—	(0,2)
Valeur temps exclue de la relation de couverture	(0,1)	(0,9)	(6,4)	(7,4)
Solde au 31 décembre 2023	1,6	5,7	(9,2)	(1,9)
Formé de :				
Partie courante de l'actif de couverture	1,6	5,7	—	7,3
Partie non courante de l'actif de couverture	—	—	—	—
Partie courante du passif de couverture	—	—	(9,2)	(9,2)
Partie non courante du passif de couverture	—	—	—	—
	1,6	5,7	(9,2)	(1,9)

(ii) Allocation de la perte (gain) subie sur la couverture reclassée à partir de la réserve des couvertures de flux de trésorerie

	Exercices terminés le 31 décembre	
	2023	2022
États consolidés de la situation financière		
Immobilisations corporelles	(4,3)	(9,8)
États consolidés des résultats (perte)		
Produits	1,1	0,8
Coût des ventes	(11,4)	(19,0)
Frais généraux et administratifs	(0,2)	(0,6)
	(10,5)	(18,8)
Activités abandonnées	(0,6)	(15,2)
	(15,4)	(43,8)

Les produits pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 comprennent des pertes de 1,1 million \$ (1,1 million \$ au 31 décembre 2022) liées aux primes déjà payées et réalisées au cours de l'exercice. La consommation réelle de pétrole brut excédentaire par rapport à la consommation hautement probable prévue aux contrats dérivés a entraîné l'annulation de la désignation de ces contrats (note 21(d)).

**(d) Gain (perte) sur les dérivés non liés à des instruments de couverture**

Les gains et les pertes sur les dérivés non liés à des instruments de couverture, y compris les dérivés incorporés, sont compris dans les produits d'intérêts, gains (pertes) sur dérivés et autres placements (note 32) dans les états consolidés des résultats (perte).

Ces gains et pertes sont liés aux variations de la juste valeur du dérivé incorporé associé aux options de paiement anticipé sur les billets (note 19(b)), au contrat à terme TARF et aux contrats à terme prorogables sur les monnaies (les « contrats à terme prorogables »).

	Notes	Exercices terminés le 31 décembre	
		2023	2022
Dérivés incorporés – billets		—	(1,5)
Dérivés incorporés – prêt à terme		4,1	—
TARF <sup>1</sup>		4,3	(9,2)
Contrats à terme prorogables <sup>2</sup>		2,6	(3,0)
Contrats dérivés sur le pétrole brut <sup>3</sup>		1,6	16,9
Autre		—	(0,1)
	32	12,6	3,1

1. Le contrat à terme TARF comprenait des pertes réalisées relatives au règlement des contrats à terme de 5,5 millions \$ pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 (1,0 million \$ au 31 décembre 2022).

2. Les contrats à terme prorogables comprenaient des gains réalisés au titre du règlement des contrats à terme de néant pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023 (1,6 million \$ au 31 décembre 2022).

3. Les contrats dérivés de pétrole brut comprenaient une perte non réalisée de 7,8 millions \$ découlant du retrait de la relation de couverture de la partie qui portait sur Rosebel, une perte non réalisée de néant et un gain réalisé de 9,4 millions \$ (un gain non réalisé de 17,3 millions \$ découlant du retrait de la relation de couverture de la partie qui portait sur Rosebel, une perte non réalisée de 1,5 million \$ et un gain réalisé de 1,1 million \$ au 31 décembre 2022).

## 22. Évaluations de la juste valeur

La hiérarchie des justes valeurs classe selon trois niveaux les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. La hiérarchie des justes valeurs place au plus haut niveau les cours (non ajustés) sur les marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données d'entrée de niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (données d'entrée de niveau 3).

- Les données d'entrée de niveau 1 sont des cours (non ajustés) auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation, sur des marchés actifs, pour des actifs ou des passifs identiques.
- Les données d'entrée de niveau 2 sont des données concernant les actifs ou les passifs, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement, comme les données dérivées de prix.
- Les données d'entrée de niveau 3 sont des données non observables concernant les actifs ou les passifs.

Il n'y a pas eu de changement dans la classification des instruments financiers dans la hiérarchie des justes valeurs depuis le 31 décembre 2022.

(a) Les justes valeurs des actifs et des passifs financiers de la Société s'établissaient comme suit au :

31 décembre 2023

	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur totale
<b>Actifs</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	367,1	367,1	—	—	367,1
Trésorerie soumise à restrictions	90,5	90,5	—	—	90,5
Titres négociables	14,2	14,2	—	—	14,2
Placements dans des fonds obligataires	2,0	2,0	—	—	2,0
Contrepartie différée de la vente de Sadiola	15,2	—	—	15,2	15,2
<b>Dérivés</b>					
Contrats de change	1,6	—	1,6	—	1,6
Contrats sur le pétrole brut <sup>1</sup>	5,7	—	5,7	—	5,7
Dérivé incorporé – options de paiement anticipé sur le prêt à terme	5,1	—	5,1	—	5,1
	501,4	473,8	12,4	15,2	501,4
<b>Passifs</b>					
<b>Dérivés</b>					
Contrats sur l'or	(9,2)	—	(9,2)	—	(9,2)
Contrat à terme TARF	(1,4)	—	(1,4)	—	(1,4)
Contrats à terme prorogéables <sup>2</sup>	(0,5)	—	(0,5)	—	(0,5)
Dette à long terme – billets <sup>3</sup>	(452,5)	(388,3)	—	—	(388,3)
Dette à long terme – prêt à terme <sup>4</sup>	(400,9)	—	(411,0)	—	(411,0)
Dette à long terme – prêts pour équipement <sup>5</sup>	(7,3)	—	(7,3)	—	(7,3)
	(871,8)	(388,3)	(429,4)	—	(817,7)

1. Comprend les dérivés liés et non liés à des instruments de couverture.

2. La valeur comptable exclut des gains différés non amortis de néant.

3. La valeur comptable exclut des coûts de transaction différés non amortis de 4,5 millions \$ et le dérivé incorporé.

4. La valeur comptable exclut des coûts de transaction différés non amortis de 8,2 millions \$, la décote initiale de 3 % et le dérivé incorporé.

5. La valeur comptable exclut des coûts de transaction différés non amortis de 0,1 million \$.

31 décembre 2022

	Valeur comptable	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Juste valeur totale
<b>Actifs</b>					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	407,8	407,8	—	—	407,8
Trésorerie soumise à restrictions	56,3	56,3	—	—	56,3
Titres négociables et bons de souscription	6,1	5,7	—	0,4	6,1
Placements dans des fonds obligataires	2,0	2,0	—	—	2,0
Contrepartie différée de la vente de Sadiola	19,6	—	—	19,6	19,6
<b>Dérivés</b>					
Contrats de change	3,3	—	3,3	—	3,3
Contrats sur le pétrole brut <sup>1</sup>	36,2	—	36,2	—	36,2
Contrats sur l'or	4,6	—	4,6	—	4,6
	535,9	471,8	44,1	20,0	535,9
<b>Passifs</b>					
<b>Dérivés</b>					
Contrats de change	(0,1)	—	(0,1)	—	(0,1)
Contrats sur l'or	(4,7)	—	(4,7)	—	(4,7)
Contrat à terme TARF	(11,2)	—	(11,2)	—	(11,2)
Contrats à terme prorogables <sup>2</sup>	(1,8)	—	(1,8)	—	(1,8)
Dette à long terme – facilité de crédit	(455,0)	—	(455,0)	—	(455,0)
Dette à long terme – billets <sup>3</sup>	(453,1)	(352,5)	—	—	(352,5)
Dette à long terme – prêts pour équipement <sup>4</sup>	(16,2)	—	(15,8)	—	(15,8)
	(942,1)	(352,5)	(488,6)	—	(841,1)

1. Comprend les dérivés liés et non liés à des instruments de couverture.

2. La valeur comptable exclut des gains différés non amortis de 0,9 million \$.

3. La valeur comptable exclut des coûts de transaction différés non amortis de 5,5 millions \$ et le dérivé incorporé.

4. La valeur comptable exclut des coûts de transaction différés non amortis de 0,1 million \$.

## (b) Techniques d'évaluation

### Trésorerie et équivalents de trésorerie, placements à court terme et trésorerie soumise à restrictions

La trésorerie et équivalents de trésorerie, les placements à court terme et la trésorerie soumise à restrictions font partie du niveau 1 en raison de l'échéance à court terme de ces actifs financiers.

### Titres négociables et bons de souscription

La juste valeur des titres négociables comprise au niveau 1 est déterminée selon une approche de marché. Le prix de clôture correspond au cours de l'actif sur le marché, qui représente le principal marché actif de ce titre en particulier. La juste valeur des placements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas activement négociés en bourse est déterminée en utilisant des techniques d'évaluation qui requièrent des données non observables et importantes, et est, par conséquent, classée au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs. La Société utilise les plus récents prix de marché des opérations sur ces titres obtenus auprès de l'entité pour établir la valeur de ces titres négociables.

### Les titres négociables compris dans le niveau 3

Solde au 31 décembre 2022	0,4
Reclassement au niveau 1	(0,4)
Solde au 31 décembre 2023	

### Placements dans des fonds obligataires

La juste valeur des placements dans des fonds obligataires au niveau 1 est évaluée d'après les cours (non ajustés) sur les marchés actifs.

### Contrepartie différée de la vente de Sadiola

Les estimations et hypothèses significatives utilisées pour déterminer la juste valeur des paiements conditionnels à l'atteinte de certaines étapes de production, soit le profil de production et le taux d'actualisation et sont, par conséquent classées au niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs.

#### Dérivés – contrats d'options et contrats à terme

Concernant les dérivés, la Société obtient une évaluation de ses dérivés auprès des parties à ces contrats. La Société apprécie le caractère raisonnable de ces évaluations par des méthodes internes et des évaluations indépendantes. La Société calcule ensuite un rajustement de l'évaluation du crédit en considérant le risque de non-exécution par les contreparties ou par la Société. Ces évaluations basées sur des évaluations du cours du marché en tenant compte du taux d'intérêt et de la volatilité prennent aussi en considération le risque de crédit de l'instrument financier. Les évaluations des dérivés sont donc classées au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

#### Dérivé – contrat à terme TARE

La juste valeur des dérivés incorporés s'élevait à 1,4 million \$ au 31 décembre 2023 (11,2 millions \$ au 31 décembre 2022) et est comptabilisée à la juste valeur par le biais du résultat net. Le contrat à terme TARE oblige contractuellement la Société à effectuer des ventes futures de \$ US qui sont déterminées à des taux de change futurs du \$ US et du \$ CA, conformément aux montants notionnels établis dans l'accord. L'évaluation est basée sur les flux de trésorerie estimés actualisés résultant des taux \$ US/\$ CA en vigueur chaque date d'établissement mensuelle future de l'option. Les principales données utilisées dans l'évaluation comprennent l'écart de crédit, le paramètre de volatilité, la courbe des taux sans risque et les taux de change \$ US/\$ CA futurs. Les évaluations du contrat à terme TARE sont donc classées au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

#### Dérivé – contrat à terme prorogable

La juste valeur des dérivés incorporés s'élevait à 0,5 million \$ au 31 décembre 2023 (1,8 million \$ au 31 décembre 2022) et est comptabilisée à la juste valeur par le biais du résultat net. Pour les contrats à terme et l'option de prolongation de cet accord, la Société obtient une évaluation des contrats de la contrepartie. La Société apprécie le caractère raisonnable de ces évaluations par des méthodes internes et des évaluations indépendantes. La Société calcule un ajustement de l'évaluation du crédit pour refléter le risque de défaut de la contrepartie ou de la Société. Ces évaluations basées sur des évaluations du cours du marché en tenant compte du taux d'intérêt et de la volatilité prennent aussi en considération le risque de crédit de l'instrument financier. Les évaluations des dérivés sont donc classées au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

#### Dérivés incorporés – options de paiement anticipé sur les billets et le prêt à terme

La juste valeur des dérivés incorporés s'élevait à 5,1 millions \$ au 31 décembre 2023 (néant au 31 décembre 2022) et est comptabilisée à la juste valeur par le biais du résultat net. L'évaluation est basée sur les flux de trésorerie actualisés à un taux sans risque pour déterminer la valeur actualisée de l'option de paiement anticipé. Les principales données utilisées dans l'évaluation comprennent l'écart de crédit, le paramètre de volatilité et la courbe des taux d'intérêt sans risque. Les évaluations des options de paiement anticipé sont donc classées au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

#### Billets à haut rendement non garantis

La juste valeur des billets au 31 décembre 2023 s'élevait à 388,3 millions \$ (352,5 millions \$ au 31 décembre 2022). La juste valeur des billets est déterminée en utilisant les cours (non ajustés) sur les marchés actifs et est donc classée au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs.

#### Facilité de crédit

La juste valeur de la facilité de crédit était de néant au 31 décembre 2023 (455,0 millions \$ au 31 décembre 2022), ce qui correspond approximativement à sa valeur comptable et au montant prélevé, et est donc classée au niveau 2 dans la hiérarchie des justes valeurs.

#### Prêt à terme

La juste valeur du prêt à terme au 31 décembre 2023 s'élevait à 411,0 millions \$ (néant au 31 décembre 2022). Les principales données utilisées dans l'évaluation comprennent l'écart de crédit, la volatilité et la courbe des taux d'intérêt sans risque. Les évaluations du prêt à terme sont donc classées au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

#### Prêts pour équipement

La juste valeur des prêts pour équipement au 31 décembre 2023 s'élevait à 7,3 millions \$ (15,8 millions \$ au 31 décembre 2022). La juste valeur des prêts pour équipement est déterminée en appliquant un taux d'actualisation reflétant les écarts de crédit selon la notation de crédit de la Société par rapport aux flux de trésorerie futurs et est par conséquent classée au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs.

#### Autres actifs et passifs financiers

La juste valeur de tous les autres actifs et passifs financiers de la Société équivaut environ à leur valeur comptable.

## 23. Gestion du capital

Les objectifs d'IAMGOLD en matière de gestion du capital sont de :

- S'assurer que la Société a une capacité financière suffisante afin de soutenir ses activités, ses plans de développement minier en cours, ses projets de construction et sa stratégie de croissance à long terme ;
- S'assurer que la Société satisfait aux clauses restrictives de sa dette à long terme;
- Protéger la valeur de la Société en ce qui a trait aux fluctuations du marché et aux risques.

	Notes	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Trésorerie et équivalents de trésorerie		367,1	407,8
Éléments du capital :			
Dette à long terme – billets <sup>1</sup>	19(b)	450,0	450,0
Dette à long terme – prêt à terme <sup>2</sup>	19(c)	400,0	—
Dette à long terme – prêts pour équipement <sup>3</sup>	19(d)	7,3	16,2
Facilité de crédit disponible	19(a)	387,0	26,6
Actions ordinaires		2 732,1	2 726,3
		3 976,4	3 219,1

1. La valeur comptable de la dette à long terme ne comprend ni les coûts de transaction différés non amortis de 4,5 millions \$ au 31 décembre 2023 (5,5 millions \$ au 31 décembre 2022) ni le dérivé incorporé.

2. La valeur comptable exclut les coûts de transaction différés non amortis de 8,2 millions \$, la décote initiale de 3 % et le dérivé incorporé au 31 décembre 2023.

3. La valeur comptable de la dette à long terme ne comprend pas les coûts de transaction différés non amortis de 0,1 million \$ au 31 décembre 2023 (0,1 million \$ au 31 décembre 2022).

La Société exerce ses activités dans une industrie capitalistique ayant de longs délais d'exécution et qui comporte des risques associés aux coûts d'investissement et aux délais d'achèvement des projets. Les facteurs exerçant une influence sur ces risques, qui sont indépendants de la volonté de la Société, comprennent la disponibilité des ressources, la délivrance des permis nécessaires, le coût des différents intrants et la volatilité du prix de l'or.

Le caractère adéquat de la structure financière de la Société est continuellement évalué et ajusté si nécessaire en tenant compte de la stratégie de la Société, du prix à terme de l'or, de l'industrie minière, des besoins en investissement des projets et des exploitations de la Société, des conditions économiques et des risques associés. Afin de maintenir ou d'ajuster sa structure financière, la Société peut ajuster ses investissements, ajuster le montant de distribution de ses dividendes, émettre de nouvelles actions, acheter des actions pour annulation conformément à une offre publique de rachat dans le cours normal des activités, prolonger sa facilité de crédit, émettre de nouveaux titres de créance, rembourser une dette existante, vendre la totalité ou une partie de ses actifs, acheter ou vendre des lingots d'or ou conclure des contrats sur la vente à terme d'or.

L'acte régissant les billets comprend une restriction sur l'utilisation des produits de la vente de certains actifs.

L'accord de facilité de crédit contient certaines restrictions sur la prise en charge de certaines dettes supplémentaires et la vente de certains actifs.

## 24. Capital-actions

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires, d'actions privilégiées de premier rang pouvant être émises en séries et d'actions privilégiées de deuxième rang pouvant être émises en séries.

	Notes	Exercices terminés le 31 décembre	
		2023	2022
Nombre d'actions ordinaires (en millions)			
En circulation au début de l'exercice		479,0	477,0
Émission d'actions à l'exercice des paiements fondés sur des actions	26	2,3	2,0
En circulation à la fin de l'exercice		481,3	479,0

## 25. Participations ne donnant pas le contrôle

L'information financière concernant les filiales ayant une participation ne donnant pas le contrôle significative est fournie ci-dessous :

	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Essakane	Rosebel <sup>1,2</sup>	Boto <sup>3</sup>	Essakane	Rosebel <sup>1,2</sup>	Boto <sup>3</sup>
Pourcentage de droits de vote détenus par des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	10 %	5 %	10 %	10 %	5 %	10 %
Cumul des participations ne donnant pas le contrôle	54,2	—	—	60,0	12,6	0,6
Résultat net (perte nette) attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	6,2	0,7	(0,2)	17,6	(1,8)	0,3
Dividendes payés à des participations ne donnant pas le contrôle <sup>4</sup>	12,0	—	—	16,8	—	—

1. La participation ne donnant pas le contrôle de 5 % dans Rosebel est basée sur le résultat consolidé de Rosebel, qui comprend Saramacca à 70 %.
2. Les montants présentés pour 2023 correspondent à la période jusqu'au 31 janvier 2023. La vente de la mine Rosebel, qui comprend le projet Saramacca, a été finalisée le 31 janvier 2023 (note 5). La mine Rosebel répondait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente et comme activités abandonnées au 31 décembre 2022.
3. Les montants présentés pour 2023 correspondent à la période jusqu'au 25 avril 2023. La vente du projet Boto a été conclue le 25 avril 2023 (note 6). Au 31 décembre 2022, le projet Boto répondait aux critères pour être classé comme détenu en vue de la vente.
4. Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, les dividendes payés à d'autres détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle totalisaient 1,7 million \$ (1,6 million \$ au 31 décembre 2022).

Un résumé d'informations sélectionnées concernant ces filiales est fourni ci-dessous, avant toute élimination des transactions intragroupe :

	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Essakane	Rosebel <sup>1</sup>	Boto <sup>2</sup>	Essakane	Rosebel <sup>1</sup>	Boto <sup>2</sup>
Actifs courants	330,3	—	—	376,6	158,8	1,2
Actifs non courants	764,3	—	—	791,1	510,8	74,7
Passifs courants	(157,5)	—	—	(155,7)	(105,7)	(3,6)
Passifs non courants	(237,4)	—	—	(251,3)	(259,7)	(66,6)
Actifs nets	699,7	—	—	760,7	304,2	5,7
	Exercice terminé le 31 décembre 2023			Exercice terminé le 31 décembre 2022		
Produits	810,6	47,2	—	883,9	405,4	—
Résultat net (perte nette) et AERG	61,9	14,4	(1,9)	175,4	(35,7)	2,8
Trésorerie nette provenant des (utilisée dans les) activités d'exploitation	223,8	15,4	(3,5)	381,6	151,1	2,3
Trésorerie nette utilisée dans les activités d'investissement	(137,0)	(8,2)	(3,2)	(174,7)	(130,7)	(13,9)
Trésorerie nette provenant des (utilisée dans les) activités de financement	(145,8)	(2,0)	5,2	(172,4)	(16,9)	9,8
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	(59,0)	5,2	(1,5)	34,5	3,5	(1,8)

1. Les montants présentés pour 2023 correspondent à la période jusqu'au 31 janvier 2023. La vente de la mine Rosebel, qui comprend le projet Saramacca, a été finalisée le 31 janvier 2023 (note 5). La mine Rosebel répondait aux critères pour être classée comme détenue en vue de la vente et comme activités abandonnées au 31 décembre 2022.
2. Les montants présentés pour 2023 correspondent à la période jusqu'au 25 avril 2023. La vente du projet Boto a été conclue le 25 avril 2023 (note 6). Au 31 décembre 2022, le projet Boto répondait aux critères pour être classé comme détenu en vue de la vente.

La capacité de la Société d'avoir accès aux actifs d'Essakane ou de les utiliser pour régler ses passifs n'est pas restreinte de façon importante par des obligations contractuelles ou réglementaires existantes et connues ou par des droits de protection des participations ne donnant pas le contrôle. Les dividendes payables par Essakane doivent être approuvés par les conseils de surveillance, qui comprennent des représentants des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle.

## 26. Paiements fondés sur des actions

	Exercices terminés le 31 décembre	
	2023	2022
Options	0,9	0,7
Unités d'actions	5,6	5,0
	6,5	5,7

### (a) Options

#### (i) Régime d'options d'achat d'actions

La Société possède un régime global d'attribution d'options d'achat d'actions pour son personnel à temps plein et les membres du conseil d'administration. Les options s'acquiert pendant cinq ans et expirent au plus tard sept ans après la date d'octroi.

Un maximum de 23 905 624 actions ordinaires ont été réservées pour émission en vertu du régime d'options d'achat d'actions desquelles, au 31 décembre 2023, 16 658 096 ont été émises et 7 247 528 restent à émettre. Au 31 décembre 2023, des options d'achat de 5 199 575 actions ordinaires étaient en circulation et des options d'achat de 2 047 953 actions ordinaires restaient disponibles pour de nouvelles attributions dans le cadre du régime.

	Exercice terminé le 31 décembre 2023		Exercice terminé le 31 décembre 2022	
	Options (en millions)	Prix moyen pondéré d'exercice (\$ CA/action) <sup>1</sup>	Options (en millions)	Prix moyen d'exercice pondéré (\$ CA/action)
En circulation au début de l'exercice	4,7	4,86	5,1	4,82
Octroyées	1,0	3,70	0,8	4,02
Exercées <sup>2</sup>	(0,2)	3,26	(0,4)	3,12
Annulées	(0,1)	3,94	(0,8)	4,74
Expirées	(0,2)	3,26	—	—
En circulation à la fin de l'exercice	5,2	4,77	4,7	4,86
Pouvant être levées à la fin de l'exercice	3,0	5,38	2,8	5,18

1. Tous les prix d'exercice sont libellés en dollars canadiens. Le taux de change au 31 décembre 2023 entre le dollar américain et le dollar canadien était de 1,3205 \$/CA.

2. Le prix moyen pondéré de l'action à la date d'exercice des options levées s'élevait à 3,94 \$ CA.

Le tableau suivant résume les renseignements concernant les options d'achat d'actions en circulation au 31 décembre 2023 :

Fourchette des prix en \$ CA/action	Nombre en circulation (millions)	Moyenne pondérée de la période résiduelle d'exercice (années)	Prix moyen pondéré d'exercice (\$ CA/action)
1,01 à 5,00	3,4	4,4	4,14
5,01 à 10,00	1,8	0,6	5,96
	5,2	3,1	4,77

(ii) Juste valeur des options octroyées

Le tableau suivant contient les données d'entrée des moyennes pondérées du modèle d'évaluation Black-Scholes utilisées pour déterminer la juste valeur des options octroyées pendant l'exercice. La juste valeur estimative des options est imputée aux charges sur la durée de vie prévue des options.

	Exercices terminés le 31 décembre	
	2023	2022
Taux d'intérêt moyen pondéré sans risque	3,5 %	1,8 %
Volatilité moyenne pondérée attendue <sup>1</sup>	57,7 %	53,2 %
Taux de rendement en dividende moyen pondéré	— %	— %
Durée de vie moyenne pondérée prévue des options émises (années)	5,0	5,0
Juste valeur moyenne pondérée à la date d'octroi (\$ CA/action)	1,88	1,89
Prix de l'action moyen pondéré à la date d'octroi (\$ CA/action)	3,63	4,03
Prix moyen d'exercice pondéré (\$ CA/action)	3,70	4,02

1. La volatilité attendue est évaluée en prenant en considération la volatilité historique moyenne du prix de l'action sur la durée de vie moyenne attendue des options.

**(b) Autres paiements fondés sur des actions**

(i) Régime incitatif d'achat d'actions

Un maximum de 21 756 762 actions ordinaires a été réservé à des fins d'émission aux termes du régime d'achat d'actions, du régime de primes d'actionnariat et du régime d'unités d'actions, desquelles 10 999 868 ont été émises et 10 756 894 peuvent être émises au 31 décembre 2023. Au 31 décembre 2023, 6 157 395 actions ordinaires étaient assujetties aux octrois d'unités d'actions restreintes, d'unités d'actions liées au rendement et d'unités d'actions différées en circulation, et 4 599 499 actions ordinaires étaient disponibles à des fins d'octroi dans le cadre de ces régimes.

Un sommaire fait le point sur les unités d'actions en circulation de la Société émises au personnel et aux membres du conseil d'administration aux termes du régime incitatif d'actionnariat et des changements survenus au cours de l'exercice est présenté ci-dessous.

(en millions)	Exercices terminés le 31 décembre	
	2023	2022
En circulation au début de l'exercice	6,3	6,9
Octroyées	3,4	2,5
Émises	(2,1)	(1,6)
Confisquées et retenues aux fins de l'impôt	(1,5)	(1,5)
En circulation à la fin de l'exercice	6,1	6,3

(ii) Résumé des unités d'action octroyées

*Unités d'actions différées*

Les membres du conseil d'administration peuvent choisir de recevoir en actions la quote-part équivalente à leurs honoraires annuels sous forme d'unités d'actions différées ou d'unités d'actions restreintes. Lorsqu'un membre quitte le conseil, la Société émet un nombre d'actions ordinaires équivalent au nombre d'unités d'actions différées octroyées. Puisque les unités d'actions différées sont réglées en actions, le coût imputé à la Société est établi à la juste valeur à la date d'octroi.

La juste valeur estimative des attributions est imputée aux charges sur la durée d'acquisition des droits.

	Exercices terminés le 31 décembre	
	2023	2022
Octroyées au cours de l'exercice (en millions)	0,5	0,3
Juste valeur à la date d'octroi (\$ CA/action) <sup>1</sup>	3,55	3,57

1. La juste valeur à la date d'octroi est égale au prix de l'action à la date d'octroi.

*Unités d'actions restreintes*

La Société octroie annuellement à la haute direction, aux membres du conseil d'administration et à certains membres du personnel des unités d'actions restreintes.

Les unités d'actions restreintes à l'intention du personnel sont acquises sur une période de 12 à 36 mois, n'ont pas de restrictions au moment de l'acquisition et sont payables en actions. Il n'existe aucune option de règlement en trésorerie ni de condition d'acquisition autre que de demeurer à l'emploi.

Les unités d'actions restreintes sont octroyées au personnel en fonction de leurs objectifs de rendement et des critères fixés annuellement selon les lignes directrices établies par le comité des ressources humaines et de rémunération du conseil d'administration. Le nombre d'unités d'actions restreintes octroyées fait partie de la rémunération globale du personnel.

La juste valeur estimative des attributions est imputée aux charges sur la durée d'acquisition des droits.

	Exercices terminés le 31 décembre	
	2023	2022
Octroyées au cours de l'exercice (en millions)	2,1	1,8
Juste valeur à la date d'octroi (\$ CA/action) <sup>1</sup>	3,69	4,03

1. La juste valeur à la date d'octroi est égale au prix de l'action à la date d'octroi.

#### Unités d'actions liées au rendement

La Société octroie annuellement à la haute direction et à certains membres du personnel des unités d'actions liées au rendement.

Les unités d'actions liées au rendement s'acquièrent sur une période de 36 mois et sont payables en actions. Il n'y a pas de possibilité de règlement en trésorerie pour ces octrois.

Les unités d'actions liées au rendement sont octroyées en fonction d'objectifs de rendement et de critères déterminés annuellement selon les lignes directrices établies par le comité des ressources humaines et de rémunération du conseil d'administration. Le nombre d'actions liées au rendement octroyées fait partie de la rémunération globale du personnel.

La juste valeur estimative des attributions est imputée aux charges sur la durée d'acquisition des droits.

	Exercices terminés le 31 décembre	
	2023	2022
Octroyées au cours de l'exercice (en millions)	0,8	0,4
Juste valeur à la date d'octroi (\$ CA/action) <sup>1</sup>	3,65	4,15

1. La juste valeur à la date d'octroi est déterminée en utilisant un modèle Monte Carlo.

#### (c) Régime d'achat d'actions

La Société offre un régime d'achat d'actions au personnel ayant plus de trois mois de service continu. Les membres participants établissent leur cotisation en pourcentage arrondi de leur salaire de base, lequel varie de 1 % à 10 %. La Société contribue à 75 % des 5 premiers % de la cotisation du personnel, jusqu'à un maximum de 3,75 % du salaire, en vue de l'achat d'actions sur le marché libre. Aucune action du régime d'achat d'actions n'est émise à partir des capitaux propres. La cotisation patronale est constatée en charge et est considérée comme étant acquise au 31 décembre de chaque année civile.

#### 27. Coût des ventes

	Notes	Exercices terminés le 31 décembre	
		2023	2022
Coûts d'exploitation minière <sup>1</sup>		602,2	526,6
Redevances	37(b)	44,8	43,8
Charge d'amortissement <sup>2</sup>		216,0	240,5
		863,0	810,9

1. Les coûts d'exploitation minière comprennent les coûts de la production minière, de transport et de fonderie et les frais administratifs applicables au site.

2. La charge d'amortissement exclut l'amortissement lié aux actifs généraux, qui sont compris dans les frais généraux et administratifs.

Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023, la Société a comptabilisé un coût des ventes de 14,5 millions \$ relativement aux activités d'exploitation en deçà de la capacité normale à Essakane (néant au 31 décembre 2022).

#### 28. Frais généraux et administratifs

	Notes	Exercices terminés le 31 décembre	
		2023	2022
Salaires		26,9	33,5
Jetons de présence et dépenses des membres du conseil d'administration		1,4	1,4
Honoraires professionnels et de consultation		8,8	10,4
Autres coûts d'administration		4,7	1,1
Paiements fondés sur des actions		5,6	4,7
(Gain) perte sur les couvertures de flux de trésorerie	21(c)(ii)	(0,2)	(0,6)
Charge d'amortissement		1,4	1,5
		48,6	52,0

## 29. Perte de valeur et reprise de perte de valeur

La Société effectue un test de dépréciation des immobilisations corporelles lorsqu'il y a des indices de perte de valeur ou d'une reprise de perte de valeur potentielle.

Au cours du deuxième trimestre de 2022, les coûts d'achèvement actualisés, les aspects économiques du projet et le PMLT à inclure dans un nouveau rapport technique ont été considérés par la Société comme des indices de perte de valeur pour l'UGT Côté Gold. Un test de dépréciation a été effectué et il a été déterminé que la valeur recouvrable estimée de l'UGT était supérieure à la valeur comptable et qu'aucune comptabilisation de perte de valeur n'était nécessaire.

Au cours du deuxième trimestre de 2022, la Société a pris en compte une augmentation estimée du prix de l'or à long terme comme un indice de reprise de perte de valeur pour les UGT Doyon et Rosebel. Un test de dépréciation a été effectué pour l'UGT Doyon et une perte de valeur de 38,4 millions \$ a été comptabilisée. La perte de valeur a été comptabilisée à l'encontre de la variation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations aux sites fermés dans les états consolidés des résultats (perte) puisque la valeur comptable de l'UGT a augmenté de 38,4 millions \$. L'augmentation de valeur comptable de l'UGC s'explique par une réduction de l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations au site fermé de l'UGT Doyon (note 15(a)) et par le fait que la valeur comptable dépasse le montant recouvrable de 96,0 millions \$. Un test de dépréciation a été effectué pour l'UGT Rosebel et il a été déterminé que la valeur recouvrable estimée de l'UGT correspondait à sa valeur comptable et qu'aucune perte de valeur ou reprise de perte de valeur n'était nécessaire.

Les montants recouvrables des UGT ont été établis en calculant la JVDCS. La JVDCS s'obtient en calculant la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs estimés (niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs). Les estimations et hypothèses importantes utilisées dans la détermination de la JVDCS comprenaient les réserves et les ressources, le profil de production du PMLT, les coûts de construction restants, les coûts en immobilisations et les coûts d'exploitation minière futurs, les prix de l'or futurs, les taux de change futurs, le taux d'actualisation, ainsi que les valeurs de la minéralisation non modélisée.

Les estimations des flux de trésorerie futurs proviennent des plus récents PMLT ou des rapports techniques. La direction a estimé les prix de l'or d'après les données observables du marché, y compris le prix de l'or au comptant et les prix prévus par les analystes de l'industrie.

La Société a utilisé un prix de l'or estimatif de 1 700 \$ par once de 2022 à 2025 et de 1 600 \$ pour les exercices subséquents. Les flux de trésorerie futurs utilisés pour calculer la JVDCS ont été actualisés en utilisant le coût moyen pondéré du capital de 5,5 % pour l'UGT Côté Gold et de 8,5 % pour les UGT Rosebel et Doyon, qui reflètent les facteurs de risque propres au marché. Les ressources mesurées et indiquées non modélisées et une partie des ressources présumées non modélisées, le cas échéant, ont été évaluées à 50 \$ par once, sur la base des transactions comparables sur le marché.

### Vente de Rosebel

Au cours du quatrième trimestre 2022, la Société a conclu une entente définitive pour vendre sa participation dans la mine Rosebel pour une contrepartie en trésorerie de 360,0 millions \$ majorée des ajustements du fonds de roulement (note 5). Une perte de valeur de 110,1 millions \$ (perte de valeur après impôts de 70,5 millions \$) a été comptabilisée dans les états consolidés des résultats (perte) afin que la valeur comptable de la mine Rosebel corresponde au prix de vente.

## 30. Autres charges

	Notes	Exercices terminés le 31 décembre	
		2023	2022
Variations des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations des mines fermées	15(a)	9,7	1,6
Dépréciation d'actifs		1,3	0,6
Confiscation des stocks de charbon fin	15(b)	13,5	—
Règlement du dossier du charbon fin	15(b)	15,0	—
Autre		10,0	6,9
		49,5	9,1

### 31. Frais financiers

	Notes	Exercices terminés le 31 décembre	
		2023	2022
Frais d'intérêts		79,0	38,9
Charge de désactualisation – paiement anticipé sur l'or	20	10,8	10,1
Frais d'option de rachat	7	23,7	—
Frais de facilité de crédit		4,1	3,0
Charge de désactualisation – obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	15(a)	5,0	2,1
Autres frais financiers		11,9	3,5
		134,5	57,6
Coûts d'emprunt attribuable aux actifs qualifiés	11	(113,5)	(49,0)
		21,0	8,6
Frais d'intérêts payés <sup>1</sup>		68,3	37,8

1. Les intérêts payés portent sur les frais d'intérêts sur les billets de premier rang de 5,75 %, le prêt à terme, la facilité de crédit, les prêts pour équipement et les contrats de location.

### 32. Produits d'intérêts, gains (pertes) sur dérivés et autres placements

	Notes	Exercices terminés le 31 décembre	
		2023	2022
Produits d'intérêts		27,8	8,5
Gain sur la vente des projets Pitangui et Acurui		15,5	—
Gains (pertes) sur les dérivés non liés à des instruments de couverture et	21(d)	12,6	3,1
Recouvrements d'assurance		0,6	1,2
Juste valeur de la contrepartie différée de la vente de Sadiola		(4,3)	0,7
Autres gains (pertes)		1,0	0,5
		53,2	14,0

Le 1<sup>er</sup> août 2023, la Société a conclu un accord visant la vente de sa participation de 100 % dans le projet Pitangui, une propriété au stade d'exploration primaire située au Brésil, de même que sa participation dans le projet Acurui à Jaguar en vertu d'une convention d'achat d'actions représentant des produits de 6,3 millions d'actions ordinaires de Jaguar ainsi qu'une redevance sur le rendement net de fonderie dans les deux projets. La transaction a été clôturée le 13 septembre 2023. Les actions ont été comptabilisées à leur juste valeur globale de 9,0 millions \$, puis comptabilisées par la suite dans les AERG. La redevance sur le rendement net de fonderie est évaluée à une juste valeur de 7,0 millions \$ et elle sera amortie par la suite sur la base des unités de production. La juste valeur des redevances sur le rendement net de fonderie a été estimée au moyen d'une analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie et des intrants, comme la production, les prix de l'or et les estimations du taux d'actualisation.

### 33. Classement par nature des charges

Les charges liées aux avantages du personnel, qui sont présentées ci-dessous, sont comprises dans le coût des ventes, dans les frais généraux et administratifs, dans les coûts d'exploration et autres charges.

	Exercices terminés le 31 décembre	
	2023	2022
Salaires, incitatifs à court terme et autres avantages	177,8	177,2
Paiements fondés sur des actions	4,8	4,8
Autre	4,1	6,9
	186,7	188,9

### 34. Résultat par action

#### (a) Calcul du résultat (perte) de base par action

	Exercices terminés le 31 décembre	
	2023	2022
Numérateur		
Résultat net (perte nette) lié aux activités poursuivies attribuable aux porteurs de capitaux propres	88,7	(55,5)
Résultat net (perte nette) lié aux activités abandonnées attribuable aux porteurs de capitaux propres	5,6	(14,6)
Résultat net (perte nette) attribuable aux porteurs de capitaux propres	94,3	(70,1)
Dénominateur (en millions)		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (de base)	480,6	478,6
Résultat (perte) de base par action liée aux activités poursuivies attribuable aux porteurs de capitaux propres	0,18	(0,12)
Résultat (perte) de base par action lié aux activités abandonnées attribuable aux porteurs de capitaux propres	0,01	(0,03)
Résultat (perte) de base par action attribuable aux porteurs de capitaux propres	0,19	(0,15)

#### (b) Calcul du résultat (perte) dilué par action

	Exercices terminés le 31 décembre	
	2023	2022
Dénominateur (en millions)		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (de base)	480,6	478,6
Effet dilutif des unités d'actions	4,0	—
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires (dilué)	484,6	478,6
Résultat (perte) dilué par action lié aux activités poursuivies attribuable aux porteurs de capitaux propres	0,18	(0,12)
Résultat (perte) dilué par action lié aux activités abandonnées attribuable aux porteurs de capitaux propres	0,01	(0,03)
Résultat (perte) dilué par action attribuable aux porteurs de capitaux propres	0,19	(0,15)

Les instruments de capitaux propres exclus du calcul du résultat (perte) dilué par action, qui pourraient avoir un effet dilutif ultérieur, sont les suivants :

(en millions)	Notes	Exercices terminés le 31 décembre	
		2023	2022
Options	26(a)	5,2	4,7
Unités d'actions		—	6,3
		5,2	11,0

### 35. Éléments de flux de trésorerie

#### (a) Ajustements portant sur les autres éléments hors trésorerie dans les activités d'exploitation

	Notes	Exercices terminés le 31 décembre	
		2023	2022
Paiements fondés sur des actions		6,2	5,1
Dépréciation d'actifs		2,7	2,0
Changements dans l'estimation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations des sites fermés	30	9,7	1,6
Produits d'intérêts	32	(27,8)	(8,5)
Juste valeur de la contrepartie différée de la vente de Sadiola	32	4,3	(0,7)
Incidence des variations des cours de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		(1,3)	17,1
Incidence des fluctuations des cours de change sur la trésorerie soumise à restrictions		(2,8)	2,1
Recouvrements d'assurance	32	(0,6)	(1,2)
Provision pour services rendus		—	2,1
Autre		(0,4)	(3,8)
		(10,0)	15,8

#### (b) Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et des emplacements de minerai non courants

	Exercices terminés le 31 décembre	
	2023	2022
Créances et autres actifs courants	18,0	(36,9)
Stocks et emplacements de minerai non courants	(76,6)	(32,6)
Fournisseurs et autres créditeurs	43,7	28,9
	(14,9)	(40,6)

#### (c) Autres activités d'investissement

	Notes	Exercices terminés le 31 décembre	
		2023	2022
Intérêts reçus		26,3	8,4
Cession de placements		—	10,3
Paiement de la redevance de Fayolle		(1,1)	—
Augmentation de la trésorerie soumise à restrictions		(31,0)	(16,0)
Coûts en immobilisations des actifs d'exploration et d'évaluation	12	—	(1,9)
Acquisition de participations ne donnant pas le contrôle		—	(0,7)
Autre		0,9	(8,4)
		(4,9)	(8,3)

#### (d) Autres activités de financement

	Notes	Exercices terminés le 31 décembre	
		2023	2022
Remboursement net de prêts pour équipement	19(d)	(9,2)	(1,4)
Paiement des obligations locatives	16	(6,0)	(4,4)
Actions ordinaires émises en échange de trésorerie à l'exercice d'options d'achat d'actions		0,4	1,0
Autre		(18,9)	(10,9)
		(33,7)	(15,7)

**(e) Rapprochement de la dette à long terme issue des activités de financement**

	Prêts pour équipement	Billets de premier rang de 5,75 %	Facilité de crédit	Prêt à terme	Total
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 2022	18,7	445,7	—	—	464,4
Variations de trésorerie :					
Produits	6,0	—	455,0	—	461,0
Remboursements	(7,4)	—	—	—	(7,4)
Variations hors trésorerie :					
Amortissement des coûts de financement différés	0,1	0,9	—	—	1,0
Conversion des devises	(1,3)	—	—	—	(1,3)
Variation de la juste valeur du dérivé incorporé	—	1,5	—	—	1,5
Autre	—	(0,5)	—	—	(0,5)
Solde au 31 décembre 2022	16,1	447,6	455,0	—	918,7
Variations de trésorerie :					
Produits	—	—	—	400,0	400,0
Coûts de transaction différés	—	—	—	(23,0)	(23,0)
Remboursements	(9,2)	—	(455,0)	—	(464,2)
Variations hors trésorerie :					
Amortissement des frais de financement différés	0,1	0,9	—	2,8	3,8
Conversion des monnaies	0,2	—	—	—	0,2
Variation de la juste valeur du dérivé incorporé	—	—	—	(4,1)	(4,1)
Autre	—	(0,5)	—	(0,1)	(0,6)
Solde au 31 décembre 2023	7,2	448,0	—	375,6	830,8

**36. Informations sectorielles**

Les mines d'or en exploitation de la Société sont divisées en régions géographiques comme suit :

- Burkina Faso – mine Essakane ;
- Canada – division Doyon, y compris la mine Westwood.

Les secteurs non aurifères de la Société sont divisés comme suit :

- Projet Côté Gold<sup>1</sup>;
- Exploration, évaluation et mise en valeur
- Siège social – y compris les droits de redevance

	31 décembre 2023			31 décembre 2022		
	Total des actifs non courants	Total des actifs	Total des passifs	Total des actifs non courants	Total des actifs	Total des passifs
Mines aurifères en exploitation						
Burkina Faso	764,4	1 100,4	274,2	798,0	1 183,0	287,7
Canada	357,9	389,5	249,7	316,8	348,7	226,4
Total des mines aurifères en exploitation	1 122,3	1 489,9	523,9	1 114,8	1 531,7	514,1
Projet Côté Gold	2 521,5	2 638,0	243,2	1 696,9	1 821,6	209,5
Prospection, évaluation et mise en valeur	37,7	47,4	1,3	18,8	22,0	1,8
Siège social	102,7	328,0	1 499,8	73,3	264,2	1 216,6
Actifs détenus en vue de la vente <sup>1</sup>	—	34,6	5,6	—	785,6	276,3
Total	3 784,2	4 537,9	2 273,8	2 903,8	4 425,1	2 218,3

1. Comprend les actifs et passifs détenus en vue de la vente relatifs aux restes des actifs de Bambouk (note 6).

1. Le secteur du projet Côté Gold comprend l'information financière de la coentreprise Côté Gold, ainsi que d'autres informations financières concernant le projet Côté Gold isolément de la coentreprise Côté Gold.

## Exercice terminé le 31 décembre 2023

Information sur les états consolidés des résultats (perte)

	Produits	Coût des ventes <sup>1</sup>	Charge d'amortissement <sup>2</sup>	Frais généraux et administratifs <sup>3</sup>	Exploration	Perte de valeur	Autre	Résultat (perte) provenant des activités d'exploitation	Coûts en immobilisations <sup>4</sup>
<b>Mines</b>									
Burkina	809,6	502,4	183,6	—	—	—	31,6	92,0	136,6
Canada	176,6	144,6	31,3	—	—	—	10,4	(9,7)	65,6
<b>Total des</b>	<b>986,2</b>	<b>647,0</b>	<b>214,9</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>42,0</b>	<b>82,3</b>	<b>202,2</b>
Projet Côté Gold	—	—	—	0,4	4,2	—	1,0	(5,6)	731,6
Exploration, évaluation	—	—	—	—	22,1	—	0,2	(22,3)	—
Siège social <sup>5</sup>	0,9	—	1,1	48,2	—	—	6,3	(54,7)	0,4
<b>Total des activités</b>	<b>987,1</b>	<b>647,0</b>	<b>216,0</b>	<b>48,6</b>	<b>26,3</b>	<b>—</b>	<b>49,5</b>	<b>(0,3)</b>	<b>934,2</b>
Activités abandonnées	47,2	23,8	—	—	0,1	—	1,3	22,0	10,8
<b>Total</b>	<b>1 034,3</b>	<b>670,8</b>	<b>216,0</b>	<b>48,6</b>	<b>26,4</b>	<b>—</b>	<b>50,8</b>	<b>21,7</b>	<b>945,0</b>

1. Exclut la charge d'amortissement.

2. La charge d'amortissement exclut la dépréciation liée aux actifs généraux, qui sont compris dans les frais généraux et administratifs.

3. Comprend la charge d'amortissement liée aux actifs généraux et aux actifs d'exploration et d'évaluation.

4. Comprend les coûts en immobilisations corporelles et les actifs d'exploration et d'évaluation hormis les coûts d'emprunt incorporés et les actifs au titre des droits d'utilisation.

5. Comprend les résultats provenant des droits de redevance.

6. Activités abandonnées liées à la mine Rosebel et à la fosse Saramacca au Suriname (note 5).

## Exercice terminé le 31 décembre 2022

Information sur les états consolidés des résultats (perte)

	Produits	Coût des ventes <sup>1</sup>	Charge d'amortissement <sup>2</sup>	Frais généraux et administratifs <sup>3</sup>	Exploration	Perte de valeur	Autre	Résultat (perte) provenant des activités d'exploitation	Coûts en immobilisations <sup>4</sup>
<b>Mines aurifères en exploitation</b>									
Burkina Faso	883,3	431,2	220,2	—	0,2	11,5	0,7	219,5	163,2
Canada	120,6	139,2	19,9	—	—	—	2,9	(41,4)	36,8
<b>Total des mines aurifères en exploitation</b>	<b>1 003,9</b>	<b>570,4</b>	<b>240,1</b>	<b>—</b>	<b>0,2</b>	<b>11,5</b>	<b>3,6</b>	<b>178,1</b>	<b>200,0</b>
Projet Côté Gold	—	—	—	1,3	3,0	—	—	(4,3)	551,8
Exploration, évaluation et mise en valeur	—	—	—	0,2	25,2	—	3,3	(28,7)	13,1
Siège social <sup>5</sup>	(45,1)	—	0,4	50,5	—	5,6	2,2	(103,8)	1,1
<b>Total des activités</b>	<b>958,8</b>	<b>570,4</b>	<b>240,5</b>	<b>52,0</b>	<b>28,4</b>	<b>17,1</b>	<b>9,1</b>	<b>41,3</b>	<b>766,0</b>
Activités abandonnées <sup>6</sup>	405,2	286,8	43,9	3,5	1,2	110,1	2,5	(42,8)	116,7
<b>Total</b>	<b>1 364,0</b>	<b>857,2</b>	<b>284,4</b>	<b>55,5</b>	<b>29,6</b>	<b>127,2</b>	<b>11,6</b>	<b>(1,5)</b>	<b>882,7</b>

1. Exclut la charge d'amortissement.

2. La charge d'amortissement exclut la dépréciation liée aux actifs généraux, qui sont compris dans les frais généraux et administratifs.

3. Comprend la charge d'amortissement liée aux actifs généraux et aux actifs d'exploration et d'évaluation.

4. Comprend les coûts en immobilisations corporelles et les actifs d'exploration et d'évaluation hormis les coûts d'emprunt incorporés et les actifs au titre des droits d'utilisation.

5. Comprend l'incidence sur les produits de la livraison d'onces en vertu de l'accord de paiement anticipé de 2019 et les résultats provenant des droits de redevance.

6. Activités abandonnées liées à la mine Rosebel et à la fosse Saramacca au Suriname (note 5).

### 37. Engagements

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Obligations d'achats	209,9	114,6
Obligations au titre des coûts en immobilisations	158,8	347,0
Obligations locatives	130,4	33,7
	499,1	495,3

#### (a) Engagements – paiements exigibles par période

Au 31 décembre 2023	Total	1 an <sup>1</sup>	2 à 3 ans <sup>2</sup>	4 à 5 ans <sup>3</sup>	Plus de 5 ans <sup>4</sup>
Obligations d'achats	209,9	196,8	5,2	2,4	5,5
Obligations au titre des coûts en immobilisations	158,8	115,3	23,5	20,0	—
Obligations locatives	130,4	28,3	57,7	31,6	12,8
	499,1	340,4	86,4	54,0	18,3

1. À payer au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.

2. À payer au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2026.

3. À payer au cours de la période du 1<sup>er</sup> janvier 2027 au 31 décembre 2028.

4. À payer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2029 et par la suite.

#### (b) Redevances incluses dans le coût des ventes

La production de certaines propriétés minières est assujettie à des redevances à de tierces parties (incluses dans le coût des ventes) qui sont calculées selon diverses méthodes résumées ci-dessous :

	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Activités poursuivies		
Essakane <sup>1</sup>	44,6	43,8
Westwood	0,2	—
Activités abandonnées		
Rosebel <sup>2</sup>	—	26,8
	44,8	70,6

1. Redevance calculée selon un pourcentage de l'or vendu au prix de l'or sur le marché le jour précédant l'expédition; le pourcentage de redevance varie en fonction du prix de l'or sur le marché : 3 % si le prix de l'or sur le marché est inférieur ou égal à 1 000 \$ par once; 4 % si le prix de l'or sur le marché se situe entre 1 000 \$ et 1 300 \$ par once ; 5 % si le prix de l'or sur le marché se situe entre 1 300 \$ et 1 500 \$ par once; 6 % si le prix de l'or sur le marché se situe entre 1 500 \$ et 1 700 \$ par once; 6,5 % si le prix de l'or sur le marché se situe entre 1 700 \$ et 2 000 \$ par once; ou 7 % si le prix de l'or sur le marché est supérieur à 2 000 \$ par once.

2. Redevance de 2 % sur la production d'onces d'or payable en nature et un droit participatif de 6,5 % du montant excédant un prix du marché de l'or de 425 \$ par once si applicable, en utilisant pour chaque trimestre civil la moyenne des prix du marché déterminés par le marché London Gold Fix P.M. De plus, 0,25 % de toute la production minérale de Rosebel est versé à un organisme de charité ayant comme objectif de promouvoir le développement local des ressources naturelles au Suriname.

### 38. Opérations entre parties liées

#### (a) Montants à recevoir de parties liées

La Société n'avait aucun montant à recevoir de parties liées à l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

#### (b) Rémunération des gestionnaires clés

La rémunération du personnel clé de gestion, qui comprend les membres du conseil d'administration et de la haute direction, se répartit comme suit :

	Exercices terminés le 31 décembre	
	2023	2022
Salaires et autres avantages	7,2	5,8
Avantages de retraite	2,1	2,4
Paiements fondés sur des actions	4,2	2,6
	13,5	10,8

### 39. Événements postérieurs

#### (a) *Offre publique de retrait de Euro Ressources*

Le 14 novembre 2023, la Société a annoncé le dépôt, par l'intermédiaire de sa filiale détenue en propriété exclusive, IAMGOLD France S.A.S., d'un projet d'offre publique de retrait auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») en France afin d'acquérir la totalité des actions ordinaires en circulation de EURO qu'IAMGOLD France ne détient pas, moyennant un paiement en trésorerie de 3,50 € par action (« prix offert ») et qui sera immédiatement suivi d'un retrait obligatoire en vertu des lois françaises. Après la fin de l'exercice, l'AMF a approuvé la transaction le 23 janvier 2024.

#### (b) *Acquisition de Ressources minières Vanstar inc.*

Le 5 décembre 2023, la Société a annoncé la signature d'une convention en vue d'acquérir Ressources minières Vanstar inc., moyennant une contrepartie en actions en vertu de laquelle les actionnaires de Ressources minières Vanstar recevront 0,2008 action ordinaire d'IAMGOLD en échange de chaque action de Vanstar. Selon le prix moyen pondéré en fonction du volume des actions d'IAMGOLD calculé sur 5 jours à la Bourse de Toronto au 1<sup>er</sup> décembre 2023, la contrepartie à payer par IAMGOLD suppose une valeur de 0,69 \$ CA pour chaque action de Vanstar.

La clôture de la transaction déjà annoncée a eu lieu le 13 février 2024 et la Société a émis environ 12,0 millions d'actions ordinaires aux anciens actionnaires de Vanstar.

### Mise en garde à l'intention des investisseurs américains concernant la divulgation d'estimations de réserves minérales et de ressources minérales

Les estimations des réserves minérales et ressources minérales contenues dans le présent rapport ont été préparées conformément au Règlement 43-101 et aux normes de définitions de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (« ICM ») pour les ressources minérales et les réserves minérales, adoptées par le conseil de l'ICM, telles que modifiées (les « normes de l'ICM »). Ces normes sont semblables à celles énoncées dans la sous-partie 1300 du règlement S-K qu'utilise la United States Securities and Exchange Commission (« SEC »). Toutefois, les définitions du Règlement 43-101 et des normes de l'ICM diffèrent à certains égards de celles de la sous-partie 1300 du règlement S-K. Par conséquent, les renseignements sur les ressources minérales et les réserves minérales contenus dans le présent rapport pourraient ne pas être comparables aux renseignements semblables qui ont été divulgués par des sociétés américaines.

Par suite de l'adoption de la sous-partie 1300 du règlement S-K (« SEC Modernization Rules ») qui alignent plus étroitement les exigences de divulgation d'information concernant les propriétés minières sur les pratiques et normes de réglementation en vigueur à l'internationale et celles de l'industrie minière, y compris le Règlement 43-101 et les normes de l'ICM, qui ont pris effet le 25 février 2019, la SEC reconnaît désormais les estimations des « ressources minérales mesurées », des « ressources minérales indiquées » et des « ressources minérales présumées ». En outre, la SEC a modifié les définitions des « réserves minérales prouvées » et des « réserves minérales probables » dans ses règles modifiées, qui sont désormais essentiellement semblables aux règles énoncées dans le Règlement 43-101 et les Normes de l'ICM. Les émetteurs doivent commencer à se conformer à ces règles de modernisation de la SEC au cours de leur premier exercice commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2022 ou après, bien que les émetteurs canadiens qui déclarent leurs activités aux États-Unis en utilisant le système d'information appelé *Multijurisdictional Disclosure System* (« MJDS ») puissent toujours appliquer le Règlement 43-101 plutôt que les règles de modernisation de la SEC lorsqu'ils utilisent les formulaires de déclaration d'enregistrement et de rapport annuel du MJDS de la SEC.

Les investisseurs américains sont prévenus que, bien que la SEC reconnaisse désormais les « ressources minérales mesurées », les « ressources minérales indiquées » et les « ressources minérales présumées » aux termes des règles de modernisation de la SEC, ils ne doivent pas supposer qu'une partie ou la totalité des gisements minéraux de ces catégories seront un jour converties en une catégorie supérieure de ressources minérales ou en réserves minérales. Ces termes comportent une grande part d'incertitude quant à leur faisabilité économique et juridique. En vertu de la réglementation canadienne, les estimations des ressources minérales présumées ne peuvent constituer la base des études de faisabilité ou de préfaisabilité, sauf dans des circonstances limitées.

Les investisseurs sont avertis de ne pas supposer que les « ressources minérales mesurées », les « ressources minérales indiquées » ou les « ressources minérales présumées » que la Société déclare dans le présent rapport sont ou seront économiquement ou légalement exploitables. Par ailleurs, les « ressources minérales présumées » comportent une grande part d'incertitude quant à leur existence et à leur faisabilité économique et juridique. On ne peut supposer qu'une partie ou l'ensemble d'une ressource minérale présumée passera à une catégorie supérieure.

Les données sur les réserves et ressources minérales présentées dans le présent rapport sont des estimations, et rien ne garantit que les tonnages et les teneurs prévus seront atteints ou que le taux de récupération indiqué sera réalisé.

### Informations techniques et personnes qualifiées / Notes sur le contrôle de qualité

Madame Lisa Ragsdale, géologue professionnelle (directrice principale, Géologie minière, IAMGOLD Corporation), est la personne qualifiée (« PQ ») responsable de l'examen et de l'approbation de toutes les estimations des ressources minérales contenues dans les présentes au 31 décembre 2023. Guy Bourque, ing., (directeur principal, Exploitation minière, IAMGOLD Corporation) est la personne qualifiée responsable de l'examen et de l'approbation de toutes les estimations des réserves minérales contenues dans les présentes au 31 décembre 2023. Les PQ mentionnées plus haut ont approuvé les informations techniques aux présentes et ont préalablement examinées celles-ci. Elles ont vérifié les données divulguées et les données soutenant l'information ou les opinions exprimées dans les présentes.

## RÉSERVES MINÉRALES ET RESSOURCES MINÉRALES AU 31 DÉCEMBRE 2023<sup>1,2,3</sup>

(Les ressources mesurées et indiquées comprennent les réserves prouvées et probables.)

	Tonnes	Teneur	Onces	Onces attribuables
	(milliers)	(g/t Au)	(milliers)	(milliers)
<b>EXPLOITATIONS</b>				
<b>Essakane, Burkina Faso<sup>4</sup></b> [90 %]				
Réserves minérales prouvées	20 047	0,65	417	375
Réserves minérales probables	42 123	1,32	1 787	1 608
<b>Sous-total P et P</b>	<b>62 170</b>	<b>1,1</b>	<b>2 204</b>	<b>1 984</b>
Ressources minérales mesurées	21 379	0,64	439	395
Ressources minérales indiquées	65 702	1,40	2 951	2 656
<b>Sous-total M et I (incluant les réserves)</b>	<b>87 081</b>	<b>1,21</b>	<b>3 390</b>	<b>3 051</b>
Ressources minérales présumées	8 344	1,46	392	353
<b>Westwood, Canada<sup>5</sup></b> [100 %]				
Réserves minérales prouvées	847	5,07	138	138
Réserves minérales probables	4 443	7,53	1 076	1 076
<b>Sous-total P et P</b>	<b>5 290</b>	<b>7,14</b>	<b>1 214</b>	<b>1 214</b>
Ressources minérales mesurées	1 158	7,85	292	292
Ressources minérales indiquées	7 257	9,14	2 133	2 133
<b>Sous-total M et I (incluant les réserves)</b>	<b>8 415</b>	<b>8,96</b>	<b>2 425</b>	<b>2 425</b>
Ressources minérales présumées	1 465	15,78	743	743
<b>Côté Gold, Canada<sup>7</sup></b> [60,3 %]				
Réserves minérales prouvées	132 202	1,09	4 620	2 786
Réserves minérales probables	102 442	0,91	2 990	1 803
<b>Sous-total P et P</b>	<b>234 644</b>	<b>1,01</b>	<b>7 610</b>	<b>4 589</b>
Ressources minérales mesurées	167 040	0,96	5 160	3 112
Ressources minérales indiquées	277 733	0,77	6 907	4 165
<b>Sous-total M et I (incluant les réserves)</b>	<b>444 773</b>	<b>0,84</b>	<b>12 067</b>	<b>7 276</b>
Ressources minérales présumées	60 591	0,61	1 184	714
<b>Gosselin, Canada<sup>8</sup></b> [60,3 %]				
Ressources minérales indiquées	161 300	0,85	4 420	2 665
Ressources minérales présumées	123 900	0,75	2 980	1 797
<b>Nelligan, Canada<sup>10, 12</sup></b> [75 %]				
Ressources minérales indiquées	74 500	0,84	2 006	1 505
Ressources minérales présumées	142 600	0,85	3 889	2 917
<b>Monster Lake, Canada<sup>9</sup></b> [100 %]				
Ressources minérales présumées	1 110	12,14	433	433
<b>Gossey, Burkina Faso<sup>6</sup></b> [90 %]				
Ressources minérales indiquées	7 690	0,91	224	202
Ressources minérales présumées	1 520	1,04	51	46
<b>Diakha-Siribaya, Mali<sup>11</sup></b> [90 %]				
Ressources minérales indiquées	27 937	1,48	1 325	1 193
Ressources minérales présumées	8 468	1,53	417	376
<b>TOTAL</b>				
	Tonnes	Teneur	Onces	Onces attribuables
	(milliers)	(g/t Au)	(milliers)	(milliers)
<b>Réserves minérales prouvées et probables<sup>1</sup></b>	<b>302 103</b>	<b>1,14</b>	<b>11 028</b>	<b>7 786</b>
<b>Ressources minérales mesurées et indiquées<sup>1</sup></b>	<b>811 696</b>	<b>0,99</b>	<b>25 858</b>	<b>18 317</b>
<b>Ressources minérales présumées<sup>1</sup></b>	<b>347 997</b>	<b>0,90</b>	<b>10 090</b>	<b>7 379</b>

## Notes concernant les réserves et ressources minérales aurifères

1. Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.
2. Dans les exploitations minières, les ressources minérales mesurées et indiquées qui ne sont pas des réserves minérales ne sont pas considérées comme économiquement viables au prix de l'or utilisé dans le calcul des réserves minérales, mais on croit qu'elles possèdent un potentiel raisonnable d'extraction rentable.
3. Voir la mise en garde à l'intention des investisseurs américains concernant la divulgation d'estimations de réserves minérales et de ressources minérales.
4. Les réserves minérales d'Essakane ont été estimées au 31 décembre 2023 en utilisant un prix de l'or de 1 400 \$ par once, et les ressources minérales ont été estimées au 31 décembre 2023 en utilisant un prix de l'or de 1 700 \$ par once conformément au Règlement 43-101.
5. Les réserves minérales (souterraines) de Westwood ont été estimées au 31 décembre 2023, conformément au Règlement 43-101 en utilisant un prix de l'or de 1 300 \$ par once et une teneur de coupure de 6,41 g/t Au, et les ressources minérales ont été estimées au 31 décembre 2023 en utilisant une teneur de coupure de 6,30 g/t Au sur une largeur minimale de 2,4 mètres et un prix de l'or de 1 600 \$ par once. Les réserves et les ressources minérales ont été estimées conformément au Règlement 43-101. Les estimations des réserves et ressources minérales de Grand Duc font partie des estimations des réserves et des ressources minérales de Westwood. Les réserves minérales de Grand Duc ont été estimées au 31 décembre 2023 en utilisant un prix de l'or de 1 600 \$ par once, et les ressources minérales ont été estimées au 31 décembre 2023 en utilisant un prix de l'or de 1 700 \$ par once. Les réserves et les ressources minérales ont été estimées conformément au Règlement 43-101.
6. Les ressources minérales de Gossey ont été estimées au 31 décembre 2023, conformément au Règlement 43-101, en utilisant un prix de l'or de 1 700 \$ par once.
7. Les réserves minérales de Côté Gold ont été estimées au 31 décembre 2023 en utilisant un prix de l'or de 1 400 \$ par once, et les ressources minérales ont été estimées au 31 décembre 2023 en utilisant un prix de l'or de 1 700 \$ par once. Les réserves et les ressources minérales ont été estimées conformément au Règlement 43-101.
8. Les ressources minérales de Gosselin ont été estimées au 31 décembre 2023, conformément au Règlement 43-101, en utilisant un prix de l'or de 1 700 \$ par once.
9. Les ressources minérales de Monster Lake ont été estimées au 31 décembre 2023, conformément au Règlement 43-101, en utilisant un prix de l'or de 1 500 \$ par once.
10. Les ressources minérales de Nelligan ont été estimées au 31 décembre 2023, conformément au Règlement 43-101, en utilisant un prix de l'or de 1 700 \$ par once.
11. Les ressources minérales de Diakha-Siribaya ont été estimées au 31 décembre 2023, conformément au Règlement 43-101, en utilisant un prix de l'or de 1 500 \$ par once. Le 20 décembre 2022, IAMGOLD a annoncé la signature d'ententes définitive visant la vente de sa participation dans Diakha-Siribaya. Cette vente devrait être finalisée en 2024.
12. Après la fin de l'exercice, le 13 février 2024, IAMGOLD a finalisé l'acquisition de Ressources minières Vanstar inc., obtenant ainsi une participation de 100 % dans Nelligan.

## INFORMATION À L'INTENTION DES ACTIONNAIRES

### AGENT DE TRANSFERT ET AGENT CHARGÉ DE LA TENUE DES REGISTRES

Société de fiducie  
Computershare du Canada  
100 University Avenue,  
8th Floor, North Tower  
Toronto, Ontario M5J 2Y1  
T : 416 263 9200  
SF : 1 800 564 6253  
www.computershare.com  
service@computershare.com

### AUDITEURS

KPMG LLP

### INSCRIPTIONS BOURSIÈRES

Bourse de Toronto :  
Symbole boursier : IMG

Bourse de New York :  
Symbole boursier : IAG

### DÉPÔT DE DOCUMENTS PAR LA SOCIÉTÉ

www.sedar.com  
www.sec.gov

### ACTIONS ÉMISES

Au 31 décembre 2023  
Nombre total en circulation  
481,3 millions

### RENSEIGNEMENTS AUX ACTIONNAIRES

**Graeme Jennings**  
V.-p., Relations avec les  
investisseurs  
T : 416 360 4745  
C : info@iamgold.com

### SITE WEB

www.iamgold.com

## MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE LA DIRECTION

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

**David Smith**  
Président du conseil  
Vancouver, Colombie-  
Britannique

**Renaud Adams**  
Administrateur  
Président et  
chef de la direction  
Toronto, Ontario

**Christiane Bergevin**<sup>1,2,3</sup>  
Administratrice indépendante  
Montréal, Québec

**Ann K. Masse**<sup>1,3,5</sup>  
Administratrice indépendante  
Wilmington, Delaware

**Peter O'Hagan**<sup>1,2,3</sup>  
Administrateur indépendant,  
New York, New York

**Kevin O'Kane**<sup>4,5</sup>  
Administrateur indépendant,  
Winnipeg, Manitoba

**Murray Suey**<sup>1,5</sup>  
Administrateur indépendant  
Calgary, Alberta

**Anne Marie Toutant**<sup>2,4</sup>  
Administratrice indépendante  
Calgary, Alberta

**Audra Walsh**<sup>2,4,5</sup>  
Administratrice indépendante,  
Allegany, New York

### DIRECTION

**Renaud Adams**  
Président et  
chef de la direction

**Bruno Lemelin**  
Chef de l'exploitation

**Maarten Theunissen**  
Chef de la direction  
financière

**Timothy Bradburn**  
Vice-président principal,  
directeur, Affaires juridiques  
et secrétaire général

**Stephen Eddy**  
Vice-président principal,  
Développement des affaires

**Dorena Quinn**  
Vice-présidente principale,  
Ressources humaines

<sup>1</sup> Membre du comité d'audit et des finances

<sup>2</sup> Membre du comité des ressources humaines et de la rémunération

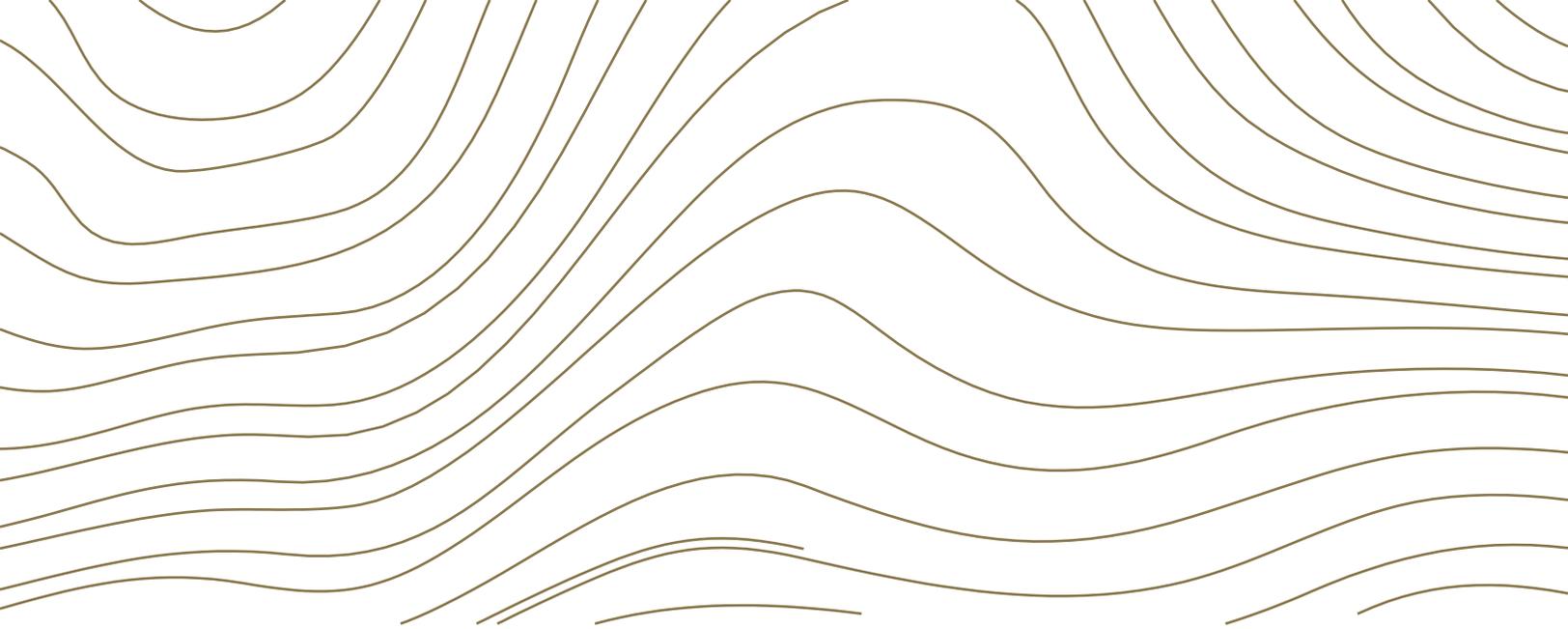
<sup>3</sup> Membre du comité de nomination et de gouvernance d'entreprise

<sup>4</sup> Membre du comité technique

<sup>5</sup> Membre du comité du développement durable

## ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Tous les énoncés, autres que les faits historiques, contenus dans le présent rapport ou intégrés à celui-ci par renvoi, y compris toute déclaration ou information concernant les ressources minérales et les réserves minérales de la Société, constituent des « énoncés prospectifs » ou de l'« information prospective » et reposent sur les attentes, les estimations et les prévisions à la date du présent rapport annuel. Les énoncés prospectifs dans les présentes comprennent ceux à l'égard des réserves minérales et des ressources minérales de la Société. Les énoncés prospectifs sont généralement reconnaissables par l'utilisation des termes, sans s'y limiter, « pouvoir », « devoir », « continuer », « s'attendre à », « anticiper », « budget », « prévisions », « estimer », « croire », « prometteur », « important », « potentiel », « considérable », « avoir l'intention de », « prévoir » ou « projeter », y compris dans une tournure négative ou des variantes de ces termes ou une terminologie comparable. Les énoncés prospectifs sont sujets à certains risques et incertitudes, dont la plupart sont indépendants de la capacité de la Société à maîtriser ou à prédire, et qui pourraient avoir pour effet de faire différer de façon importante les événements ou les résultats réels de la Société par rapport à ceux évoqués dans les énoncés prospectifs. Les facteurs qui pourraient faire différer de façon considérable les résultats ou événements réels des attentes incluent, sans s'y limiter, l'incapacité d'estimer avec précision les réserves minérales et les ressources minérales, des écarts dans la teneur minérale du matériel déterminé comme étant des réserves minérales et des ressources minérales par rapport aux attentes, des augmentations inattendues dans les coûts de maintien tout inclus ou autres coûts, des hausses inattendues des coûts en immobilisations, des coûts d'exploitation et des coûts de prospection, des changements dans les plans de mise en valeur ou les plans miniers en raison de modifications de facteurs logistiques ou techniques ou autres facteurs, des résultats futurs de prospection qui pourraient ne pas correspondre aux attentes de la Société et des changements dans les marchés mondiaux d'or et autres risques divulgués dans le plus récent formulaire 40-F (nommé Form 40-F/Annual Information Form) d'IAMGOLD déposé auprès de la United States Securities and Exchange Commission et des autorités des valeurs mobilières provinciales canadiennes, qui sont intégrés aux présentes par renvoi. Tout énoncé prospectif est valable seulement à partir de la date à laquelle il a été effectué et, sauf s'il en est autrement exigé par les lois sur les valeurs mobilières en vigueur, la Société n'a aucune intention ou obligation de mettre à jour tout énoncé prospectif. La Société ne s'engage nullement à mettre à jour publiquement ou à diffuser toute révision de ces énoncés prospectifs résultant de nouvelles informations, des événements futurs ou autres sauf si les lois l'exigent.



## SIÈGE SOCIAL

IAMGOLD CORPORATION

150 King Street West  
bureau 2200  
Toronto (Ontario)  
M5H 1J9 Canada

T : 416 360-4710  
SF : 1 888 464-9999  
F : 416 360-4750

## BUREAU RÉGIONAL

IAMGOLD CORPORATION

2000, rue de l'Éclipse,  
bureau 500  
Brossard (Québec)  
J4Z 0S2 Canada

T : 450 677-0040  
SF : 1 866 677-0040  
F : 450 677-3382

**IAMGOLD**<sup>®</sup>  
CORPORATION

[IAMGOLD.COM](http://IAMGOLD.COM)